



## Document d'Objectifs Natura 2000 des Gorges de la Loire

SIC - FR 8201763

ZPS - FR 8212014



COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE  
Fonds européen  
de développement régional



## **Crédits photographiques**

---

Photo 1. Les Gorges de la Loire et l'île de Grangent, Anne-Sophie GAUMOND pour le compte du SMAGL. , août 2009.

Photo 2. Le Milan royal, Romain RIOLS, LPO Auvergne, décembre 2007.

## **Référence à utiliser**

---

Syndicat Mixte d'Aménagement des Gorges de la Loire, WEBER N. et al., 2011 – Document d'Objectifs des sites Natura 2000 SIC FR8201763 « Pelouses, landes et habitats rocheux des Gorges de la Loire » et ZPS FR8212014 « Gorges de la Loire », Direction Départementale des Territoires de la Loire, Saint-Etienne, 287 pages.

# Document d'Objectifs Natura 2000 des Gorges de la Loire

## **Maître d'ouvrage / Opérateur Natura 2000**

---

Syndicat Mixte d'Aménagement des Gorges de la Loire (SMAGL).

## **Assistant à maître d'ouvrage**

---

Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement – Direction Départementale des Territoires de la Loire.  
Suivi de la démarche à la DDT 42 : Bruno JEAY, David MARAILHAC.

## **Rédaction du Document d'Objectifs**

---

Rédaction générale / coordination / cartographie : Nelly WEBER

Contribution / relecture : Sébastien ARNAUD, Jean-Baptiste BUTIN, Oriane GOUILLOUD, Séverine SUBRIN

## **Cartographie des habitats naturels et études écologiques de références**

---

### ***Pour les réalisations de terrain :***

Conservatoire Botanique National du Massif Central (CBNMC)

Fédération Rhône Alpes pour la Protection de la Nature de la Loire (FRAPNA 42)

Ligue pour la Protection des Oiseaux de la Loire (LPO 42)

Terre & Nature 42

Bureaux d'études CESAME et ASCONIT

***Sources complémentaires :***

Inventaires « Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et floristique (ZNIEFF) »

Inventaires « Zone d'importance pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) »

Inventaires « Espaces Naturels Sensibles (ENS) »

Recensement « Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) »

## Remerciements - A toutes les personnes, dont plus particulièrement,

<p><b>Les délégués des structures partenaires statutaire du SMAGL</b> Conseil Général de la Loire Saint Etienne Métropole Loire Forez Saint-Maurice-en-Gourgois <b>Et leurs services</b></p>	<p><b>Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Rhône-Alpes</b> Mme POUMARAT Mme RAY-BARMAN M. GUILLEBON</p>	<p><b>Communauté d'Agglomération de Saint-Etienne Métropole</b> Mme JALLA Mme MALHERBE M. PADET</p>	<p><b>Conservatoire Régional des Espaces Naturels</b> M. BILLAUD Mme WOLFF</p>	<p><b>Comité Loire de Canoë Kayak</b> M. TABARD</p>
<p><b>Messieurs les Maires et leurs adjoints des communes concernées par le site Natura 2000</b> Caloire Chambles Saint-Etienne / Saint-Victor-sur-Loire Saint-Just-Saint-Rambert Saint-Maurice-en-Gourgois Saint-Paul-en-Cornillon Unieux</p>	<p><b>Direction Départementale des Territoires de la Loire</b> M. JEAY M. MARAIHLAC M. ESTINGOY</p>	<p><b>Communauté d'Agglomération Loire Forez</b> Mme CHALAYE Mme PALAY</p>	<p><b>Fédération Départementale de Pêche de la Loire</b> M. GARNIER M. RIEUX M. THORAL</p>	<p><b>Conservatoire Botanique National du Massif Central</b> M. CHOISNET M. GUILLERME M. LeHENAFF Mme MOREL</p>
<p><b>La préfecture de la Loire</b> M. Le Préfet : M. SOUBELET</p>	<p><b>Direction Départementale de la Cohésion Sociale de la Loire</b> M. LACHAND</p>	<p><b>Office National des Forêts</b> Mme GOUX M. GUIBERT M. SOLER</p>	<p><b>Fédération Départementale de Chasse de la Loire</b> M. HUREAU M. REYMOND M. THOUILLEUX</p>	<p><b>Electricité De France</b> M. HABAUZIT Mme MARCHAND M. TEIXEIRA</p>
<p></p>	<p><b>Direction Départementale de la Protection des Populations de la Loire</b> Mme DEBEAURAIN</p>	<p><b>Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage</b> M. MIRANDI</p>	<p><b>Syndicat de la Propriété Rurale</b> M. PINATEL</p>	<p><b>Fédération Rhône Alpes de Protection pour la Nature de la Loire</b> M. BOLEAT Mme CORBIN M. MORITEL M. ULMER M. VILLEMAGNE</p>
<p></p>	<p><b>Région Rhône-Alpes</b> M. BROUTIN</p>	<p><b>Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques</b> M. PREYNAT</p>	<p><b>Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Ondaine</b> M. VERMARE</p>	<p><b>Ligue pour le Protection des Oiseaux de la Loire</b> M. LORENZINI M. TEYSSIER</p>
<p></p>	<p><b>Conseil Général de la Loire</b> M. GUILLERME M. FRAPPA</p>	<p><b>Office de Tourisme de Saint-Etienne Métropole</b> M. DECHANDON</p>	<p><b>Comité Départemental de Montagne et d'Escalade</b> M. CARTON</p>	<p><b>Association Tournesol</b> M. GOVIGNON</p>
<p></p>	<p><b>Conseil Général de la Haute-Loire</b> Mme ESPERET</p>	<p><b>Centre Régional de la Propriété Forestière</b> Mme. MURAILLAT M. BLANCHON</p>	<p><b>Comité Départemental de Randonnée Pédestre</b> M. BEAL M. DURIS M. ROCHE</p>	<p></p>
<p></p>	<p></p>	<p><b>Chambre d'Agriculture de la Loire</b> M. METTON</p>	<p></p>	<p></p>

## Annexes

---

### **Atlas cartographique** (annexé au document principal)

- Carte 1: Localisation de la région Rhône-Alpes et des Sites Natura 2000
- Carte 2 : Localisation des sites Natura 2000 FR 8201763 et FR 8212014, en rouge, et des sites voisins, en vert.
- Carte 3 : Communes et intercommunalités incluses dans le périmètre Natura 2000 des Gorges de la Loire.
- Carte 4 : L'augmentation de la population des sept communes des Gorges de la Loire
- Carte 5 : Densité de population (Nb d'habitants au km<sup>2</sup>) en 2008 dans les Gorges de la Loire
- Carte 6 : Les contrats de rivières Furan et Ondaine sur les Gorges de la Loire
- Carte 7 : Site classé, site inscrit, Natura 2000 et Réserve Naturelle Régionale des Gorges de la Loire
- Carte 8 : Les différents périmètres d'inventaire dans les Gorges de la Loire
- Carte 9 : Les réserves de chasse et de pêche au sein des Gorges de la Loire
- Carte 10 : Localisation des monuments historiques des Gorges de la Loire
- Carte 11: L'agriculture dans les Gorges de la Loire
- Carte 12 : Gestion de la forêt dans les Gorges de la Loire
- Carte 13 : Les voies de communication et parkings dans les Gorges de la Loire
- Carte 14 : Les circuits de randonnées balisés par le SMAGL dans les Gorges de la Loire
- Carte 15 : Les différentes activités recensées dans les Gorges de la Loire
- Carte 16 : Restauration et hébergement dans et à proximité du site Natura 2000
- Carte 17 : L'occupation du sol simplifiée dans les Gorges de la Loire
- Carte 18 : Géologie et pédologie dans les Gorges de la Loire
- Carte 19 : Les Gorges de la Loire, un relief bien marqué
- Carte 20 : Hydrographie et hydrologie des Gorges de la Loire
- Carte 21 : Les habitats d'intérêt communautaire des Gorges de la Loire

### **Annexe liste** (annexé au document principal)

- Liste Flore
- Liste Ornithologique
- Liste Mammifères
- Liste Amphibiens et Reptiles
- Liste Invertébrés
- Liste Poissons et Crustacés

## Tableau récapitulatif des protections

### **Annexes complémentaires** (annexé au document principal)

#### A.1. Les données administratives

Agriculture

Tourisme

Tissu industriel et commercial

#### A.2. L'occupation du sol - La chasse

Les différents textes de protection des espèces - Note explicative

#### B. 2. Les enjeux de conservation et de connaissance

##### B.2.1. Les sources d'information.

B.2.2.1. Les paramètres des habitats d'intérêt communautaire.

##### B.3.2. Les objectifs stratégiques de gestion des milieux et des espèces

B.3.2.2. Les fiches action 'gestion des milieux' et 'suivis des habitats et des espèces'

##### B.3.3. Les objectifs stratégiques de gestion touristique

B.3.3.3. Les fiches action 'usages et gestion de la fréquentation touristique et des loisirs'

##### B.3.2. Les objectifs stratégiques de gestion des milieux et des espèces

B.3.4.2. Les fiches action 'animation et communication'

## Sommaire

---

Présentation générale du réseau Natura 2000	10
Fiche d'identité du site	11
Composition du Comité de Pilotage	12
A. Rapport de présentation, le diagnostic	13
A.1. Les données administratives	14
A.2. Les données sur les activités humaines et l'occupation du sol	20
A.3. Les données abiotiques générales	25
A.4. Les propriétés	28
A.5. Les données biotiques générales	29
A.6. Les écosystèmes	31
A.7. Habitats naturels d'intérêt communautaire	35
A.8. Espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire (Directive 2009/147/CE / Annexe 1)	39
A.9. Espèces d'oiseaux d'intérêt local	41
A.10. Espèces d'intérêt communautaire (Directive 92/43 / Annexe 2)	41
A.11. Espèces protégées et strictement protégées (Directive 92/43 / Annexe IV)	44
B. Les enjeux et objectifs	47
B.1. Identification des objectifs et des enjeux	48
B.2. Les enjeux de conservation et de connaissance	49
B.2.1. Les sources d'information.	49
B.2.2. Les habitats d'intérêt communautaire	50
B.2.2.1. Les paramètres des habitats d'intérêt communautaire.	50
B.2.2.2. Les enjeux de conservation des habitats d'intérêt communautaire.	51
B.2.3. Les espèces d'intérêt communautaire.	53
B.2.3.1. Les paramètres des espèces d'intérêt communautaire.	53
B.2.3.2. Les enjeux des espèces d'intérêt communautaire.	54
B.3. Les objectifs stratégiques du site Natura 2000.	56
B.3.1. Présentation générale des objectifs.	56
B.3.2. Les objectifs stratégiques de gestion des milieux et des espèces.	58
B.3.2.1. Priorisation des objectifs de gestion des milieux et des espèces	58
B.3.2.2. Les fiches action 'gestion des milieux' et 'suivis des habitats et des espèces'.	61



B.3.3. Les objectifs stratégiques de gestion touristique	64
B.3.3.1. Définition des enjeux touristiques	64
B.3.3.2. Priorisation des objectifs de gestion touristique	66
B.3.3.3. Les fiches action ‘usages et gestion de la fréquentation touristique et des loisirs’.	67
B.3.4. Les objectifs stratégiques d’animation et de communication	68
B.3.4.1. Priorisation des objectifs d’animation et de communication	68
B.3.4.2. Les fiches action ‘animation et communication’	69
C. Proposition de mesures	70
D. Cahier des charges	77
E. Modalités de suivi	158
E.1. Suivi des mesures	159
E.2. Evaluation de l’état de conservation des habitats	162
E.3. Evaluation de l’état de conservation des espèces	163
Conclusion	
Bibliographie	165
Lexique	166
Liste des sigles et acronymes	169
	173

## Présentation générale du réseau Natura 2000

---

### **Natura 2000 : le réseau des sites européens les plus prestigieux**

Le réseau Natura 2000 est le réseau des sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne (UE). Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 pays de l'Europe. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire.

Il est composé de sites naturels désignés par chacun des pays en application de 2 directives européenne : la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des Oiseaux sauvages dite « directive Oiseaux » (renommée en 2009 Directive 2009/147/CE) et la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des Habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite « directive Habitats ». Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives, ou au titre des deux directives sur la base du même périmètre ou de périmètres légèrement différents. Les directives listent des habitats naturels et des espèces rares dont la plupart émanent des conventions internationales telles celles de Berne ou de Bonn. L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité dans une synergie faisant appel aux principes du Développement Durable reposant sur les 3 piliers : environnement, social et économie.

### **Natura 2000 En Europe**

Le réseau européen de sites Natura 2000 comprend 26 304 sites pour les deux directives (chiffres de juillet 2007) :

- 21 474 sites (pSIC ou SIC) au titre de la directive Habitats, soit 62 687 000 ha. Ils couvrent 12,8 % de la surface terrestre de l'UE,
- 4 830 sites (ZPS) au titre de la directive Oiseaux soit 48 657 100 ha. Ils couvrent 10,0 % de la surface terrestre de l'UE.

Chaque pays est doté, ou se dote progressivement, d'un réseau de sites correspondant aux habitats et espèces mentionnés dans les directives. Chacun les transcrit en droit national. Ils sont invités à désigner un réseau en accord avec la réalité de la richesse écologique de leur territoire. La France est considérée comme l'un des pays européens parmi les plus importants pour les milieux naturels et les espèces sauvages. Ce réseau est également l'une des réponses de la France à ses responsabilités internationales et à ses engagements internationaux relayés par les discours des responsables français (Johannesburg en 2002, conférence internationale sur « biodiversité et gouvernance » à Paris en 2005, par exemple).

### **Natura 2000 En France**

Les deux années 2006 et 2007 ont constitué un tournant historique pour la mise en place du réseau Natura 2000 en Europe. Désormais, le réseau français de sites Natura 2000 comprend 1706 sites pour 12 % du territoire métropolitain soit 6.82 million d'hectares (chiffres MEDAD, juin 2007) :

- 1334 sites (pSIC et SIC) au titre de la directive Habitats. Ils couvrent 8,4 % de la surface terrestre de la France, soit 4 613 989 ha,
- 371 sites (ZPS) au titre de la directive Oiseaux. Ils couvrent 7,79 % de la surface terrestre de la France, soit 4 278 773 ha.

8400 communes sont concernées par ce dispositif, soit 14 millions d'habitants.

### **Natura 2000 dans la Loire**

Le réseau ligérien de sites Natura 2000 comprend 21 sites qui couvrent 52 895 ha, soit 11 % du territoire départemental :

- 16 sites (pSIC et SIC) au titre de la directive Habitats. Ils couvrent une superficie de 17 544 ha,
- 5 sites (ZPS) au titre de la directive Oiseaux, correspondant à 40 366 ha.

## Fiche d'identité du site

---

**Nom officiel du ZSC** : « Pelouses, landes et habitats rocheux des Gorges de la Loire »

**Désignation au titre de la Directive Européenne 92/43** : oui

**Numéro officiel du site** : FR 8201763

**Nom officiel de la ZPS** : « Gorges de la Loire »

**Désignation au titre de la Directive Européenne 2009/147/CE** : oui

**Numéro officiel du site** : FR 8212014

**Aire biogéographique** : continental

**Localisation du site Natura 2000** : Rhône-Alpes, Loire

**Communes concernées** : Caloire, Chambles, Saint-Etienne / Saint-Victor-sir-Loire, Saint-Just-Saint-Rambert, Saint-Maurice-en-Gourgois, Saint-Paul-en-Cornillon, Unieux

**Superficie du site au titre de la Directive Européenne 92/43** : 2500.8 Ha

**Superficie du site au titre de la Directive Européenne 2009/147/CE** : 2500.8 Ha

**Opérateur des sites Natura 2000** : Syndicat Mixte d'Aménagement des Gorges de la Loire (SMAGL)

**Président du Comité de pilotage Natura 2000** : M. Pierre FAYOL – NOIRETERRE, délégué à la commune de Saint-Etienne / Saint-Victor-sur-Loire depuis le 23 septembre 2010.

**Ateliers techniques de travail** : « Gestion des milieux ouverts et fermés » ; « Suivis scientifiques et espèces patrimoniales » ; « Usages et gestion des activités de tourisme et de loisirs » ; « Animation et communication » en dates du 26 et 28 mai 2009 et du 6 janvier 2011.

## Composition du Comité de Pilotage – Arrêté AG N°2002 – 828 du 06 décembre 2002

### Collège des Elus

M. le Président du Conseil Régional ou son représentant  
M. le Président du Conseil Général ou son représentant  
M. le Maire de Caloire ou son représentant  
M. le Maire de Chambles ou son représentant  
M. le Maire de Saint-Etienne ou son représentant  
M. le Maire de Saint-Just-Saint-Rambert ou son représentant  
M. le Maire de Saint-Maurice-en-Gourgois ou son représentant  
M. le Maire de Saint-Paul-en-Cornillon ou son représentant  
M. le Maire d'Unieux ou son représentant  
M. le Président de la Communauté d'Agglomération de Saint-Etienne Métropole ou son représentant  
M. le Président de la Communauté d'Agglomération Loire Forez ou son représentant  
M. le Président du Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Ondaine ou son représentant  
M. le Président du Syndicat Mixte d'Aménagement des Gorges de la Loire ou son représentant

### Collège des Administrations et des Etablissements publics de l'Etat

M. le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Rhône-Alpes ou son représentant  
M. le Directeur Départemental des Territoires de la Loire ou son représentant  
M. le Directeur Départemental des Territoires de la Haute Loire ou son représentant  
M. le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale ou son représentant  
M. le Chef de Division de l'Office National des Forêts ou son représentant  
M. le Chef de Division de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage ou son représentant  
M. le Chef de Division de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques ou son représentant  
M. le Président du Centre Régional de la Propriété Forestière ou son représentant  
M. le Directeur de Réseau de Transport d'Electricité Rhône-Alpes-Auvergne ou son représentant

### Collège des Organismes socioprofessionnels

M. le Président de la Chambre d'Agriculture ou son représentant  
M. le Président de la Fédération de la Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique ou son représentant  
M. le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Loire ou son représentant  
M. le Président de la Fédération Départementale de Randonnée Pédestre ou son représentant  
M. le Président de la Fédération Départementale de Montagne et d'Escalade ou son représentant  
M. le Président du Syndicat des Propriétaires Forestiers ou son représentant  
M. le Président du Syndicat des Propriétaires Agricoles ou son représentant  
M. le Président du Centre Départemental des Syndicats d'Exploitants Agricoles ou son représentant  
M. le Président de la Confédération Paysanne ou son représentant  
M. le Président de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles ou son représentant  
M. le Président du GIC de Grangent ou son représentant  
M. le Président de la société de chasse de Chambles ou son représentant  
M. le Président du Club Unieux Tout Terrain ou son représentant  
M. le Président du Club Autocross 42 ou son représentant  
M. le Président de la Ligue pour la Protection des Oiseaux ou son représentant  
M. le Président de la Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature de la Loire ou son représentant  
M. le Président de la Société de Sciences Naturelles Loire Forez  
M. le Directeur du Conservatoire Régional des Espaces Naturels

# **A. Rapport de présentation**

---

## **Le diagnostic**

## A.1. Les données administratives

Les sites Natura SIC 2000 FR 8201763 « Pelouses, landes et habitats rocheux des Gorges de la Loire » et ZPS FR 8212014 « Gorges de la Loire » se situent dans la région Rhône Alpes (Annexe, carte 1). En amont de ces périmètres se trouve le site Natura 2000 FR ZPS 8312009 « Gorges de la Loire » qui est animé par le Conseil Général de la Haute Loire en région Auvergne. En aval du périmètre de protection géré par le SMAGL, se trouvent les sites FR SIC 8201765 « Milieux alluviaux et aquatiques de la Loire » et FR ZPS 8212024 « Plaine du Forez » (Annexe cartographique 2).

Données administratives	Quantifications	Qualifications	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données
Région (Carte 1)	1 région	Rhône-Alpes  Les sites Natura 2000 occupent une surface de 2505 Ha, ce qui représente moins de 0.06 % de la superficie de la région.	La région Rhône Alpes compte 162 sites Natura 2000 (128 dans le cadre de la Directive Habitat Faune-Flore et 34 en ce qui concerne la Directive Oiseaux). Ces sites occupent 4760 km <sup>2</sup> soit 10.6 % du territoire régional.	DREAL RA ; IGN
Département (carte 2)	1 département	Loire  Les sites FR 8212014 et FR 8201763 se superposent et occupent 0.52 % de la superficie du département.	Le département de la Loire comprend 21 sites Natura 2000 (16 Sites d'Intérêt Communautaire ou propositions de sites et 5 classés Zone de Protection Spéciale). La totalité des sites couvrent 52 885 Ha soit environ 11 % du territoire ligérien.	DREAL RA ; IGN
Communes et intercommunalités (carte 3)	4 cantons  2 communautés d'agglomération  1 communauté de communes  7 communes	Cantons de Firminy, Saint Etienne Nord Ouest 2, Saint-Just-Saint-Rambert et Saint-Bonnet le Château.  <u>CA « Saint Etienne Métropole »</u> : 50% du site Natura 2000 Caloire, Saint-Paul-en-cornillon, Saint-Victor-sur-Loire et Unieux  <u>CA « Loire Forez »</u> : 35.5 % du site Natura 2000 Chambles et Saint-Just-Saint-Rambert  <u>Saint Maurice en Gourgois</u> : 14.5 % du site Natura 2000	Les communautés d'agglomération « Saint Etienne Métropole » et « Loire Forez » représentent 85.5 % du site. Ces communautés d'agglomération bénéficient respectivement d'un Agenda 21 et d'une Charte paysagère et architecturale.  La commune de Saint Maurice en Gourgois fait partie de la Communauté de Commune du pays de Saint Bonnet le Château.	Saint Etienne Métropole ; Loire Forez ; Saint Maurice en Gourgois

Données administratives	Quantifications	Qualifications	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données
Habitants (carte 4 et 5)	A l'intérieur du site Natura 2000, on compte environ 120 maisons individuelles	<p>Sur les 7 communes concernées, la population est de 30 532 habitants. Il n'est pas possible d'avoir un chiffre précis du nombre de personnes habitants à l'intérieur du site Natura 2000. Ce site englobe:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>*une partie de la commune de Saint-Paul-en-Cornillon</li> <li>*les lieux-dits « Curtieux », « Roche » et « Vareilles » de Caloire</li> <li>*les lieux-dit « les Révotes » de Saint-Victor-sur-Loire</li> <li>*les hameaux « les Echandes » et « La Noirie » d'Unieux</li> <li>*les lieux-dits « l'Adroit », « le Malval », « les Bruyats » et « Essalois » de Chambles</li> </ul>	<p><b>Enjeux par rapport à Natura 2000 :</b> Les dix lieux-dits sont constitués de maisons pavillonnaires, dont l'expansion est grandissante aux abords des Gorges de la Loire.</p> <p><b>Densité :</b> Forte disparité entre Unieux (990 hab/km<sup>2</sup>) et Chambles (46 Hab/km<sup>2</sup>).</p> <p><b>Population :</b> La population a augmenté de 58% entre 1962 et 2006. Cependant, on constate un net ralentissement de ce mouvement depuis 1999.</p>	INSEE 99 ; Communes
Politiques territoriales (carte 6)	2 Agendas 21	<ul style="list-style-type: none"> <li>*Communauté d'Agglomération de Saint Etienne Métropole, 43 communes concernées.</li> <li>*Conseil Général de la Loire. L'Agenda est en début de lancement.</li> </ul>	<p><b>Enjeux de l'Agenda 21 (CA SEM) en rapport avec Natura 2000 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer la qualité de l'environnement et maîtriser les pollutions.</li> <li>• Sensibiliser le grand public, partenaires et habitants [...] au Développement Durable</li> </ul>	CA Saint Etienne Métropole ; GestEau ; CA Loire Forez ; CG 42 ;
	2 Contrats de rivières	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le contrat de rivières « Ondaine et affluents » signé le 20 juin 2003, 14 communes concernées, 125 km<sup>2</sup>. Un nouveau contrat « Ondaine et Lizeron » est en cours de rédaction.</li> <li>• Le contrat de rivières du furan et de ses affluents signé le 9 décembre 2005. 17 communes concernées, 178 km<sup>2</sup>.</li> </ul>	<p><b>Objectifs de ces contrats :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la restauration de la qualité des eaux</li> <li>• la gestion des crues</li> <li>• l'entretien et la valorisation des berges</li> <li>• la gestion durable des rivières à travers l'animation des contrats.</li> </ul>	SMAGL
	1 SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau de la Loire en Rhône Alpes. 275 communes en Rhône Alpes et 15 en Auvergne, 3265 km <sup>2</sup> .	<p><b>Enjeux du SAGE en rapport avec Natura 2000 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Préserver et restaurer les milieux aquatiques et humides.</li> <li>• Préserver la ressource en eau en quantité suffisante par répartition de la ressource entre les différents usages humains et milieux naturels.</li> <li>• Améliorer ou maintenir une qualité des eaux répondant à la préservation ou la restauration en bon état des milieux aquatiques ainsi qu'aux usages futurs du territoire.</li> </ul>	

Données administratives	Quantifications	Qualifications	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données
Politiques territoriales (carte 6)	1 Plan Loire Grandeur Nature	<i>Sans objet</i>	<b>Enjeux du Plan en rapport avec Natura 2000 :</b>  • Dans son volet Environnement, mise en œuvre de Contrat Restauration Entretien des zones humides des bords de Loire.	CA Saint Etienne Métropole ; GestEau ; CA Loire Forez ; CG 42 ; SMAGL
	1 SCoT	Schéma de Cohérence Territoriale composé de 117 communes, concerne 516 000 habitants et 4 intercommunalités, s'étend sur 1 790 km².	<b>Enjeux du SCoT en rapport avec Natura 2000 :</b>  • Préserver un environnement garant de la qualité du cadre de vie (objectif traduit dans les documents d'urbanisme qui devront préserver les espaces agricoles et protéger les espaces naturels et paysagers)	
	1 Charte de l'Environnement de la Loire	Conseil Général de la Loire	<b>Objectifs en lien avec Natura 2000 :</b>  • Favoriser la biodiversité • Améliorer l'image physique du territoire • Améliorer l'image environnementale des acteurs et de leurs activités	
	1 Guide des prescriptions architecturales	Syndicat Mixte d'Aménagement des Gorges de la Loire	<b>Objectifs en lien avec Natura 2000 :</b>  - Préservation de l'architecture et du paysage existant - Préserver la faune et contribuer à la biodiversité par la plantation de haies bocagères et la reconstruction de murets - Privilégier les essences locales	
	20 Espaces Naturels Sensibles	<b>8 Espaces Naturels Sensibles</b> dits <b>prioritaires</b> . Ces espaces représentent 335,49 Ha.  <b>12 Espaces Naturels Sensibles</b> dits <b>secondaires</b> . ces espaces représentent 115,08 Ha.	Les Espaces Naturels Sensibles des départements (ENS) sont un <b>outil de protection</b> des espaces naturels par l' <b>acquisition foncière</b> ou par la <b>signature de conventions</b> avec les propriétaires privés ou publics mis en place dans le droit français et régi par le code de l'urbanisme. Cette politique de préservation des espaces naturels est établie par le Conseil Général de la Loire.	
Autres zonages (Carte 7 et 8)	1 Réserve Naturelle Régionale	La Réserve Naturelle Volontaire créée en 1986 est devenue <b>Réserve Naturelle Régionale</b> en 2002. Sa superficie est de 325.62 Ha répartis en 6 sites sur les communes d'Unieux et de Saint-Victor-sur-Loire. La Réserve occupe 9,8 % du site Natura 2000.	<b>Enjeux par rapport à Natura 2000 :</b>  Le règlement et le plan de gestion de la Réserve Naturelle Régionale seront mis en œuvre d'ici la fin 2011. Ces documents devront ainsi prendre en compte les objectifs et les enjeux inscrits dans ce DocOb.	DREAL RA, FRAPNA, SMAGL



Données administratives	Quantifications	Qualifications	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données
Autres zonages (Carte 7 et 8)	1 site classé 2 sites inscrits	<p><b>Site classé des Gorges de la Loire</b> validé le 15 mars 1999 de 1613,72 Ha. 57.4 % du site Natura est en site classé.</p> <p><b>Site inscrit des plateaux entre Velay et Forez</b> bordant les Gorges de la Loire validé le 13 septembre 1999 de 3069,5 Ha. 38.6 % du site Natura 2000 est en site inscrit.</p> <p><b>Site inscrit du château et site de Cornillon</b> validé le 22 janvier 1947 de 55.7 Ha.</p> <p>Les deux sites inscrits se superposent.</p>	<p><b>Les critères définis par la loi du 2 mai 1930 conduisent à protéger des espaces d'une très grande diversité :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>•Espaces naturels qui méritent d'être préservés de toute urbanisation et de tout aménagement</li> <li>•Paysages marqués tant par leurs caractéristiques naturelles que par l'empreinte de l'homme</li> <li>•Parcs et jardins</li> <li>•Écrins paysagers des monuments et des ensembles monumentaux pour lesquels le périmètre de protection prévu par la loi modifiée du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques est insuffisant.</li> </ul> <p>Dans le site classé, non constructible sauf exception, les déclarations de travaux relèvent du préfet sur l'avis de l'architecte des bâtiments de France. Quant aux permis de construire et de démolir, ils relèvent du ministre chargé de l'environnement après avis de la commission départementale des sites, perspectives et paysages.</p>	DREAL RA
	3 ZNIEFF de type 1 1 ZNIEFF de type 2	<p><b>ZNIEFF de type 1 des Gorges de la Loire amont</b> d'une superficie de 2370.78 Ha. 85,9% de cette ZNIEFF est incluse dans le site Natura 2000.</p>	Parmi de nombreuses espèces présentes citons quelques une inscrites à la Directive Oiseaux : le Milan Royal (Annexe I), le Circaète Jean-le-Blanc (Annexe I), le Grand Duc d'Europe (Annexe I) mais également des espèces migratrices qui ont été recensées occasionnellement sur le site comme le Balbuzard pêcheur (Annexe I) et l'Aigle botté (Annexe I). On trouve aussi quelques espèces mentionnées au titre de la Directive Habitat-Faune Flore comme le lézard des souches (Annexe IV) et le Lucane cerf-volant (Annexe II).	
		<p><b>ZNIEFF de type 1 des landes et prairies de Chénieux et des Sagnes</b> de 52.58 Ha. Seulement 12,04 % de cette ZNIEFF est classée en Natura 2000.</p>	6 espèces inscrites à la Directive Oiseaux sont potentiellement présentes : l'Alouette des champs (Annexe II / 2), la Pie-grièche écorcheur (Annexe I), l'Engoulevent d'Europe (Annexe I), le Busard Saint-Martin (Annexe I), le Milan noir (Annexe I) et la Mouette rieuse (Annexe II / 2)	
		<p><b>ZNIEFF de type 1 des prairies de Biesse</b> de 287.87 Ha. Seulement 0.3 % de cette ZNIEFF est intégré au site Natura 2000.</p> <p><b>ZNIEFF de type 2 des Gorges de la Loire à l'amont de la plaine du Forez</b> d'une superficie de 4875 Ha. Cette ZNIEFF couvre 94,1 % du site Natura 2000.</p>	<p>La présence potentielle de 3 oiseaux inscrits à la Directive Oiseaux : Alouette Lulu (Annexe I), Alouette des champs (Annexe II / 2) et la Pie-grièche écorcheur (Annexe I).</p> <p>Ce site recoupe la ZNIEFF de type 1 des Gorges de la Loire amont.</p>	

Données administratives	Quantifications	Qualifications	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données
Réserves de chasse et de pêche (carte 9)	1 réserve de chasse de 52.57 Ha soit 0.12 % du territoire	La réserve de chasse est située sur la commune de Chambles, en périphérie du site Natura 2000.	<i>Sans objet</i>	FDC 42 ; FDP 42
	1 réserve de pêche du domaine public  2 réserves issues d'un règlement intérieur	<ul style="list-style-type: none"> <li>la réserve de pêche <b>permanente</b> du domaine public du barrage de Grangent est issue d'un arrêté préfectoral. Elle est effective sur les rives depuis 200m en amont du mur du barrage jusqu'à 350m en aval (confluence du ruisseau Le Malval en rive gauche) soit 550m au total.</li> <li>la réserve de pêche <b>temporaire</b> dite "neufs ponts" depuis le lieu-dit « pré communal » (chemin sous le cimetière de Saint-Paul-en-Cornillon) jusqu'au chemin sous l'usine Mapad Ehad sur les deux rives soit un linéaire de 2 x 550m environ.</li> <li>la réserve de pêche <b>temporaire</b> dite "Révotes" depuis la confluence de l'Ondaine jusqu'au village des Révotes, uniquement sur la rive gauche du fleuve soit un linéaire de 2400m environ.</li> </ul>	<p>Sur la réserve permanente, tous les modes de pêche sont interdits de manière permanente.</p> <p>Sur les deux réserves temporaires, tous les modes de pêche sont interdits de la fermeture de la pêche au brochet fixée au dernier dimanche de janvier jusqu'au 1er samedi de juin.</p>	
Monuments classés et inscrits, petit patrimoine (carte 10)	1 monument classé au titre des monuments historiques	L'église de Saint-Rambert est classée depuis le 2 juillet 1891.	L'immeuble classé ne peut être détruit ou déplacé, même en partie, ni être l'objet d'un travail de restauration, de réparation ou de modification quelconque, si l'autorité compétente n'y a donné son consentement (Préfet de Région) (Loi du 31 décembre 1913, art.9)	DRAC Rhône-Alpes
	9 monuments historiques inscrits	La chapelle Sainte-Foy de l'ancien prieuré du Châtelet, le collège des Oratoriens de Notre-Dame des grâces (ancien), le pigeonnier du château de Vassalières, la tour de Chambles, la chapelle Saint-Jean, le château de Grangent (restes), l'église de Saint-Rambert, la porte de Franchise, l'église et le château de Cornillon.	L'inscription entraîne l'obligation de ne procéder à aucune modification de l'immeuble ou partie de l'immeuble inscrit sans avoir, quatre mois auparavant, avisé le Préfet de Région de leur intention et d'indiquer les travaux qu'ils se proposent d'effectuer (Loi du 31 décembre 1913, art.12)	
	1 Plan Petit Patrimoine	Communauté d'Agglomération Loire Forez ( <b>Communes de Saint-Just-Saint-Rambert et Chambles</b> )	<i>Sans objet</i>	CA Loire Forez

## Synthèse :

Les sites Natura 2000 « Pelouses, landes et habitats rocheux des Gorges de la Loire » et « Gorges de la Loire » se situent en région Rhône-Alpes, dans le département de la Loire, à l'extrême limite avec la Haute Loire. Ces sites, qui se superposent, sont localisés de part et d'autre du fleuve Loire sur 20 km, entre Aurec-sur-Loire et le barrage de Grangent. Pourvu d'un relief de gorges atypique façonné par le barrage de Grangent, ce site des Gorges de la Loire renferme une nature exceptionnelle, à l'image du paysage. En amont de ces sites Natura 2000 et dans la continuité de ceux-ci se trouve, en partie alti-ligérienne, la ZPS des « Gorges de la Loire », composée de deux unités et qui parcourt le territoire de la Haute Loire. En aval, on retrouve le SIC « Milieux alluviaux et aquatiques de la Loire » et la ZPS « Plaine du Forez ».

Sept communes sont incluses dans le périmètre Natura 2000. Parmi ces communes, deux (Saint-Just-Saint-Rambert et Unieux) sont très urbanisées et possèdent une densité supérieure à la moyenne départementale actuellement évaluée à 155 Hab/km<sup>2</sup>. Trois d'entre elles (Caloire, Chambles et Saint-Maurice-en-Gourgois), ont une densité qui est inférieure à 70 Hab/km<sup>2</sup>, ce qui en font des communes davantage rurales. La commune de Saint-Paul-en-Cornillon, bien que présentant des densités de communes urbaines dues à sa proximité avec Unieux, propose moins de services commerciaux, ce qui en fait une commune davantage tournée vers le rural. La commune de Saint-Victor-sur-Loire, quant à elle, a connu une explosion démographique entre 1975 et 1982 conduisant au doublement de sa population – de 1500 à 3000 habitants - en moins de 7 ans.

Natura 2000 est un dispositif de protection et de gestion des milieux naturels. Sur le site des Gorges de la Loire, d'autres dispositifs s'appliquent dans un esprit de préservation de ce territoire exceptionnel. Ainsi, les **sites classés et inscrits** ont pour but de protéger de l'urbanisation ce patrimoine paysager et culturel important. Le classement d'un site interdit donc toutes constructions ou toutes démolitions sans autorisation préalable du préfet ou du ministre. En site inscrit, les contraintes sont moins importantes mais imposent l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) pour tous travaux entrepris. Ces sites classés et inscrits ont été validés en 1999. Les périmètres des sites classés et inscrits couvrent à 96% le site Natura 2000.

L'inscription en **Réserve Naturelle Régionale** d'une partie des Gorges de la Loire oblige à une réglementation forte sur les secteurs concernés. Les différents types d'activités de loisirs sont réglementés dans ce périmètre afin d'y préserver une faune et une flore remarquables.

Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique sont des inventaires qui identifient et décrivent des secteurs présentant une forte capacité biologique et un bon état de conservation. Trois **ZNIEFF** de type 1 et une ZNIEFF de type 2 ont été décrites sur le site des Gorges de la Loire. Ces inventaires non réglementaires sont des éléments majeurs des politiques de protection de la nature mis en place sur notre territoire. Ils permettent une aide à la décision avant tout projet d'aménagement et doivent être pris en compte dans les documents d'urbanisme.

Sur notre territoire, on compte également des **réserves de chasse et de pêche** ayant pour but de préserver de la capture, les espèces en période de reproduction.

Le site des Gorges de la Loire renferme également un riche patrimoine architectural. Les sept communes décrivant le périmètre des Gorges de la Loire renferment neuf monuments inscrits et un monument classé.

Dans cette optique de préservation des milieux naturels, du patrimoine architectural et paysager des Gorges de la Loire, les deux Communautés d'Agglomération (CA) ont lancé une politique de protection du patrimoine naturel et bâti. La CA de Saint Etienne Métropole s'est dotée d'un Agenda 21, tandis que la CA de Loire-Forez possède un plan du Petit Patrimoine. Le Conseil Général de la Loire a également engagé une charte de l'environnement puis, récemment un Agenda 21, sur l'ensemble de la Loire. Le SCoT Sud-Loire prend également en compte les enjeux écologiques. En ce qui concerne les milieux aquatiques, deux contrats rivières ont été mis en œuvre sur les communes du site des Gorges de la Loire. Le SAGE Loire en Rhône-Alpes, en cours d'élaboration, s'attachera à définir la gestion la plus adéquate du fleuve Loire vers laquelle tendre afin d'améliorer la vie piscicole, de favoriser les activités nautiques ...

## A.2. Les données sur les activités humaines et l'occupation du sol.

Données sur les activités humaines et l'occupation du sol	Code FSD des activités (voir liste en annexe)	Quantifications	Qualifications	Origine des données
Agriculture (carte 11) (Annexe complémentaire 1)	100 : mise en culture 102 : fauche / coupe 110 : épandage de pesticides 120 : fertilisation 140 : pâturage 141 : abandon de systèmes pastoraux 170 : élevage de bétail	<p><u>Surface Agricole Utile (SAU) du périmètre Natura 2000 :</u> 127.3 Ha, soit 5.09 % du territoire est déclaré à la PAC. Les Surfaces Toujours en Herbe occupent 73.39 % de la SAU. Les terres labourables représentent seulement 5.32 % de la SAU. Le reste de la SAU, soit 21.29 %, est occupée par des prairies temporaires, des landes et d'autres utilisations du sol non détaillées.</p> <p><u>Opérations agro-environnementales:</u> 3 CTE ont été signés sur les 7 communes du territoire. 1 CAD engagé (2007 – 2013) sur le site Natura 2000. Actuellement, 54.55 Ha soit 43 % des surfaces agricoles sont concernées par une PHAE.</p>	<p><u>Nature des exploitations :</u> 43% des exploitations sont tournées vers la production laitière, 17% vers la production de viande. 42% des exploitations sont bovines et 25% sont ovines. La plupart des exploitations sont de petites tailles (66% comptent moins de 50 têtes de bétail).</p> <p><u>Situation agricole de 1969 à 2008 :</u> 69 agriculteurs ont été recensés sur les communes des Gorges de la Loire. A l'intérieur du périmètre Natura 2000, on dénombre 6 agriculteurs déclarant PAC. Depuis 1979, le nombre d'exploitations agricoles a diminué de moitié (53 %) alors que la SAU a augmenté de 151 %.</p>	DDT Loire ; DDSV Loire ; INSEE
Sylviculture (Carte 12)	160 : gestion forestière 161 : plantation forestière 162 : artificialisation des peuplements 163 : replantation forestière 164 : éclaircissage 165 : élimination des sous-étages 166 : élimination des arbres morts ou dépérissants 167 : reboisement 976 : dégâts de gibier	<p><u>Superficie de forêts :</u> 1526.76 Ha soit 61 % de ce site Natura 2000 en milieu forestier.</p> <p><u>Forêt domaniale :</u> 0 ha.</p> <p><u>Forêt communale :</u> 218.85 ha dont près de 95 % sont gérées par l'ONF.</p> <p>Un Plan de Gestion pour l'ensemble des forêts.</p>	<p><u>Essences forestières :</u> <b>Feuillus (environ 1470 ha) :</b> Chêne est majoritaire, hêtre, frêne, charme ... <b>Résineux (environ 56 ha en plantation) :</b> Pin noir et pin maritime ont été introduits (relatif au passé minier de Saint Etienne), pin sylvestre, cèdre.</p> <p><u>Type de peuplement :</u> <b>Futaies de feuillus :</b> Pour le hêtre, il s'agit de le valoriser en bois de feu. <b>Futaie de résineux :</b> issue de boisement volontaire ou de boisement exprimant son caractère pionnier. <b>Taillis :</b> mode de traitement ayant pour but la production de bois de feu. <b>Taillis sous futaie :</b> Peu représenté dans les Gorges de la Loire, correspond pour la plupart à une transition de la futaie de résineux à un boisement de chênes. Les peuplements dominants sont les chênaies à chêne sessile et à chêne pubescent.</p> <p><u>Filière bois :</u> 2 entreprises de production de bois de chauffage à Saint-Just-Saint-Rambert.</p>	ONF (gestion forestière dans le site classé des Gorges de la Loire); IFN ; CRPF

Données sur les activités humaines et l'occupation du sol	Code FSD des activités (voir liste en annexe)	Quantifications	Qualifications	Origine des données
Sylviculture (Carte 12)		Forêt privées : 1307.91 ha	Près de 86 % des forêts sur l'ensemble du territoire des sept communes sont privées. On comptabilise environ 914 propriétaires forestiers. La plupart des parcelles sont en indivision, appartenant donc à plusieurs propriétaires. De plus, le parcellaire forestier est fortement morcelé ce qui entraîne des difficultés de mise en place et de gestion des actions.	ONF; IFN ; CRPF
Urbanisation	400 : urbanisation, industrialisation et activités similaires	7 POS équivalent PLU. 48 Ha sont déclarés urbanisés dans le site Natura 2000	Les sept PLU ont été réalisés.	INSEE ; SM de la Vallée de l'Ondaine ;
Tissu industriel et artisanal	401 : zones urbanisées, habitat humain 402 : urbanisation continue 403 : habitat dispersé 409 : autres formes d'habitats 410 : zones industrielles et commerciales 411 : usine 423 : dépôts de matériaux inertes	Le compte des entreprises créées en 2009 est de l'ordre de 163 sur 6 communes des Gorges de la Loire (hors Saint Victor car les données ne sont pas disponibles par quartier). Respectivement 53 % et 32 % des entreprises créées se situent sur Saint Just Saint Rambert et Unieux. 15 % des créations d'entreprises se réalisent sur les autres communes (Saint Victor mis à part).  Le site des Gorges de la Loire compte en son périmètre deux usines : *La station d'épuration du Pertuiset *La centrale hydroélectrique EDF du Barrage de Grangent	La démographie des entreprises dans les Gorges de la Loire est importante, ceci est dû au caractère périurbain de ce site. La plupart des entreprises créées réalisent des activités de services. Quelques activités concernent le secteur secondaire.  Les déchets émis par la station d'épuration sont des corps gras, des matières de vidange et des boues de curage des égouts.	DDT 42 ; Cité Projet Création ; CBNMC
Voie de communication (Carte 13)	502 : routes et autoroutes 503 : voie ferrée, TGV 504 : zones portuaires 507 : pont, viaduc 508 : tunnel 511 : ligne électrique 520 : navigation	24.31 km de voies publiques 59.96 km de chemins ruraux 28.72 km de chemins privés 0.95 km de voies ferrées 2.48 km de tunnels 6.38 km des lignes électriques 1.89 km de viaduc 2.23 ha de parking <b>Soit 124.69 km de réseaux</b>	Sans objet	CG 42, ESRI, IGN Scan 25
Carrières et mines	330 : mines 390 : autres activités minières et d'extraction	*2 anciennes mines *aucune carrière recensée depuis janvier 2003	La mine d'Unieux / Fraisses sur les communes d'Unieux et de Saint-Paul-en-Cornillon. Extraction de houille. Titre minier renoncé le 08 mai 1933.  La mine de Roche la Molière / Firminy sur la commune d'Unieux. Extraction de houille. Titre minier retiré le 31 décembre 2007 suite à la dissolution de Charbonnages de France.	DREAL RA

Données sur les activités humaines et l'occupation du sol	Code FSD des activités (voir liste en annexe)	Quantifications	Qualifications	Origine des données
Chasse (Carte 9)	230 : chasse 240 : prélèvement sur la faune 243 : piégeage  <b>Attention : le piégeage, technique de chasse est à discerner des autres techniques contenues dans le code FSD 243</b>	1 Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) qui occupe 0.12 % du site. 6 chasses communales . 9 chasses privées (associations de chasse). 1 Groupement d'Intérêt Cynégétique pour la perdrix et le lièvre qui concerne 4 communes.	Le nombre total de chasseurs sur le territoire est de 450 environ. La superficie du territoire potentiellement ouvert à la chasse est de 9435 Ha sur les 7 communes.  Un Schéma Départemental de Gestion Cynégétique a été approuvé le 20 juin 2007.  <b>Les espèces chassées :</b> L'ensemble des espèces chassables du département de la Loire (cf : arrêté DT 2010-457 fixant les dates et modalités de chasse pour la campagne 2010/2011 et arrêté ministériel du 24 mars 2006 et du 30 juillet 2008 ).  <b>Les types de chasse :</b> Battue Chasse devant soi Affût - approche Vénerie sous terre Piégeage Chasse à courre, à cor et à cri (cf : arrêtés mentionnés ci-dessus)	FDC 42
Pêche (carte 9)	200 : Pêche, pisciculture, aquaculture 210 : pêche professionnelle 220 : pêche de loisirs	La Loire est classée en deuxième catégorie piscicole ainsi que l'Ondaine depuis l'aval du pont de Sauze.  <b>4 AAPPMA</b> gestionnaires de lots sur le barrage de Grangent : * La Gaule Forézienne de Saint-Etienne gestionnaire du lot A13 (de la limite départementale soit la confluence du ruisseau des Pérots (RD) jusqu'au Neufs Ponts. * La Truite des Grands Bois gestionnaire des lots A14 et A15 (des neufs ponts jusqu'à la confluence avec l'Ondaine) * L'Amicale des pêcheurs du Chambon-Feugerolles gestionnaire du lot A16 (depuis la confluence de l'Ondaine jusqu'au village de Révotes) * Les Martins Pêcheurs Rouchons gestionnaire des lots A17 et A18 (depuis le village de Révotes jusqu'au mur du barrage de Grangent).  <b>1 AAPPMA</b> gestionnaire des lots en aval du mur du barrage : * Le Gardon Forézien.	<b>Diversité piscicole:</b> *Dans la retenue de Grangent, la diversité ichtyofaunistique est de 17 espèces potentielles, dont 9 ont été inventoriées. *En aval du barrage de Grangent, la diversité piscicole est estimée entre 25 et 30 espèces.  <b>Les différentes techniques de pêches utilisées sont :</b> *la pêche au coup destinée à la capture des cyprinidés (gardons, tanches, rotengles, brèmes... ). *la pêche des carnassiers (Brochets, sandres, silures et perches) *la pêche de la Carpe de nuit est autorisée des Neufs Ponts jusqu'au 200m en amont du mur du barrage de Grangent par arrêté préfectoral du 1er samedi de février jusqu'au 30 avril, puis du 2ième samedi de mai jusqu'au 31 décembre uniquement.  <b>Dates ouverture de la pêche :</b> Ouverte à l'année sauf pour certaines espèces (sandre, brochet, ...) ou certaines techniques (pêche aux leurres, pêche de la carpe de nuit....).	FDP 42 ; ASCONIT 2007 ; ONEMA 2009

Données sur les activités humaines et l'occupation du sol	Code FSD des activités (voir liste en annexe)	Quantifications	Qualifications	Origine des données
Tourisme et loisirs (Annexe complémentaire 2) (Carte 14, 15 et 16)	220 : Pêche de loisirs 501 : Sentier, chemin et piste cyclable 600 : Equipements sportifs et de loisirs 604 : Circuit, piste 608 : Camping, caravanning 609 : Autres complexes de sports et de loisirs 621 : Sports nautiques 622 : Randonnée, équitation et véhicules non motorisés 623 : Véhicules motorisés 624 : Escalade 629 : Autres sports de plein air et activités de loisirs	<p><b>Office de tourisme :</b> 3 offices de tourisme se partagent les Gorges de la Loire sans véritable cohérence entre eux et leurs activités.</p> <p><b>Public :</b> Les publics les plus représentés sont des familles en promenades et des sportifs attirés par les multiples activités offertes par le site des Gorges de la Loire. Aucune étude n'a jusqu'alors pu estimer la fréquentation de ce site.</p> <p><b>A l'intérieur du périmètre Natura 2000 :</b> - 34.1 km de sentiers pédestre. - 63.1 km de sentiers VTT dont 34.1 km de circuits communaux. - 1 piste de 4 x 4 à Saint-Just-Saint-Rambert. - 6 sites d'escalade répertoriés dont 1 qui ne semble plus utilisé. - 1 site de vol libre près de La Garde. - 1 zone d'aéromodélisme à Condamines en partie contenue dans le site. - 2 sites d'activités nautiques : plage de Saint-Victor-Sur-Loire (en partie contenue dans le site Natura 2000) et la base nautique (dont les locaux sont hors du site)</p> <p><b>Hébergement :</b> Capacités d'accueil : 784 lits</p> <p>Type d'hébergement : L'hôtellerie de plein air et l'hébergement collectif représentent la plus grosse part de l'offre dans les Gorges de la Loire avec respectivement 52% et 29%.</p>	<p>Office de tourisme de Saint Etienne, de Loire Forez et du pays de Saint Bonnet le Château</p> <p>La majorité des visiteurs des Gorges de la Loire sont des locaux ou viennent des départements limitrophes (Rhône, Haute Loire et Puy de Dôme). Les autres touristes français viennent principalement de l'île de France, du Nord de la France et de la côte méditerranéenne</p> <p><b>Les Activités et représentations :</b> -Randonnées pédestres (2 clubs) et de VTT, -Randonnées équestres (5 clubs et écuries et 1 association), -Activités nautiques (6 écoles et associations au minimum) et de baignades, -Escalade, course d'orientation, aéromodélisme -Pêche et chasse (voir ci-dessus) -Visite guidée du patrimoine par les offices de tourisme, -Animations diverses (6 associations minimum) -Nombreux événementiels chaque année</p> <p><b>Capacités en restauration et en hébergement sont données pour l'ensemble des sept communes des Gorges de la Loire et ne se limitent pas au périmètre Natura 2000.</b> <u>A noter</u> : 4.1 % des logements des sept communes sont des résidences secondaires.</p>	TOTEM, OT Loire Forez, OT du Pays de Saint Bonnet le Château, Maître du rêve, SMAGL

## Synthèse :

La forêt représente une part majeure dans l'occupation du sol (carte 17) du site des Gorges de la Loire. 84 % de cette forêt est entièrement privée et on compte environ 914 propriétaires différents. La plupart des propriétaires privés, qui possèdent moins d'un Ha, exploitent peu leurs forêts. Ceci s'explique par un relief bien marqué rendant le travail forestier sur certaines zones très difficile et interdisant l'accès à ces zones par des véhicules d'exploitation forestière. Il est cependant à noter que certains propriétaires forestiers semblent ignorer qu'ils sont en possession de parcelles forestières. De plus, certains de ceux qui se savent propriétaires, ignorent où se trouvent leurs propriétés. Ce morcellement très important et cette absence d'information précise rend l'engagement de toute action particulièrement longue. L'ONF gère une partie des forêts communales et des forêts d'établissements publics comme le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Saint Etienne ou le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Chambles. De nombreuses sylvicultures sont pratiquées : futaie, taillis sous futaie, plantation ... Les actions menées par L'ONF contribuent à diversifier les forêts des Gorges de la Loire et ainsi, accroître leur potentiel d'accueil pour une biodiversité plus abondante. Le pin sylvestre, espèce pionnière, est bien représenté. Ceci est du, d'une part, à son dynamisme naturel - Les peuplements de résineux sont amenés à être remplacés par des espèces postpionnières comme le chêne et le charme - et d'autre part, à une exigence économique – les résineux croissent généralement plus vite que les feuillus et sont donc exploitables plus rapidement que ces derniers. D'autre part, il y a un facteur historique à ne pas négliger. A l'époque où Saint Etienne était une ville minière fleurissante, de nombreuses plantations de résineux ont été réalisées afin d'assouvir les besoins en armature bois des mines, exclusivement réalisées en résineux. Les mines de Saint Etienne ont donc contribué au façonnement forestier des Gorges de la Loire.

Le périmètre Natura 2000 des Gorges de la Loire s'arrête aux abords très encaissés du site, à la limite de la plaine, alors que les grosses parcelles agricoles se trouvent sur les plateaux. La superficie occupée par l'agriculture au sein du périmètre est presque « anecdotique » : 5.09 % du territoire. Les sept communes des Gorges de la Loire comptabilisent 69 agriculteurs mais seulement 6 déclarants à la PAC sont localisés à l'intérieur du périmètre Natura 2000. L'élevage est le type d'agriculture le plus répandu sur les Gorges de la Loire. Il s'agit d'élevages caprins, ovins, bovins et porcins (voir annexe complémentaire). L'agriculture dans les Gorges de la Loire souffre depuis les années 60 d'une déprise agricole importante qui s'accroît sur les milieux escarpés et difficiles d'accès. La conséquence de cet abandon des systèmes pastoraux est une fermeture progressive des milieux.

Les activités de chasse et de pêche sont également bien représentées dans les Gorges de la Loire. En ce qui concerne la chasse, on dénombre environ 450 chasseurs sur l'ensemble des sept communes regroupés en 4 organisations de chasses (voir annexes complémentaires). Ils mettent ainsi leurs parcelles forestières en commun afin d'y pratiquer leur activité. La pêche, quant à elle, est pratiquée sur les rivières affluentes et le fleuve Loire. On dénombre quatre APPMA sur le site des Gorges de la Loire. En plus des activités de pêche et de chasse, d'autres activités dites de loisirs sont pratiquées au sein des Gorges, qui par leur relief et leur proximité avec l'agglomération stéphanoise sont un site idéal pour les activités physiques en pleine nature. On comptabilise environ 34.1 km de sentiers pédestres et 63.1 km de parcours VTT. A cela, s'ajoutent les activités équestres et motorisées qui empruntent parfois ces sentiers balisés entraînant, ainsi un conflit d'usage des chemins de randonnée. La fréquentation anarchique de certains pratiquants peut, sur certains secteurs, mettre en péril la gestion et la bonne conservation de ce site et des espèces protégées qui y vivent. Elle devra faire l'objet d'une attention particulière lors de la rédaction des fiches action. L'offre d'hébergement et de restauration (comptabilisée sur les sept communes des Gorges de la Loire) dans les Gorges de la Loire est correcte et variée.



### A.3. Les données abiotiques

Données abiotiques	Quantifications	Qualifications	Origine des données
Climat	<p>Les gorges de la Loire ont la particularité de se trouver à l'interface de trois influences climatiques : méditerranéenne, continentale et montagnarde.</p> <p>Pour simplifier, on dit que le climat est de type "continental dégradé".</p>	<p>Le climat est qualifié par des hivers froids et secs et des étés chauds et humides. La position relativement méridionale du territoire, la proximité des massifs de moyenne montagne, la présence du fleuve Loire et plus particulièrement de la retenue de Grangent ainsi qu'un relief tourmenté favorisent la formation de micro-climats.</p> <p><u>Données météorologiques de 1947 à 2007 :</u></p> <p><b>*Pluviométrie annuelle</b> : 753 mm (entre 700 et 900 mm suivant la topographie)  <b>*Période pluvieuse</b> : printanière (mai – juin) et automnale (octobre – novembre)            Les pluies sont de types cévenoles            Plus de 30 orages par an, soit une activité orageuse notable pour le secteur du Massif Central            Moyenne de 154 jours de pluie par an à Saint Etienne            Plus de 20 jours de neige par an en moyenne  <b>*Température moyenne</b> : 10,7 °C  <b>*Amplitude thermique</b> : 17°C (entre janvier et juin)  <b>*Moyenne des minima et maxima</b> : -1,4°C et 25,8°C            90 jours de gelées par an en moyenne (fort à l'échelle du Massif central)</p> <hr/> <p><u>Ensoleillement :</u>  <b>Moyenne d'ensoleillement</b> : de 1 750 à 2 000 heures par an</p> <p><u>Brouillard :</u>  <b>Durée</b> : de 30 à 50 jours de brouillard par an (correct à l'échelle du Massif Central)  <b>Période</b> : de septembre à février, particulièrement entre octobre et novembre.            Par ailleurs, la présence de la Loire engendre quelques nappes de brouillard localisées dans la vallée en période estivale, ainsi que des faciès plus humides.</p> <p><u>Vent :</u>  <b>Durée</b> : secteur moyennement venteux, avec de 30 à 40 journées de vent dépassant les 60 km/h  <b>Direction</b> : vents dominants de direction N / NW – S / SE.            Leur orientation peut s'opposer en fonction de la saison. En effet, les vents du nord sont dominants d'avril à août, alors que les vents du sud dominant d'octobre à décembre.</p>	<p>Météo France</p> <p>Station météorologique de référence : <b>Saint Etienne-Bouthéon</b></p>
Géologie et pédologie (Carte 18)	2 formations géologiques	<p>Les Gorges de la Loire se situent principalement sur des roches granitiques (1906 Ha soit 76% du territoire).            On distingue <b>trois types de granites</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- En partie Nord du site, granite à deux micas</li> <li>- En partie Sud, granite monzonite de grain variable à biotite et cordiérite</li> <li>- Sur la commune de Caloire, essentiellement du granite à biotites hétérogène.</li> </ul> <p>Ces granites datent du carbonifère.</p> <p>La Loire et ses affluents reposent quant à eux sur des alluvions (572.92 Ha) de type limons, sables, graviers et galets datant du quaternaire.</p>	BRGM

Données abiotiques	Quantifications	Qualifications	Origine des données
Topographie (Carte 19)	<b>Etage de végétation</b> : Collinéen <b>Altitude</b> : varie de 400m (lorsque le plan d'eau est à son niveau minimum) à 760m selon un axe Est / Ouest. <b>Exposition</b> : Nord - Sud	Le relief des Gorges de la Loire est fortement marqué par des pentes oscillant entre 25 % pour les terrains les plus praticables à 55 % pour les terrains les plus pentus.	CG 42
Hydrologie (carte 20)	15 ruisseaux permanents, 1 rivière « l'Ondaine », 1 fleuve « la Loire » et 1 canal « canal du Forez ».	<u>Qualité de l'eau :</u> - 2 stations de pompage, 1 station d'épuration et 4 réservoirs - Saint-Just-Saint-Rambert est classée en zone vulnérable aux pollutions d'origine agricole - 1 station de mesure de la qualité des eaux gérée par le Conseil Général de la Haute-Loire à Aurec-sur-Loire : très bonne qualité des eaux. - 2 stations de mesure de la qualité des eaux gérées par la DDASS 42 à Saint-Paul-en-Cornillon et Saint-Victor-sur-Loire : mesure de la turbidité et de la qualité microbiologique.	BD Carthage, IGN, SANDRE, Agence Loire (Bretagne)
Hydrographie	Ce réseau hydrographique représente 58.7 Km de linéaire. De nombreux ruisseaux temporaires d'une longueur totale de 22.4 km.	<u>Données générales :</u> * <b>Température</b> : 25°C (de surface en plein été) * <b>Potentiel Hydrogène</b> : fluctue selon les cycles nyctéméraux et l'activité photosynthétique. Augmentation du taux d'O <sup>2</sup> / baisse du taux de CO <sup>2</sup> sur les eaux de surface en pleine journée provoquant des montées de pH puis baisse de ce taux d'O <sup>2</sup> / augmentation du taux de CO <sup>2</sup> en fin de journée provoquant des eaux acides. * <b>Polluants</b> (mercure et PCB) : Les niveaux de contamination dans les chairs des poissons interdisent par arrêté préfectoral la consommation humaine de Sandres, Perches et Brochet pour le mercure et de toutes espèces de poissons pour le PCB. *Oxygène : * <b>Régime hydrologique</b> : pluvio-nival avec des épisodes de crue cévenole * <b>Niveau de l'eau</b> : 420m du 1 <sup>er</sup> juin au 15 septembre (côte touristique), variable suivant les besoins hydroélectriques pour le reste de l'année  <u>Espèces invasives en site Natura 2000:</u> * La <b>renouée du Japon</b> est présente sur 1,125km * Le <b>sénéçon du cap</b> a été observé sur 353m * La <b>buddleia</b> a été repérée sur 40m * L' <b>ambrosie</b> s'étend sur 4,59km	

## Synthèse :

Le climat du département de la Loire est de type « continental dégradé ». La variation rapide de l'altitude et l'exposition Nord/sud des versants offrent à ces gorges une grande diversité de milieux. Les parties peu exposées, tournées vers le Nord, sont généralement recouvertes par des forêts humides de hêtres. Les parties exposées plein Sud sont occupées par des milieux plus secs de landes à genêts et à callunes ou de pelouses sèches.

Les Gorges de la Loire sont caractérisées pas de grands ensembles géologiques traversés par des failles importantes principalement d'orientation Nord Ouest / Sud Est. Ces failles sont le signe d'une tectonique très marquée issue de l'activité volcanique qui annonça la formation du Massif Central entre le tertiaire et le quaternaire. Les Gorges de la Loire délimitent les grands ensembles morphologiques du département de la Loire :

\* à l'Est, les monts du Lyonnais et le Pilat.

\* à l'Ouest, les monts du Forez.

Ces Gorges sont bordées en partie Nord, à l'aval du barrage de Grangent, par les plaines agricoles du Forez.

Elles constituent de manière plus générale une frontière entre le Massif Central et les monts du Pilat et du Lyonnais. De par leur position particulière, ces gorges sont soumises à trois types de climats: méditerranéen, montagnard et continental. C'est pourquoi, de nombreuses espèces méditerranéennes ont été contactées dans ce périmètre. Les Gorges de la Loire constituent ainsi la limite nord de leur aire de répartition.

Les secteurs de bord de Loire sont riches en sédiments fertiles transportés par l'eau courante, les alluvions ou « chambons ». A l'inverse, les sols qui reposent sur des massifs granitiques en moyenne montagne sont pauvres et acides. Le bassin stéphanois, quant à lui, présente des gisements carbonifères riches, qui furent à l'origine du développement industriel de la région. On comptait jusqu'à peu, deux mines sur la commune d'Unieux.

Le site des Gorges de la Loire est traversé du Nord au Sud par le fleuve Loire, coupé en partie Nord par le barrage de Grangent. Le canal du Forez qui débute au niveau de ce barrage, est la principale source en eau de la plaine du Forez. La vitesse du courant ainsi que la hauteur du plan d'eau sont soumises à régulation par l'usine hydroélectrique de Grangent dont EDF est le gestionnaire. Du 1er juin au 15 septembre, le plan d'eau atteint sa côte de retenue normale, 420m NGF de hauteur. Hors période estivale, cette hauteur fluctue entre 410m NGF et 420m NGF. En partie Est, la Loire présente 4 affluents : le Grangent, le Rozay, le Lizeron et l'Ondaine. Ces deux derniers cours d'eau bénéficient d'un contrat de rivière dont les objectifs tendent vers une gestion durable et une restauration de la qualité de l'eau. En partie Ouest, le fleuve Loire est rejoint par le ruisseau de La Garde et de nombreux petits affluents asséchés en période estivale.

Une analyse IBGN fut entreprise sur ses affluents en 2004. Il en découle que la rigueur des habitats (peu diversifiés) et la rudesse des conditions de vie (températures faibles et forts courants alternant avec des périodes de faibles débits et d'assèchement) ne se prêtent pas à l'implantation d'une faune d'invertébrés aquatiques diversifiée. Ces affluents s'avèrent cependant de relativement bonne qualité. La Garde, qui traverse le hameau du même nom à Chambles, présente une eutrophisation de l'eau due aux rejets des eaux usées dans ce cours d'eau.. Aucun des affluents de la Loire n'est susceptible d'accueillir des écrevisses à pieds blancs, aux vues des qualités intrinsèques du milieu (qualité d'eau dégradée) et de la pérennité des écoulements (cours d'eau temporaires). Quatre espèces de plantes invasives ont été observées sur ces affluents, ce qui correspond à environ 6km linéaire. Leur croissance, préoccupante, nécessite d'être maîtrisée.

En conclusion, l'influence du substrat géologique et du climat se fait ressentir à de nombreux niveaux (hydrographie, hydrologie, phytosociologie...). Ces facteurs abiotiques agissent sur la répartition des écosystèmes et donc des espèces inféodées.

## A4. Les propriétés

Une analyse foncière succincte des propriétés publiques et parapubliques permet de mettre en avant les résultats suivants :

<b>Nom de la structure</b>	<b>Superficie (Ha)</b>	<b>Total (Ha)</b>	<b>% sur le site</b>	<b>Total (%)</b>
Commune de Caloire	44,54	710,72	1,78	28,37
Commune de Chambles	55,08		2,20	
Commune de Saint-Etienne	542,47		21,66	
Commune de Saint-Just-Saint-Rambert	7,36		0,29	
Commune de Saint-Paul-en-Cornillon	15,69		0,63	
Commune d'Unieux	45,57		1,82	
Département de la Loire	9,57	70,74	0,38	2,82
Etat	0,69		0,03	
Syndicats divers	1,08		0,04	
SMAGL	59,39		2,37	
Habitants et hameau	114,93	128,34	4,59	5,12
Centres Communaux d'Action Sociale	13,41		0,54	
Centre Hospitalier Universitaire de Saint Etienne	19,29	142,49	0,77	5,69
EDF	122,88		4,91	
SNCF	0,32		0,01	
	<b>1052,29</b>		<b>42,01</b>	

Les 7 communes constituant le site des Gorges de la Loire sont propriétaires de 710 Hectares sur ce site. Les structures intercommunales de type syndicat mixte, l'Etat et le Département de la Loire possèdent 70 Ha. Pour résumer, ces propriétés publiques représentent 781 Ha sur le site soit 29% de la superficie du site des Gorges de la Loire.

Un certain nombre d'hectare de parcelles appartiennent aux habitants des communes et aux hameaux. Ces parcelles représentent une superficie de 128 Ha soit 5% de la superficie du site Natura 2000.

Enfin, des organismes parapublics comme le CHU de Saint Etienne, la SNCF et EDF possèdent 142 ha de parcelles sur le site des Gorges, ce qui correspond à 6% de la superficie du site Natura 2000 des Gorges de la Loire. Une convention portant sur le prêt de parcelles à des fins de gestion écologique entre EDF et le SMAGL fut signée en 2010. Elle aboutira à la mise en place de contrats Natura 2000 dans l'année 2011.

La somme succincte de ces parcelles est ainsi de 1052 Ha ce qui correspond à 42% de la superficie du site. Le potentiel d'actions possible à mener sur le site en collaboration avec les structures publiques et parapubliques est donc important.



*Photo 3 : Natura 2000 : Concilier pratiques agricoles et préservation des espèces d'intérêt communautaire, J.B. BUTIN, SMAGL, 2010.*

## A5. Les données biotiques générales

Données biotiques (autres qu'habitats et espèces d'intérêt communautaire)	Quantifications	Qualifications	Origine des données
Habitats naturels en général (carte 21)	50 Habitats répertoriés suivant le Code Corinne Biotope	Enjeux par rapport à Natura 2000 : Directive-Habitat-Faune-flore : 12 habitats relevés dont 2 prioritaires	CBNMC 2009
Flore en général (annexe liste flore / textes de protection)	1402 espèces végétales identifiées (pour 2539 recensées en région Rhône Alpes)	Liste rouge des espèces : * France : 23 * Région : 144 Directive Habitats-Faune-Flore, annexe 2 et 4 : 1 Convention de Berne : 1 Protection nationale, niveau 1 : 3 Protection régionale : 99	INPN ; ENS ; ZNIEFF ; LPO 2005 à 2008 ; Cesame 1994 et 1997 ; FRAPNA 2005 à 2008 ; SMAGL ; CBNMC 2004 et 2009
Faune en général (annexe liste faune / textes de protection)	Oiseaux : 217 espèces (327 région) Reptiles : 10 (22 région) Amphibiens : 11 (20 région) Mammifères : 56 (97 région) Poissons : 27 (52 région) Invertébrés : 584 (1126 région) - Lépidoptères : 434 - Coléoptères : 109 - Orthoptères : 30 - Odonates : 10 - Arachnides : 1	UICN liste rouge : 243 France liste rouge des espèces : 269 Directive Habitats-Faune-Flore : 44 Directive Oiseaux : 122 Convention de Barcelone : 1 Convention de Berne : 252 Convention de Bonn : 106 Convention de Bonn, Accord d'AEWA : 69 Convention de Washington : 5 Protection nationale : 286 CITES : 47	
Faune chassée	12 espèces dans l'arrêté préfectoral 47 dans l'arrêté ministériel	8 Nuisibles 1 soumis à un plan de chasse 2 plan de gestion	FDC 42
Faune pêchée	25 à 30 espèces piscicoles 2 écrevisses (la californienne en aval du barrage de Grangent et l'américaine dans le barrage de Grangent)	<b>4 espèces nuisibles</b> : les deux écrevisses citées, le poisson-chat et le perche-soleil.  Statut de protection particulier : * 2 inscrits à la Directive Habitat-Faune-Flore * 4 inscrits sur l'arrêté de biotope du 8/12/1988 * 3 inscrits à la convention de Berne	FDP 42

## Synthèse :

Avec près de 2500 espèces et sous-espèces botaniques, la région Rhône-Alpes présente une diversité floristique relativement importante. Cette situation est en partie due à la position géographique de cette région, au carrefour de trois des quatre grandes influences françaises : continentale, méditerranéenne et montagnarde. Sur ces 2505 ha de superficie, le site des Gorges de la Loire accueille des espèces méditerranéennes comme l'érable de Montpellier (*Acer monspessulanum* L.) ou le pin maritime (*Pinus pinaster*) qui côtoient des espèces plus continentales comme le hêtre (*Fagus sylvatica*).

Le nombre d'espèces botaniques relevées sur le site des Gorges de la Loire, de l'ordre de 1402 espèces, n'est pas exhaustif. Bien que ce site ne représente que 0.06% de la superficie de la région, on y retrouve 55% de la richesse spécifique régionale. Ce constat positionne donc le site des Gorges de la Loire comme un site naturel d'une très grande richesse floristique. Les milieux naturels qu'il renferme sont en perpétuel évolution, soumis aux influences climatiques, topographiques, anthropiques (...) dont les légers changements peuvent bouleverser la répartition floristique de ce site. La poursuite des inventaires de terrain permet de découvrir chaque année de nouvelles espèces.

La diversité et la mosaïque de milieux sur ce site favorisent la présence d'espèces d'oiseaux exigeantes. Les Gorges de la Loire rassemblent ainsi de nombreux rapaces comme le Grand Duc d'Europe (*bubo bubo*), mais aussi des espèces en déclin au niveau national comme le Circaète Jean-le-Blanc (*Circaetus gallicus*) ou le Milan royal (*Milvus milvus*). Les espèces de milieux ouverts, alternant entre prairies, sous-bois et landes, sont aussi bien représentées : l'Alouette lulu (*Lullula arborea*), la Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*) et l'Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*). Enfin, le plan d'eau de Grangent et ses affluents de la Loire accueillent de nombreuses espèces d'oiseaux d'eau vive comme le Martin pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*) ou d'eau plus calme, telle la Foulque macroule (*Fulica atra*). La Bouvière, espèce piscicole d'intérêt communautaire est présente dans la retenue de Grangent.

L'inventaire des chiroptères réalisé en 2006 permet de mettre en évidence 19 espèces de chauves-souris dans et aux abords directs du site Natura 2000, sur les 24 espèces recensées en région Rhône-Alpes. Parmi elles, 6 sont inscrites en annexes 2 et 4 de la Directive Habitat-Faune-Flore et 13 en annexe 4. Cinq de ces espèces de chauves-souris vivent particulièrement en milieu forestier : le Murin de Bechstein (*Myotis bechsteini*) affectionne particulièrement les forêts âgées, tout comme la Barbastelle (*Barbastella barbastellus*), l'Oreillard roux (*Plecotus auritus*) et les Noctules communes (*Nyctalus noctula*) et de Leisler (*Nyctalus leisleri*). Ces espèces fréquentent de préférence les arbres morts et creux localisés dans des peuplements mixtes de feuillus et de résineux. Il est à noter que la présence de ponts et de tunnels de l'ancienne voie ferrée reliant Saint-Just-Saint-Rambert à Firminy sont autant de gîtes potentiels pour ces mammifères.

Un état des lieux de la population de Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*), espèce inscrite en annexes 2 et 4 de la Directive Habitat-Faune-Flore, a été lancé en 2010. Il a permis de conforter la place importante du site de Grangent qui accueille une population importante et soumise à la circulation motorisée en milieux naturels potentiellement destructrice de l'espèce. D'autre part, cet inventaire aura mis en évidence la présence de deux autres sites de reproduction de cette espèce, méconnus jusqu'alors.

Un recensement intense des lépidoptères sur le site des Gorges de la Loire a permis de mettre en évidence 434 espèces différentes. Parmi ces espèces, l'Azuré du Serpollet (*Maculinea arion* L.), inscrit en annexe 4 de la Directive Habitat-Faune-Flore, est suivi chaque année. Les autres ordres de la classe des insectes n'ont, quant à eux, pas fait l'objet de prospections suffisantes. Il semble évident, compte tenu de la richesse de ce site, que la liste des insectes est largement sous évaluée. Des prospections et inventaires complémentaires mériteraient d'être engagés notamment en ce qui concerne le Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus* L.), espèce potentiellement présente mais pas encore contactée.

## A6. Les écosystèmes

Ecosystème	Surface ou linéaire	Etat sommaire de l'écosystème	Principaux habitats d'intérêt communautaire	Principales espèces d'intérêt communautaire	Principales menaces identifiées ou estimées en lien avec les activités identifiées dans le FSD	Références
Forêts (Code Corine Biotope : 4)	1527,16 Ha	Bon	<b>9120</b> : Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus ( <i>Quercion robur-petraeae</i> ou <i>Illici-Fagenion</i> ) <b>9130</b> : Hêtraies de l' <i>Asperulo-Fagetum</i> <b>9180 (prioritaire)</b> : Forêts de pente, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i>	1083 : Lucane cerf-volant 1193 : Sonneur à ventre jaune 1308 : Barbastelle commune 1323 : Murin de Bechstein A072 : Bondrée apivore A073 : Milan noir A074 : Milan royal A215 : Grand Duc d'Europe A236 : Pic noir	Les forêts sont situées aux endroits très pentus du site et sont, de ce fait, peu accessibles aux véhicules motorisés nécessaires à leur exploitation. De plus, le morcellement cadastral et la multitude de propriétaires ne favorisent pas une exploitation commerciale de ces forêts. Ces forêts sont donc relativement bien protégées et elles ont atteint pour la plupart leur niveau climacique.  161 : plantation forestière 162 : artificialisation des peuplements 165 : élimination des sous-étages 166 : élimination des arbres morts ou dépérissants 167 : reboisement	CBNMC 2009, Corine Biotope
Milieux rupestres (Code Corine Biotope : 62)	12,59 Ha	Bon	<b>8220</b> : Pente rocheuse siliceuse avec végétation chasmophytique	A072 : Bondrée apivore A080 : Circaète Jean-le-Blanc A215 : Grand Duc d'Europe A224 : Engoulevent d'Europe	La superficie de cet écosystème est sans doute sous évaluée car les pentes rocheuses sont difficiles d'accès.  624 : escalade, varappe, spéléologie	CBNMC 2009, Corine Biotope
Grottes, Cavités et tunnel (Code Corine Biotope : 65 et 88)	2256 mètres linéaires	Bon	<i>Sans objet</i>	1303 : Petit rhinolophe 1308 : Barbastelle commune 1321 : Murin à oreilles échancrées 1323 : Murin de Bechstein 1307 / 24 : Petit et Grand murin	Des anciens tunnels de la SNCF bordent le long de la Loire. La plupart sont actuellement fermés car dangereux pour le grand public. Cette fermeture permet ainsi d'assurer une certaine protection aux espèces de chiroptères associées.  620 : sport et loisirs de nature 622 : randonnée, équitation et véhicules motorisés	CBNMC 2009, Corine Biotope
Prairies et pelouses (Code Corine Biotope : 34, 35, 37 et 38)	175,62 Ha	Mauvais à moyen	<b>2330</b> : Dunes intérieures avec pelouses ouvertes à corynéphore et agrostis <b>6210</b> : Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires <b>6510</b> : Prairie maigre de fauche de base altitude	1303 : Petit rhinolophe 1307 / 24 : Petit et grand Murin A073 : Milan noir A074 : Milan royal A080 : Circaète Jean-le-Blanc A224 : Engoulevent d'Europe A246 : Alouette lulu A338 : Pie-grièche écorcheur	Les pelouses et prairies autrefois entretenues souffrent aujourd'hui d'une déprise agricole. Laisseries à l'abandon, elles évoluent rapidement en habitat pionnier envahi par le genêt, qui progressivement se transformera en forêts.  102 : fauche, coupe 140 : pâturage 141 : abandon des systèmes pastoraux 976 : dégâts de gibier (ex. Presqu'île des Echandes)	CBNMC 2009, Corine Biotope

Ecosystème	Surface ou linéaire	Etat sommaire de l'écosystème	Principaux habitats d'intérêt communautaire	Principales espèces d'intérêt communautaire	Principales menaces identifiées ou estimées en lien avec les activités identifiées dans le FSD	Références
Landes, Fruticées, fourrés (Code Corine Biotope : 34, 35, 37 et 38)	344,05 Ha	Mauvais	<b>4030</b> : Landes sub-atlantiques à genêt et callune	A080 : Circaète Jean-le-Blanc A224 : Engoulevent d'Europe A246 : Alouette lulu A338 : Pie-grièche écorcheur	Les landes sont divisées en deux catégories, les landes secondaires qui annoncent la chênaie par le biais des fourrés à genêt à balais. Les landes primaires qui sont théoriquement plus ou moins stables, régénérées par les cycles d'érosion des dalles. Mais on peut observer sur le site le passage de ces landes à des pinèdes ou des chênaies.  Mode d'entretien (Ex. La Thibonnière) 954 : envahissement d'une espèce	CBNMC 2009, Corine Biotope
Haies, Bosquet (Code Corine Biotope : 83)	59,16 Ha	Sans objet	Sans objet	1303 : Petit rhinolophe 1308 : Barbastelle commune 1323 : Murin de Bechstein A246 : Alouette lulu A338 : Pie-grièche écorcheur	Les haies représentent un habitat important pour les chauves-souris qui chassent et s'y habitent. Elles ont également un rôle de coupe-vent et participent à la richesse du paysage.  151 : élimination des haies et des boqueteaux	CBNMC 2009, Corine Biotope
Milieux humides (Code Corine Biotope : 24)	0,35 Ha	Mauvais	<b>3260</b> : Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-batrachion</i>	1193 : Sonneur à ventre jaune 1303 : Petit Rhinolophe 1307/24 : Petit et grand Murin 1308 : Barbastelle commune 1321 : Murin à oreilles échanquées	La Loire compte de nombreux affluents permanents et temporaires. Ces milieux accueillent de nombreuses espèces d'amphibiens. Certains sont très fréquentés par les véhicules motorisés.  622 : randonnée, équitation et véhicules non motorisés 623 : véhicules motorisés 701 : pollution de l'eau 720 : piétinement, surfréquentation	CBNMC 2009, Corine Biotope
Plan d'eau (Code Corine Biotope : 22)	290,31 Ha	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Le niveau du plan d'eau est géré par EDF via le barrage de Grangent. Cette étendue est très fréquentée en belle période.  220 : pêche de loisir 621 : sports nautiques 701 : pollution de l'eau 853 : gestion des niveaux d'eau 941 : inondation 952 : eutrophisation	CBNMC 2009, Corine Biotope



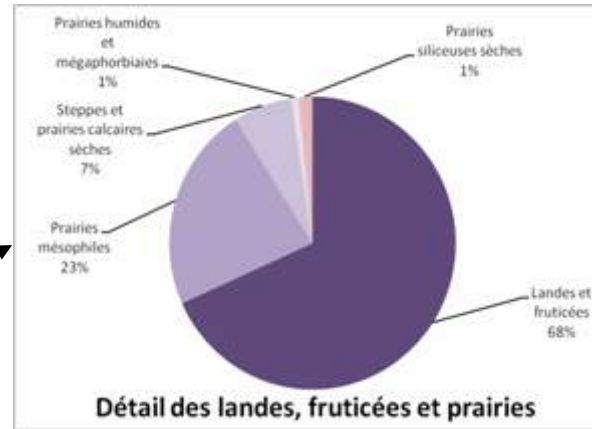
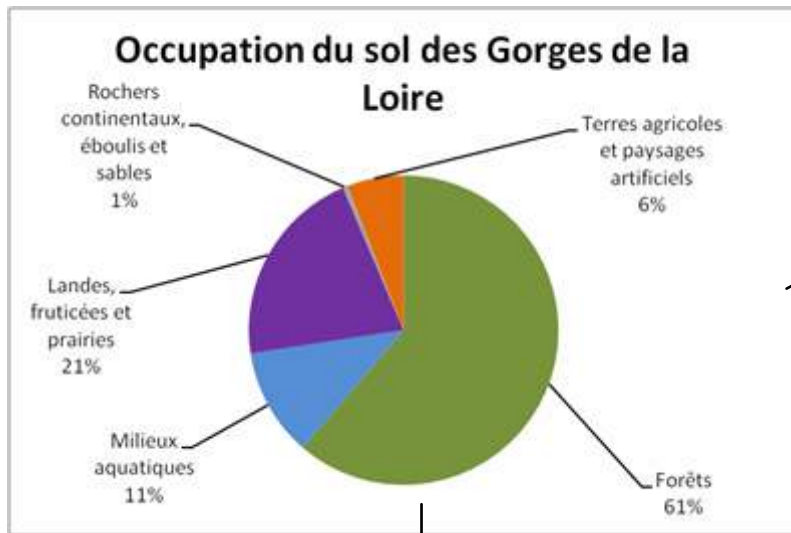
Ecosystème	Surface ou linéaire	Etat sommaire de l'écosystème	Principaux habitats d'intérêt communautaire	Principales espèces d'intérêt communautaire	Principales menaces identifiées ou estimées en lien avec les activités identifiées dans le FSD	Références
Culture, Autres (vergers, Friches...) (Code Corine Biotope : 81 et 82)	25,50 Ha	Sans objet	Sans objet	1303 : Petit rhinolophe 1321 : Murin à oreilles échanquées 1307/24 : Petit et grand Murin A072 : Bondrée apivore A073 : Milan noir A246 : Alouette lulu A338 : Pie-grièche écorcheur	Milieu peu représenté sur le site, mais davantage sur les plateaux environnants.  102 : fauche, coupe	CBNMC 2009, Corine Biotope
Zones urbanisées (Code Corine Biotope : 86)	47,89 Ha	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sur le site des Gorges de la Loire, les zones urbanisées sont principalement des habitations isolées ou des hameaux, sauf pour Caloire totalement inclus dans le site Natura 2000. Certaines chauves-souris apprécient ces milieux.  401 : zones urbanisées, habitat humain 403 : habitat dispersé	CBNMC 2009, Corine Biotope
Infrastructures	124,89 km de réseau	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	IGN Scan 25, CG 42, ESRI

**RQ** : Une parcelle agricole peut être le théâtre de multiples activités (prairie de fauche, culture ou vergers). A ce titre, il n'est pas toujours opportun de viser l'exactitude dans le calcul à l'hectare de la surface de chaque écosystème. Les chiffres donnés peuvent ainsi varier.

**RQ** : Beaucoup de ruines sont propices au développement des chauves-souris

**RQ** : La superficie des milieux rupestres est sous estimée car inaccessible par les chargés d'études non formés pour la réalisation d'inventaires sur ces milieux.

## Synthèse :



Les Gorges de la Loire sont majoritairement constituées d'habitats forestiers qui couvrent 61% de la superficie totale du site Natura 2000 soit environ 1526 ha. 96% de ces forêts sont de type caducifolié, largement dominées par de la hêtraie, notamment du type *l'asperulo-fagetum* (9130) et du type 'atlantique acidophile' (9120). Les forêts de conifères purs ne représentent que 4% du territoire, quant à la superficie de forêts riveraines et de fourrés très humides, elles n'atteignent pas 1% de la superficie totale. 207 Ha soit 14 % de l'ensemble de ces forêts sont gérées par l'ONF. Elles sont des sites d'accueil pour de nombreuses espèces d'oiseaux (notamment les rapaces) mais aussi pour certains amphibiens.

21% du site Natura 2000 est occupé par des landes, des fruticées ou des prairies de pâtures ou de fauches. Ces milieux ouverts sont principalement constitués de landes et de fruticées, à 68%, puis, pour le reste, par différents types de prairies. Ces milieux souffrent d'une déprise agricole importante qui tend à la fermeture progressive de ces milieux. Les habitats d'intérêt communautaire « pelouses sèches semi-naturelles » (6210) et « prairies maigres de fauches » (6510) sont directement impactés par cette fermeture et risquent à terme de disparaître ainsi que les espèces qui leur sont inféodées.

Le barrage de Grangent, d'une superficie de 330 ha, est entouré d'un important chevelu de ruisseaux permanents et temporaires. Ces milieux humides présentent un enjeu écologique important puisqu'ils renferment des espèces d'amphibiens patrimoniales et au moins deux espèces de libellules qui, bien qu'elles ne soient pas protégées, sont rares au niveau départemental.

Enfin, les Gorges de la Loire présentent des milieux rupestres actuellement sous-évalués et qui n'ont, de ce fait, pas fait l'objet de prospections suffisantes pour en évaluer précisément leur valeur écologique.

## A7. Habitats naturels d'intérêt communautaire.

Habitats naturels d'intérêt communautaire	Code Natura 2000	Surface couverte par l'habitat	Structure et fonctionnalité Composition et localisation sur le site	Etat de conservation	Origine des données
Pelouses ouvertes pionnières des dunes sableuses intérieures	2330 - 1	0.068 Ha + 0.51 Ha non dominant	<p>*Habitat ponctuel dans les Gorges de la Loire, typique du plateau central.</p> <p>*Cette communauté est localement altérée par des dépôts de feux ce qui conduit à un médiocre état de conservation.</p> <p>*Cet habitat abrite l'Amoséride naine, peu fréquente dans le Massif Central.</p> <p>*Localisée au niveau de la lande de Grangent sur une petite superficie.</p>	Mauvais état de conservation	CBNMC 2009
Rivières à renoncules oligo-mésotrophes à méso-eutrophes, acides à neutres	3260 - 3	0.034 ha	<p>*De par sa structure « éclatée » et les faibles surfaces qu'il occupe, cet habitat est peu représentatif et peu typique des Gorges de la Loire.</p> <p>*Le mauvais état de conservation de cet habitat est à mettre en relation avec les pratiques agricoles sur les bassins versants de ces petits cours d'eau.</p> <p>*Deux espèces floristiques majeures, tolérantes à l'eutrophisation.</p> <p>*Dominant sur une seule localité mais présent en mosaïque au niveau de la plupart des cours d'eau</p>	Mauvais état de conservation	CBNMC 2009
Landes sèches européennes	4030 - ND	4.99 Ha + 41,92 Ha non dominant	<p>*Cette lande occupe des surfaces restreintes sur le site.</p> <p>*Cette végétation est pauvre en espèces et en mauvais état de conservation sur ce site.</p> <p>*Cortège floristique dominé par la callune commune. Le genêt poilu apparaît comme peu fréquent sur cette lande.</p> <p>*Eparse sur le site, cet habitat est principalement retrouvé en mosaïque annonçant la chênaie à canche flexueuse.</p>	Mauvais état de conservation	CBNMC 2009
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires	6210 - ND	28.21 Ha + 29.09 Ha non dominant	<p>*Pelouse assez représentative du site et qui présente un intérêt patrimonial certain.</p> <p>*Habitat menacé par l'intensification agricole, l'abandon du pastoralisme et le développement des fourrés.</p> <p>*Abondance de la fétuque rouge et laïche printanière et dans une moindre mesure la fétuque de Léman.</p> <p>*Couramment observé au niveau des parcelles pâturées du site.</p>	Etat de conservation globalement moyen	CBNMC 2009
Pelouses calcicoles subatlantiques xériques et acidiclinales sur basaltes et granites du Massif Central et du Sud-Est	6210 - 3 et 6	6.48 Ha + 12.83 Ha non dominant	<p>*Pelouse ouverte, clairsemée et principalement dominée par la fétuque d'Auvergnat, typique des dalles cristallines du Massif Central.</p> <p>*Risque d'évolution en Cytisiaie à Genêt purgatif, localement entretenue par des cycles d'érosion. Ceci contribue à son maintien en bon état de conservation.</p> <p>*La fétuque d'Auvergne et le séneçon à feuille d'Adonis sont les deux espèces les plus représentées.</p> <p>*Régulièrement observé sur le site, il constitue l'habitat le plus fréquent des dalles rocheuses.</p>	Bon état général de conservation	CBNMC 2009
Mégaphorbiaies eutrophes des eaux calmes	6430-4	0.28 Ha non dominant	<p>*Cet habitat est composé d'herbes vivaces hautes et denses pauvre floristiquement.</p> <p>*Communauté herbacée dominé par le liseron des haies, l'ortie dioïque, l'eupatoire à feuille de chanvre et la houlque molle.</p> <p>*Rencontré en bord de Loire, au lieu dit 'les Muats' sur la commune de Saint-Just-Saint-Rambert.</p>	Etat de conservation moyen	CBNMC 2009

Habitats naturels d'intérêt communautaire	Code Natura 2000	Surface couverte par l'habitat	Structure et fonctionnalité Composition et localisation sur le site	Etat de conservation	Origine des données
Prairies maigres de fauche de basse altitude	6510 - ND	26.71 Ha	<p>*Habitat qui présente trois variantes sur le site.</p> <p>*Habitat très sensible à la fertilisation, ce qui se traduit par un état de conservation moyen.</p> <p>*Deux strates de végétations visibles, une strate haute à fromental, trisète jaunâtre et salsifis des près et une strate plus basse composée de flouve odorante, fétuque rouge et houlque laineuse.</p> <p>*Localisée davantage sur les plateaux aux extrémités du site Natura 2000 ou à proximité des hameaux.</p>	Etat de conservation moyen	CBNMC 2009
Prairies fauchées collinéennes à submontagnardes eutrophiques	6510 - 7	0.82 Ha	<p>*Habitat peu représentatif du site et assez pauvre floristiquement</p> <p>*Végétations répandues dans le Massif Central, d'intérêt patrimonial limité. Ici, en mauvais état de conservation.</p> <p>*Pré vivace dense dominé par le fromental, l'houlque molle et par des espèces eutrophes du type grande berce, ray-grass commun et crénelle.</p> <p>*En trois localités : à proximité de Cessieux (Chambles), au lieu-dit 'La France' (Caloire) et au dessus de Curtieux (Caloire).</p>	Mauvais état de conservation	CBNMC 2009
Falaises siliceuses des Cévennes	8220 - 14	0.047 Ha + 3,19 Ha non dominant	<p>*Habitat localisé et représentatif du site car il constitue une communauté typique des dalles rocheuses des Gorges de la Loire. Habitat rare dans le Massif Central.</p> <p>*Les difficultés d'accessibilité des stations hébergeant cet habitat lui garantissent une certaine protection.</p> <p>*Deux espèces typiques composent cet habitat : la Doradille du Forez et la Doradille du Nord</p> <p>*Localisé au niveau des dalles rocheuses du lieu-dit 'la Valette'</p>	Bon état de conservation	CBNMC 2009
Pelouses pionnières montagnardes à subalpine des dalles siliceuses du Massif Central	8230 - 2	12.70 Ha non dominant	<p>*Pelouse ouverte et clairsemée qui s'observe sur sols squelettiques peu évolués (sur dalles cristallines acides). Très représentatives du site.</p> <p>*Communauté localement altérée par le piétinement. Le reste est en bon état de conservation.</p> <p>*Deux formes existent : celles pauvres en espèces et celles riches en espèces de pelouses vivaces pionnières</p> <p>*Observation régulière le long des dalles rocheuses bien exposées, sous forme de mosaïque.</p>	Bon état de conservation	CBNMC 2009
Hêtraies – Chênaies collinéennes à houx	9120 – 2	262.12 Ha + 27,89 Ha Non dominant	<p>*Boisements communs dans le Massif Central et représentatif du site.</p> <p>*Ces boisements représentent le climax forestier donc dans un bon état de conservation.</p> <p>*Strate arborée dominée par le chêne et par le hêtre, avec en strate herbacée du chèvrefeuille, de la canche flexueuse et du mélampyre.</p> <p>*Sur les versants exposés Nord de l'ensemble du site des Gorges de la Loire.</p>	Bon état de conservation	CBNMC 2009
Hêtraies – Chênaies subatlantiques à Mélèque ou à chèvrefeuille	9130 – 4	178,25 Ha + 17,11 Ha Non dominant	<p>*Habitat dominé par le hêtre, pauvre en espèce. Pour les stations localisées dans les fonds de vallon, l'habitat se trouve en début de sénescence. Il est représentatif des hêtraies du Massif Central.</p> <p>*Intérêt patrimonial important. Communauté arrivée à un état climacique sans doute grâce à leur accessibilité difficile, donc en bon état de conservation.</p> <p>*La strate arbustive est peu développée alors que la strate herbacée est dominée par la houlque molle.</p> <p>*Habitat rencontré dans les vallons secondaires à exposition Nord sur l'ensemble du site.</p>	Bon état de conservation	CBNMC 2009

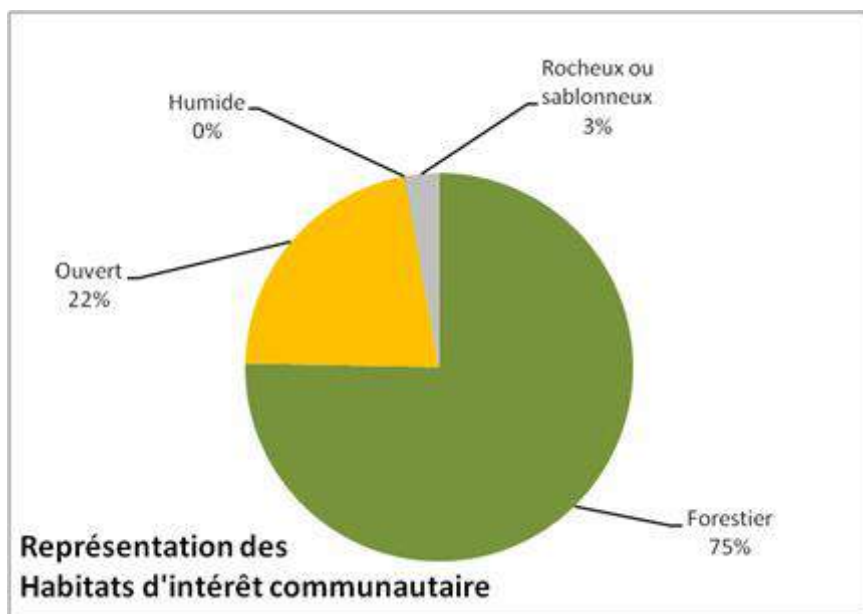
Habitats naturels d'intérêt communautaire	Code Natura 2000	Surface couverte par l'habitat	Structure et fonctionnalité Composition et localisation sur le site	Etat de conservation	Origine des données
Tillaies hygrosclaphiles, calcicoles à acidicoles, du massif Central et des Pyrénées	9180 – 10 PR	6.40 Ha + 3.24 Ha Non dominant	<p>*Forêts moyennement représentatives du site car elles occupent de faibles surfaces.</p> <p>*Enjeux de conservation importants du fait de la rareté de cet habitat dans le Massif Central. L'état de conservation est favorable grâce à une accessibilité difficile du site.</p> <p>*La strate arbustive est dominée par le frêne et le tilleul à grande feuille. La strate herbacée est dominée par des espèces neutroclines de sol frais comme le Géranium herbe à Robert et la Benoite des villes.</p> <p>*Habitat réparti ponctuellement sur le site.</p>	Bon état de conservation	CBNMC 2009
Saulaies arborescentes à saule blanc	91E0 – 1 PR	3,01 Ha Non dominant	<p>*Peu représentative du site des Gorges de la Loire tel qu'il est défini. Correspond davantage à un habitat représentatif du site Natura 2000 en aval 'Milieux alluviaux et aquatiques des Gorges de la Loire'.</p> <p>*Intérêt patrimonial certain pour cet habitat prioritaire.</p> <p>*Composé essentiellement de saule blanc et de peuplier noir avec de la Baldinguère et du chiendent.</p> <p>*Habitat rencontré en aval du barrage de Grangent, dans les secteurs régulièrement remaniés par les crues.</p>	Etat de conservation moyen	CBNMC 2009

## Synthèse

12 habitats d'intérêt communautaire, d'une superficie totale de 665 ha, ont été recensés sur le site des Gorges de la Loire. Ces habitats représentent donc 27% de la surface totale du site Natura 2000 des Gorges de la Loire. Parmi ces habitats, 4 sont de milieux forestiers, 3 sont de milieux rocheux ou sablonneux, 3 sont de milieux ouverts et enfin, 2 de milieux humides.

Milieux	Superficie (Ha)		TOTAL
	Habitat dominant	Habitat non dominant	
Forestier	446,77	51,25	498,02
Ouvert	67,21	83,84	151,05
Humide	0,03	0,28	0,31
Rocheux ou sablonneux	0,12	16,40	16,52
TOTAL	514,13	151,77	665,90

Le tableau et le graphique ci-contre montrent encore une fois l'importance du milieu forestier sur le site des Gorges de la Loire puisque 75% des habitats d'intérêt communautaire du site sont de ce type. Les milieux ouverts (prairies, pelouses et landes) représentent 22% des habitats d'intérêt communautaire. Viennent ensuite les milieux rocheux, sablonneux et humide qui sont des habitats peu représentatifs du site Natura 2000 ne constituant que 3% de l'ensemble des habitats d'intérêt communautaire recensés.



L'ensemble des milieux forestiers d'intérêt communautaire présente un bon état de conservation. Les 2 habitats d'intérêt communautaire prioritaires de ce site sont forestiers et ne représentent que 12Ha soit à peine 2% de l'ensemble des habitats d'intérêt communautaire. Leur bon état de conservation est en partie dû à leur accessibilité difficile et au morcellement important du parcellaire forestier.

En revanche, les habitats d'intérêt communautaire de milieux ouverts présentent tous un état de conservation moyen à mauvais. Ce médiocre résultat est dû à deux pratiques contradictoires :

- d'une part, une déprise agricole conséquente aux endroits les plus pentus, ce qui se traduit par un embroussaillage important de ces milieux ouverts tendant vers un pré-manteau forestier.
- d'autre part, une intensification agricole localisée davantage sur les plateaux et les endroits de faibles pentes. Cette pratique conduit à un appauvrissement de la diversité floristique et ainsi faunistique de la prairie par amendement de type fumure ou engrais.

La superficie des milieux rocheux et sablonneux est sans doute sous-évaluée. L'inaccessibilité de ces terrains n'a pas permis la réalisation de relevés phytosociologiques exhaustifs. Pour les milieux rocheux, localisés sur les falaises, l'état de conservation est jugé bon. En ce qui concerne la 'pelouse des dunes sableuses', son état est jugé médiocre.

Les milieux humides rencontrés dans les Gorges de la Loire ne sont pas considérés comme représentatifs du site. L'état de conservation de ces habitats a été jugé en mauvais état de conservation de par leur structure éclatée en mosaïque.

## A8. Espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire (Directive 2009 /147/ CE Annexe 1)

\* : oiseaux soumis à suivi régulier

**NB rapaces diurnes:** Les données permettant d'estimer la population de chaque espèce sont issues des inventaires et suivis réalisés entre 1998 et aujourd'hui par la LPO. Il est important de souligner, notamment en ce qui concerne les données sur les rapaces diurnes, que les méthodes employées pour réaliser les inventaires des populations sont différentes d'une année à l'autre. A ce titre, nous ne pouvons raisonnablement conclure à une fluctuation de la population qu'en bien même cela est sans doute le cas. De plus, la fourchette du nombre de couple présent sur la ZPS donne pour le chiffre le plus bas le nombre de couple certains / probables et pour le chiffre haut, ce même chiffre complété par le nombre de couples possibles. Suivis 1998, 2000, 2004, 2006, 2007 et 2008.

**NB Alouette lulu, Pie-grièche écorcheur :** Suivi réalisé par la méthode des IKA en 2005 et 2009.

**NB Engoulevent :** Suivi réalisé par point d'écoute en 2005 et 2009.

**NB Grand Duc d'Europe:** Suivi annuel régulier depuis 2000, spécifique en 2006 et 2010.

	Population favorable
	Population stable
	Population en déclin
	Espèce sans donnée avérée

Nom latin des espèces d'intérêt communautaire	Nom vernaculaire des espèces d'intérêt communautaire	Code Européen Natura 2000	Estimation de la population	Structure et fonctionnalité de la population et habitat naturel de l'espèce dans le site	Etat de conservation
<i>Alcedo atthis</i>	Martin pêcheur d'Europe	A229	?	Nicheur certain - Espèce présente sur le site mais qui n'a pas fait jusqu'à présent l'objet d'inventaire initial.	Date de la dernière observation : 23 mars 2010
<i>Anthus campestris</i>	Pipit rousseline	A255	?	Espèce mentionnée dans les inventaires ZNIEFF mais qui n'a pas été observée par la suite	Date de la dernière observation : 19 septembre 2008
<i>Bubo bubo</i> *	Grand-duc d'Europe	A215	8 à 9 couples	La population du Grand Duc d'Europe dans les Gorges de la Loire se porte bien.	Favorable
<i>Caprimulgus europaeus</i> *	Engoulevent d'Europe	A224	22 couples possibles	22 mâles chanteurs ont été repérés sur le site des Gorges de la Loire en 2009. Globalement la population se maintient, tend même à s'accroître sur le site.	Favorable
<i>Circaetus gallicus</i> *	Circaète Jean-le-Blanc	A080	2 couples supposés	1 seul couple de ce rapace fut contacté lors d'un inventaire ornithologique en 1998. En 2008, la population est supposée forte de 2 couples dans le périmètre de la ZPS.	Population stable
<i>Circus cyaneus</i>	Busard Saint-Martin	A082	?	Nicheur certain à Saint-Maurice-en-Gourgois - Espèce mentionnée dans les inventaires ZNIEFF mais qui n'a pas depuis fait l'objet d'observation avérée.	Date de la dernière observation : 12 janvier 2010
<i>Circus pygargus</i>	Busard cendré	A084	?	Espèce mentionnée sur le site mais qui n'a pas fait l'objet d'inventaire poussé.	Date de la dernière observation : 2010
<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	A236	?	Nicheur certain à Chambles - Espèce présente sur le site et relativement facile à contacter. Aucun inventaire initial de la population n'a été engagé pour le moment.	Date de la dernière observation : 8 mai 2010

Nom latin des espèces d'intérêt communautaire	Nom vernaculaire des espèces d'intérêt communautaire	Code Européen Natura 2000	Estimation de la population	Structure et fonctionnalité de la population et habitat naturel de l'espèce dans le site	Etat de conservation	Références
<i>Emberiza hortulana</i> *	Bruant ortolan	A379	?	Espèce observée par les membres et/ou les bénévoles de la Ligue pour la Protection des Oiseaux de la Loire sur l'une des communes des Gorges de la Loire	Date de la dernière observation : 30 août 2004	LPO 2010
<i>Falco peregrinus</i> *	Faucon pèlerin	A103	?	Aucun couple n'a été contacté dans les Gorges de la Loire depuis 1998. Un couple niche cependant à Aurec-sur-Loire, à 5 km de la ZPS. Il est possible que cet oiseau apparaisse dans les Gorges dans les années à venir.	Non nicheur. Date de la dernière observation : 17 janvier 2010	LPO 1998, 2008 et 2010
<i>Hieraaetus pennatus</i>	Aigle botté	A092	?	Espèce mentionnée dans les inventaires ZNIEFF mais qui n'a pas depuis fait l'objet d'observation avérée.	?	ZNIEFF; LPO 2010
<i>Lanius collurio</i> *	Pie Grièche écorcheur	A338	?	Cette espèce semble bien se porter dans les Gorges de la Loire. Sa population est en nette augmentation sur certains secteurs du site.	Favorable	LPO 2005 et 2009
<i>Lullula arborea</i> *	Alouette lulu	A246	?	L'espèce est présente sur le site des Gorges de la Loire mais sa population semble avoir diminuée depuis 2005.	Défavorable	LPO 2005 et 2009
<i>Milvus migrans</i> *	Milan noir	A073	16 à 28 couples	19 à 23 couples nichaient à l'intérieur du périmètre de la ZPS en 1998. En 2008 et sur un périmètre plus restreint, on comptabilise 16 à 28 couples. Les Gorges de la Loire présentent des milieux très favorables pour cette espèce.	Très favorable	LPO 1998, 2000 et 2008.
<i>Milvus milvus</i> *	Milan royal	A074	0 couple - fréquente le site	Bien que le Milan royal ne soit plus un nicheur avéré dans les Gorges de la Loire – 4 à 5 couples furent déclarés nicheur lors d'un inventaire LPO en 1998 -, il a été aperçu à plusieurs reprises fréquentant ce territoire. En revanche, 2 couples nicheurs avérés sont localisés à proximité immédiate du site.	Défavorable	LPO 1998 et 2007
<i>Pandion haliaetus</i>	Balbusard pêcheur	A094	?	Espèce mentionnée dans les relevés ZNIEFF qui n'a fait l'objet d'aucun contact avéré	Date de la dernière observation : 2 mai 2010	ZNIEFF; LPO 2010
<i>Perdix perdix hispaniensis</i>	Perdrix grise	A415	?	Cette espèce ne fait pas l'objet de suivi régulier.	Dernière observation : 2011	LPO 2005 et 2009 ; FDC 42
<i>Pernis apivorus</i> *	Bondrée apivore	A072	3 à 4 couples	6 couples ont été observés en 1998 et seulement 3 à 4 lors de la prospection de 2008. La population de Bondrée apivore est donc en diminution depuis 10 ans.	Défavorable	LPO 1998 et 2008.
<i>Sylvia undata</i>	Fauvette pitchou	A302	?	Espèce référencée dans les inventaires ZNIEFF mais qui n'a pas fait l'objet de contact ultérieur.	Date de la dernière observation : 17 février 1977	ZNIEFF; LPO 2010

**A noter :**

**1.** Les espèces suivantes, bien que pourvues d'un code Natura 2000, ne sont pas inscrites en annexe 1 de la Directive Oiseaux : Autour des palombes, Buse variable, Epervier d'Europe, Faucon hobereau, Faucon crécerelle. Elles apparaissent cependant dans le tableau suivant : « Espèces d'Oiseaux d'Intérêt Local » **2.** Certaines espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire présents dans la liste en annexe ne figurent volontairement pas dans ce tableau. La raison en est que les données sur ces oiseaux sont à la commune et non au site Natura 2000. Prenons en exemple les gruiiformes (échassiers), espèces d'oiseaux qui fréquentent les milieux marécageux et les lacs peu profonds. Ces milieux ne sont pas rencontrés sur le site Natura 2000 des Gorges de la Loire mais dans la plaine du Forez, au départ de Saint-Just-Saint-Rambert.



## A9. Espèces d'oiseaux d'intérêt local

Ces oiseaux ne sont pas inscrits à l'Annexe 1 de la Directive Oiseaux mais possèdent cependant un code Natura 2000. Ils sont ainsi classés dans cette liste des espèces aviaires d'intérêt local.

Nom latin des espèces d'intérêt communautaire	Nom vernaculaire des espèces d'intérêt communautaire	Code Européen Natura 2000	Estimation de la population	Structure et fonctionnalité de la population et habitat naturel de l'espèce dans le site	Etat de conservation	Références
<i>Accipiter gentilis</i> *	Autour des palombes	A085	0	3 à 4 couples nicheurs furent contactés lors de l'inventaire de 1998 réalisé par la LPO. Cette espèce n'a pas été observée depuis.	Défavorable	LPO 1998, 2008
<i>Accipiter nisus</i> *	Epervier d'Europe	A086	1 à 5 couples	La population de ce rapace discret semble en baisse. En effet, 9 couples furent contactés en 1998.	Défavorable	LPO 1998, 2008
<i>Buteo buteo</i> *	Buse variable	A087	4 à 11 couples	La population de buse variable semble en augmentation depuis 1998, date à laquelle seulement 4 couples ont été contactés.	Favorable	LPO 1998 à 2008
<i>Falco subbuteo</i> *	Faucon hobereau	A099	0 à 3 couples	Des indices de cantonnement du Faucon hobereau ont été observés sur le site. Cependant, aucun indice de reproduction certaine ne peut être mis en avant depuis 2000.	Stable	LPO 1998, 2008
<i>Falco tinnunculus</i> *	Faucon crécerelle	A096	7 à 10 couples	Ce rapace est l'un des plus commun sur les Gorges de la Loire avec le Milan noir et la Buse variable. 8 à 9 couples furent contactés en 1998.	Stable	LPO 1998, 2008

## A10. Espèces d'intérêt communautaire (Directive 92 /43 / Annexe 2)

\* : espèces soumises à suivi ou inventaire depuis 2003

**NB chiroptères:** inventaire en 2006.

	Population favorable
	Population stable
	Population en déclin
	Espèce sans donnée avérée

Nom latin des espèces d'intérêt communautaire	Nom vernaculaire des espèces d'intérêt communautaire	Code Européen Natura 2000	Estimation de la population	Structure et fonctionnalité de la population et habitat naturel de l'espèce dans le site	Etat de conservation
<b>Flore</b>					
<i>Marsilea quadrifolia</i>	Marsilée à quatre feuilles	1428	?	L'espèce a été recensée par le CBNMC en 2000 mais n'a pas fait l'objet de suivi depuis.	?

Nom latin des espèces d'intérêt communautaire	Nom vernaculaire des espèces d'intérêt communautaire	Code Européen Natura 2000	Estimation de la population	Structure et fonctionnalité de la population et habitat naturel de l'espèce dans le site	Etat de conservation
<b>Faune "invertébrée"</b>					
<i>Callimorpha quadripunctaria poda</i>	Ecaille chinée	1078	?	Espèce contactée en 1997 lors d'un inventaire initial des Gorges de la Loire et à plusieurs autres endroits lors des inventaires suivants. Cependant, le statut de protection de cette espèce est soumis à controverse.	?
<i>Lucanus cervus</i>	Lucane cerf-volant	1083	?	Espèce qui a fait l'objet d'un inventaire initial en 1997 sans suivi régulier depuis.	?

Nom latin des espèces d'intérêt communautaire	Nom vernaculaire des espèces d'intérêt communautaire	Code Européen Natura 2000	Estimation de la population	Structure et fonctionnalité de la population et habitat naturel de l'espèce dans le site	Etat de conservation	Références
<b>Faune "vertébrée"</b>						
<i>Barbastella barbastellus*</i>	Barbastelle commune	1308	2 individus	Cette espèce semble fréquenter le site en période hivernale où elle est actuellement menacée par de récents aménagements piétons.	Défavorable	Terre & Nature 42 ; LPO ; Groupe chiroptères de Rhône-Alpes 2006
<i>Bombina variegata*</i>	Sonneur à ventre jaune	1193	23 individus minimum	L'espèce est présente et bien localisée dans les Gorges de la Loire. Un inventaire initial a été engagé en 2010 et devra être poursuivi les années suivantes.	?	CESAME 1994, 1997
<i>Lutra lutra</i>	Loutre d'Europe	1355	?	L'espèce fut présente sur le territoire mais n'a plus été contactée depuis 1971. Sa présence est cependant soupçonnée.	?	INPN
<i>Myotis bechsteinii*</i>	Vespertilion de Bechstein	1323	0 en Natura 2000	2 individus ont été repérés en hibernation en dehors du périmètre Natura 2000. Il semblerait que la présence de ce vespertilion soit considérée comme précaire dans les Gorges de la Loire	Précaire	Terre & Nature 42 ; LPO ; Groupe chiroptères de Rhône-Alpes 2006
<i>Myotis emarginatus*</i>	Vespertilion à oreilles échanquées	1321	?	L'inventaire réalisé en 2006 n'a pas révélé la présence formelle de l'espèce mais laisse fortement supposer que des Vespertilion à oreilles échanquées pourraient bien se trouver dans les Gorges de la Loire	?	Terre & Nature 42 ; LPO ; Groupe chiroptères de Rhône-Alpes 2006
<i>Myotis myotis / blythii*</i>	Grand murin / Petit murin	1324 / 1307	2 individus	Ces deux espèces quasiment indissociables ont été aperçues en hibernation dans le périmètre Natura 2000. Le statut de ces espèces a été jugé inquiétant.	Défavorable	Terre & Nature 42 ; LPO ; Groupe chiroptères de Rhône-Alpes 2006
<i>Rhinolophus hipposideros*</i>	Petit rhinolophe	1303	1 individu	Espèce contactée en hibernation lors de l'inventaire chiroptérologique de 2006. Il semblerait que la population soit plus abondante hors du périmètre Natura 2000.	?	Terre & Nature 42 ; LPO ; Groupe chiroptères de Rhône-Alpes 2006
<i>Rhodeus amarus</i>	Bouvière	1134	?	Espèce présente dans la retenue d'eau de Grangent. Sa présence dans le barrage de Grangent semble significative.	?	FDP 42 ; ONEMA

**NB :** L'écaille chinée (*Callimorpha quadripunctaria*) ne doit pas être considérée comme une espèce d'intérêt communautaire. En effet, sa présence relève d'une erreur de retranscription française de la Directive Habitat-Faune-Flore. Seule la sous-espèce endémique des îles de Rhodes est considérée comme d'intérêt communautaire.

## Synthèse des tableaux 8, 9 et 10:

Les Gorges de la Loire présentent une grande richesse du point de vue faunistique et floristique. On recense ainsi 59 espèces inscrites en annexe 1 de la Directive Oiseaux ou en annexe 2 de la Directive Habitat- Faune-Flore.

Parmi les espèces d'oiseaux recensées, 14 d'entre elles font l'objet d'un suivi régulier et sont ainsi suivies au moins tous les 5 ans. Ces données permettent de réaliser un bref bilan de la situation des oiseaux dans les Gorges de la Loire depuis 1998. Ainsi, sur les 14 espèces régulièrement suivies, 6 d'entre elles ont vu leur population diminuer ou n'ont plus été contacté sur ce site depuis 1998. Ces espèces sont essentiellement de gros rapaces comme le Milan royal et la Bondrée apivore. Leur diminution progressive a plusieurs causes :

- le dérangement en période de reproduction par des randonneurs, engins motorisés et travaux forestiers
- la fermeture des milieux qui constituent leur terrain de chasse
- l'utilisation de rotondicides
- Destruction illégale
- L'électrocution
- La fermeture des décharges où les animaux s'alimentent régulièrement
- Le remembrement par modifications des écosystèmes
- L'agriculture intensive et l'exploitation forestière
- L'urbanisation qui consomme les espaces

En revanche, pour 3 de ces espèces, on constate une stabilisation de leur population et pour 5 d'entre elles, une augmentation de celle-ci.

Les efforts de suivi sont également à poursuivre puisque sur les 47 espèces d'oiseaux recensées, 33 ne font l'objet d'aucun suivi.

En ce qui concerne les 11 autres espèces inscrites à la Directive Habitat-Faune-Flore, 6 ont été, ces dernières années, soumises à une caractérisation de leur population. Un inventaire aussi exhaustif que possible sur les chiroptères des Gorges de la Loire a été mené en 2006 – 2007. Il révèle la présence d'au moins 3 espèces de chauves-souris dans le périmètre des Gorges de la Loire.

<i>Espèces</i>	<i>Type de données</i>		<b>TOTAL</b>
	<i>Suivi régulier</i>	<i>Observation</i>	
<b><i>Oiseaux (DO)</i></b>	14	33	47
<b><i>Autres (DHFF)</i></b>	6	5	11
<b>TOTAL</b>	20	38	58

Un autre inventaire lancé en 2010 a permis de caractériser la population de Sonneur à ventre jaune sur le site des Gorges. Ainsi, trois sites de reproduction de cette espèce ont été mis en évidence. L'ensemble de ces sites sont fréquentés par les randonneurs ou les véhicules motorisés. Leur présence peut être défavorable à cette espèce peu mobile et relativement fragile.

Les espèces d'insectes inscrites à la Directive Habitat-Faune-Flore n'ont également pas fait l'objet d'inventaire ou de suivi. L'écaille chinée a été observée à plusieurs endroits sur le site Natura 2000. Cependant, son inscription à l'annexe 1 de cette Directive est actuellement en cours de révision. Le lucane a semble-t-il été contacté dans le périmètre Natura 2000. Aucun inventaire n'a pour le moment débuté. Il en est de même pour les deux autres espèces mentionnées dans le tableau. Des indices de loutre aurait été vu en dehors du périmètre Natura 2000 et il n'est pas impossible qu'elle atteigne prochainement le site. La Bouvière est présente dans la retenue d'eau de Grangent.

Une seule espèce floristique sur les 1402 répertoriées est inscrite à la Directive Habitat-Faune-Flore. Cependant aucun suivi ou inventaire ne fut mené pour caractériser la population de Marsilée à quatre feuilles.

## A11. Espèces protégées et strictement protégées (Directive 92 /43 / Annexe 4).

	Population favorable
	Population stable
	Population en déclin
	Espèce sans donnée avérée

Nom latin des espèces protégées	Nom vernaculaire des espèces protégées	Code Européen Natura 2000	Estimation de la population	Structure et fonctionnalité de la population et habitat naturel de l'espèce dans le site	Etat de conservation	Références
<i>Alytes obstetricans</i>	Alyte accoucheur	Sans objet	?	L'espèce a été mentionnée pour la première fois en 1994, puis retrouvée en 1997. Depuis, aucun suivi régulier n'a été effectué.	?	CESAME 1994 et 1997
<i>Bufo calamita</i>	Crapaud calamite	Sans objet	?	L'espèce a été mentionnée pour la première fois en 1994, puis retrouvée en 1997. Depuis, aucun suivi régulier n'a été effectué.	?	CESAME 1994 et 1997
<i>Coronella austriaca</i>	Coronelle lisse	Sans objet	?	L'espèce a été mentionnée pour la première fois en 1994, puis retrouvée en 1997. Depuis, aucun suivi régulier n'a été effectué.	?	CESAME 1994 et 1997
<i>Elaphe longissima</i>	Couleuvre d'Esculape	Sans objet	?	L'espèce a été mentionnée pour la première fois en 1994, puis retrouvée en 1997. Depuis, aucun suivi régulier n'a été effectué.	?	CESAME 1994 et 1997
<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune	Sans objet	1 individu	Espèce qui fréquente les tunnels durant l'hibernation. Un individu fut observé dans le périmètre Natura 2000	?	Terre & Nature 42 ; LPO ; Groupe chiroptères de Rhône-Alpes 2006
<i>Hierophis viridiflavus</i>	Couleuvre vert et jaune	Sans objet	?	L'espèce a été mentionnée pour la première fois en 1994, puis retrouvée en 1997. Depuis, aucun suivi régulier n'a été effectué.	?	INPN
<i>Lacerta agilis</i>	Lézard des souches	Sans objet	?	L'espèce a été mentionnée pour la première fois en 1994, puis retrouvée en 1997. Depuis, aucun suivi régulier n'a été effectué.	?	ZNIEFF
<i>Maculinea arion*</i>	L'azuré du Serpolet	Sans objet	12 individus environ	L'espèce est présente sur différents points du site. La population des Gorges de la Loire est une population relictuelle composée d'une dizaine d'individus seulement. Les effectifs de cette population semblent stagner.	Population stagnante	FRAPNA - SSNFLF 2002 à 2010

Nom latin des espèces protégées	Nom vernaculaire des espèces protégées	Code Européen Natura 2000	Estimation de la population	Structure et fonctionnalité de la population et habitat naturel de l'espèce dans le site	Etat de conservation	Références
<i>Myotis daubentoni</i>	Murin de Daubenton	Sans objet	2 individus	Cette espèce semble se reproduire à proximité du site Natura 2000 sur la commune d'Aurec-sur-Loire.	?	Terre & Nature 42 ; LPO ; Groupe chiroptères de Rhône-Alpes 2006
<i>Myotis mystacinus</i>	Murin à moustaches	Sans objet	1 individu	Espèce qui fréquente les Gorges de la Loire, hors site Natura 2000, en période hivernale. Son statut est à préciser.	?	Terre & Nature 42 ; LPO ; Groupe chiroptères de Rhône-Alpes 2006
<i>Natrix natrix</i>	Couleuvre à collier	Sans objet	?	L'espèce a été mentionnée pour la première fois en 1994, puis retrouvée en 1997. Depuis, aucun suivi régulier n'a été effectué.	?	CESAME 1994 et 1997
<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler	Sans objet	1 individu	L'espèce a été contactée une seule fois en période estivale et par détection acoustique sur le périmètre des Gorges de la Loire	?	Terre & Nature 42 ; LPO ; Groupe chiroptères de Rhône-Alpes 2006
<i>Nyctalus noctula</i>	Noctule commune	Sans objet	1 individu	L'espèce est présente à l'intérieur du périmètre Natura 2000 et semble s'accommoder des gîtes artificiels posés par les chiroptérologues. Espèce contactée en période estivale.	?	Terre & Nature 42 ; LPO ; Groupe chiroptères de Rhône-Alpes 2006
<i>Pipistrellus sp.</i>	Genre pipistrelle	Sans objet	14 individus d'au moins 2 espèces différentes	Genre le plus souvent rencontré dans les Gorges de la Loire, en période d'hibernation, estivale ou de reproduction.		
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	Sans objet	?	L'espèce a été mentionnée pour la première fois en 1994, puis retrouvée en 1997. Depuis, aucun suivi régulier n'a été effectué.	?	CESAME 1994 et 1997
<i>Rana dalmatina</i>	Grenouille agile	Sans objet	?	L'espèce a été mentionnée pour la première fois en 1994, puis retrouvée en 1997. Depuis, aucun suivi régulier n'a été effectué.	?	CESAME 1994 et 1997
<i>Tadarida teniotis</i>	Molosse de Cestoni	Sans objet	1 individu	Un individu en transit a été aperçu dans le périmètre Natura 2000 des Gorges de la Loire en 2002.	?	Terre & Nature 42 ; LPO ; Groupe chiroptères de Rhône-Alpes 2006
<i>Vespertilio murinus</i>	Sérotine bicolore	Sans objet	2 individus	Deux individus de cette espèce ont été contactés en période d'hibernation dans un tunnel froid des Gorges de la Loire.	?	Terre & Nature 42 ; LPO ; Groupe chiroptères de Rhône-Alpes 2006

## **Synthèse:**

Les espèces strictement protégées sont inscrites à la Directive Habitat-Faune-Flore en annexe 4. Parmi elles, on comptabilise :

- 8 espèces de mammifères, toutes des chauves-souris.
- 9 espèces d'amphibiens et de reptiles.
- 1 espèce d'insecte.

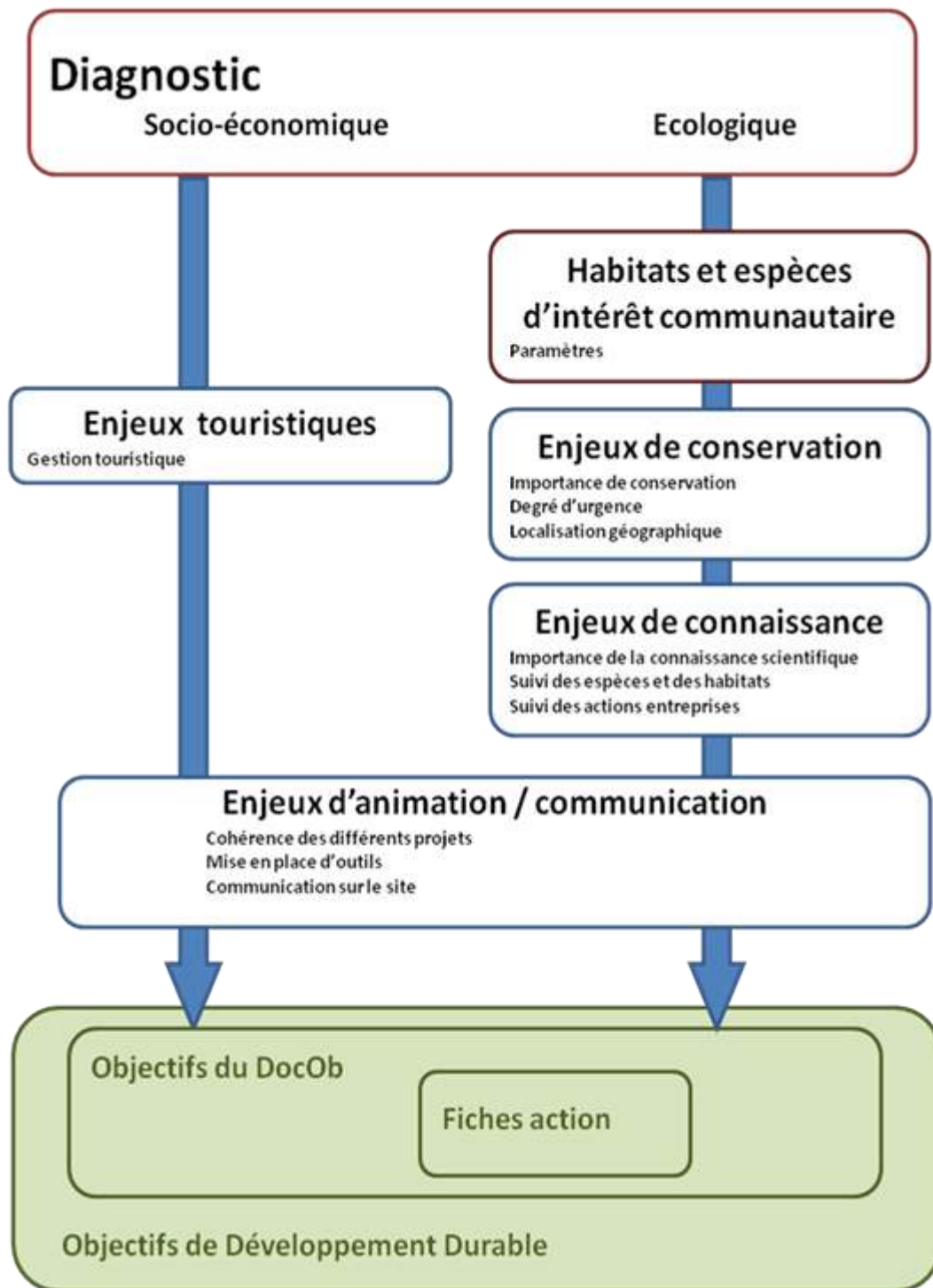
Les suivis menés de façon annuelle sur l'Azuré du Serpollet permettent de conforter la présence de l'espèce à l'entrée de la Réserve Naturelle Régionale des Gorges de la Loire. Cette petite population d'une dizaine d'individus semble être relictuelle sur le site. Des efforts sont à poursuivre aux alentours de ce site pour pérenniser cette espèce et découvrir le site majeur de reproduction de cette espèce, qui fréquente les prairies de fauche.

L'inventaire chiroptère de 2006-2007 a, quant à lui, permis de mettre en évidence 8 espèces de chauves-souris inscrites à l'annexe 4 de la Directive Habitat-Faune-Flore. Ces espèces, fragiles, colonisent volontiers différents milieux : forestiers, cavités et grottes, urbanisés. Leurs terrains de chasse de prédilection sont surtout les milieux ouverts en lisière de forêts et à proximité de plan d'eau. Le périmètre des Gorges de la Loire, présentant toutes ces caractéristiques, est un site majeur pour les chiroptères. Les chiroptères sont le seul ordre de mammifères ayant fait l'objet d'un inventaire sur le périmètre.

Les versants sud exposés au soleil, sur roche granitique avec un sol fin et pauvre, sont des habitats potentiellement très intéressants pour les reptiles. De même les nombreuses petites mares et ornières forestières que recèle le site des Gorges de la Loire sont autant d'habitats pouvant accueillir des espèces d'amphibiens.

## **B. Enjeux et objectifs**

---



## B.1. Identification des objectifs et des enjeux

La désignation des deux sites Natura 2000 FR8201763 et FR8212014 repose sur la présence d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire, listés en annexe I de la Directive Oiseaux et en annexes I et II de la Directive Habitat-Faune-Flore. Afin de mettre en œuvre des mesures adaptées à la gestion de ces éléments, le Document d'Objectifs doit s'atteler à faire concorder les différents enjeux de conservation et de connaissance de chacun de ces éléments avec les objectifs à atteindre sur le site. Le schéma ci-contre résume la méthodologie à adopter pour mettre en œuvre la définition des objectifs. Cette méthodologie s'appuie sur les travaux du bureau d'Etude *CESAME* dans le Document d'Objectifs « Milieux alluviaux et aquatiques de la Loire » SIC FR 8201765.

Le Diagnostic du DocOb a permis de mettre en avant les aspects socio-économiques et écologiques du site des Gorges de la Loire.

- Dans la partie 'écologique' de ce diagnostic, habitats et espèces d'intérêt communautaire ont été présentés. A partir des 'paramètres', définis plus en détail dans les paragraphes B.2.2.1 et B.2.3.1, les enjeux de conservation et de connaissance des habitats et des espèces d'intérêt communautaire sur le site seront définis.
- La partie 'socio-économique' a permis de définir, quant à elle, l'enjeu touristique sur ce site.
- Enfin, c'est à partir de ce diagnostic complet (partie socio-économique et écologique) que les enjeux d'animation et de communication sur le site seront définis.

Figure B.1. : Des enjeux aux Objectifs



La définition des différents enjeux (de conservation / connaissance, touristique et d'animation / communication) sera présentée dans les paragraphes suivants.

Parallèlement à la définition de ces enjeux, le Document d'Objectifs décline les objectifs généraux de Développement Durable en objectifs stratégiques applicables sur le site des Gorges de la Loire. La combinaison des enjeux et des objectifs stratégiques du DocOb aboutiront à des fiches actions priorisées à court, moyen et long terme.

## **B. 2. Les enjeux de conservation et de connaissance**

### **B.2.1. Les sources d'information.**

Le diagnostic présenté dans la partie A a permis le recensement de l'ensemble des espèces et habitats d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000 des Gorges de la Loire. Afin de définir les enjeux de conservation pour chaque habitat et chaque espèce, différents paramètres présentés aux paragraphes B.2.2.1 et B.2.3.1 seront étudiés. Ces paramètres s'appuient sur les différents suivis et études menés depuis la désignation des sites Natura 2000.

#### **Habitats d'Intérêt Communautaire**

Le Conservatoire Botanique National du Massif Central (CBNMC) a réalisé en 2009 la cartographie complète des habitats d'intérêt communautaire sur le site des Gorges de la Loire. Cette cartographie accompagnée de son rapport permet de définir pour chaque habitat son enjeu de conservation et de connaissance, dans le paragraphe B.2.2.2.

#### **Espèces d'Intérêt Communautaire**

Les associations de protection de la Nature (Fédération Rhône Alpes pour la Protection de la Nature, Ligue pour la Protection des Oiseaux, Terre&Nature 42, ...) ont réalisé à la demande du SMAGL différents inventaires de populations ces 8 dernières années. Ces études ont permis de définir pour de nombreuses espèces les enjeux de conservation et de connaissance actuels sur le site des Gorges de la Loire. Le tableau des suivis réalisés est présenté en annexe complémentaire à ce DocOb.

Les deux paragraphes qui suivent s'attacheront à présenter les paramètres pris en compte dans la définition des enjeux de conservation et de connaissance pour chaque habitat et espèce d'intérêt communautaire.

## B.2.2. Les habitats d'intérêt communautaire

### B.2.2.1. Les paramètres des habitats d'intérêt communautaire.

Se basant sur la méthodologie employée par le bureau d'étude *CESAME* et à l'aide de la cartographie des habitats d'intérêt communautaire réalisée par le Conservatoire Botanique National du Massif Central (CBNMC) en 2009, une série de critères a pu être mis en évidence. Ces critères qui permettent de hiérarchiser les enjeux pour chaque habitat sont définis ci-dessous. Pour chacun de ces critères, trois niveaux sont attribués (faible, moyen, fort). Ces niveaux sont schématisés par trois couleurs : Le rouge symbolise l'urgence, l'orange représente la modération et le vert, l'excellence. L'addition de ces niveaux pour chaque critère permettra de juger de l'enjeu de conservation de chaque habitat au court, moyen ou long terme.

-la **représentativité** de l'habitat par rapport au **site** Natura 2000. Ce critère s'appuie sur la surface qu'occupent les habitats sur le site Natura 2000. En effet, un habitat dont la superficie est de 0.58 Ha est très faiblement représenté sur le site (ex. 2330) alors qu'un habitat d'une superficie de 261.89 Ha est très bien représenté sur le site. Ainsi, pour l'ensemble des 12 habitats d'intérêt communautaire recensés sur le territoire, un niveau de représentativité sur le site a été attribué, allant de 'très faible' à 'excellent'.

- la **représentativité** de l'habitat par rapport au **réseau** Natura 2000. Ce critère définit si l'habitat est fréquemment rencontré ou non sur l'ensemble du réseau Natura 2000.

-**l'état de conservation** actuel de cet habitat. Ce critère s'appuie sur les relevés de terrains menés par le CBNMC en 2009. La composition de l'habitat ainsi que son degré de dégradation permettent de définir son état de conservation. Ainsi, les '*landes sèches européennes*' (4030), habitat qualifié 'en transition' et progressivement envahi par les ligneux (le pin sylvestre) est jugé en mauvais état de conservation. *A contrario*, les hêtraies climaciques (9120 et 9130) situées en fond de vallons sont jugées en excellent état de conservation.

-**l'évolution de l'état de conservation** de cet habitat. Ce paramètre s'appuie sur l'état de conservation mentionné ci-dessus extrapolé au long terme, principalement en fonction des dégradations que l'habitat serait susceptible de subir. En reprenant les exemples précédemment cités, les '*landes sèches européennes*' (4030) sont ainsi amenées à disparaître si aucune action de réouverture et de maintien n'est appliquée. L'évolution de leur état de conservation est donc 'défavorable'. En revanche, les hêtraies (9120 et 9130), dont la topographie du terrain les rendent inexploitable et dont la protection due au site classé interdit toute coupe à blanc, ont une évolution de leur état de conservation défini comme 'favorable'.

-le paramètre '**intérêt patrimonial**' d'un habitat peut être défini comme étant un habitat rare à une échelle locale, nationale et/ou européenne, qui peut héberger des espèces rares à ces mêmes échelles voire des espèces d'intérêt communautaire. Ainsi les habitats d'intérêt communautaire de code 8220 et 8230 renferment des espèces d'intérêt local comme la Doradille du Forez, l'Asarine couchée et le Grand Duc d'Europe (A215). Ils sont définis comme présentant un intérêt patrimonial 'fort' alors que les habitats de code 9120 et 9130 possèdent une flore banale et sans statut, sont jugés d'intérêt patrimonial 'faible'.

- Les **menaces** qui pèsent sur les habitats sont un paramètre important à prendre en compte dans les enjeux de conservation, d'autant plus que ce site Natura 2000 est situé à proximité immédiate de l'agglomération stéphanoise. L'habitat '*dune intérieure avec pelouses ouvertes*' (2330) a été rencontré sur le site Natura 2000 qu'à un seul

endroit, sur une petite surface et à proximité immédiate de barbecues sauvages et de dépôts de végétaux. Sa vulnérabilité est donc 'forte'. En revanche, les hêtraies (9120 et 9130) peu accessibles, subissent peu de dégradation, hormis dans les fonds de vallons visités par des engins motorisés. Elles sont donc 'faiblement' vulnérables.

-le dernier paramètre pris en compte est '**la possibilité de restauration**'. En fonction de l'état de conservation actuel et de son évolution, ainsi que des techniques possibles à mettre en place sur le site, le potentiel de restauration est défini pour chaque habitat.

Une fois les paramètres ci-dessus renseignés, l'enjeu de conservation peut être défini pour chaque habitat en fonction de l'addition des niveaux de ces paramètres (Une méthodologie plus précise est présentée en annexe complémentaire, paragraphe B.2.2.1.). Ainsi, pour l'habitat 2330, la majorité de ces paramètres ont un niveau 'rouge' qualifié 'd'urgent', son enjeu de conservation est donc 'fort'. En revanche, pour l'habitat 9130, l'ensemble de ces paramètres sont d'un niveau 'vert' donc 'excellent', son enjeu de conservation est donc 'faible'.

Cette hiérarchisation des enjeux est importante car elle permet de prioriser les objectifs stratégiques à court, moyen et long terme et donc de prioriser les fiches actions Natura 2000 qui en découlent.

### **B.2.2.2. Les enjeux de conservation des habitats d'intérêt communautaire.**

Le tableau suivant présente les 12 habitats d'intérêt communautaire recensés sur le site, leurs paramètres et les niveaux définis s'appuyant sur l'étude menée par le Conservatoire Botanique National du Massif Central (2009).



*Photos 4, 5 et 6 : Usages sur les Gorges de la Loire  
Contrat Paysage des Gorges de la Loire,  
Mosaïque Environnement, mai 2004*

Code Natura 2000	Habitat	Statut	surface	Couverture relative	Représentativité		Etat de conservation		Intérêt patrimonial	Vulnérabilité - menaces	Possibilité de restauration	Enjeu
					Habitat / site	Habitat / réseau	Actuel	Evolution				
2330	Dunes intérieures avec pelouses ouvertes à <i>Corynéphorus</i> et <i>Agrostis</i>	IC	0,58	<0,1%	Très faible	Très important	Mauvais	Défavorable	Fort	Forte	Forte	Fort
3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	IC	0,03	<0,1%	Très faible	Peu important	Mauvais	Défavorable	Modéré	Moyenne	Faible	Fort
4030	Landes sèches européennes	IC	46,94	1,87	Bonne	Important	Mauvais	Défavorable	Modéré	Modéré	Forte	Modéré
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires ( <i>Festuco-Brometalia</i> )	IC	76,61	3,06	Bonne	Très important	Moyen	Modéré	Fort	Forte	Moyenne	Fort
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étangs montagnard alpin	IC	0,28	<0,1%	Très faible	Peu important	Moyen	Modéré	Modéré	Moyenne	Moyenne	Modéré
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude ( <i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i> )	IC	27,53	1,00	Faible	Peu important	Mauvais	Défavorable	Modéré	Forte	Moyenne	Fort
8220	Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	IC	3,24	0,13	Faible	Très important	Bon	Assez favorable	Fort	Faible	Faible	Modéré
8230	Roches siliceuses avec végétation pionnière du <i>Sedo-Sclerantion</i> ou du <i>Sedo albi-Veronicion dillenii</i>	IC	12,69	0,51	Faible	Très important	Bon	Assez favorable	Fort	Faible	Faible	Modéré
9120	Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> ( <i>Quercion robori-petraeae</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i> )	IC	290,01	11,58	Excellente	Peu important	Bon	Assez favorable	Faible	Faible	Moyenne	Faible
9130	Hêtraies du <i>Asperulo-Fagetum</i>	IC	195,36	7,80	Excellente	Peu important	Bon	Assez favorable	Faible	Faible	Faible	Faible
9180	Forêts de pente, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i>	PR	9,63	0,38	Faible	Très important	Bon	Assez favorable	Fort	Faible	Faible	Modéré
91E 0	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> ( <i>Alno-Podion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i> )	PR	3,01	0,12	Faible	Peu important	Moyen	Assez favorable	Fort	Moyenne	Forte	Modéré

Figure B.2 : Habitat d'intérêt communautaire, paramètres et enjeu de conservation

Les deux habitats d'intérêt communautaire 2330 et 3260, recensés depuis 2009 sur le site de façon ponctuelle présentent des enjeux forts de conservation. Il ressort également de cette analyse que les pelouses et prairies (6210 et 6510), milieux ouverts à vocation agricole, tendent également à disparaître suite à la déprise agricole. Ces milieux qui hébergent une faune et une flore caractéristique présentent, à l'instar des habitats 2330 et 3260, des enjeux de conservation forts. Il en est de même pour l'habitat 4030, milieu en transition qui tend à évoluer vers un boisement par l'invasion du pin.

Les forêts climaciques de hêtres (9120 et 9130), protégées par la réglementation du site classé et la topographie du terrain présentent un enjeu de conservation faible. Les habitats 8220 et 8230 sont des milieux relativement stables, altérés ponctuellement par la pousse de ligneux et les activités d'escalades. Ces milieux ont tous deux un enjeu de conservation défini comme modéré. Les habitats forestiers 9180 et 91<sup>E</sup>0 présentent un intérêt patrimonial fort et une faible surface sur le site. Bien que peu de menaces pèsent sur ces habitats, leur enjeu de conservation est défini comme modéré. Comme les deux groupements d'habitats précédents, la mégaphorbiaie (6430) présente un enjeu de conservation modéré. Cet habitat ne présente pas d'espèce de flore ou de faune d'intérêt patrimonial et peut être facilement restauré.

### **B.2.3. Les espèces d'intérêt communautaire.**

#### **B.2.3.1. Les paramètres des espèces d'intérêt communautaire.**

La même méthodologie décrite dans le paragraphe précédent fut employée pour déterminer les enjeux de conservation pour chaque espèce d'intérêt communautaire. Les critères choisis sont les mêmes que ceux employés pour les habitats d'intérêt communautaire. Le renseignement de ces critères, en trois 'niveaux', a été permis par les suivis faunistiques réalisés sur le territoire depuis près de 10 ans. Les critères présentés précédemment seront succinctement survolés dans ce paragraphe :

-la **représentativité** de l'espèce par rapport au **site** Natura 2000. Les suivis réguliers permettent de déterminer si la population d'une espèce se porte bien sur le site (pour l'ensemble des oiseaux entrant dans un programme de suivis). Pour les inventaires réalisés sur une seule année, le niveau de connaissance ne permet pas de juger du niveau du critère, celui-ci est donc dit 'indéterminé'. C'est le cas pour l'ensemble des chiroptères et les insectes forestiers notamment.

- la **représentativité** de l'espèce par rapport au **réseau** Natura 2000. Ce critère définit si l'espèce est fréquemment rencontrée ou non sur l'ensemble du territoire couvert par Natura 2000.

-**l'état de conservation** actuel de cette espèce sur le site. Pour les espèces ne bénéficiant pas de suivis réguliers, ce critère ne peut être défini. Pour les autres espèces, l'état de conservation est évalué entre deux années de suivis sur le site des Gorges de la Loire. Ainsi, l'Engoulevent d'Europe a été repéré sur 13 sites différents en 2005 et 22 en 2009. Cette espèce est donc bien représentée sur le site, elle est dite en bon état de conservation actuel.

-**l'évolution de l'état de conservation** de l'espèce. Ce paramètre s'appuie sur le critère précédent extrapolé à long terme, principalement en fonction des dérangements que ces espèces peuvent subir, mais également de la disparition de leurs milieux de prédilection (zone de nidification, zone de chasse, ...). En reprenant les exemples précédemment cités, l'Alouette lulu pourrait disparaître du site des Gorges de la Loire si aucune action de réouverture de milieux n'est entreprise, cette espèce vivant principalement dans les milieux ouverts et en cours de fermeture.

-le paramètre '**intérêt patrimonial**' d'une espèce peut être défini comme étant une espèce locale, nationale et/ou européenne, en voie de disparition ou dont les populations subissent des baisses d'effectif constantes depuis la désignation du site et les suivis associés. Un contre exemple donné pour illustrer ce critère est l'écaille

chinée. Cette espèce est contactée dans un grand nombre de milieux. Ces populations sont importantes. Son intérêt patrimonial au niveau du site des Gorges de la Loire est donc faible.

- Les **menaces** qui pèsent sur les espèces sont un paramètre important à prendre en compte dans les enjeux de conservation, d'autant plus que ce site Natura 2000 est le terrain d'activités sportives variées. Ainsi, le Grand Duc d'Europe peut être potentiellement menacé par les activités d'escalade mais aussi par les aménagements de rochers, travaux d'intérêt public. Sa nidification dans des falaises rocheuses lui assure cependant une certaine protection.

-le dernier paramètre pris en compte est '**la possibilité de restauration**'. En fonction de l'état de conservation actuel et de son évolution, ainsi que des techniques possibles à mettre en place sur le site, le potentiel de restauration est défini pour chaque espèce. Pour le Sonneur à ventre jaune, la possibilité de restauration est jugée 'forte'. En effet, la création de mares forestières répondant aux caractéristiques des mares fréquentées par le Sonneur à ventre jaune est un exemple d'action facile à mettre en place.

A l'instar des enjeux de conservation définis pour les habitats d'intérêt communautaire, l'enjeu de conservation défini pour chaque espèce est réalisé en procédant à l'addition des niveaux de ces paramètres (voir les paragraphes B.2.2.1 et B.2.3.2. dans l'annexe complémentaire). Ainsi, pour le Milan noir, l'ensemble de ces paramètres sont d'un niveau 'vert' ou 'orange', son enjeu de conservation est donc 'faible'. Pour certaines espèces, aucun enjeu de conservation n'a pu être défini. En effet, des efforts de prospections et de suivis sont encore à réaliser pour pouvoir juger de l'importance de la conservation de ces espèces sur le site.

### **B.2.3.2. Les enjeux des espèces d'intérêt communautaire.**

Le tableau suivant présente les 18 espèces d'intérêt communautaire recensées sur le site, leurs paramètres et les niveaux définis s'appuyant sur les études menées par les associations de protection de la Nature depuis 2003. Volontairement, certaines espèces ne figurent pas dans ce tableau alors qu'elles sont régulièrement suivies sur le site. Il s'agit, par exemple, de l'Azuré du Serpolet. Cette espèce est listée en annexe IV de la Directive Habitats-Faune-Flore, elle doit ainsi être 'strictement protégée' mais ne justifie pas, comme c'est le cas pour les espèces listées en annexe II de cette même directive, la désignation d'un site Natura 2000.

Code Natura 2000	Espèces d'intérêt communautaire	Statut	Importance de la population / site	Représentativité de la population / réseau	Etat de conservation		Intérêt patrimonial	Vulnérabilité / menaces	Possibilité de restauration	Enjeu
					Actuel	Evolution				
1078	Ecaille chinée *	PR	Indéterminé	Peu important	Indéterminé	Indéterminé	Faible	Indéterminé	Indéterminé	Faible
1083	Lucane cerf-volant	IC	Indéterminé	Important	Indéterminé	Indéterminé	Moyen	Indéterminé	Indéterminé	Nécessite suivis
1134	Bouvière	IC	Indéterminé	Important	Indéterminé	Indéterminé	Moyen	Indéterminé	Indéterminé	Nécessite suivis
1193	Sonneur à ventre jaune	IC	Forte	Important	Moyen	Moyen	Important	Forte	Forte	Modéré
1303	Petit rhinophe	IC	Faible	Très important	Moyen	Moyen	Important	Moyenne	Moyenne	Modéré
1308	Barbastelle commune	IC	Faible	Très important	Mauvais	Défavorable	Important	Forte	Moyenne	Fort
1321	Murin à oreilles échanquées	IC	Indéterminé	Très important	Indéterminé	Indéterminé	Important	Indéterminé	Indéterminé	Nécessite suivis
1323	Murin de Bechstein	IC	Faible	Très important	Moyen	Moyen	Important	Faible	Forte	Faible
1307/1324	Petit / Grand Murin	IC	Faible	Très important	Mauvais	Moyen	Important	Faible	Moyenne	Modéré
A072	Bondrée apivore	IC	Moyenne	Important	Moyen	Mauvais	Important	Moyenne	Moyenne	Modéré
A073	Milan noir	IC	Forte	Important	Bon	Favorable	Moyen	Moyenne	Moyenne	Faible
A074	Milan royal	IC	Faible	Très important	Mauvais	Mauvais	Important	Forte	Moyenne	Fort
A080	Circaète Jean-le-Blanc	IC	Moyenne	Très important	Moyen	Moyen	Important	Moyenne	Moyenne	Modéré
A215	Grand Duc d'Europe	IC	Forte	Très important	Bon	Favorable	Important	Moyenne	Moyenne	Modéré
A224	Engoulevent d'Europe	IC	Forte	Très important	Bon	Favorable	Important	Moyenne	Forte	Faible
A229	Martin pêcheur d'Europe	IC	Indéterminé	Important	Indéterminé	Indéterminé	Important	Indéterminé	Indéterminé	Nécessite suivis
A236	Pic noir	IC	Indéterminé	Important	Indéterminé	Indéterminé	Moyen	Indéterminé	Indéterminé	Nécessite suivis
A246	Alouette lulu	IC	Forte	Très important	Moyen	Mauvais	Important	Moyenne	Forte	Fort
A338	Pie-grièche écorcheur	IC	Forte	Important	Moyen	Moyen	Moyen	Moyenne	Forte	Faible

*Figure B.3.*: Espèces d'intérêt communautaire, paramètres et enjeu de conservation

Les faibles données disponibles pour le Lucane Cerf-volant, le Martin pêcheur d'Europe, la Bouvière et le Pic noir ne permettent pas, pour le moment, de définir précisément leur enjeu de conservation.

En revanche, l'Ecaille chinée qui n'a également pas été inventoriée, présente un enjeu de conservation faible pour des raisons évoquées sur la fiche de présentation de cette espèce.

Le Milan noir et l'Engoulevent d'Europe sont très bien représentés sur le site Natura 2000 des Gorges de la Loire. Leur population est importante et en expansion à chaque suivi. Ainsi, l'enjeu de conservation de ces deux oiseaux est faible. Les populations de Pie-grièche écorcheur sont également en progression. Cette espèce fréquente davantage les plateaux agricoles situés de part et d'autre des Gorges. Son enjeu de conservation est également faible.

La Barbastelle commune, le Milan royal et l'Alouette lulu présentent des enjeux de conservation forts. Leurs populations sont faibles et ne cessent de décroître. Le Milan royal n'est plus recensé comme nicheur dans les Gorges de la Loire et l'Alouette lulu voit ses habitats de prédilection disparaître rapidement. La Barbastelle, quant à elle, est menacée par des aménagements piétons sous les tunnels ferroviaires.

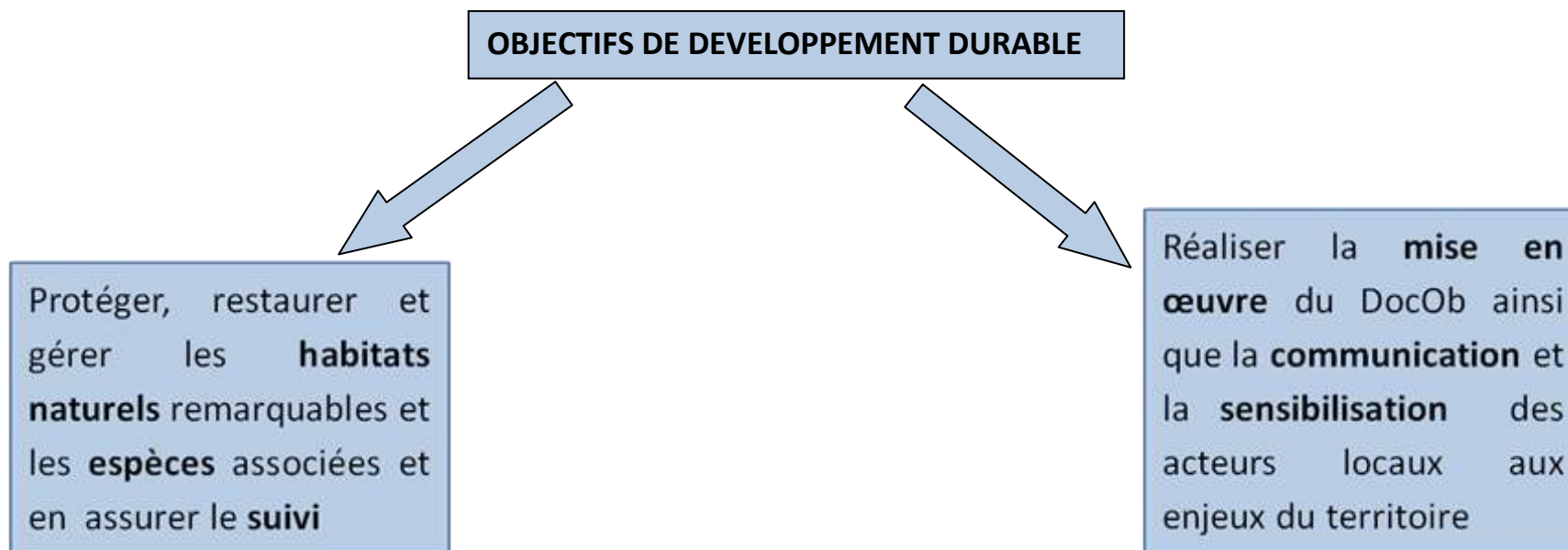
Le Sonneur à ventre jaune, le Grand Duc d'Europe, la Bondrée apivore, le Circaète Jean-le-Blanc et les deux murins sont définis comme ayant des enjeux de conservation modérés. Le Sonneur et le Grand Duc sont potentiellement menacés par des activités de loisirs, escalades et circulation motorisée. La Bondrée et le Circaète ont des populations qui stagnent depuis 2008. Les deux murins sont davantage contactés dans le Pilat et les monts d'Ardèche, présentant des milieux plus adaptés.

La définition des enjeux de conservation de ces habitats et espèces permettent dans le paragraphe ci-dessous de prioriser les objectifs du DocOb et ainsi les fiches action à mettre en œuvre à court, moyen et long terme.

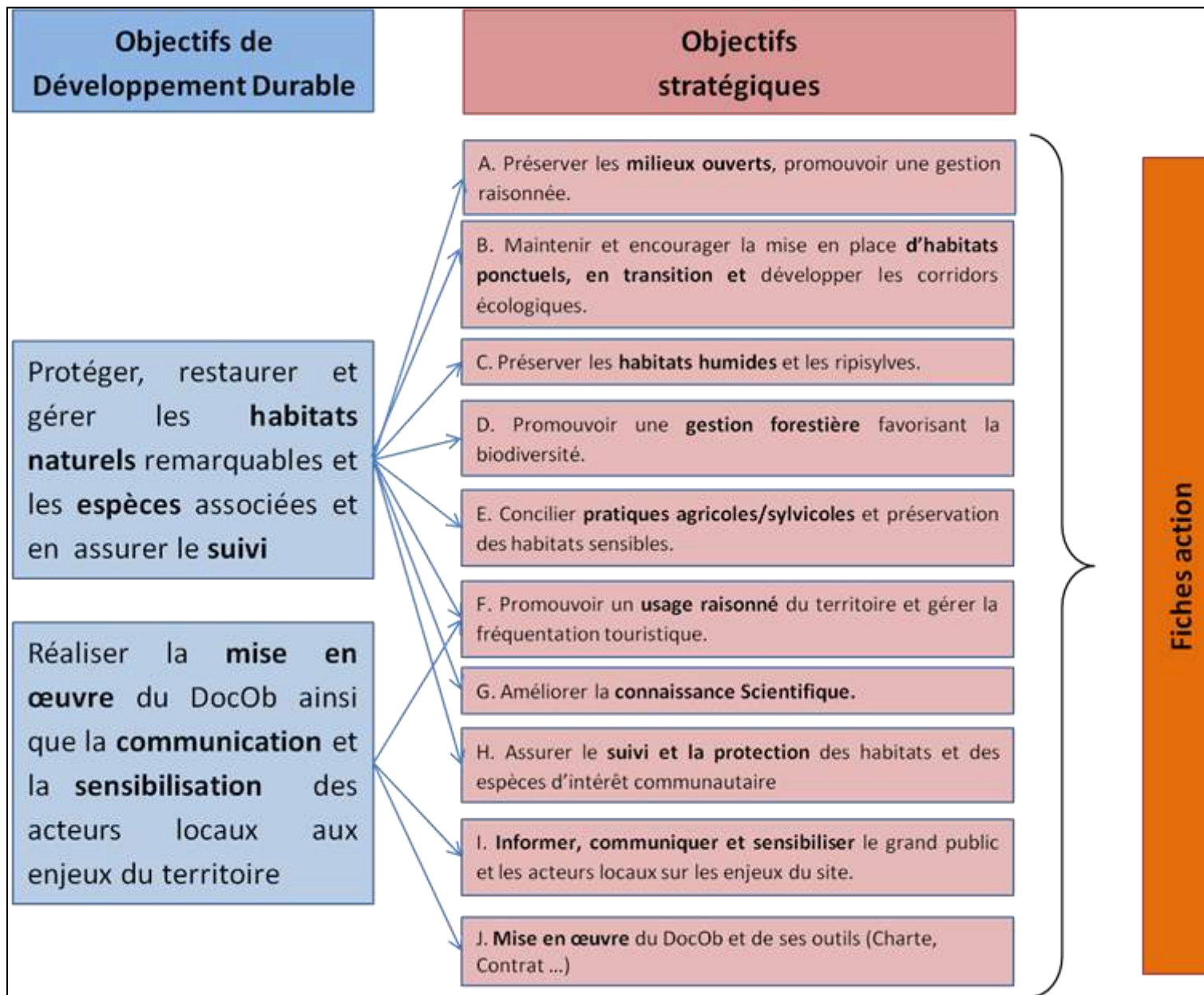
### B.3. Les objectifs stratégiques du site Natura 2000.

#### B.3.1. Présentation générale des objectifs.

La définition des objectifs stratégiques du DocOb pour le site Natura des Gorges de la Loire découle directement des objectifs de Développement Durable qui sont :







De ces deux grands axes directeurs découlent 10 objectifs propres au site Natura 2000 des Gorges de la Loire. Ces objectifs stratégiques s'appuient sur la synthèse des études menées (LPO, FRAPNA, T&N42, CBNMC...) et des enjeux de conservation définis par habitats et espèces mais aussi sur le diagnostic socio-économique et écologique mené (partie A) et les fiches Espèces et Habitats rédigées (Annexes). L'ensemble des objectifs définis est présenté sur le schéma ci-contre.

Les objectifs stratégiques directement reliés à la gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire sont les suivants : A. B. C. D. E. F. G. et H.

Le paragraphe suivant s'attachera à faire le lien entre les enjeux définis précédemment et les objectifs stratégiques à atteindre à différents termes.

*Figure B.4.* : Arbre des Objectifs général.

## B.3.2. Les objectifs stratégiques de gestion des milieux et des espèces

### B.3.2.1. Priorisation des objectifs de gestion des milieux et des espèces

Les paragraphes précédents ont permis de déterminer pour chaque espèce et habitat un enjeu de conservation : fort, moyen, faible. Chaque habitat et espèce est également concerné par un ou plusieurs objectifs stratégiques présentés ci-dessus. Le lien entre les habitats / espèces et les objectifs stratégiques associés est mise en évidence dans les fiches de présentation dites '*fiches habitats*' et '*fiches espèces*', en annexes à ce document.

Par exemple, l'habitat '*dunes intérieures avec pelouses ouvertes à Corynephorus et Agrostis*' d'enjeu fort est concerné par les objectifs suivants :

<i>Objectifs stratégiques</i>	<i>Justifications</i>	<i>Priorités</i>
<i>A. Préserver les milieux ouverts, promouvoir une gestion raisonnée</i>	Cet habitat est menacé de fermeture par les genêts à balai.	1
<i>B. Maintenir et encourager la mise en place d'habitats ponctuels, en transition et développer les corridors écologiques</i>	Cet habitat occupe une faible surface, en un seul endroit sur le site.	1
<i>F. Promouvoir un usage raisonné du territoire et gérer la fréquentation touristique</i>	Des dépôts de branchage et des feux menacent cet habitat.	1
<i>G. Améliorer la connaissance scientifique</i>	Le maintien de cet habitat peut être permis par un lâcher de lapins sur le site. Les études sont peu nombreuses et relèvent de l'expérimental.	2
<i>H. Assurer le suivi des habitats et des espèces d'intérêt communautaire</i>	Comme tous les habitats et espèces, l'évaluation de l'état de conservation est nécessaire afin de juger de la bonne application de Natura 2000 sur le site des Gorges de la Loire. Pour cela, il est indispensable de suivre le milieu.	3

Pour s'assurer du bon état de conservation de cette '*dune intérieure*', certains objectifs doivent être menés à court terme (ex. A. Préserver les milieux ouverts, promouvoir une gestion raisonnée) et d'autres à plus longue échéance (ex. G. Améliorer la connaissance scientifique). Il est ainsi nécessaire de mettre en œuvre des actions (pour cet habitat, voir la fiche action *GEST 1*) afin d'atteindre les objectifs A, B et F à court terme. Ces actions peuvent être :

- un retrait des dépôts ligneux
- un panneau rappelant la réglementation du code forestier en terme de feux.

A moyen terme, la gestion de cette dune pourra se faire par introduction de lapins.

A long terme, un suivi de cette dune sera réalisé afin de comparer l'état de conservation entre 2009 (Cartographie du Conservatoire Botanique National du Massif central) et la prochaine échéance de réalisation d'une nouvelle cartographie des habitats.

Cette démarche de priorisation des objectifs stratégiques est menée pour l'ensemble des espèces et habitats d'intérêt communautaire (voir '*fiches habitats*' et '*fiches espèces*' en annexes). La méthodologie de priorisation des objectifs stratégiques est expliquée en annexe complémentaire de ce DocOb. Ce protocole aboutit au tableau ci-dessous.



*Photo 7 : Le Sonneur à ventre jaune, J.B. BUTIN, SMAGL, 2010.*



*Photo 8 : Pointe de Mousset, Saint-Etienne / Saint-Victor-sur-Loire, J.B. BUTIN, SMAGL, 2010.*

Objectifs stratégiques			A.Préserver les milieux ouverts, promouvoir une gestion raisonnée.	B.Maintenir et encourager la mise en place d'habitats ponctuels, en transition et développer les corridors écologiques	C.Préserver les habitats humides et les ripisylves	D.Promouvoir une gestion forestière favorisant la biodiversité	E.Concilier pratiques agricoles/sylvicoles et préservation des habitats sensibles	F.Promouvoir un usage raisonné du territoire et gérer la fréquentation touristique	G.Améliorer la connaissance scientifique	H.Assurer le suivi des habitats et des espèces d'intérêt communautaire
Objectifs opérationnels			- Conserver et restaurer les prairies naturelles et les pelouses à forte valeur patrimoniales - Restaurer les landes à genêts purgatifs et à callunes - Lutter contre la fermeture des mégaphorbiaies - Protéger les végétations pionnières sur substrat fixe ou mobile	- Gérer les habitats semi-naturels et artificiels à haute valeur écologique - Créer des mosaïques de milieu et favoriser les milieux de transition afin d'aboutir à une biodiversité maximale - Conserver et valoriser les éléments linéaires et ponctuels du paysage (haies, arbres isolés...) - Développer un réseau de mares prairiales - Créer un réseau écologique propice aux chiroptères	- Maintenir et restaurer les forêts alluviales prioritaires - Créer un réseau de mares forestières et assurer leur connectivité	- Favoriser la création d'îlots de sénescence - Promouvoir le mélange des essences, en favorisant les espèces endémiques, et maintenir une diversité de sous-étages - Maintenir dans un bon état de conservation les habitats d'intérêt communautaire et, le cas échéant, procéder à leur restauration	- Encourager une gestion extensive des habitats prairiaux et des espèces associées - Préserver les forêts climaciques et les espèces qui leur sont inféodées	- Protéger les espaces naturels d'une fréquentation excessive - Promouvoir les modes de déplacement doux et respectueux de l'environnement - Coordonner promotion touristique du territoire et protection des espaces sensibles	- Engager des inventaires initiaux pour les espèces d'intérêt communautaire - Approfondir les connaissances sur les milieux en transition	- Suivre les espèces et les habitats d'intérêt communautaire - Suivre les actions menées dans le cadre de contrat Natura 2000 - Eviter la dégradation de l'état de conservation des milieux
Code Natura 2000	Habitats d'Intérêt Communautaire	Enjeu défini								
2330	Dunes intérieures avec pelouses ouvertes	Fort	9	9				9	6	3
3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard	Fort		9	9		6			3
4030	Landes sèches européennes	Fort	9	9			6		6	3
6210	Pelouses sèches semi-naturelles	Fort	9				9			3
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles	Modéré		4	6		2			2
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude	Fort	9				9			3
8220	Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	Modéré		6				6	4	2
8230	Roches siliceuses avec végétation pionnière	Modéré		6				6	4	2
9120	Hêtraies acidophiles atlantiques	Faible				2	1	3		1
9130	Hêtraies du Asperulo-Fagetum	Faible				2	2	3		1
9180	Forêts de pente, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion	Modéré				6	2	4	2	2
91E0	Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior	Modéré			6	4		4	2	2
Code Natura 2000	Espèces d'Intérêt Communautaire	Enjeu défini								
1193	Sonneur à ventre jaune	Modéré		6	6	4		4		2
1303	Petit rhinolophe	Modéré	6	6	4			6	4	2
1308	Barbastelle commune	Fort		6	4	6		6	4	2
1323	Murin de Bechstein	Faible	3		2	3	2		3	1
1307/1324	Petit / Grand Murin	Modéré	6			6	4	6	4	2
A072	Bondrée apivore	Modéré	6		4	6	6			2
A073	Milan noir	Faible	6		4					2
A074	Milan royal	Fort	9	9		9	9			3
A080	Circaète Jean-le-Blanc	Modéré	6							2
A215	Grand Duc d'Europe	Modéré	6	4		4		6		2
A224	Engoulevant d'Europe	Faible	3	3			3			1
A246	Alouette lulu	Fort	9	9			6			1
A338	Pie-grièche écorcheur	Faible	3	3			2			1
<b>TOTAL</b>			99	89	45	52	69	63	39	50

Figure B.5.: Priorisation des objectifs du DocOb en fonction des enjeux de conservation et de connaissance des espèces et habitats d'intérêt communautaire.

Les objectifs prioritaires concernent donc la préservation des milieux ouverts et des milieux transitoires, pouvant former des corridors. Les objectifs secondaires sont orientés vers la gestion forestière, la gestion de la fréquentation et les bonnes pratiques agro – sylvicoles. Enfin, les objectifs tertiaires touchent les milieux humides, la connaissance scientifique et le suivi des habitats / espèces.

Les fiches action rédigées dans le cadre de ce DocOb doivent répondre à un ou plusieurs objectifs stratégiques présentés précédemment. La priorité de mise en œuvre d'une fiche action dépend donc des objectifs auxquels elle répond. Ces priorités sont définies dans le paragraphe suivant.

### **B.3.2.2. Les fiches action 'gestion des milieux' et 'suivis des habitats et des espèces'.**

Chaque fiche action concernant la gestion des milieux et des espèces doit répondre à au moins un des objectifs stratégiques précédemment présentés. C'est en fonction de ces objectifs que la priorité de mise en œuvre d'une fiche action est définie.

Par exemple : la fiche action '*GEST 2 : Restauration des pelouses sèches et des prairies naturelles en cours de fermeture ou en cours de transformation*' affiche les objectifs stratégiques suivant :

- A. *Préserver les milieux ouverts, promouvoir une gestion raisonnée, dont l'échéance doit être courte (voir figure ci-dessus).*
- E. *Concilier pratiques agricoles / sylvicoles et préservation des habitats sensibles, dont la mise en œuvre est à réaliser à moyen terme (voir figure ci-dessus).*

La méthodologie employée est celle décrite précédemment. Elle est décrite dans l'annexe complémentaire à ce DocOb (paragraphe B.3.2.2.). Le résultat de l'application de cette méthodologie est le suivant :

<b>Libellé de la fiche action</b>	<b>Objectifs</b>	<b>Priorité de la fiche action</b>
<b>GEST 1</b> : Protection et gestion des végétations pionnières sur roches siliceuses / sur terrains sableux	A	+++
	F	
<b>GEST 2</b> : Restauration des pelouses sèches et des prairies naturelles en cours de fermeture ou en cours de restauration	A	+++
	E	
<b>GEST 3</b> : Gestion extensive des prairies naturelles et des pelouses sèches d'intérêt communautaire par pâturage et fauche	A	+++
	E	
<b>GEST 4</b> : Réouverture de landes fermées / boisées par bûcheronnage, broyage mécanique, débroussaillage manuel	A	+++
	E	
	G	
<b>GEST 5</b> : Maintien des landes claires ou initialement fermées / boisées et réouvertes	A	+++
	E	
	G	
<b>GEST 6</b> : Gestion des forêts d'intérêt communautaire	D	++
	E	
<b>GEST 7</b> : Gestion des forêts alluviales	E	++
	G	
<b>GEST 8</b> : Réhabilitation et entretien des habitats semi-naturels à haute valeur écologique	B	++
<b>GEST 9</b> : Préservation / restauration d'un réseau linéaire structurant sur le territoire (haies, bosquets, arbres isolés)	B	++
<b>GEST 10</b> : Création et réhabilitation de mares prairiales et forestières	B	++
	C	
<b>GEST 11</b> : Repérer, protéger et aménager les gîtes à chiroptères	B	+++
	F	
	G	

+	Action faiblement prioritaire
++	Action moyennement prioritaire
+++	Action très prioritaire

Figure B.6. : Définition des priorités de mise en œuvre des fiches action, « gestion des milieux et fermés » et « suivis scientifiques et espèces patrimoniales » (partie 1).

<b>Libellé de la fiche action</b>	<b>Objectifs</b>	<b>Priorité de la fiche action</b>
<b>GEST 12</b> : Elimination ou limitation des espèces 'indésirables'	G	+
<b>GEST 13</b> : Gestion conservatoire de mégaphorbiaies	C	+
<b>GEST 14</b> : Mise en place de dispositifs limitant les collisions des oiseaux contre les fils électriques	H	+
<b>SUIV 1</b> : Suivi des habitats et des espèces d'intérêt communautaire	G	+
	H	
<b>SUIV 2</b> : Amélioration de la connaissance scientifique du site	G	+
<b>SUIV 3</b> : Suivi et évaluation des impacts des actions sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire	G	+
	H	
<b>SUIV 4</b> : Etablissement d'un diagnostic sur les landes à genêts, callune et ajoncs nains pour fixer les priorités d'intervention et les modes de gestion	A	+++
	E	
	G	
<b>SUIV 5</b> : Etude destinée à favoriser la mise en place d'îlots de sénescence / vieillissement	D	++
	E	
<b>SUIV 6</b> : Etude de définition des actions à mener pour la gestion des milieux forestiers d'intérêt communautaire	D	++
	E	
<b>SUIV 7</b> : Etude de réhabilitation et d'entretien des milieux à haute valeur écologique	B	++

+	Action faiblement prioritaire
++	Action moyennement prioritaire
+++	Action très prioritaire

Figure B.7. : Définition des priorités de mise en œuvre des fiches action, « gestion des milieux et fermés » et « suivis scientifiques et espèces patrimoniales » (partie 2).

Bien que la révision des DocOb ne s'effectue plus à pas de temps défini, il est proposé, dans la fiche action *ANIM 6*, de réviser ce document à pas de temps régulier afin que ce dernier s'adapte aux objectifs de mise en œuvre de Natura 2000 sur le site des Gorges de la Loire. Cependant, afin de mesurer l'efficacité des actions mises en place et l'atteinte des objectifs fixés dans ce DocOb, une échéance doit être définie. Il est donc proposé les échéances suivantes :

-> Les objectifs à court terme devront être atteints au bout de 2 ans de mise en œuvre du DocOb.

-> L'échéance des objectifs à moyen terme est fixée à 4 ans.

-> A long terme, les objectifs faiblement prioritaires seront atteints au bout de 6 ans.

Ces échéances s'appliquent ainsi aux fiches action du DocOb.

Pour revenir au tableau ci-dessus, il en ressort que 7 fiches action de gestion des milieux et espèces (portant le code '*GEST*' ou '*SUIV*') doivent être engagées prioritairement, à court terme. Ces fiches portent principalement sur la gestion des milieux prairiaux, des falaises et de landes, c'est-à-dire, plus généralement sur le maintien des habitats ouverts et la réouverture de milieux. Des actions de protection des gîtes à chiroptères sont également à mettre en œuvre à cette échéance.

8 fiches action sont à mettre en œuvre à moyen terme. Elles portent principalement sur la gestion de forêts et la prise en compte de linéaires (corridors écologiques...) et ponctuels (mares, arbres isolés...) structurants.

Enfin, 6 fiches action ont une échéance à plus long terme. Il s'agit principalement de la mise en place des suivis. Les suivis actuellement menés sur le site se réalisent sur un cycle de 5 ans pour les oiseaux de la Directive Oiseaux et de façon plus ponctuelle pour les espèces de la Directive Habitat-Faune-Flore. A long terme, l'ensemble des suivis des habitats (cartographie des habitats) et des espèces (suivis) doivent être menés pour l'ensemble des espèces / habitats d'intérêt communautaire listés.

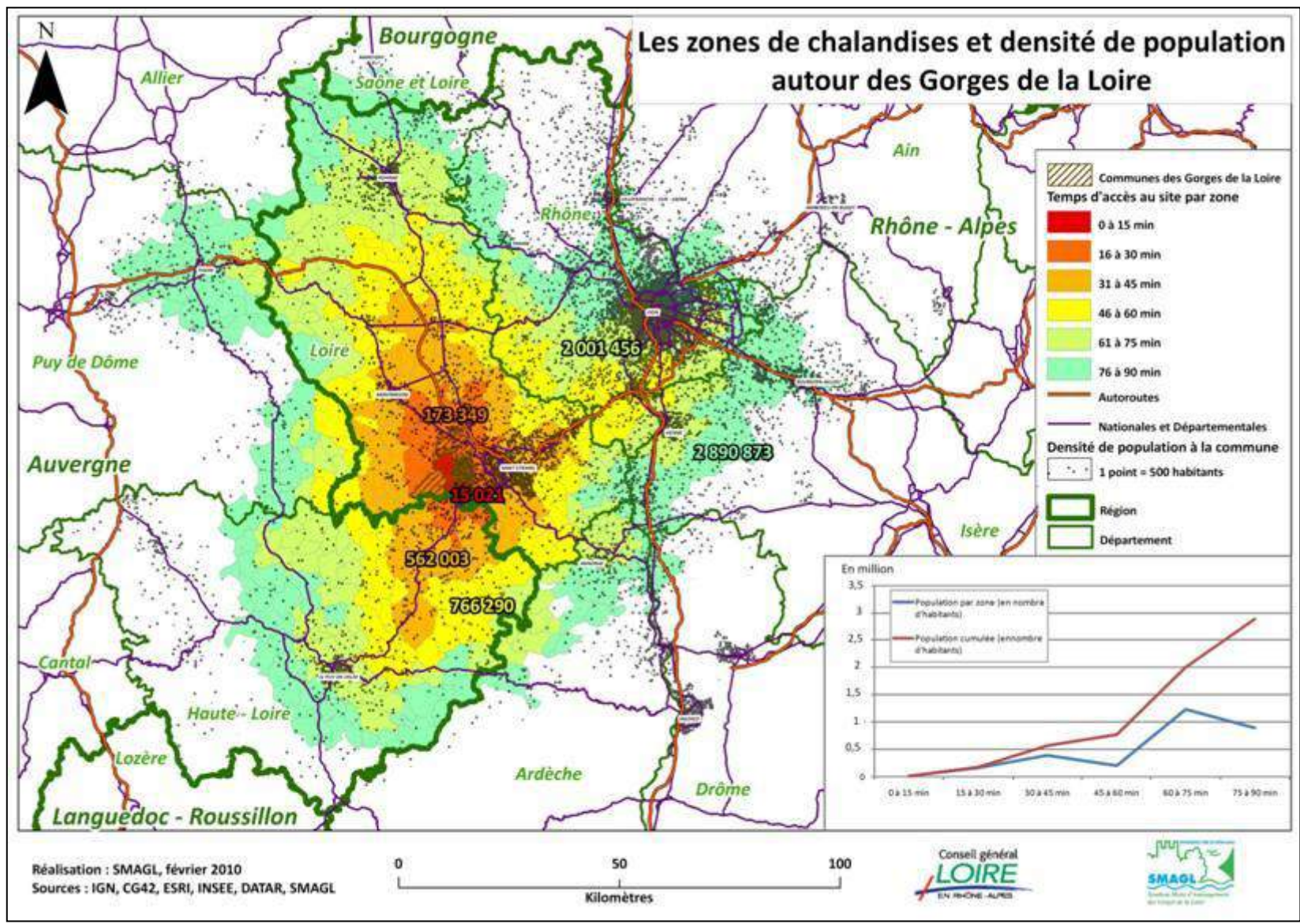
Le paragraphe suivant présentera de façon plus synthétique, les objectifs stratégiques de gestion touristique et les fiches action qui en découlent.

### **B.3.3. Les objectifs stratégiques de gestion touristique**

#### **B.3.3.1. Définition des enjeux touristiques**

Le site des Gorges de la Loire est situé à proximité de l'agglomération stéphanoise. Une carte présentant l'attractivité potentielle du site permet de mettre en avant les informations suivantes :





- 15 021 personnes vivent à moins de 15 minutes en voiture des Gorges de la Loire
- 173 349 sont à moins de 30 minutes du site
- 562 003 peuvent se rendre sur le site en moins de 45 minutes
- ...

Figure B.8.: Carte des aires de chalandises aux alentours des Gorges de la Loire.

L'étude de positionnement touristique réalisée en 2010 a permis de définir les grandes orientations touristiques à mettre en œuvre sur le site des Gorges de la Loire. Son application au deuxième semestre 2011 va entraîner l'émergence de projets de développement touristique. Afin de gérer au mieux l'affluence de personnes dans les milieux naturels, il est nécessaire de définir dans ce DocOb, et dans le plan de gestion de la Réserve Naturelle Régionale des Gorges de la Loire actuellement en cours de rédaction, des mesures sous forme de fiches action à appliquer, à court, moyen et long terme.

Le paragraphe suivant présente les objectifs stratégiques définis au niveau du site et les fiches action proposées.

### B.3.3.2. Priorisation des objectifs de gestion touristique

Les objectifs définis correspondants aux enjeux de gestion touristique sont les suivants :

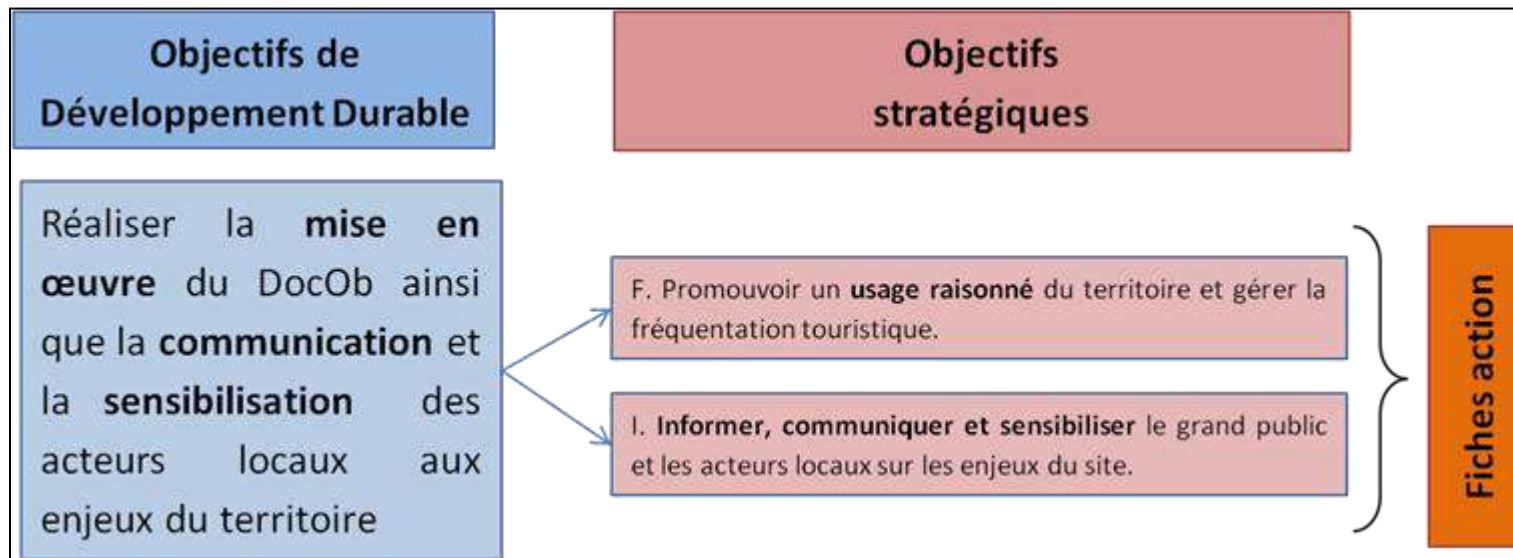


Figure B.9.: Arbre des objectifs à enjeux touristiques

Pour chaque objectif, une définition des priorités est à mettre en œuvre. Cette définition des priorités s'appuie sur la méthodologie proposée en annexe complémentaire au paragraphe B.3.2.2. Ainsi, un coefficient sera attribué pour chacun des deux objectifs du schéma ci-dessus.

- La priorité de l'objectif F a été définie précédemment à l'aide des enjeux de conservation des habitats et des espèces. Son coefficient est de **2**.
- L'objectif 'I. informer, communiquer et sensibiliser le grand public et les acteurs locaux sur les enjeux du site' n'est pas un objectif prioritaire de la démarche Natura 2000 mais doit cependant être mise en œuvre à moyen terme afin de faire connaître la démarche auprès du Grand public mais aussi et surtout de nos partenaires locaux. Communiquer avec les acteurs locaux permet également d'assurer une certaine cohérence entre les projets. Le coefficient attribué dans le cadre de cet objectif s'appuie davantage sur les orientations souhaitées par les financeurs, les besoins du site et l'expérience de terrain du chargé de mission Natura 2000. Ce coefficient est de **2**.

A partir des coefficients définis pour les objectifs F et I, on détermine la priorité de mise en œuvre des fiches action, commençant par le code '**USAG**', qui ont pour vocation la gestion touristique.

### B.3.3.3. Les fiches action 'usages et gestion de la fréquentation touristique et des loisirs'

<b>Libellé de la fiche action</b>	<b>Objectifs</b>	<b>Priorité de la fiche action</b>
<b>USAG 1</b> : Réduction de l'impact écologique de la fréquentation des chemins. Lancement de la réflexion autour d'un plan de circulation	F	++
	I	
<b>USAG 2</b> : Gestion des activités de bivouac et de barbecue	F	+
<b>USAG 3</b> : Canalisation de l'escalade, sensibilisation des partenaires	F	++
	I	

La définition des priorités des fiches actions suit la méthodologie proposée et présentée en annexe complémentaire, dans le paragraphe B.3.2.2. Cette méthodologie appliquée aux enjeux touristiques donne les résultats ci-contre.

Les fiches action concernant la gestion touristique sur le site sont à mettre en œuvre à des échéances de moyen à long terme.

*Figure B.10*: Définition des priorités de mise en œuvre des fiches action, « gestion touristique ».



*Photos 9 et 10* : Travaux de réouverture de milieux à Chambles et Saint-Maurice-en-Gourgois, SMAGL, 2008.

### B.3.4. Les objectifs stratégiques d'animation et de communication

Les objectifs définis correspondants aux enjeux d'animation et de communication autour du dispositif Natura 2000 sont les suivants :

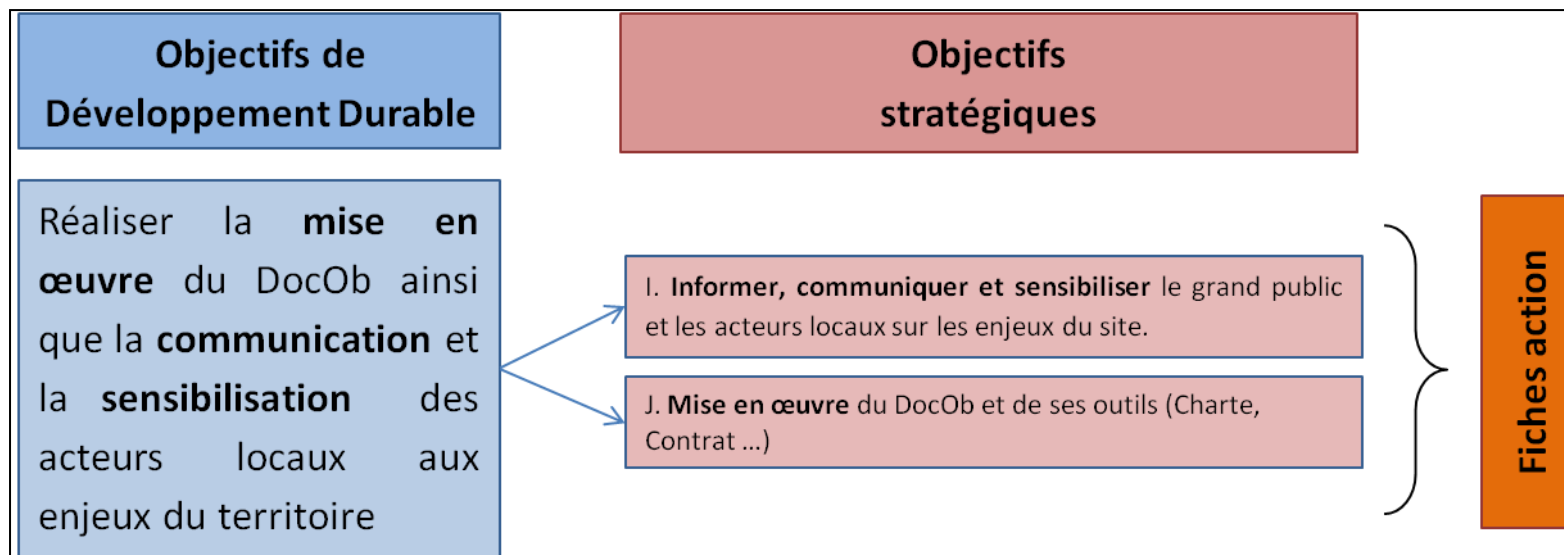


Figure B.11. : Arbre des objectifs à enjeux d'animation et de communication

#### B.3.4.1. Priorisation des objectifs d'animation et de communication

La mise en œuvre de la démarche Natura 2000 sur le site est réalisée *via* différents outils que sont :

- Les **contrats Natura 2000**, qu'ils soient '*forestiers*', '*agricoles*' (dans ce cas, on parle de Mesures Agri-Environnementales territorialisées) ou '*non agricole non forestier*'.
- La **charte Natura 2000**.
- La **communication** *via* différents outils à disposition (site internet, panneaux, affiches, ...) moins développée mais néanmoins nécessaire pour créer une dynamique de territoire
- D'autres projets ou démarches en accord avec les objectifs de Développement Durable du site (Réserve Naturelle Régionale, Corridors écologiques, ...)

### B.3.4.2. Les fiches action ‘animation et communication’

La même méthodologie, appliquée dans les paragraphes précédents, est utilisée pour définir les priorités de chaque fiche action. Chaque objectif possède ainsi un coefficient qui détermine son degré de mise en œuvre (court, moyen et long terme). La priorité de réalisation des actions dépend ainsi des coefficients des objectifs dont elles découlent. A l’instar du paragraphe précédent, la définition des coefficients des objectifs est basée sur les orientations souhaitées par les financeurs, les besoins du site et l’expérience de terrain du chargé de mission Natura 2000. Ainsi, pour chaque objectif I et J, les coefficients attribués sont :

- Les priorités des objectifs E et H ont été précédemment définies dans le paragraphe traitant des enjeux de conservation et de connaissance. Les coefficients sont respectivement de **2** et **1**.
- La priorité de l’objectif I (**2**) a été débattue dans le paragraphe précédent.

<b>Libellé de la fiche action</b>	<b>Objectifs</b>	<b>Priorité de la fiche action</b>
<b>ANIM 1</b> : Veille à l'adéquation entre les objectifs du DocOb et les différentes démarches en cours sur le territoire	I	+++
	J	
<b>ANIM 2</b> : Constitution d'un tableau de bord Natura 2000	H	++
	J	
<b>ANIM 3</b> : Rédiger et proposer l'outil charte Natura 2000	E	+++
	J	
<b>ANIM 4</b> : Construire un projet agri-environnemental	E	+
<b>ANIM 5</b> : Réflexion autour de l'extension du périmètre Natura 2000	J	++
<b>ANIM 6</b> : Bilan et mise à jour du DocOb	J	++
<b>ANIM 7</b> : Emergence de contrats et charte Natura 2000. Assistance à la maîtrise d'ouvrage	I	+++
	J	
<b>ANIM 8</b> : Maîtrise foncière et dispositifs de protection	J	++
<b>ANIM 9</b> : Mise en place d'un plan de communication	I	+++
	J	
<b>ANIM 10</b> : Mise en place d'une identité graphique Natura 2000 / Gorges de la Loire	I	+++
	J	

- La mise en œuvre du DocOb et de ses outils est l’objectif majeur du poste de chargé de mission Natura 2000. A ce titre, cet objectif J présente un coefficient de 3.

A partir des coefficients définis pour les objectifs E, H, I et J, on détermine la priorité de mise en œuvre des fiches action d’animation et de communication. Ces fiches action porte le code ‘**ANIM**’.

10 fiches action sont concernées. A court terme, il est nécessaire de mettre en œuvre les outils propres à Natura 2000 : la charte, les contrats et la communication.

A moyen terme, d’autres outils, comme la maîtrise foncière, pourraient être envisagés. Le suivi de la démarche *via* un tableau de bord, un bilan et éventuellement une mise à jour seront étudiés.

Enfin, en fonction de l’intérêt du site et dans l’attente d’un nouveau programme pour 2013, un projet agri-environnemental devra voir le jour.

La partie C de ce DocOb s’attachera à présenter les propositions de mesures applicables pour la gestion du site.

*Figure B.12:* Définition des priorités de mise en œuvre des fiches action, « animation et communication ».

## **C. Propositions de mesures**

---

La préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire repose sur différents outils que sont les contrats et les chartes Natura 2000. La mise en œuvre des mesures de gestion sur le site Natura 2000 des Gorges de la Loire est permise par l'utilisation de ces outils, selon des participations financières variables et des degrés croissants de volontariat.

- La charte Natura 2000 propose une adhésion simple et attractive à la démarche Natura 2000. En signant la charte du site, le propriétaire s'engage à respecter l'ensemble des préconisations formulées dans cette dernière, et bénéficiera à ce titre d'une exonération partielle de la taxe sur le foncier non bâti sur les parcelles contractualisées. Proposant des engagements vérifiables et reconnaissant des pratiques de gestion en adéquation avec les caractéristiques des habitats naturels, les chartes ne font pas appel à un financement spécifique, en dehors de l'animation nécessaire à leur mise en place.

- Le contrat Natura 2000, signé avec l'Etat, s'adresse aux titulaires des parcelles incluses dans le site Natura 2000. Sur la base du volontariat, l'exploitant s'engagera à la mise en œuvre d'une gestion raisonnée des parcelles contractualisées, conforme au cahier des charges défini dans le Document d'Objectifs. Le contrat peut être de trois types : forestier, agricole (il s'agit alors de Mesures Agri-Environnementales territorialisées) ou non agricole non forestier.

\* Le contrat agricole (ou Mesures Agri-environnementales territorialisées) succède aux Contrats d'Agriculture Durable (CAD). Il est conclu par l'exploitant agricole pour les parcelles comprises en SAU (S2 jaune). Ces MAEt sont fixées dans un « projet agro-environnemental » proposé par l'opérateur du site et approuvé par la Commission Régionale Agro-Environnementale (CRAE). Sa révision peut être annuelle.

\* Le contrat forestier est signé sur des parcelles incluses dans le site Natura 2000.

\* Le contrat non agricole non forestier ne peut être conclu par un exploitant agricole. Il sera signé pour des parcelles incluses en site Natura 2000 ne relevant ni de la propriété agricole, ni du régime forestier.

Dans le cadre de l'élaboration de ce Document d'Objectifs, les propositions de mesures de gestion se sont appuyées essentiellement sur ce dernier outil.

Le financement de ces mesures fera appel à des sources financières différentes selon le type d'action. Le tableau ci-dessous présente les différentes fiches action, leur échéance de mise en œuvre, le temps de réalisation et les coûts approximatifs de réalisation.

\* Pour les actions de gestion des milieux (*GEST*) basées sur la mise en place d'un contrat non agricole non forestier, un cofinancement de l'Union Européenne (*via* le FEADER) et de l'Etat (*via* le Ministère de l'Environnement) est engagé. Les coûts présentés dans le tableau ci-dessous sont donnés à titre indicatif. Le montage d'un contrat non agricole non forestier se faisant sur la base de devis, il n'est pas possible d'estimer le coût réel de la mise en place d'une action de gestion sur le site et encore moins, le coût global de réalisation d'une fiche action.

\* Pour les actions d'animation et de communication (*ANIM*), faisant partie intégrante du poste de chargé de mission Natura 2000, les financements sont principalement issus de fonds européens et étatiques, identiques aux financements de contrats Natura 2000.

\* Pour les actions de suivis (*SUIV*), les financements ont deux sources distinctes. Il s'agit principalement de fonds européens et étatiques précédemment présentés *via* le poste d'animation Natura 2000 mais également des aides substantielles des collectivités territoriales (Conseil Général, Conseil Régional, Communautés d'Agglomération, Communes...), établissements publics et autres acteurs locaux.

\* Enfin, pour les actions liées à la fréquentation du site (*USAG*), les sources financières sont variables en fonction des projets mise en œuvre mais s'appuie principalement sur des cofinancements Etat / Europe.



Pour les actions faisant appel à des cofinancements Etat / Europe *via* le poste d'animation Natura 2000, un échéancier de mise en œuvre est proposé. Cet échéancier représente succinctement l'emploi du temps du chargé de mission Natura 2000 sur les six ans de mise en application de ce DocOb sur le site en fonction des objectifs à atteindre par année.



*Photos 11 et 12 : Le petit Rhinolophe (gauche) et la Barbastelle commune (droite), Terre&Nature 42, 2007.*



Actions	Priorité	Surface / linéaire	Habitat	Espèce	Coût potentiel	Dispositif financier	Echéancier					
							Vert = priorité +	Orange = priorité ++	Rouge = priorité +++	Chiffre = nb de jours estimatifs / an pour la réalisation de l'opération		
GEST 1. Protection et gestion des végétations pionnières sur roches siliceuses / sur terrains sableux	+++	17.43 Ha	2330 8220 8230	A072 A080 A215 A224	250 € / ha	Mesure B32305R						
GEST 2. Restauration des pelouses sèches et des prairies naturelles en cours de fermeture ou en cours de transformation	+++	93.32 Ha	6210 6510	1303 1307 1324 A073 A074 A080 A224 A246 A338	400 € / ha	Mesure B32301P / MAEt						
GEST 3. Gestion extensive des prairies naturelles et des pelouses sèches d'intérêt communautaire par fauche et pâturage	+++	93.32 Ha	6210 6510	1303 1307 1324 A073 A074 A080 A224 A246 A338	380 € / ha	Mesures B32304R / B32305R / MAEt						
GEST 4. Réouverture de landes fermées / boisées par bûcheronnage, broyage mécanique, débroussaillage manuel.	+++	46.13 Ha	4030	A080 A224 A246 A338	1500 € / ha	Mesures B32301 P / F22701 / B32304R / B32305R / B32308P / B32320P et R						
GEST 5. Maintien des landes claires ou initialement fermées / boisées et réouvertes	+++	46.13 Ha	4030	A080 A224 A246 A338	780 € / ha	Mesures B32303 P et R						
GEST 6. Gestion des forêts d'intérêt communautaire.	++	495.02Ha	9120 9130 9180*	1083 1193 1308 1323 A072 A073 A074 A215 A236	3000 € / ha 150 € / arbre traité	Mesures F22703 / F22705 / F22708 / F22712 / F22715						

Actions	Priorité	Surface / linéaire	Habitat	Espèce	Coût potentiel	Dispositif financier	Echéancier					
							Vert = priorité +	Orange = priorité ++	Rouge = priorité +++	Chiffre = nb de jours estimatifs / an pour la réalisation de l'opération		
GEST 7. Gestion des forêts alluviales	++	3.00 Ha	91 E0*	A073 1193	1500 € / ha	Mesures F22706 / B32311P et R						
GEST 8. Réhabilitation et entretien des habitats semi-naturels à haute valeur écologique (verger)	++	30.47 Ha		1303 1321 1307/1324 A338 A072 A073	430 € / ha	Mesures A32306P et R / via les Corridors écologiques (SEM)						
GEST 9. Préservation / restauration d'un réseau linéaire structurant sur le territoire (haies, bosquets, arbres isolés)	++			1303 1308 1323 A246 A338	320 € / ml	Mesures A32306P et R / via les Corridors écologiques (SEM)						
GEST 10. Création et réhabilitation de mares prairiales et forestières	++	2,75 Ha	3260 6430	1193 1303 1307/1324 1308 1321	150 € / mare	Mesure B32309P et R / F22702 / F22710						
GEST 11. Repérer, protéger et aménager les gîtes à chiroptères	+++			1303 1308 1321 1323 1307/24	1000 à 10 000 € suivant le dispositif	Mesures B32323P / B32324P / B32326P / ENS - CG42 / RNR - CRRRA						
GEST 12. Elimination ou limitation des espèces 'indésirables'	+				7500 € / ha	Mesures B32320 P et R / F22711 / Contrats rivières de SEM / FDC 42 / FDP 42						
GEST 13. Gestion conservatoire des mégaphorbiaies	+	0.28 Ha	6430	1303 1321	320 € / ha	Mesures B32301P / B32303P et R / B32304R / B32305 R / B32310R						
GEST 14. Mise en place de dispositifs limitant les collisions des oiseaux contre les fils électriques	+	6.38 km		A072 A073 A074 A080 A215	1000 à 2000 € / pylone	Mesure B32323P / subvention de ERDF / RTE						

Actions	Priorité	Surface / linéaire	Habitat	Espèce	Coût potentiel	Dispositif financier	Echéancier					
							Vert = priorité + Orange = priorité ++ Rouge = priorité +++ Chiffre = nb de jours estimatifs / on pour la réalisation de l'opération					
SUIV 1. Suivi des habitats et des espèces d'intérêt communautaire	+				12 jours soit 2400 € + Prestations	CG42 / CRRA / autres ...	2	2	2	2	2	2
SUIV 2. Amélioration de la connaissance scientifique du site	+				42 jours soit 8400 € + Prestations	CG42 / CRRA / autres ...	7	7	7	7	7	7
SUIV 3. Suivi et évaluation des impacts des actions sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire	+				60 jours soit 12000 €	Mesure B323 / CG42 / CRRA / autres ...	10	10	10	10	10	10
SUIV 4. Etablissement d'un diagnostic sur les landes à genêts, callunes et ajoncs nains pour fixer les priorités d'intervention et les modes de gestion	+++	46.13 Ha	4030	A080 A224 A246 A338	7 jours soit 1400 €	Mesure A323 / MAEt / Corridors écologiques SEM	7					
SUIV 5. Etude destinée à favoriser la mise en place d'îlots de sénescence/vieillessement	++	495.02 Ha	9120 9130 9180*	A080 A236 1083 1308 1321 1323 1307/24	10 jours soit 2000 €	Mesure F22712			10			
SUIV 6. Etude de définition des actions à mener pour la gestion des milieux forestiers d'intérêt communautaire	++	495.02Ha	9120 9130 9180*	1083 1193 1308 1323 A072 A073 A074 A215 A236	5 jours soit 1000 €	Mesure A323			5			
SUIV 7. Etude de réhabilitation et d'entretien des milieux intermédiaires à haute valeur écologique (vergers, haies, bosquets, arbres isolés, mares prairiales et forestières)	++	30.47 Ha		1303 1321 1307/1324 A338 A246 A072 A073	5 jours soit 1000 €	Mesure A323 / Corridors écologiques SEM				5		

Actions	Priorité	Surface / linéaire	Habitat	Espèce	Coût potentiel	Dispositif financier	Echéancier					
							Vert = priorité + Orange = priorité ++ Rouge = priorité +++ Chiffre = nb de jours estimatifs / an pour la réalisation de l'opération					
USAG 1. Réduction de l'impact écologique de la fréquentation des chemins. Lancement de la réflexion autour d'un plan de circulation	++				24 jours soit 4800 €	Mesures A323 / B32324P / F22710 / B32325P / F22709 / B32326P / F22714	1	10	1	10	1	1
USAG 2. Gestion des activités de bivouac et de barbecue	+				6 jours soit 1200 €	Mesures B32326P / F22714 / B32324P / F22710	1	1	1	1	1	1
USAG 3. Canalisation de l'escalade, sensibilisation des partenaires	++	16.85 Ha	8220 8230	A215 A224	12 jours soit 2400 €	Mesure B32326P / RNR - CRRA / CG42 / Communes	2	2	2	2	2	2
ANIM 1. Veille à l'adéquation entre les objectifs du DocOb et les différentes démarches en cours sur le territoire	+++				48 jours soit 9600 €	Mesure A323	8	8	8	8	8	8
ANIM 2. Constitution d'un tableau de bord Natura 2000	++				25 jours soit 5000 €	Mesure A323	10	3	3	3	3	3
ANIM 3. Rédiger et proposer l'outil charte Natura 2000	+++				20 jours soit 4000 €	Mesure A323	20					
ANIM 4. Construire un projet agro-environnemental	+	41.41 Ha	6210 6510 8230	1303 1307/24 A074 A080 A224 A246 A338	140 jours soit 28000 € + Prestations	Mesure A323 / Autres ...			50	30	30	30
ANIM 5. Réflexion autour de l'extension du périmètre Natura 2000	+				6 jours soit 1200 €	Mesure A323 / Autres ...	1	1	1	1	1	1
ANIM 6. Bilan et mise à jour du DocOb	++				40 jours soit 8000 €	Mesure A323 / Autres ...	5	5	5	5	5	15
ANIM 7. Emergence de contrats et chartes Natura 2000. Assistance à la maîtrise d'ouvrage	+++				733 jours soit 146600 €	Mesure A323 / Autres ...	106	154	98	119	133	123
ANIM 8. Maîtrise foncière et dispositifs de protection	++				Suivant les occasions 400 € de veille foncière	ENS - CG42 / Autres ...						
ANIM 9. Mise en place d'un plan de communication	+++				60 jours soit 12000 € + Prestations	Mesures A323 / B32326P / F22714 / Autres ...	25	7	7	7	7	7
ANIM 10. Mise en place d'une identité graphique Natura 2000 / Gorges de la Loire	+++				5 jours soit 1000 € + Prestations	Mesure A323	5					
<b>Total des dépenses en animation / communication, suivis et études, et gestion touristique</b>					<b>252 000 € sur 6 ans</b>	<b>Total des jours travaillés</b>	<b>210</b>	<b>210</b>	<b>210</b>	<b>210</b>	<b>210</b>	<b>210</b>

## **D. Cahier des charges**

---

## Liste des Fiches actions :

GEST 1. Protection et gestion des végétations pionnières sur roches siliceuses / sur terrains sableux

GEST 2. Restauration des pelouses sèches et des prairies naturelles en cours de fermeture ou en cours de transformation

GEST 3. Gestion extensive des prairies naturelles et des pelouses sèches d'intérêt communautaire par fauche et pâturage

GEST 4. Réouverture de landes fermées / boisées par bûcheronnage, broyage mécanique, débroussaillage manuel.

GEST 5. Maintien des landes claires ou initialement fermées / boisées et réouvertes

GEST 6. Gestion des forêts d'intérêt communautaire.

GEST 7. Gestion des forêts alluviales

GEST 8. Réhabilitation et entretien des habitats semi-naturels à haute valeur écologique (verger)

GEST 9. Préservation / restauration du réseau linéaire structurant sur le territoire (haies, bosquets, arbres isolés)

GEST 10. Création et réhabilitation de mares prairiales et forestières

GEST 11. Repérer, protéger et aménager les gîtes à chiroptères

GEST 12. Elimination ou limitation des espèces 'indésirables'

GEST 13. Gestion conservatoire des mégaphorbiaies

GEST 14. Mise en place de dispositifs limitant les collisions des oiseaux contre les fils électriques

SUIV 1. Suivi des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

SUIV 2. Amélioration de la connaissance scientifique du site

SUIV 3. Suivi et évaluation des impacts des actions sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire

SUIV 4. Etablissement d'un diagnostic sur les landes à genêts, callunes et ajoncs nains pour fixer les priorités d'intervention et les modes de gestion

SUIV 5. Etude destinée à favoriser la mise en place d'îlots de sénescence/vieillessement

SUIV 6. Etude de définition des actions à mener pour la gestion des milieux forestiers d'intérêt communautaire

SUIV 7. Etude de réhabilitation et d'entretien des milieux intermédiaires à haute valeur écologique (vergers, haies, bosquets, arbres isolés, mares prairiales et forestières)

USAG 1. Réduction de l'impact écologique de la fréquentation des chemins. Lancement de la réflexion autour d'un plan de circulation

USAG 2. Gestion des activités de bivouac et de barbecue

USAG 3. Canalisation de l'escalade, sensibilisation des partenaires

ANIM 1. Veille à l'adéquation entre les objectifs du DocOb et les différentes démarches en cours sur le territoire

ANIM 2. Constitution d'un tableau de bord Natura 2000

ANIM 3. Rédiger et proposer l'outil charte Natura 2000

ANIM 4. Construire un projet agro-environnemental

ANIM 5. Réflexion autour de l'extension du périmètre Natura 2000

ANIM 6. Bilan et mise à jour du DocOb

ANIM 7. Emergence de contrats et chartes Natura 2000. Assistance à la maîtrise d'ouvrage

ANIM 8 : Maîtrise foncière et dispositifs de protection

ANIM 9. Mise en place d'un plan de communication

ANIM 10. Mise en place d'une identité graphique Natura 2000 / Gorges de la Loire

<b>GEST 1</b>  <b>+++</b>	<b>Protection et gestion des végétations pionnières sur roches siliceuses / sur terrains sableux</b>	A. Préserver les milieux ouverts, promouvoir une gestion raisonnée  F. Promouvoir un usage raisonné du territoire et gérer la fréquentation touristique
---------------------------------	--	---

<p><b>Description du milieu :</b></p> <p>Ces habitats sont de faibles superficies sur le site et sont présents de manière disparate. De par leur configuration, (installation sur sol peu épais) ces habitats sont peu dynamiques.</p> <p>Les menaces qui pèsent sur ces milieux sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un envahissement par les ligneux qui, en créant de l'ombrage au sol, privent de lumière les végétations pionnières,</li> <li>- une fréquentation importante qui provoque le piétinement des végétations chasmophytiques (8220 et 8230) et le dérangement des espèces d'oiseaux nicheurs.</li> <li>- des dépôts de végétaux et des dépôts de feux volontaires (2330)</li> </ul>	<p><b>Habitat d'intérêt communautaire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-2330 : Dunes intérieures avec pelouses ouvertes à <i>Corynephorus</i> et <i>Agrostis</i></li> <li>-8220 : Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique (variante 8220 – 14)</li> <li>-8230 : Roches siliceuses avec végétation pionnière du <i>Sedo-Scleranthion</i> ou du <i>Sedo albi-Veronicion dillenii</i> (variante 8230 – 2)</li> </ul> <p><b>Espèces d'intérêt communautaire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>A072 : Bondrée apivore</li> <li>A080 : Circaète Jean-le-blanc</li> <li>A215 : Grand Duc d'Europe</li> <li>A224 : Engoulevent d'Europe</li> </ul> <p><b>Espèces en Annexe IV de la DHFF :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Vespère de Savi</li> <li>- Noctule commune</li> <li>- Pipistrelle de Kuhl</li> <li>- Coronelle lisse</li> <li>- Couleuvre verte et jaune</li> <li>- Lézard des souches</li> <li>- Lézard des murailles</li> </ul>
<p><b>Description de l'action :</b></p> <p><b>Restauration légère :</b></p> <p>Pour les parcelles progressivement envahies par les ligneux, qui portent ombrage à l'habitat, un bûcheronnage / débroussaillage avec export des produits de coupe est nécessaire. Cette coupe devra être menée en dehors des périodes de reproduction des espèces fréquentant ces milieux. Cette opération est réalisée la première année de mise en place d'un contrat. Le retrait des dépôts ligneux (2330) est aussi à préconiser.</p> <p><b>Maintien de l'habitat :</b></p> <p>Une intervention faible voire nulle sur les corniches rocheuses où ces habitats sont quasiment primaires est à prévoir. Une coupe des ligneux peut être programmée pour supprimer des pousses indésirables. Un régime de perturbation peut être favorable à l'habitat 2330. Les lapins sont connus pour jouer un rôle déterminant dans le maintien de cet habitat en creusant leur terrier (terrain sableux très favorable).</p> <p><b>Protection des milieux :</b></p> <p>La canalisation de la fréquentation touristique est également à mettre en place (voir fiche action USAG 3 / 4).</p>	<p><b>Surface du site : 16.52 Ha</b></p>



<b>Maître d'ouvrage:</b> Structure animatrice, collectivités territoriales, associations, ...	<b>Partenaires financiers et techniques potentiels :</b> DDT 42, DREAL RA, Collectivité animatrice, propriétaires et exploitants sylvicoles, Associations...
<b>Maître d'œuvre:</b> Structure animatrice, assistance à maîtrise d'œuvre selon besoin via expertise, ...	

<b>Cadre technique et financier de la mise en place de l'opération</b>	<b>Moyens financiers</b>	<b>Exemple d'engagements rémunérés</b>
Contrat Natura 2000	- Mesure B32305R – Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger – Tronçonnage et débroussaillage léger, lutte contre les accrus forestiers, suppression des rejets ligneux...	

<b>Indicateur de suivi de la mise en place des actions :</b>	<b>Points de contrôle de la fiche action :</b>
- Cahier d'enregistrement des interventions - Comparaison de l'état initial et de l'état final ( <i>via</i> la mise en place d'un protocole photographique et par la réalisation de suivis botaniques et faunistiques périodiques définis dans le contrat) - Cahier d'évaluation des fiches action du DocOb  Surfaces entretenues / contractualisées Nombre d'heures travaillées Nombre et type d'arbres coupés Evolution de la surface estimative d'invasion par les ligneux, la ronce et la fougère	Périmètre défini en accord avec les institutions étatiques au moment de la signature du contrat.
	Bilan annuel (interventions et suivis)
	Bilan final du contrat
	Factures d'interventions
	Emploi du temps du chargé de mission

<b>Echéancier :</b>	<b>Priorité de mise en œuvre :</b>	<b>Mesures à engager :</b>	<b>Action menée :</b>
Année 1	+++	B32305R	Coupe des ligneux, canalisation de la fréquentation, ...
Année 2	+++		Coupe des ligneux, canalisation de la fréquentation, ...
Année 3	+++		Coupe des ligneux, canalisation de la fréquentation, ...
Année 4	+++		Coupe des ligneux, canalisation de la fréquentation, ...
Année 5	+++		Coupe des ligneux, canalisation de la fréquentation, ...
Année 6	+++		Coupe des ligneux, canalisation de la fréquentation, ...

<b>GEST 2</b>  <b>+++</b>	<b>Restauration des pelouses sèches et des prairies naturelles en cours de fermeture ou en cours de transformation</b>	A. Préserver les milieux ouverts, promouvoir une gestion raisonnée.  E. Concilier pratiques agricoles/sylvicoles et préservation des habitats sensibles
---------------------------------	--	---

<p><b>Description du milieu :</b></p> <p>Les pelouses sèches sont des formations végétales herbacées rases ne dépassant guère 20 à 30 cm de hauteur, essentiellement composées de plantes vivaces, et peu colonisées par les arbres et les arbustes. Elles apparaissent sur des sols pauvres en éléments nutritifs et se différencient des prairies naturelles par une végétation moins fournie et moins haute, laissant le sol à nu par endroit.</p> <p>Issues du défrichement ancien des forêts, ces pelouses se sont maintenues grâce à l'activité humaine, principalement à des fins agricoles (élevage, culture) puisqu'elles permettaient de nourrir les troupeaux de moutons ou de chèvres. Elles étaient à la fois gérées par le pâturage et par la fauche. Ces milieux se sont fermés (embroussaillés, boisés) ou ont disparu à la suite de leur abandon ou de leur mise en culture.</p>	<p><b>Habitat d'intérêt communautaire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 6210. Pelouses sèches naturelles semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire (variantes 6210-3 et 6 ; 6210 – ND)</li> <li>- 6510. Prairies maigres de fauche de basse altitude. (variantes 6510 – 7 ; 6510 - ND)</li> </ul> <p><b>Espèces d'intérêt communautaire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1303. Petit Rhinolophe</li> <li>- 1307. Petit Murin</li> <li>- 1324. Grand Murin</li> <li>- A073. Milan noir</li> <li>- A074. Milan royal</li> <li>- A080. Circaète Jean-le-blanc</li> <li>- A224. Engoulevent d'Europe</li> <li>- A246. Alouette lulu</li> <li>- A338. Pie-grièche écorcheur</li> </ul> <p><b>Espèces en Annexe IV de la DHFF :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Azuré du Serpolet</li> <li>- Lézard des souches</li> </ul> <p><b>Surface du site : 104.14 Ha</b></p>
<p><b>Description de l'action :</b></p> <p>Les pelouses sèches et les prairies naturelles sont soumises à différentes menaces que sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'abandon pastoral qui conduit à la <b>fermeture des milieux</b></li> <li>- L'<b>intensification</b> du pâturage et l'utilisation croissante d'amendements, qui conduisent le milieu vers une pelouse à brachypode.</li> </ul> <p>Dans ces deux cas, une restauration de ces milieux est nécessaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Réouverture des milieux fermés:</b></li> </ul> <p>Il s'agit de « nettoyer » le milieu en cours de fermeture et d'y maintenir une pression suffisamment importante pendant un temps donné pour empêcher la repousse de ligneux. Un défrichement suivi d'une gestion par fauche ou pâturage adapté est nécessaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Reconquête de milieux avoisinants :</b></li> </ul> <p>Dans la mesure du possible (financier et technique), il serait intéressant de reconquérir les milieux avoisinants afin de gagner en habitats d'intérêt communautaire sur le territoire et d'offrir aux espèces d'intérêt communautaire des milieux propices à leur expansion. Cette reconquête nécessite de lourds travaux de bûcheronnage et défrichement suivi d'un entretien par pâturage.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Restauration d'un équilibre :</b></li> </ul> <p>Un pâturage extensif contrôlé semble être l'outil le plus efficace pour la régression du Brachypode. Un passage de génisses peut suffire à le faire régresser. Si nécessaire, une fauche à une date définie dans le cahier des charges pourra être effectuée (<i>Fiche action GEST 3</i>).</p>	

<b>Maître d'ouvrage:</b> Structure animatrice, collectivités territoriales, associations, ...	<b>Partenaires financiers et techniques potentiels :</b> DDT 42, DREAL RA, Chambre d'agriculture, FDSEA, propriétaires et exploitants agricoles, associations ...
<b>Maître d'œuvre:</b> Structure animatrice, assistance à maîtrise d'œuvre selon besoin via expertise (Association, chambre d'agriculture...), ...	

<b>Cadre technique et financier de la mise en place de l'opération</b>	<b>Moyens financiers</b>	<b>Exemple d'engagements rémunérés</b>
Contrat Natura 2000	Mesure B32301P - Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage – bûcheronnage, coupe d'arbres, débroussaillage, gyrobroyage, fauche avec exportation des produits, ....	
Autre dispositif	Mesures Agro-Environnementales territorialisées (MAEt)	

<b>Indicateur de suivi de la mise en place des actions :</b>	<b>Points de contrôle de la fiche action :</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cahier d'enregistrement des interventions</li> <li>- Comparaison de l'état initial et de l'état final (<i>via</i> la mise en place d'un protocole photographique et par la réalisation de suivis botaniques et faunistiques périodiques définis dans le contrat)</li> <li>- Cahier d'évaluation des fiches action du DocOb</li> </ul> <p>Surfaces réouvertes / contractualisées            Nombre d'heures travaillées            Nombre et type d'arbres coupés            Evolution de la surface estimative d'invasion par les ligneux, la ronce et la fougère            Somme des contrats</p>	Périmètre défini en accord avec les institutions étatiques au moment de la signature du contrat.
	Bilan annuel (interventions et suivis)
	Bilan final du contrat
	Factures d'interventions
	Emploi du temps du chargé de mission

<b>Echéancier :</b>	<b>Priorité de mise en œuvre :</b>	<b>Mesures à engager :</b>	<b>Action menée :</b>
Année 1 Année 2 Année 3 Année 4 Année 5 Année 6	+++	Mesure B32301P	Des travaux de réouverture sont effectués en première année sur une parcelle définie. <i>Les années suivantes, les parcelles sont entretenues par fauche ou fauche avec pâturage en fonction du type de milieu.</i>

<b>GEST 3</b>  <b>+++</b>	<b>Gestion extensive des prairies naturelles et des pelouses sèches d'intérêt communautaire par fauche et pâturage</b>	A. Préserver les milieux ouverts, promouvoir une gestion raisonnée.  E. Concilier pratiques agricoles/sylvicoles et préservation des habitats sensibles.
---------------------------------	--	--

<p><b>Description du milieu :</b></p> <p>Depuis 1953, environ 358 ha de milieux ouverts se sont refermés sur le site des Gorges de la Loire. On suppose que cette fermeture est en partie due à la déprise agricole sur les terrains les plus accidentés ainsi qu'à l'abandon des parcelles peu productives et difficile d'accès. Les parcelles autrefois entretenues tendent à être envahies par des espèces ligneuses ce qui peu à peu entraîne une fermeture des habitats, supprimant ainsi des zones de chasse pour les rapaces et une simplification du paysage.</p> <p>Les prairies de fauche occupent une superficie de 27.53 ha réparties en différentes entités sur l'ensemble des Gorges de la Loire. Les pelouses sèches, moins exploitées mais occupant une superficie de 76.61 Ha, sont également réparties de façon disparate sur l'ensemble du territoire.</p>	<p><b>Habitat d'intérêt communautaire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 6210. Pelouses sèches naturelles semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire (variantes 6210-3 et 6 ; 6210 – ND)</li> <li>- 6510. Prairies maigres de fauche de basse altitude. (variantes 6510 – 7 ; 6510 - ND)</li> </ul>
<p><b>Description de l'action :</b></p> <p><b>Prairie :</b></p> <p>Cette action se réalise sur les milieux précédemment réouverts (<i>via la fiche action GEST 2</i>) ou sur les prairies naturelles déjà ouvertes et identifiées sur le site comme étant d'intérêt communautaire. Dans la mesure du possible, un pâturage sera mis en place pour entretenir et maintenir les milieux ouverts. Si cela ne peut pas être le cas (éloignement du site, pose difficile de clôture, fréquentation importante du site, aucune exploitation agricole à proximité, sauvegarde de certaines formations végétales sensibles à l'enrichissement du sol par le troupeau...), une fauche exclusive sera menée.</p> <p>Cette action consiste donc en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Entretien annuel du milieu par la fauche des refus non appétants pour les herbivores</li> <li>- Le régime de pâturage doit être extensif et tardif. En effet, une reprise trop précoce du pâturage sur regain après la fauche déstructure l'habitat.</li> </ul> <p><b>Pelouse :</b></p> <p>La gestion des pelouses sèches portera sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un pâturage extensif dont le chargement optimal sur une parcelle pour le maintien de la pelouse doit être raisonné au cas par cas, selon les caractéristiques propres à chaque formation (profondeur du sol, date de démarrage de la végétation au printemps, conditions atmosphériques, exposition de la parcelle...) et le parcours naturel du bétail (zones de repos, zones de déplacement...) qui entraîne une pression hétérogène sur la parcelle.</li> </ul> <p>Pour le maintien des pelouses, la date d'arrivée sur la parcelle à son importance.</p>	<p><b>Espèces d'intérêt communautaire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1303. Petit Rhinolophe</li> <li>- 1307. Petit Murin</li> <li>- 1324. Grand Murin</li> <li>- A074. Milan royal</li> <li>- A080. Circaète Jean-le-blanc</li> <li>- A224. Engoulevent d'Europe</li> <li>- A246. Alouette lulu</li> <li>- A338. Pie-grièche écorcheur</li> </ul> <p><b>Espèces en Annexe IV de la DHFF :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Azuré du Serpolet</li> <li>- Lézard des souches</li> </ul> <p><b>Surface du site : 104.14 Ha</b></p>

<p>*sur sols de faible profondeur de substrat aride, les pelouses sont constituées d'un couvert végétal plutôt ras qu'un pâturage extensif permettra d'entretenir sans provoquer de fortes dégradations, et de lutter contre l'ourlification et l'embroussaillage.</p> <p>*sur sols de plus grande profondeur, un pâturage plus intensif mais dirigé permettra de maintenir une homogénéité prairiale et de lutter contre la reforestation relativement rapide.</p> <p>-Une fauche pourra être effectuée, au cas par cas, en fonction des caractéristiques des formations végétales. On veillera à ne pas réaliser une fauche trop précoce afin de permettre la maturation des plantes caractéristiques de ce genre de milieu.</p>	
--	--

<p><b>Maître d'ouvrage:</b> Structure animatrice, collectivités territoriales, associations, ...</p>	<p><b>Partenaires financiers et techniques potentiels :</b> DDT 42, DREAL RA, Chambre d'agriculture, FDSEA, propriétaires et exploitants agricoles, Associations, ...</p>
<p><b>Maître d'œuvre:</b> Structure animatrice, assistance à maîtrise d'œuvre selon besoin via expertise (Association, chambre d'agriculture...), ...</p>	<p>...</p>

Cadre technique et financier de la mise en place de l'opération	Moyens financiers	Exemple d'engagements rémunérés
Contrat Natura 2000	Mesure B32304R - Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts – Fauche manuelle et mécanique, défeutrage, transports des matériaux évacués, ...	
	Mesure B32305R - Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger- Tronçonnage et bûcheronnage léger, débroussaillage, gyrobroyage, fauche avec exportation des produits, ....	
Autre dispositif	Mesures Agro-Environnementales territorialisées (MAEt)	

Indicateur de suivi de la mise en place des actions :	Points de contrôle de la fiche action :
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cahier d'enregistrement des interventions</li> <li>- Comparaison de l'état initial et de l'état final (<i>via</i> la mise en place d'un protocole photographique et par la réalisation de suivis botaniques et faunistiques périodiques définis dans le contrat)</li> <li>- Cahier d'évaluation des fiches action du DocOb</li> </ul> <p>Surfaces réouvertes / contractualisées            Nombre d'heures travaillées            Nombre et type d'arbres coupés            Evolution de la surface estimative d'invasion par les ligneux, la ronce et la fougère            Somme des contrats</p>	Périmètre défini en accord avec les institutions étatiques au moment de la signature du contrat.
	Bilan annuel (interventions et suivis)
	Bilan final du contrat
	Factures d'interventions
	Emploi du temps du chargé de mission

Echéancier :	Priorité de mise en œuvre :	Mesures à engager :	Action menée :
Année 1	<i>Cf GEST 2</i>	Mesure B32304R / 05R	Des travaux de réouverture sont effectués en première année sur une parcelle définie. Les années suivantes, les parcelles sont entretenues par fauche ou fauche avec pâturage en fonction du type de milieu. Travaux de fauche avec exportation des produits, mise en pâturage suivant un calendrier défini lors de la rédaction du contrat
Année 2	+++		
Année 3	+++		
Année 4	+++		
Année 5	+++		
Année 6	+++		

<b>GEST 4</b>  <b>+++</b>	<b>Réouverture de landes fermées / boisées par bûcheronnage, broyage mécanique, débroussaillage manuel.</b>	A. Préserver les milieux ouverts, promouvoir une gestion raisonnée.  E. Concilier pratiques agricoles/sylvicoles et préservation des habitats sensibles  G. Améliorer la connaissance scientifique
---------------------------------	---	--

<p><b>Description du milieu :</b></p> <p>Les landes fermées sont définies par un taux de recouvrement en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- en ligneux bas* supérieur à 60%</li> <li>- en ligneux haut** inférieur à 25%</li> </ul> <p>Cette action s'applique également sur des landes boisées, c'est-à-dire dont le recouvrement en ligneux haut** est supérieur à 25%.</p> <p>Cette action a pour but de créer une ressource nécessaire pour permettre une gestion pastorale à long terme.</p> <p><i>*Le terme 'ligneux bas' désigne les espèces végétales formées de bois et présentant une taille comprise entre 0.5 et 2m. Ce sont de petits arbrisseaux comme la callune, le genêt, la myrtille...</i></p> <p><i>**les 'ligneux hauts' sont des espèces végétales formées de bois et présentant une taille supérieures à 2m. Cette désignation concerne les arbres tels le pin, le sorbier, le chêne ....</i></p>	<p><b>Habitat d'intérêt communautaire :</b></p> <p>-4030 : Landes sèches européennes</p> <p><b>Espèces d'intérêt communautaire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- A080. Circaète Jean-le-blanc</li> <li>- A224. Engoulevent d'Europe</li> <li>- A246. Alouette lulu</li> <li>- A338. Pie-grièche écorcheur</li> </ul> <p><b>Espèces en Annexe IV de la DHFF :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Couleuvre verte et jaune</li> <li>- Lézard des souches</li> <li>- Lézard des murailles</li> </ul>
<p><b>Description de l'action :</b></p> <p><b>Gestion de la lande :</b></p> <p>La topographie du terrain, la présence d'obstacles (rochers, ...) mais aussi son état de conservation déterminera l'intervention la plus adéquate à mettre en place.</p> <p><b>Intérêt:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Le bûcheronnage</b> des arbres sera à effectuer en premier lieu. Cette coupe devra être réalisée en accord avec la réglementation du site classé / inscrit.</li> <li>- <b>Un broyage mécanique</b>, en plein ou en layon, avec du matériel défini permettra une diminution du recouvrement du genêt et le développement d'une strate herbacée. La diversité floristique sera donc plus importante. Ce broyage favorise le rajeunissement du milieu, créé une mosaïque de milieux naturels à l'échelle de la parcelle permettant aux oiseaux de milieux ouverts de chasser.</li> <li>- <b>Un débroussaillage manuel</b> sera effectué soit en complément du broyage mécanique, soit en remplacement de ce dernier pour les raisons évoquées précédemment.</li> </ul> <p>Les conséquences de ces types de travaux sont la production d'une importante litière, de résidus de broyage (dont l'export et la valorisation est à mettre en place) qui entraînent un développement lent de la végétation herbacée. Des espèces</p>	<p><b>Surface du site :</b> 46.94 Ha (le diagnostic précis de cet habitat permettra de préciser la superficie et la localisation des différents types de landes).</p>

<p>pionnières non désirées font leur apparition : fougère aigle et ronce. L'ensemble des travaux prévus devront évidemment être réalisés en dehors des périodes de reproduction des espèces.</p> <p>Les avantages écologiques de ce type d'action sont portés sur plusieurs niveaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Végétation</i> : nette diminution du recouvrement des ligneux bas et haut. Augmentation de la biodiversité.</li> <li>- <i>Habitat naturel</i> : Rajeunissement du milieu et création d'une clairière forestière et d'une mosaïque de milieux naturels.</li> <li>- <i>Faune</i> : Création d'ouvertures en milieux forestiers potentiellement favorables aux papillons de jours, s'ils sont connectés à des milieux ouverts (prairies de fauche, pelouses....)</li> </ul> <p><i>Cette action est suivie d'une gestion par pâturage (voir fiche action GEST 5)</i></p>	
--	--

<p><b>Maître d'ouvrage:</b> Structure animatrice, collectivités territoriales, associations, ...</p>	<p><b>Partenaires financiers et techniques potentiels :</b> DDT 42, DREAL RA, CG42, Chambre d'agriculture, FDSEA, propriétaires et exploitants agricoles, associations ...</p>
<p><b>Maître d'œuvre:</b> Structure animatrice, assistance à maîtrise d'œuvre selon besoin via expertise, ...</p>	

Cadre technique et financier de la mise en place de l'opération	Moyens financiers	Exemple d'engagements rémunérés
Contrat Natura 2000	<ul style="list-style-type: none"> <li>- B32301 P – Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage – Bûcheronnage, coupes d'arbres, abattage des végétaux ligneux, broyage au sol et nettoyage du sol, débroussaillage, gyrobroyage, fauche avec exportation des produits.</li> <li>-B32304R – Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts – fauche manuelle ou mécanique, transport des matériaux évacués...</li> <li>-B32305R – Gestion d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger – suppression des rejets ligneux, débroussaillage, gyrobroyage léger avec export des produits de coupe, broyage au sol et nettoyage au sol...</li> <li>- B32308P – Griffage de surface ou décapage léger pour le maintien de communautés pionnières en milieu sec - débroussaillage, gyrobroyage léger avec export des produits de coupe, broyage au sol et nettoyage au sol...</li> <li>- B32320 P et R : Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable – Broyage mécanique des régénérations et taillis de faible diamètre, arrachage manuel, coupe manuelle des arbustes et arbres de petit et moyen diamètre, coupe des grands arbres et des semenciers, enlèvement et transport des produits de coupes ....</li> <li>- F22701 – Création ou rétablissement de clairières ou de landes – coupe d'arbres, abattage des végétaux ligneux, débroussaillage, fauche et broyage, enlèvement et transfert des produits de coupes...</li> </ul>	



Indicateur de suivi de la mise en place des actions :	Points de contrôle de la fiche action :
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cahier d'enregistrement des interventions</li> <li>- Comparaison de l'état initial et de l'état final (<i>via</i> la mise en place d'un protocole photographique et par la réalisation de suivis botaniques et faunistiques périodiques définis dans le contrat)</li> <li>- Cahier d'évaluation des fiches action du DocOb</li> </ul>	Périmètre défini en accord avec les institutions étatiques au moment de la signature du contrat.
Surface réouvertes / contractualisées Nombre d'heures travaillées Nombre et type d'arbres coupés Evolution de la surface estimative d'invasion par les ligneux, la ronce et la fougère	Bilan annuel (interventions et suivis)
	Bilan final du contrat
	Factures d'interventions
	Emploi du temps du chargé de mission

Echéancier :	Priorité de mise en œuvre :	Mesures à engager :	Action menée :
Année 1	+++	Mesure B32301 P / F22701	Des travaux de réouverture sont à réaliser en première année. Une gestion d'entretien des landes ouvertes par arrachage des jeunes pousses de pins sylvestres, débroussaillage léger, élimination des ligneux, de la ronce et de la fougère envahissant les milieux réouverts est à réaliser. <i>(Ces travaux s'accompagnent d'une mise en pâturage extensif de la lande)</i>
Année 2	+++	Mesure B32305R	
Année 3	+++	Mesure B32304R	
Année 4	+++	Mesure B32308P	
Année 5	+++	Mesure B32308P	
Année 6	+++	Mesure B32320 P et R	

<b>GEST 5</b>  <b>+++</b>	<b>Maintien des landes claires ou initialement fermées / boisées et réouvertes</b>	A. Préserver les milieux ouverts, promouvoir une gestion raisonnée.  E. Concilier pratiques agricoles/sylvicoles et préservation des habitats sensibles  G. Améliorer la connaissance scientifique
---------------------------------	--	--

<p><b>Description du milieu :</b></p> <p>Les landes à genêts purgatifs et à callunes dites claires sont des landes dont le recouvrement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- en ligneux bas est entre 30% et 60%</li> <li>- en ligneux haut est inférieur à 10%</li> </ul> <p>Ces landes claires tendent à se refermer au cours du temps.</p> <p>Ce mode de gestion pastorale pourra se faire également sur des landes fermées voire boisées ayant subi une opération de réouverture mécanique ou manuel.</p>	<p><b>Habitat d'intérêt communautaire :</b> 4030 : Landes sèches européennes</p> <p><b>Espèces d'intérêt communautaire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- A080. Circaète Jean-le-blanc</li> <li>- A224. Engoulevent d'Europe</li> <li>- A246. Alouette lulu</li> <li>- A338. Pie-grièche écorcheur</li> </ul> <p><b>Espèces en Annexe IV de la DHFF :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Couleuvre verte et jaune</li> <li>- Lézard des souches</li> <li>- Lézard des murailles</li> </ul> <p><b>Surface du site :</b> 46.94 Ha (le diagnostic de cet habitat permettra de préciser la superficie et la localisation des différents types de landes).</p>
<p><b>Description de l'action :</b></p> <p><b>Gestion de la lande :</b></p> <p>Une simple gestion par pâturage est envisagée. Les arbres seront coupés et les jeunes pousses arrachés. Les débris de coupe devront être évacués hors de la lande afin de ne pas enrichir le milieu. L'export des produits de coupe devra obligatoirement faire l'objet de justificatifs.</p> <p><b>Intérêt et devenir :</b></p> <p>Mise en place d'un pâturage extensif sur les landes à genêts et à callunes. La gestion pastorale de ce type de milieux présente certains avantages. Le pâturage permet de limiter la pousse verticale des genêts purgatifs. Ce mode de gestion lutte contre l'évolution naturelle du milieu vers un boisement. Cependant, le pâturage à lui seul n'a aucun effet sur les ligneux bas (pin sylvestre). Il est donc nécessaire d'envisager un autre mode d'intervention sur ces milieux en complément du pâturage.</p> <p><b>NB :</b> <i>Le pâturage peut créer une fertilisation importante du sol par les déjections animales, ainsi que des aires de stationnement.</i></p>	

<b>Maître d'ouvrage:</b> Structure animatrice, collectivités territoriales, associations, ...	<b>Partenaires financiers et techniques potentiels :</b> DDT 42, DREAL RA, CG42, Chambre d'agriculture, FDSEA, propriétaires et exploitants agricoles, associations ...
<b>Maître d'œuvre:</b> Structure animatrice, assistance à maîtrise d'œuvre selon besoin via expertise, ...	

<b>Cadre technique et financier de la mise en place de l'opération</b>	<b>Moyens financiers</b>	<b>Exemple d'engagements rémunérés</b>
Contrat Natura 2000	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mesure B32303P – Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique – Achats et mise en place des équipements pastoraux comme les clôtures, abreuvoirs, systèmes de franchissement, ...</li> <li>- Mesure B32303R – Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique – Gardiennage, déplacement et surveillance du troupeau, entretien d'équipement pastoraux, affouragement et complément alimentaire.... (en absence d'agriculteur présent sur le site)</li> </ul>	

<b>Indicateur de suivi de la mise en place des actions :</b>	<b>Points de contrôle de la fiche action :</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cahier d'enregistrement des interventions</li> <li>- Comparaison de l'état initial et de l'état final (<i>via</i> la mise en place d'un protocole photographique et par la réalisation de suivis botaniques et faunistiques périodiques définis dans le contrat)</li> <li>- Cahier d'évaluation des fiches action du DocOb</li> </ul> <p>Surface pâturée Nombre d'heures travaillées Nombre, type et taille des arbres coupés Evolution de la surface estimative d'invasion par la ronce et la fougère</p>	Périmètre défini en accord avec les institutions étatiques au moment de la signature du contrat.
	Bilan annuel (interventions et suivis)
	Bilan final du contrat
	Factures d'interventions
	Emploi du temps du chargé de mission

<b>Echéancier :</b>	<b>Priorité de mise en œuvre :</b>	<b>Mesures à engager :</b>	<b>Action menée :</b>
Année 1	+++	Mesure B32303P	La réalisation de la clôture est effectuée en première année. La nature de la clôture (fixe ou mobile) dépendra de la topographie du terrain, des possibilités de gardiennage...
Année 2	+++	Mesure B32303R	Une gestion d'entretien des landes ouvertes par arrachage des jeunes pousses de pins sylvestres, débroussaillage léger (élimination de la ronce et de la fougère envahissant les milieux réouverts est à réaliser)  <b>NB : Ces travaux s'accompagnent d'une mise en pâturage extensif de la lande.</b>
Année 3	+++	Mesure B32303R	
Année 4	+++	Mesure B32303R	
Année 5	+++	Mesure B32303R	
Année 6	+++	Mesure B32303R	

<b>GEST 6</b>  <b>++</b>	<b>Gestion des forêts d'intérêt communautaire.</b>	D. Promouvoir une gestion forestière favorisant la biodiversité  E. Concilier pratiques agricoles/sylvicoles et préservation des habitats sensibles
--------------------------------	--	---

<p><b>Description du milieu :</b></p> <p>Les forêts sont bien représentées dans les Gorges de la Loire. Ces habitats d'intérêt communautaire semblent dans un bon état de conservation du à la topographie très accidentée du terrain qui leur confère une certaine protection. 49.56 Ha de ces forêts sont gérées par l'ONF. Le restant appartient à des propriétaires privés dont la gestion n'est pas connue. La plupart des forêts, de par leur inaccessibilité, sont laissées à l'abandon.</p>	<p><b>Habitat d'intérêt communautaire :</b></p> <p>-9120 : Hêtraies acidiphiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> (variante 9120 – 2)  -9130 : Hêtraies de <i>Asperulo-Fagetum</i> (variante 9130 – 4)  -9180* : Forêts de pente, éboulis, ravins du <i>Tilio-Acerion</i> (variante 9180 – 10)</p>
<p><b>Description de l'action :</b></p> <p>Afin de maintenir les habitats d'intérêt communautaire dans un bon état de conservation, une <b>régénération naturelle</b> des forêts est à privilégier.</p> <p>Si toutefois des travaux sont prévus, il est nécessaire d'employer des <b>techniques de gestion</b> courantes peu traumatisantes pour le milieu.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les <b>dégagements</b> seront de préférence manuels. L'utilisation de produits agropharmaceutiques est à proscrire.</li> <li>- les <b>éclaircies</b> et les <b>coupes</b> (en accord avec la réglementation du site classé et inscrit) seront réalisées à des périodes adaptées pour optimiser l'éclaircissement au sol, permettre une bonne croissance du peuplement et le développement de la flore associée.</li> </ul> <p>L'ensemble des travaux devront se réaliser en dehors de la période de reproduction des espèces inféodées, d'une période allant du 15 mars au 15 juillet par exemple.</p> <p>Lorsque le terrain si prête et en fonction de ce qui a été défini dans les fiches action SUIV 5 et 6, des <b>îlots de sénescence</b> pourront être maintenus.</p>	<p><b>Espèces d'intérêt communautaire :</b></p> <p>1083 : Lucane cerf-volant  1193 : Sonneur à ventre jaune  1308 : Barbastelle commune  1323 : Murin de Bechstein  A072 : Bondrée apivore  A073 : Milan noir  A074 : Milan royal  A215 : Grand Duc d'Europe  A236 : Pic Noir</p> <p><b>Espèces en Annexe IV de la DHFF :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Murin de Daubenton</li> <li>- Noctule de Leisler</li> <li>- Noctule commune</li> <li>- Pipistrelle de Nathusius</li> <li>- Sérotine bicolore</li> <li>- Grenouille agile</li> </ul> <p><b>Surface du site : 495.01 Ha</b></p>

<b>Maître d'ouvrage:</b> Structure animatrice, collectivités territoriales, ...	<b>Partenaires financiers et techniques potentiels :</b> DDT 42, DREAL RA, CR RA via RNR, ONF, ONCFS, CRPF, propriétaires et exploitants sylvicoles, associations, Office National des Forêts....
<b>Maître d'œuvre:</b> Structure animatrice, structures spécialisées via expertise (Office National de la Forêt, ...)	

<b>Cadre technique et financier de la mise en place de l'opération</b>	<b>Moyens financiers</b>	<b>Exemple d'engagements rémunérés</b>
Contrat Natura 2000	-Mesure F22703 – Mise en œuvre de régénérations dirigées – Travail au sol, mise en défens des régénérations acquises, plantation et enrichissement, transplantations de semis. -Mesure F22705 –Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production – Coupes d'arbres, débroussaillage, fauche, broyage, taille de formation pour favoriser la nidification. -Mesure F22708 – Réalisation de dégagements ou débroussaillments manuels à la place de dégagements ou débroussaillments chimiques ou mécaniques –Aide correspondant à la prise ne charge du surcoût de l'opération. -Mesure F22715 –Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive – Conduire un peuplement dans les marges de volume compatibles avec sa production et son renouvellement simultané.	
<i>En complément des contrats Natura 2000</i>	F22712 – Dispositif favorisant le développement de bois sénescents - Maintien sur pieds des arbres correspondant aux critères annoncés pendant 30 ans. <i>Conditions particulières à remplir</i>	

<b>Indicateur de suivi de la mise en place des actions :</b>	<b>Points de contrôle de la fiche action :</b>
- Cahier d'enregistrement des interventions - Comparaison de l'état initial et de l'état final ( <i>via</i> la mise en place d'un protocole photographique et par la réalisation de suivis botaniques et faunistiques périodiques définis dans le contrat) - Cahier d'évaluation des fiches action du DocOb  Surface impactée / contractualisée Nombre d'heures travaillées Type d'essence / espèce favorisée	Périmètre défini en accord avec les institutions étatiques au moment de la signature du contrat.
	Bilan annuel (interventions et suivis)
	Bilan final du contrat
	Factures d'interventions
	Emploi du temps du chargé de mission

Echéancier :	Priorité de mise en œuvre :	Mesures à engager :	Action menée :
Année 1	++	<i>Cf : SUIV6</i>	Etude de préconisation des actions à mener.
Année 2	++	Mesures	Réalisation des travaux au besoin, ...
Année 3	++	mentionnées ci -	
Année 4	++	dessus	
Année 5	++		
Année 6	++		

<b>GEST 7</b>  ++	<b>Gestion des forêts alluviales</b>	E. Concilier pratiques agricoles/sylvicoles et préservation des habitats sensibles  G. Améliorer la connaissance scientifique
-------------------------	--------------------------------------	---

<p><b>Description du milieu :</b></p> <p>Les forêts alluviales, habitat d'intérêt communautaire prioritaire, ne sont pas représentatives de ce site Natura 2000 et n'occupent qu'une faible superficie. Cette formation est davantage représentative du site Natura 2000 aval FR 8201765 'Milieux alluviaux et aquatiques de la Loire' dont le périmètre est concomitant avec le périmètre du site Natura 2000 des Gorges de la Loire.</p> <p>Cette saulaie riveraine se développe en bord de Loire dans des secteurs régulièrement remaniés par les crues. Elle est structurée par le Saule blanc (<i>Salix alba</i>) et le Peuplier noir (<i>Populus nigra</i>) qui se développe avec la maturité du groupement. La strate arbustive est peu développée, quelques individus de Saule pourpre (<i>Salix purpurea</i>) ou de Saule cendré (<i>Salix cinerea</i>) parviennent néanmoins à se développer.</p>	<p><b>Habitat d'intérêt communautaire :</b></p> <p>-91<sup>E0</sup>* : Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et à <i>Fraxinus excelsior</i>.</p> <p><b>Espèces d'intérêt communautaire :</b></p> <p>-A073 : Milan noir -1193 : Sonneur à ventre jaune</p> <p><b>Espèces en Annexe IV de la DHFF :</b></p> <p>- Murin de Daubenton - Crapaud calamite - Grenouille agile</p> <p><b>Surface du site : 3.01 Ha</b></p>
<p><b>Description de l'action :</b></p> <p>Les forêts alluviales remplissent trois fonctions principales :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ce sont des corridors écologiques</li> <li>- elles maintiennent la qualité de la ressource en eau</li> <li>- elles ont une influence sur la propagation des ondes de crues</li> </ul> <p>L'objectif de Natura 2000 est d'assurer la fonction de corridors écologiques de ce milieu. Les autres fonctions pourront être menées en coordination avec les contrats de rivières et SAGE en cours d'écriture sur ce secteur. De plus, au vue de la complexité de gestion d'un tel habitat, il serait intéressant de proposer à l'opérateur Natura 2000 'Milieux alluviaux et aquatiques de la Loire' une co-gestion de ce milieu, afin de mutualiser les compétences, connaissances et moyens financiers.</p> <p>Ces actions consistent en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>*la <b>recréation ou le renforcement</b> de la forêt alluviale, notamment par plantation. Les essences à utiliser sont notamment les suivantes : Frêne élevé, Aulne glutineux, Orme champêtre, Saule blanc, Peuplier noir... dans les proportions des ripisylves situées à proximité immédiate de la zone de reconstitution</li> <li>*la structuration du peuplement par <b>coupe</b> sélective pied par pied. Les arbustes du sous-bois et les lianes seront préservés.</li> <li>*Dans la mesure du possible et si les milieux du site s'y prêtent, la création d'un <b>ilot de sénescence</b> pourrait être proposée sur ce type d'habitat.</li> </ul> <p>L'ensemble des travaux qui doivent être conduits le seront en dehors des périodes de reproduction et de nidification des espèces.</p>	

<b>Maître d'ouvrage:</b> Structure animatrice, collectivités territoriales, associations, ...	<b>Partenaires financiers et techniques potentiels :</b> DDT 42, DREAL RA, Collectivité animatrice, collectivités territoriales, ONF, CRPF, ONEMA, Associations, Office National des Forêts...
<b>Maître d'œuvre:</b> Structure animatrice, assistance à maîtrise d'œuvre selon besoin via expertise, ...	

<b>Cadre technique et financier de la mise en place de l'opération</b>	<b>Moyens financiers</b>	<b>Exemple d'engagements rémunérés</b>
Contrat Natura 2000	-Mesure F22706 – Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles – ouverture à proximité des cours d'eau, structuration du peuplement... -Mesure B32311P et R – Restauration et entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles – Coupe de bois, débroussaillage, broyage au sol, ....	

<b>Indicateur de suivi de la mise en place des actions :</b>	<b>Points de contrôle de la fiche action :</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cahier d'enregistrement des interventions</li> <li>- Comparaison de l'état initial et de l'état final (<i>via</i> la mise en place d'un protocole photographique et par la réalisation de suivis botaniques et faunistiques périodiques définis dans le contrat)</li> <li>- Cahier d'évaluation des fiches action du DocOb</li> </ul> <p>Surface restaurée / contractualisée Nombre d'heures travaillées Espèces visées</p>	Périmètre défini en accord avec les institutions étatiques au moment de la signature du contrat.
	Bilan annuel (interventions et suivis)
	Bilan final du contrat
	Factures d'interventions
	Emploi du temps du chargé de mission

<b>Echéancier :</b>	<b>Priorité de mise en œuvre :</b>	<b>Mesures à engager :</b>	<b>Action menée :</b>
Année 1	+	B32311P / F22706	Restauration des ripisylves, entretien des forêts, ... Entretien des forêts, ....
Année 2	+	B32311R / F22706	
Année 3	+		
Année 4	+		
Année 5	+		
Année 6	+		



<b>GEST 8</b>  <b>++</b>	<b>Réhabilitation et entretien des habitats semi-naturels à haute valeur écologique (verger)</b>	B. Maintenir et encourager la mise en place d'habitats ponctuels, en transition et développer les corridors écologiques.
--------------------------------	--	--

<p><b>Description des milieux :</b></p> <p>Les vergers, bien que ne figurant pas comme étant des habitats d'intérêt communautaire, servent de refuge à de nombreuses espèces, dont des espèces mentionnées dans les Directives Habitats Faune-Flore et Oiseaux.</p> <p>Ainsi, le maintien des vergers traditionnels de haute-tige constitue un milieu favorable à de nombreuses espèces faunistiques et plus particulièrement les chiroptères. Ceux-ci utilisent ces corridors boisés comme terrain de chasse et de déplacements.</p>	<p><b>Habitat d'intérêt communautaire :</b>  <i>Aucun habitat d'intérêt communautaire</i></p> <p><b>Espèces d'intérêt communautaire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1303. Petit Rhinolophe</li> <li>- 1321. Murin à oreilles échancrées</li> <li>- 1307/1324. Petit et grand Murin</li> <li>- A338. Pie-grièche écorcheur</li> <li>- A246. Alouette lulu</li> <li>- A072. Bondrée apivore</li> <li>- A073. Milan noir</li> </ul>
<p><b>Description de l'action :</b></p> <p>L'action consiste donc à réhabiliter ces espaces privilégiés en faveur des espèces d'intérêt communautaire qu'ils peuvent accueillir.</p> <p><i>Ces actions pourront être mise en œuvre après la réalisation d'une étude préalable détaillée à la fiche action SUIV 7.</i></p> <p>*L'action de <b>réouverture</b> portera sur des vergers traditionnels abandonnés par l'agriculture moderne et envahis par la ronce. Un exemple de réhabilitation fut mis en œuvre sur le verger des Echandes. Pour les vergers sur-exploités, une sensibilisation pourra être menée auprès de l'agriculteur exploitant afin de lui proposer des méthodes de gestion alternatives et plus respectueuses de l'environnement. La réouverture de vergers pourra être couplé avec la gestion d'autres habitats, d'intérêt communautaire, périphérique.</p> <p>* Un <b>entretien</b> est à mener à pas de temps défini. Celui-ci consistera au remplacement, si besoin, des arbres malades par de nouveaux sujets, si possible des variétés traditionnelles et locales. Les branches seront également taillées de façon à constituer un milieu favorable pour les espèces faunistiques d'intérêt communautaire.</p>	<p><b>Espèces en Annexe IV de la DHFF :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Murin de Daubenton</li> <li>- Noctule commune</li> </ul> <p><b>Surface du site :</b> 30.47 Ha (de vignes, vergers et autres utilisations)</p>

<b>Maître d'ouvrage:</b> Structure animatrice, collectivités territoriales, associations, ...	<b>Partenaires financiers et techniques potentiels :</b> DDT 42, DREAL RA, CG42, Chambre d'agriculture, FDSEA, propriétaires et exploitants agricoles, associations ...
<b>Maître d'œuvre:</b> Structure animatrice, assistance à maîtrise d'œuvre selon besoin via expertise (Association des croqueurs de pomme), ...	

<b>Cadre technique et financier de la mise en place de l'opération</b>	<b>Moyens financiers</b>	<b>Exemple d'engagements rémunérés</b>
Contrat Natura 2000	Mesure B32306P -Réhabilitation ou plantation d'alignements de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets – Elagage, recépage, étêtage des arbres sains, reconstitution et remplacement des arbres manquants, mise en place de protection individuelle, ... Mesure B32306R - Chantiers d'entretien de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers et de bosquets – Taille des éléments, élagage, recépage et étêtage des arbres sains, débroussaillage, entretien des arbres têtards, ...	
Autres	Subventions possibles via les Corridors écologiques de Saint Etienne Métropole	

<b>Indicateur de suivi de la mise en place des actions :</b>	<b>Points de contrôle de la fiche action :</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cahier d'enregistrement des interventions</li> <li>- Comparaison de l'état initial et de l'état final (<i>via</i> la mise en place d'un protocole photographique et par la réalisation de suivis botaniques et faunistiques périodiques définis dans le contrat)</li> <li>- Cahier d'évaluation des fiches action du DocOb</li> </ul> Surface gérée Nombre d'heures travaillées Nombre d'arbres entretenus Type d'intervention	Périmètre défini en accord avec les institutions étatiques au moment de la signature du contrat.
	Bilan annuel (interventions et suivis)
	Bilan final du contrat
	Factures d'interventions
	Emploi du temps du chargé de mission

<b>Echéancier :</b>	<b>Priorité de mise en œuvre :</b>	<b>Mesures à engager :</b>	<b>Action menée :</b>
Année 1	+++	Mesure A32306P	Travaux de restauration du verger, remplacement des arbres manquants, ....
Année 2	++	Mesure A32306R	Entretien du verger par taille, élagage, recépage, ....
Année 3	++	Mesure A32306R	Entretien du verger par taille, élagage, recépage, ....
Année 4	++	Mesure A32306R	Entretien du verger par taille, élagage, recépage, ....
Année 5	++	Mesure A32306R	Entretien du verger par taille, élagage, recépage, ....
Année 6	++	Mesure A32306R	Entretien du verger par taille, élagage, recépage, ....

<b>GEST 9</b>  <b>++</b>	<b>Préservation / restauration d'un réseau linéaire structurant sur le territoire (haies, bosquets, arbres isolés)</b>	B. Maintenir et encourager la mise en place d'habitats ponctuels, en transition et développer les corridors écologiques.
--------------------------------	--	--

<p><b>Description des milieux :</b></p> <p>Le maillage du territoire par des réseaux de haies, des bosquets et des arbres isolés constitue un enjeu considérable dans la préservation des milieux naturels mais surtout des espèces.</p> <p>Ces éléments remplissent de nombreuses fonctions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Ils ont un rôle de protection puisqu'ils sont des obstacles au ruissellement des eaux et au vent</li> <li>* Ils ont un rôle écologique car ils sont le lieu de vie de nombreuses espèces et facilite le déplacement des chiroptères</li> <li>* Ils ont enfin un rôle paysager</li> </ul> <p>Le site des Gorges de la Loire, de par sa configuration et son occupation du sol, présente peu de ces éléments. Toutefois leur préservation est indispensable pour de nombreuses espèces faunistiques, essentiellement les chiroptères et les oiseaux de milieux ouverts.</p>	<p><b>Habitat d'intérêt communautaire :</b>  <i>Aucun habitat d'intérêt communautaire</i></p> <p><b>Espèces d'intérêt communautaire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1303. Petit Rhinolophe</li> <li>- 1308. Barbastelle commune</li> <li>- 1323. Murin de Bechstein</li> <li>- A246. Alouette lulu</li> <li>- A338. Pie-grièche écorcheur</li> </ul>
<p><b>Description de l'action :</b></p> <p><i>Une description précise de ces éléments du paysage sera menée via la fiche action SUIV 7. Cette étude conclura aux actions les plus pertinentes à mener sur le terrain.</i></p> <p>L'action se déroule en trois étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* La réhabilitation de ces éléments peut être envisagée afin que ces derniers remplissent complètement leur fonction écologique (création d'arbres têtard, remplacement des arbres manquants ....)</li> <li>* La plantation d'alignement d'arbre peut aussi être réalisée sur une parcelle proche d'un gîte à chiroptère afin de faciliter les déplacements de ces animaux.</li> <li>* Enfin, il s'agit de procéder régulièrement à l'entretien de ces milieux.</li> </ul>	<p><b>Espèces en Annexe IV de la DHFF :</b>  <i>Aucune espèce listée en annexe IV</i></p> <p><b>Surface du site :</b> <i>sans</i></p>

<b>Maître d'ouvrage:</b> Structure animatrice, collectivités territoriales, associations, ...	<b>Partenaires financiers et techniques potentiels :</b> DDT 42, DREAL RA, Collectivité animatrice, collectivités territoriales, Associations, Office National des Forêts ...
<b>Maître d'œuvre:</b> Structure animatrice, assistance à maîtrise d'œuvre selon besoin via expertise, ...	

<b>Cadre technique et financier de la mise en place de l'opération</b>	<b>Moyens financiers</b>	<b>Exemple d'engagements rémunérés</b>
Contrat Natura 2000	-Mesure B32306P – Réhabilitation ou plantation d'alignements de haies, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets – Taille de la haie, élagage, éêtage des arbres sains, reconstitution et remplacement des arbres manquants, mise en place de protection individuelle,...	
Autre	-Mesure B32306R – Chantier d'entretien de haies, d'alignements de haies et d'arbres, d'arbres isolés, de vergers et de bosquets - Taille de la haie, élagage, éêtage des arbres sains, entretien des arbres têtards, export des rémanents et des déchets de coupe, ...	
	Subventions possibles <i>via</i> le programme de Corridors écologiques lancé par Saint Etienne Métropole	

<b>Indicateur de suivi de la mise en place des actions :</b>	<b>Points de contrôle de la fiche action :</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cahier d'enregistrement des interventions</li> <li>- Comparaison de l'état initial et de l'état final (<i>via</i> la mise en place d'un protocole photographique et par la réalisation de suivis botaniques et faunistiques périodiques définis dans le contrat)</li> <li>- Cahier d'évaluation des fiches action du DocOb</li> </ul> Linéaire impacté Nombre d'heures travaillées Linéaire et ponctuel rEcrée / réhabilité Espèces visées	Périmètre défini en accord avec les institutions étatiques au moment de la signature du contrat.
	Bilan annuel (interventions et suivis)
	Bilan final du contrat
	Factures d'interventions
	Emploi du temps du chargé de mission

<b>Echéancier :</b>	<b>Priorité de mise en œuvre :</b>	<b>Mesures à engager :</b>	<b>Action menée :</b>
Année 1	++	B32306 P	Réhabilitation des corridors écologiques voir plantation d'arbres et de haies, ... Entretien des haies et des arbres, ...
Année 2	++	B32306R	
Année 3	++	B32306R	
Année 4	++	B32306R	
Année 5	++	B32306R	
Année 6	++	B32306R	

<b>GEST 10</b>  <b>++</b>	<b>Création et réhabilitation de mares prairiales et forestières</b>	B. Maintenir et encourager la mise en place d'habitats ponctuels, en transition et développer les corridors écologiques.  C. Préserver les habitats humides et les ripisylves
---------------------------------	--	---

<p><b>Description du milieu :</b></p> <p>Les mares sont au premier sens du terme des étendues d'eau (pérennes ou non, naturelles ou non). Il n'y a pas de critères précis pour déterminer une mare.</p> <p>Les mares sur le site des Gorges de la Loire sont sujettes à diverses menaces : comblements anthropiques et naturels, suppression, sur pâturage, pollutions agricoles, introduction d'espèces, ...</p> <p>Ces mares présentent une fonction écologique importante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- elles sont des corridors écologiques aux déplacements des espèces d'amphibiens, entre autre.</li> <li>- elles sont un habitat naturel et indispensable pour de nombreuses espèces.</li> <li>- elles ont un rôle fonctionnel dans les systèmes hydriques</li> </ul> <p>Le site des Gorges de la Loire renferme davantage de mares forestières (le site étant principalement forestier). Des mares prairiales existent mais se trouvent aux abords de ce site, sur les plateaux agricoles.</p>	<p><b>Habitat d'intérêt communautaire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 3260 : Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho- Batrachion</i> (variante 3260 – 3)</li> <li>- 6430 : Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnards à alpin (variante 6430 – 4)</li> </ul> <p><b>Espèces d'intérêt communautaire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1134 : Bouvière</li> <li>- 1193 : Sonneur à ventre jaune</li> <li>- 1303 : Petit Rhinolophe</li> <li>- 1307/1324 : Petit et grand Murin</li> <li>- 1308 : Barbastelle commune</li> <li>- 1321 : Murin à oreilles échanquées</li> </ul> <p><b>Espèces en Annexe IV de la DHFF :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Alyte accoucheur</li> <li>- couleuvre à collier</li> <li>- Grenouille agile</li> <li>- Murin de Daubenton</li> </ul> <p><b>Surface du site :</b> 0.31 Ha minimum</p>
<p><b>Description de l'action :</b></p> <p>L'action concerne ainsi le rétablissement ou la création de mares forestières et prairiales au profit d'espèces ou d'habitats liés aux milieux humides et ayant justifié la désignation du site. Différentes actions seront ainsi entreprises :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>mise en défens</b> des mares fréquentées par les véhicules motorisés. Cela impose la réalisation du plan de circulation aux profits des différents usagers du site (voir fiche action <i>USAG 1</i>). Des arrêtés de circulation sur certains chemins seront également pris.</li> <li>- réalisation de <b>travaux d'entretien</b> des mares en respectant les exigences écologiques des espèces d'intérêt communautaire les fréquentant. Ces exigences ont été définies dans une étude réalisée en interne au SMAGL en 2009. Ces travaux sont :</li> </ul> <p style="padding-left: 40px;">*Un curage permet d'éviter <b>l'envasement de la mare</b>. Cette action, relativement traumatisante pour le milieu et les espèces faunistiques et floristiques, sera menée hors de période de reproduction des amphibiens. Un planning de curage devra être mis en place. Le processus d'atterrissement étant relativement long, l'opération ne sera pas renouvelée</p>	

avant un temps défini.

\*Retrait de la **végétation aquatique** qui peut perturber le bon fonctionnement de la mare. Il suffira de retirer une partie de cette végétation en respectant un planning défini.

\*Fauche des **plantes hélophyles** (massettes, baldinguères, roseaux, laïches, salicaires et joncs) qui, même si elles offrent des abris et permettent d'épurer l'eau, colonisent la pièce d'eau rapidement. Les techniques employées peuvent être le faucardage ou l'arrachage des tiges souterraines à pas de temps défini.

\* Pour les mares prairiales, éviter la **turbidité de l'eau** qui perturbe le milieu. Il faut ainsi aménager des postes d'abreuvement pour le bétail ou, pour les grandes mares, limiter une sur-population de poissons herbivores qui remuent la vase.

- la **création de mare** devra faire l'objet d'un diagnostic (*détaillé dans la fiche action SUIV 7*) puis d'une mise en œuvre effective en respectant le cahier des charges, les périodes de reproduction des espèces, la réglementation du site...

**NB** : Les travaux nécessitent des suivis aussi bien en termes de réalisation (*fiche action SUIV3*) que des suivis scientifiques (*fiche action SUIV1*).

**Maître d'ouvrage:**

Structure animatrice, collectivités territoriales, associations, ...

**Maître d'œuvre:**

Structure animatrice, assistance à maîtrise d'œuvre selon besoin via expertise, ...

**Partenaires financiers et techniques potentiels :**

DDT 42, DREAL RA, Collectivité animatrice, collectivités territoriales, Office National des Forêts...

Cadre technique et financier de la mise en place de l'opération	Moyens financiers	Exemple d'engagements rémunérés
Contrat Natura 2000	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mesure B32309P / F22702 – Création et rétablissement de mares prairiales et forestières – désenvasement, curage, faucardage des abords, export des végétaux ...</li> <li>- Mesure B32309R – Entretien de mares – débroussaillage d'entretien, faucardage de la végétation aquatique, ....</li> <li>- Mesure F22710 – Mise en défens de types d'habitats d'intérêt communautaire – fourniture de poteaux, grillage, clôture, création de linéaires de végétation écran par plantation d'espèces autochtones....</li> </ul>	
Autre	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des crédits éventuels de l'Agence de l'Eau</li> <li>Subventions <i>via</i> les contrats de rivières de Saint Etienne Métropole pour la protection des zones humides</li> </ul>	

Indicateur de suivi de la mise en place des actions :	Points de contrôle de la fiche action :
- Cahier d'enregistrement des interventions - Comparaison de l'état initial et de l'état final ( <i>via</i> la mise en place d'un protocole photographique et par la réalisation de suivis botaniques et faunistiques périodiques définis dans le contrat) - Cahier d'évaluation des fiches action du DOcOb  Surface impactée Nombre d'heures travaillées Mares récréées / réhabilitées Espèces visées	Périmètre défini en accord avec les institutions étatiques au moment de la signature du contrat.
	Bilan annuel (interventions et suivis)
	Bilan final du contrat
	Factures d'interventions
	Emploi du temps du chargé de mission

Echéancier :	Priorité de mise en œuvre :	Mesures à engager :	Action menée :
Année 1	+++	Mesure B32309P, F22702 et F22710	Définition des secteurs à enjeux pour les espèces d'amphibiens concernées, établissement d'un plan de création ou réhabilitation des mares, réalisation des travaux, mise en défens des mares sensibles à la fréquentation humaine, ...
Année 2	++	Mesure B32309R et F22702	Entretien des mares,...
Année 3	++		
Année 4	++		
Année 5	++		
Année 6	++		

<b>GEST 11</b>  <b>+++</b>	<b>Repérer, protéger et aménager les gîtes à chiroptères</b>	B. Maintenir et encourager la mise en place d'habitats ponctuels, en transition et développer les corridors écologiques.  F. Promouvoir un usage raisonné du territoire et gérer la fréquentation touristique  G. Améliorer la connaissance scientifique
----------------------------------	--	--

<p><b>Etat des connaissances :</b></p> <p>Les chauves-souris se réfugient dans différents types de gîtes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les mines abandonnées, dont deux sont mentionnées dans la partie diagnostic de ce DocOb.</li> <li>- les tunnels ferroviaires qui sur le site représentent un linéaire d'environ 2800 m.</li> <li>- les caves, fortifications et ouvrages bâtis de type château également bien représentés sur ce site.</li> </ul> <p>Ces gîtes ont des propriétés semblables. Ils ont un fort taux d'humidité, des températures stables, des conditions d'obscurité certaines et une relative tranquillité.</p> <p>La fréquentation humaine est la principale cause de dérangement de ces gîtes, et cela via diverses pollutions : acoustiques, fumées, luminosité.....</p> <p>Sur le site des Gorges de la Loire, des cavités occupées par des chauves-souris ont été répertoriées en dehors du périmètre Natura 2000. Une réflexion sur la possibilité d'extension du site afin de couvrir ces cavités doit être menée (voir fiche action ANIM 5).</p>	<p><b>Habitat d'intérêt communautaire :</b>  <i>Aucun habitat d'intérêt communautaire spécifique</i></p> <p><b>Espèces d'intérêt communautaire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-1303 : Petit rhinolophe</li> <li>-1308 : Barbastelle commune</li> <li>-1321 : Murin à oreilles échancrées</li> <li>-1323 : Murin de Bechstein</li> <li>-1307/24 : Petit et grand murin</li> </ul>
<p><b>Description de l'action :</b></p> <p>La protection d'un gîte à Chiroptères devra être en adéquation avec les enjeux identifiés et les contraintes propres au site. Bien évidemment la mise en œuvre des travaux devra respecter les périodes d'hivernation et de reproduction des Chauves-souris. Quelques exemples d'action possible :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* La <b>fermeture de l'entrée</b> de la cavité par une grille. Cette action empêche ainsi le dérangement des espèces par la fréquentation humaine tout en gardant les caractéristiques physiques de la cavité. La réalisation d'un passage à travers la grille est nécessaire pour continuer à réaliser les suivis scientifiques.</li> <li>* Si la fermeture de la cavité n'est pas possible, le moyen le plus efficace pour protéger l'entrée est de mettre en place un <b>périmètre de protection grillagé</b>, scellé dans la terre et d'une hauteur suffisante.</li> <li>*Un <b>système dissuasif</b> de mise à l'eau à l'entrée de la cavité pourra également être réalisé.</li> </ul>	<p><b>Espèces en Annexe IV de la DHFF :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sérotine commune</li> <li>- Vespère de Savi</li> <li>- Murin de Daubenton</li> <li>- Noctule de Leisler</li> <li>- Noctule commune</li> <li>- Pipistrelle de kuhl</li> <li>- Pipistrelle de Nathusius</li> <li>- Pipistrelle commune</li> <li>- Sérotine bicolore</li> </ul> <p><b>Surface du site :</b> 2505 Ha (l'ensemble du site Natura 2000)</p>



Des outils de portée plus réglementaire existent également. Il s'agit de procéder à la maîtrise foncière des cavités ou de passer des conventions avec le propriétaire. Cette action est discutée dans la <i>fiche action ANIM 8 'Maîtrise foncière'</i> . Des panneaux, destinés à informer et sensibiliser les usagers des actions menées en faveur des chiroptères, pourront être posés devant l'entrée de la cavité.	
---	--

<b>Maître d'ouvrage:</b> Structure animatrice, collectivités territoriales, associations, ...	<b>Partenaires financiers et techniques potentiels :</b> DDT 42, DREAL RA, Collectivité animatrice, collectivités territoriales, associations, Office National des Forêts...
<b>Maître d'œuvre:</b> Structure animatrice, assistance à maîtrise d'œuvre selon besoin via expertise, ...	

Cadre technique et financier de la mise en place de l'opération	Moyens financiers	Exemple d'engagements rémunérés
Contrat Natura 2000	-Mesure B32323P – Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site – Aménagements spécifiques pour les grottes à chauve-souris, .... -Mesure B32324P – Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagement des accès – fourniture de clôtures, poteaux, grillages, création de fossés et de talus interdisant l'accès, ... -Mesure B32326P – Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact – conception, fabrication et pose de panneaux, entretien des équipements ...	
Autre	Des subventions peuvent être accordées par le CG 42 éventuellement <i>via</i> la politique des ENS ou des politiques de suivis des espèces patrimoniales Des subventions peuvent être accordées par le CR RA dans le cadre de suivis d'espèces patrimoniales, ou <i>via</i> la RNR des Gorges de la Loire	

Indicateur de suivi de la mise en place des actions :	Points de contrôle de la fiche action :
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cahier d'enregistrement des interventions</li> <li>- Comparaison de l'état initial et de l'état final (<i>via</i> la mise en place d'un protocole photographique et par la réalisation de suivis faunistiques périodiques définis dans le contrat)</li> <li>- Cahier d'évaluation des fiches action du DocOb</li> </ul> Nombre de gîtes repérés Nombre d'heures travaillées Gîtes à protéger / à réhabiliter Population par espèce avant / après l'aménagement Apparition de nouvelles espèces	Périmètre défini en accord avec les institutions étatiques au moment de la signature du contrat.
	Bilan annuel (interventions et suivis)
	Bilan final du contrat
	Factures d'interventions
	Emploi du temps du chargé de mission

Echéancier :	Priorité de mise en œuvre :	Mesures à engager :	Action menée :
Année 1	+++	L'ensemble des mesures mentionnées précédemment	Visite des gîtes à chiroptères répertoriés dans une étude réalisée en 2006/2007, définition des actions de protection à engager sur ces gîtes, réalisation des travaux de protection au besoin, ... Réalisation des travaux de protection au besoin suivant les différentes études disponibles, ...
Année 2	+++		
Année 3	+++		
Année 4	+++		
Année 5	+++		
Année 6	+++		

<b>GEST 12</b>  +	<b>Elimination ou limitation des espèces « indésirables »</b>	G. Améliorer la connaissance scientifique
-------------------------	---	---

<p><b>Etat des connaissances :</b></p> <p>La définition du terme « indésirable » est difficile à appréhender, voire trop subjectif. Une tentative de définition peut être apportée : une espèce dite « indésirable » est définie comme étant « <i>une espèce envahissante (autochtone ou exogène) qui impacte ou dégrade fortement l'état, le fonctionnement, la dynamique de l'habitat ou l'espèce dont l'état de conservation justifie une action</i> ».</p> <p>Les <b>espèces faunistiques</b> que l'on peut considérer comme « indésirable » sur le site des Gorges de la Loire sont à discuter et à lister lors de groupes de travail spécifiques.</p> <p>Les <b>espèces floristiques</b> que l'on peut considérer comme « indésirable » sur le site des Gorges de la Loire poussent aux bords de l'eau. Des prospections antérieures ont permis de déterminer au minimum les linéaires pour chaque espèce :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la renouée du japon : 8 050 m</li> <li>- l'ambrosie : 8 744 m</li> <li>- la buddléia : 394 m</li> </ul> <p>D'autres espèces peuvent être citées, leur classification en espèces indésirables est à discuter :</p> <p>*Le robinier pseudo-acacia, espèce pionnière, qui sert à la stabilisation des fossés de bord de chemin de fer.</p> <p>*Le séneçon du cap qui pousse sur des terrains vagues, apparaît quant à lui, généralement lors de modifications d'un milieu avec abandon des débris de coupe sur place.</p> <p>Ces espèces ont des capacités de colonisations fortes. Elles simplifient le milieu sur lequel elles s'installent réduisant ainsi la biodiversité de celui-ci.</p> <p><b>NB</b> : le contrat Natura 2000 n'a pas pour but de financer l'application de la réglementation.</p>	<p><b>Habitat d'intérêt communautaire :</b> <i>Tous les habitats d'intérêts communautaires</i></p> <p><b>Espèces d'intérêt communautaire :</b> <i>Toutes les espèces d'intérêts communautaires</i></p> <p><b>Espèces en Annexe IV de la DHFF :</b> <i>Toutes les espèces mentionnées</i></p> <p><b>Surface du site :</b> 2505 Ha (<i>l'ensemble du site des Gorges de la Loire</i>)</p>
<p><b>Description de l'action :</b></p> <p>Dans un premier temps, il serait intéressant de réunir l'ensemble des acteurs du territoire (Associations de protection de la Nature, Fédération de Pêche, Fédération de Chasse, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, Office National des Forêts, Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, gestionnaire des Contrats de rivière, ...) afin de définir le terme 'indésirable' et d'aboutir à une liste de ces espèces sur le site des Gorges de la Loire.</p> <p>En second temps, il serait nécessaire de définir avec la Fédération de Chasse et de Pêche, un programme de chasse/pêche</p>	

adapté afin de tenter de limiter la progression des espèces indésirables et chassables à des secteurs clés du site des Gorges de la Loire.

En troisième temps, il serait intéressant de définir les actions à entreprendre pour l'éradication de certaines espèces. Des exemples peuvent être donnés pour les espèces floristiques :

**- Espèces aquatiques :**

Aucune technique d'éradication efficace de la renouée du japon n'existe pour le moment. De nombreux moyens techniques peuvent être mis en œuvre. Pour limiter son invasion sur le site, la sensibilisation auprès des opérateurs rivières est primordiale.

*Les actions de lutte contre les espèces invasives végétales de bord de cours d'eau pourront être co-menées avec la mise en œuvre des contrats de rivières.*

**- Espèces introduite :**

Le séneçon du cap fait son apparition lors d'un bouleversement de milieu. Dans la mise en place d'un contrat Natura 2000 d'ouverture des milieux, il est important de prévoir l'apparition de cette espèce et de mettre en œuvre des moyens d'éradication.

**NB :** *L'emploi de produits phytosanitaires pour l'éradication d'une espèce pourra être réalisé en dernier recours et sous contrôle.*

**Maître d'ouvrage:**

Structure animatrice, collectivités territoriales, associations, ...

**Maître d'œuvre:**

Structure animatrice, assistance à maîtrise d'œuvre selon besoin via expertise (ONF/ONEMA/ONCFS/FDP 42/FDC 42)

**Partenaires financiers et techniques potentiels :**

DDT 42, DREAL RA, Collectivité animatrice, ONF, ONCFS, ONEMA, FDC 42, FDP 42, ...

Cadre technique et financier de la mise en place de l'opération	Moyens financiers	Exemple d'engagements rémunérés
Contrat Natura 2000	Mesure B32320 P et R en milieu non agricole non forestier et F22711 en milieu forestier du PDRN – Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable – Acquisition des cages pièges, suivi et collecte des pièges, ...	
Autres		Subvention de Saint Etienne Métropole - en fonction du programme d'action défini dans le contrat de rivières 'Ondaine et Lizeron'. Eventuellement subventions de la FDC 42 / FDP 42 – en fonction du programme d'action défini par ces derniers.

Indicateur de suivi de la mise en place des actions :	Points de contrôle de la fiche action :
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cahier d'enregistrement des interventions</li> <li>- Comparaison de l'état initial et de l'état final (<i>via</i> la mise en place d'un protocole photographique et par la réalisation de suivis faunistiques périodiques définis dans le contrat)</li> <li>- Cahier d'évaluation des fiches action du DOcOb</li> </ul>	Périmètre défini en accord avec les institutions étatiques au moment de la signature du contrat.
Estimation de la taille de la population avant et après l'opération Nombre d'heures travaillées Estimation de la surface impactée	Bilan annuel (interventions et suivis)
	Bilan final du contrat
	Factures d'interventions
	Emploi du temps du chargé de mission

Echéancier :	Priorité :	Mesures à engager :	Action menée :
Année 1	+	L'ensemble des mesures citées précédemment	Définition des espèces indésirables dans les Gorges de la Loire, définition d'un plan d'action par espèce, acquisition de matériel de capture au besoin, opérations de limitation de la population de l'espèce nuisible, ....
Année 2	+		Acquisition de matériel de capture au besoin, opérations de limitation de la population de l'espèce nuisible, ....
Année 3	+		
Année 4	+		
Année 5	+		
Année 6	+		

<b>GEST 13</b>  +	<b>Gestion conservatoire des mégaphorbiaies</b>	C. Préserver les habitats humides et les ripisylves
-------------------------	---	---

<p><b>Description du milieu :</b></p> <p>« Mégaphorbiaie » est un terme désignant les formations végétales dominées par de grandes plantes à fleurs dont la taille excède 1,50 m à maturité. Le sol, gorgé d'eau, est constitué par une accumulation de déchets organiques issus des plantes et des animaux morts, qui lui donnent cet aspect très spongieux.</p> <p>Ces mégaphorbiaies résultent souvent de l'abandon de pratiques agropastorales ancestrales comme le pâturage et le fauchage. Avec le temps, les prairies humides, jadis fauchées et/ou pâturées, se transforment en mégaphorbiaies. La mégaphorbiaie est piquetée de bosquets de saules et d'aulnes qui annoncent le retour progressif de la forêt. Plus l'abandon dure longtemps, plus la biodiversité de la mégaphorbiaie diminue. Malgré cette faible diversité floristique, ces habitats constituent une ressource remarquable pour les insectes (floraison abondante). Bien que les mégaphorbiaies soient des stades de transition entre la prairie et la forêt, leur maintien sur le site des Gorges de la Loire permet d'entretenir une mosaïque de milieux.</p> <p>Les Gorges de la Loire de typologie très encaissées, renferme peu de mégaphorbiaies recensées au titre de la Directive Habitat. Cependant, des prospections de terrain ont permis de mettre en avant de nombreuses parcelles en cours de fermeture et qui présentent des caractéristiques de mégaphorbiaies.</p>	<p><b>Habitat d'intérêt communautaire :</b></p> <p>-6430 : Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpin (variante 6430 – 4)</p> <p><b>Espèces d'intérêt communautaire :</b></p> <p>- 1303 : Petit Rhinolophe - 1321 : Murin à oreilles échanquées</p> <p><b>Espèces en Annexe IV de la DHFF :</b></p> <p>- Murin de Daubenton - Alyte accoucheur - Coronelle lisse - Couleuvre à collier - Grenouille agile</p>
<p>La mise en œuvre de la gestion des mégaphorbiaies s'articulent en deux points :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une analyse des données cartographiques par un repérage des potentielles mégaphorbiaies sur un orthophotoplan. Une recherche effective sur le terrain des mégaphorbiaies repérées sur SIG est ensuite nécessaire.</li> <li>- La gestion conservatoire (préserver le milieu en l'état) des mégaphorbiaies est possible par 3 techniques différentes, en fonction des objectifs de conservation définis au préalable. <ul style="list-style-type: none"> <li>*Par la <b>fauche</b> : elle assure le développement des végétations plus stables en favorisant des espèces de fauche. Cette technique est parfois la seule réalisable sur le terrain lorsque celui-ci est de petite surface ou peu favorable au pâturage.</li> <li>*Par le <b>pâturage</b> : le pâturage représente une des techniques de gestion les plus efficaces. D'une part, il y a sélection des plantes pâturées en fonction des espèces choisies. D'autre part, le piétinement au sol favorise une aération de ce dernier par dégagement de la couche superficielle. Enfin, le développement des espèces nitrophiles possible par les défécations animales.</li> <li>*Par le <b>débroussaillage</b> : il est préconisé d'intervenir lorsque le recouvrement du site par les ligneux dépasse 50%. La géologie, la pédologie, l'hydrodynamique, la productivité du site, ... sont autant de facteurs qui vont influencer la stabilité de la mégaphorbiaie au cours du temps.</li> </ul> </li> </ul> <p><b>NB</b> : La mise en œuvre de ces techniques se réalisera en dehors des périodes de reproduction des espèces.</p>	<p><b>Surface du site</b> : 0.28 Ha</p>

<b>Maître d'ouvrage:</b> Structure animatrice, collectivités territoriales, associations, ...	<b>Partenaires financiers et techniques potentiels :</b> DDT 42, DREAL RA, Collectivité animatrice, collectivités territoriales, Associations, ...
<b>Maître d'œuvre:</b> Structure animatrice, assistance à maîtrise d'œuvre selon besoin via expertise, ...	

<b>Cadre technique et financier de la mise en place de l'opération</b>	<b>Moyens financiers</b>	<b>Exemple d'engagements rémunérés</b>
Contrat Natura 2000	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Mesure B32301P – Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage – Coupe d'arbre, gyrobroyage, fauche, avec export des produits de coupe, dessouchage ....</li> <li>-Mesure B32303P et R – Equipements pastoraux et gestion pastorale des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique – Gardiennage et déplacement du troupeau, entretien des équipements pastoraux, affouragement et complément alimentaire, fauche des refus, ...</li> <li>-Mesure B32304R – Gestion par fauche d'entretien des milieux ouverts – Fauche manuelle ou mécanique, défeutrage, transport des matériaux évacués, ...</li> <li>-Mesure B32305 R – Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger – tronçonnage et bûcheronnage léger, lutte contre les accrus forestiers, suppression des rejets ligneux, débroussaillage, gyrobroyage, fauche avec exportation des produits...</li> <li>-Mesure B32310R – Chantier d'entretien mécanique et de faucardage des formations végétales hygrophiles – Faucardage manuel et mécanique, coupe des roseaux, évacuation des matériaux, ...</li> </ul>	

<b>Indicateur de suivi de la mise en place des actions :</b>	<b>Points de contrôle de la fiche action :</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cahier d'enregistrement des interventions</li> <li>- Comparaison de l'état initial et de l'état final (<i>via</i> la mise en place d'un protocole photographique et par la réalisation de suivis botaniques et faunistiques périodiques définis dans le contrat)</li> <li>- Cahier d'évaluation des fiches action du DocOb</li> </ul> <p>Surface impactée Nombre d'heures travaillées Espèces visées</p>	Périmètre défini en accord avec les institutions étatiques au moment de la signature du contrat.
	Bilan annuel (interventions et suivis)
	Bilan final du contrat
	Factures d'interventions
	Emploi du temps du chargé de mission

Echéancier :	Priorité de mise en œuvre :	Mesures à engager :	Action menée :
Année 1	+	Mesure B32301P et B32305 R ;	Repérage de terrain, mise en place d'un plan d'action pour l'ensemble des mégaphorbiaies, restauration des habitats en cours de fermeture par des techniques lourdes, gestion de l'ouverture par de la fauche ou du pâturage, mise en place d'équipements pastoraux, ....
Année 2	+	Mesure B32303P et R,	
Année 3	+	B32304R et B32305 R	
Année 4	+	Mesure B32303P et R,	
Année 5	+	B32304R et B32305 R	
Année 6	+		



<b>GEST 14</b>  +	<b>Mise en place de dispositifs limitant les collisions des oiseaux contre les fils électriques</b>	H. Assurer le suivi et la protection des habitats et des espèces d'intérêt communautaire
-------------------------	---	--

<p><b>Etat des connaissances :</b></p> <p>Les Milans royaux, de part leur envergure importante (1m60) et leur mode de chasse (repérage des proies posés sur un poste d'observation) sont fortement exposés à l'électrocution sur les poteaux des lignes ERDF basse, moyenne et haute tension.</p> <p>6.38 km de fils électriques haute-tension surplombent le site Natura 2000 des Gorges de la Loire. Ils rejoignent un poste électrique sur la commune de Saint Just Saint Rambert. Ces lignes électriques représentent un danger pour l'ensemble des rapaces.</p> <p>Bien qu'aucun cas d'électrocution n'ait été rapporté récemment (ceci étant du à la topographie particulière du site, la présence de charognards, ...), il est évident que ces poteaux représentent un danger certain pour les rapaces des Gorges de la Loire.</p>	<p><b>Habitat d'intérêt communautaire :</b> <i>Tous les habitats d'intérêt communautaire</i></p> <p><b>Espèces d'intérêt communautaire :</b> -A072 : Bondrée apivore -A073 : Milan noir -A074 : Milan royal -A080 : Circaète Jean-le-blanc -A215 : Grand Duc d'Europe</p> <p><b>Espèces en Annexe IV de la DHFF :</b> <i>Toutes les espèces mentionnées à l'annexe IV</i></p> <p><b>Surface du site :</b> 6.38 km</p>
<p><b>Description de l'action :</b></p> <p><b>Etat des lieux :</b></p> <p>Un état des lieux plus précis de la localisation des poteaux ERDF ainsi que des lignes basse, moyenne et haute tension, cause de collision, sur le territoire est à réaliser. Cet état des lieux permettra de définir, entre autre, le nombre de poteaux à équiper, l'accès à ces poteaux, ....</p> <p><b>Protection :</b></p> <p>Des protections à armements sont disponibles et déjà mise en place dans d'autres régions de France, notamment pour les cigognes qui font leur nids sur ces poteaux. L'initiative de la pose de ces équipements est donc du ressort de ERDF / RTE en coordination avec le gestionnaires du site et les associations de protection de la Nature, en particulier la LPO.</p> <p>La pose de ces éléments colorés devra suivre la réglementation des sites classé et inscrit.</p> <p><b>NB :</b> <i>Une réflexion est en cours à une échelle plus large que le site des Gorges de la Loire. Cette action pourrait ainsi être menée à l'échelle départementale voire régionale.</i></p>	

<b>Maître d'ouvrage:</b> Structure animatrice, collectivités territoriales, associations, ...	<b>Partenaires financiers et techniques potentiels :</b> DDT 42, DREAL RA, Collectivité animatrice, collectivités territoriales, Associations, ERDF / RTE...
<b>Maître d'œuvre:</b> Structure animatrice, assistance à maîtrise d'œuvre via expertise (Associations) ...	

Cadre technique et financier de la mise en place de l'opération	Moyens financiers	Exemple d'engagements rémunérés
Contrat Natura 2000	Mesure B32323P – Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site – Autres aménagements, toutes opérations concourant à l'atteinte des objectifs de l'action éligible sur l'avis du service instructeur, ...	
Autre	Des subventions ou aides peuvent être accordées par ERDF / RTE dans le cadre de leur stratégie de Développement Durable.	

Indicateur de suivi de la mise en place des actions :	Points de contrôle de la fiche action :
Linéaire de ligne basse, moyenne et haute tension Nombre d'armements positionnés Fréquence de réfection des armements	Bilan annuel (interventions et suivis)
	Bilan final du contrat
	Factures d'interventions
	Emploi du temps du chargé de mission

Echéancier :	Priorité de mise en œuvre :	Mesures à engager :	Action menée :
Année 1	+	L'ensemble des mesures précédemment cités	Relevés de terrain en coopération avec ERDF, concertation sur la mise en protection à effectuer, mise en œuvre des actions de défens et d'information, réfection des aménagements au besoin. Relevés de terrain et réfection des aménagements, ...
Année 2	+		
Année 3	+		
Année 4	+		
Année 5	+		
Année 6	+		

<b>SUIV 1</b>  +	<b>Suivi des habitats et des espèces d'intérêt communautaire</b>	G. Améliorer la connaissance scientifique  H. Assurer le suivi et la protection des habitats et des espèces d'intérêt communautaire
------------------------	--	---

<p><b>Etat des connaissances :</b></p> <p>Le site des Gorges de la Loire renferme 12 habitats et 20 espèces faunistiques ou floristiques d'intérêt communautaire. Afin de préserver ces espèces et habitats mais aussi afin de comprendre les mécanismes de leur maintien sur le site des Gorges de la Loire, il est nécessaire de les suivre à pas de temps déterminé.</p> <p>Ces chiffres ne sont pas exhaustifs et la mise en œuvre de ce DocOb s'attache à enrichir les données disponibles par des inventaires prospectifs faisant l'objet d'une fiche action distincte.</p>	<p><b>Habitat d'intérêt communautaire :</b> <i>Tous les habitats d'intérêt communautaire</i></p> <p><b>Espèces d'intérêt communautaire :</b> <i>Toutes les espèces d'intérêt communautaire</i></p>
<p><b>Description de l'action :</b></p> <p>L'évaluation de l'état de conservation de ces habitats et espèces d'intérêt communautaire, à un pas de temps défini imposé par les Directives Habitat et Oiseaux, nécessite des suivis réguliers.</p> <p><b>- Les habitats et les espèces floristiques de la Directive Habitat :</b> Le suivi des habitats est programmé tous les 6 ans suivant la méthodologie mise en place par les Conservatoires Botaniques Nationaux. Cette cartographie pourra ainsi être comparée à celle produite en 2009, ceci afin d'évaluer la démarche Natura 2000 sur 6 ans.</p> <p><b>- Les espèces de la Directive Habitat (Annexe II et IV) :</b> Le suivi des espèces de la Directive Habitat Faune Flore doit couvrir l'ensemble des espèces recensées sur le site. Le planning proposé à pas de temps de 3 ans pourrait suivre le schéma suivant :</p> <p><u>Année 1.</u> Le suivi des espèces de chiroptères présentes sur le site et aux abords de celui-ci (petit Rhinolophe, Barbastelle commune, Murin à oreilles échanquées, Murin de Bechstein, petit et grand Murin)</p> <p><u>Année 2.</u> Le suivi des espèces d'insectes (Lucane Cerf-volant, Ecaille chinée*, Azuré du Serpolet, ...)</p> <p><u>Année 3.</u> Le suivi des espèces d'amphibiens (Sonneur à ventre jaune ...)</p> <p><b>- Les espèces de la Directive Oiseaux :</b> Le suivi des oiseaux fréquentant le site des Gorges de la Loire se réalise actuellement sur 4 ans. Les suivis pourraient suivre le schéma suivant :</p> <p><u>Année 1.</u> Le suivi des oiseaux forestiers (Pic noir...) – suivi 2011</p> <p><u>Année 2.</u> Le suivi des rapaces diurnes (Milan royal, Milan noir, Bondrée apivore, Circaète Jean-le-Blanc, ...) – suivi 2012</p> <p><u>Année 3.</u> Le suivi des petits oiseaux de milieux ouverts par IKA (Engoulevent d'Europe, Bruant ortolan, Pie-grièche</p>	<p><b>Espèces en Annexe IV de la DHFF :</b> <i>Toutes les espèces mentionnées à l'annexe IV</i></p> <p><b>Surface du site :</b> 2505 Ha (<i>l'ensemble du site des Gorges de la Loire</i>)</p>

<p>écorcheur, Alouette lulu) – suivi 2013  <u>Année 4.</u> Le suivi du Grand Duc d'Europe – suivi 2014  <u>Année 5.</u> Le suivi du Milan Royal – suivi 2015</p> <p>Les deux plannings proposés sont évolutifs. La découverte de nouvelles espèces d'intérêt communautaire sur le site des Gorges de la Loire imposera leur intégration et donc la révision de ce planning.  Pour chaque suivi, la méthodologie devra être présentée par le maître d'œuvre et validée de façon scientifique par le maître d'ouvrage appuyé par un conseil scientifique au besoin.  Les résultats de ces suivis pourront faire l'objet d'une nouvelle fiche action. Les préconisations de ces suivis devront être prises en compte dans les fiches action du DocOb.</p> <p><i>* L'Ecaille chinée : bien que cette espèce soit relativement commune, elle est cependant référencée dans les annexes de la Directive Habitat Faune Flore et doit logiquement, à ce titre, être suivie.</i></p>	
---	--

<p><b>Maître d'ouvrage:</b>  Structure animatrice, collectivités territoriales, associations, ...</p> <p><b>Maître d'œuvre:</b>  Structure animatrice, assistance à maîtrise d'œuvre via expertise (Associations),  ...</p>	<p><b>Partenaires financiers et techniques potentiels :</b>  DDT 42, DREAL RA, Collectivité animatrice, collectivités territoriales, Associations, ...</p>
---	--

Cadre technique et financier de la mise en place de l'opération	Moyens financiers	Exemple d'engagements rémunérés
Autre	Subvention du CG42 et du CR RA – en fonction des différents programmes d'actions lancés. Des subventions peuvent être accordées <i>via</i> différents programmes en cours de réalisation. Les demandes seront ainsi effectuées au coup par coup en fonction des programmes en cours	

Indicateur de suivi de la mise en place des actions :	Points de contrôle de la fiche action :
<b>Pour les habitats :</b> Comparaison de l'état initial et de l'état final (via la comparaison cartographique des deux séries de données)	Périmètre défini en accord avec les institutions étatiques au moment de la signature du contrat.
	Bilan annuel (interventions et suivis)
<b>Pour les espèces :</b> Comparaison des deux populations de chaque espèce à pas de temps défini.	Bilan final du contrat
	Factures d'interventions
	Emploi du temps du chargé de mission

Echéancier :	Priorité :	Mesures à engager :	Temps de réalisation estimatif :	Coût de réalisation estimatif :	Action menée :
Année 1	+		16 jours	8000 €	Suivis réalisés par des prestataires externes suivants les modalités définies en début d'année.  Mise en œuvre de la cartographie des habitats naturels en plus des suivis annuels
Année 2	+		16 jours	8000 €	
Année 3	+		16 jours	8000 €	
Année 4	+		16 jours	8000 €	
Année 5	+		16 jours	8000 €	
Année 6	+		58 jours	29 000€	

<b>SUIV 2</b>  +	<b>Amélioration de la connaissance scientifique du site</b>	G. Améliorer la connaissance scientifique
------------------------	---	---

<p><b>Etat des connaissances :</b></p> <p>La liste des espèces potentiellement présentes sur le site des Gorges de la Loire est fournie en annexe de ce DocOB. Cette liste révèle :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 47 espèces d'oiseaux inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux. Aujourd'hui seulement 10 espèces sont régulièrement suivies.</li> <li>- Toutes les espèces faunistiques inscrites à l'annexe II de la Directive Habitats ont au moins fait l'objet d'un inventaire ces 6 dernières années.</li> </ul> <p>L'effort de prospection est donc nécessaire pour identifier le plus exhaustivement possible les espèces d'intérêt communautaire présentes sur le site et pour mettre en place des mesures de gestion adaptées à leur préservation et leur développement.</p>	<p><b>Habitat d'intérêt communautaire :</b> <i>Tous les habitats d'intérêt communautaire</i></p> <p><b>Espèces d'intérêt communautaire :</b> <i>Toutes les espèces d'intérêt communautaire</i></p> <p><b>Espèces en Annexe IV de la DHFF :</b> <i>Toutes les espèces mentionnées à l'annexe IV</i></p>
<p><b>Description de l'action :</b></p> <p>L'évaluation de l'état de conservation de ces habitats et espèces d'intérêt communautaire, à un pas de temps défini imposé par les Directives Habitat et Oiseaux, nécessite des suivis réguliers.</p> <p><b>- Les espèces de la liste annexe :</b> Les espèces de cette liste pourront faire l'objet d'un inventaire prospectif qui permettra d'obtenir des informations de base à propos de leur présence sur le site. Ces inventaires prospectifs, s'ils sont concluants, pourront faire l'objet de suivis programmés à pas de temps précis entrant dans le cadre de la fiche action <i>SUIV 1</i>.</p> <p><b>- Les espèces de la Directive Habitat / Oiseaux:</b> Des inventaires et suivis peuvent être réalisés au cas par cas, en fonction des exigences du moment (Lors de travaux prévus sur le territoire par exemple). Des espèces dont la présence est fortement supposée mais non avérée sur le site, pourront faire l'objet d'un inventaire prospectif en fonction des crédits disponibles. Exemple d'espèces concernées : le Grand Capricorne, Rosalie des Alpes, la Fauvette pitchou, .... Pour chaque inventaire prospectif, la méthodologie devra être présentée par le maître d'œuvre et validée de façon scientifique par le maître d'ouvrage au besoin appuyé d'un conseil scientifique.</p> <p><b>- Les habitats de la Directive Habitat :</b> Des suivis et inventaires complémentaires à ceux de la cartographie des habitats naturels de 2009 pourront être menés dans un cadre précis, lancement d'un contrat Natura 2000 sur une parcelle par exemple.</p>	<p><b>Surface du site :</b> 2505 Ha (<i>l'ensemble du site des Gorges de la Loire</i>)</p>

<b>Maître d'ouvrage:</b> Structure animatrice, collectivités territoriales, associations, ...	<b>Partenaires financiers et techniques potentiels :</b> DDT 42, DREAL RA, Collectivité animatrice, collectivités territoriales, Associations, ...
<b>Maître d'œuvre:</b> Structure animatrice, assistance à maîtrise d'œuvre via expertise (Associations), ...	

<b>Cadre technique et financier de la mise en place de l'opération</b>	<b>Moyens financiers</b>	<b>Exemple d'engagements rémunérés</b>
Autre	Subvention du CG42 et du CR RA – en fonction des différents programmes d'action en cours.  Des subventions peuvent être accordées <i>via</i> différents programmes en cours de réalisation. Les demandes seront ainsi effectuées au coup par coup en fonction des programmes en cours	

<b>Indicateur de suivi de la mise en place des actions :</b>	<b>Points de contrôle de la fiche action :</b>
<b>Pour les habitats :</b> Comparaison de l'état initial et de l'état final ( <i>via</i> la comparaison cartographique des deux séries de données)	Périmètre défini en accord avec les institutions étatiques au moment de la signature du contrat.
<b>Pour les espèces :</b> Comparaison des deux populations de chaque espèce à pas de temps défini.	Bilan annuel (interventions et suivis)
Type de campagne menée (prospections, inventaires ...)	Bilan final du contrat
Nombre de taxon impacté	Factures d'interventions
Jours effectués	Emploi du temps du chargé de mission
Modification de la liste des espèces/habitat d'intérêt communautaire	

<b>Echéancier :</b>	<b>Priorité :</b>	<b>Mesures à engager :</b>	<b>Temps de réalisation estimatif :</b>	<b>Coût de réalisation estimatif :</b>	<b>Action menée :</b>
Année 1	+		Au coup par coup	525€ / jour de prospection	Suivis réalisés au coup par coup en fonction des crédits disponibles et de la nécessité de réalisation ; inventaire en première année des besoins, réalisation d'un cahier des charges, choix des prestataires, suivi et réception des études menées....
Année 2	+				
Année 3	+				
Année 4	+				
Année 5	+				
Année 6	+				

SUIV 3  +	<b>Suivi et évaluation des impacts des actions sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire</b>	G. Améliorer la connaissance scientifique  H. Assurer le suivi et la protection des habitats et des espèces d'intérêt communautaire
-----------------	--	---

<p><b>Etat des connaissances :</b></p> <p>Chaque action, ponctuelle ou dans le cadre de contrat Natura 2000 ou/et de MAEt, réalisée sur le site des Gorges de la Loire doit faire l'objet d'un suivi. Ce suivi détermine l'impact de cette mesure sur le milieu mais permettra également de définir les méthodes qui aboutissent à des résultats satisfaisants.</p> <p><b>Description de l'action :</b></p> <p>- Amélioration des connaissances techniques: La réalisation de contrat Natura 2000 peut nécessiter d'avoir recours à des techniques particulières de gestion des milieux (écrasement de la fougère aigle par rouleau compresseur, limiter la pousse du genêt à balai et de la ronce par débroussaillage manuel...). Suivre l'évolution des milieux est donc un bon moyen de juger de l'efficacité d'une méthode sur un milieu donné.</p> <p>- Suivi de l'évolution des milieux :</p> <p>Le suivi des milieux se fera à plusieurs niveaux :</p> <p>* Dans un premier temps, un <b>suivi administratif</b> des factures qui répertorient l'ensemble des actions menées par des prestataires extérieurs ou un suivi des heures travaillées si l'opération est effectuée en régie.</p> <p>* Dans un second temps, un <b>suivi photographique</b> à chaque étape décisive de mise en œuvre du contrat. Cette méthode simple est relativement efficace pour comparer visuellement l'évolution des milieux entre deux pas de temps. Un protocole photographique sera ainsi défini lors du montage de chaque contrat.</p> <p>* Dans un troisième temps, un <b>suivi phytosociologique / botanique</b> des milieux. Ce suivi permet de caractériser l'ouverture d'un milieu et son évolution potentielle. La réalisation de ces suivis sera menée <i>via</i> la fiche action <i>SUIV 1</i>. Un inventaire faunistique sera également mené si l'action engagée porte sur la création d'habitat favorable à une espèce d'intérêt communautaire. Cet inventaire sera effectué dans le cadre de la fiche action <i>SUIV 2</i>. Cette espèce pourra également faire l'objet d'un suivi via la fiche action <i>SUIV 1</i>.</p>	<p><b>Habitat d'intérêt communautaire :</b> <i>Tous les habitats d'intérêts communautaires</i></p> <p><b>Espèces d'intérêt communautaire :</b> <i>Toutes les espèces d'intérêts communautaires</i></p> <p><b>Espèces en Annexe IV de la DHFF :</b> <i>Toutes les espèces mentionnées à l'annexe IV</i></p> <p><b>Surface du site :</b> 2505 Ha (<i>l'ensemble du site des Gorges de la Loire</i>)</p>
--	---



<b>Maître d'ouvrage:</b> Structure animatrice, collectivités territoriales, associations, ...	<b>Partenaires financiers et techniques potentiels :</b> DDT 42, DREAL RA, Collectivité animatrice, collectivités territoriales, Associations, ...
<b>Maître d'œuvre:</b> Structure animatrice, assistance à maîtrise d'œuvre <i>via</i> expertise (Associations), ...	

Cadre technique et financier de la mise en place de l'opération	Moyens financiers	Exemple d'engagements rémunérés
Animation / Contrat Natura 2000	-Mesure B323 du PDRN – Les suivis peuvent éventuellement être programmés lors de la rédaction du contrat Natura 2000 en tant qu'études et frais d'experts.	
Autre	Subvention du CG42 et du CR RA – en fonction des différents programmes d'action en cours. Des subventions peuvent être accordées via différents programmes en cours de réalisation. Les demandes seront ainsi effectuées au coup par coup en fonction des programmes en cours	

Indicateur de suivi de la mise en place des actions :	Points de contrôle de la fiche action :
<b>Pour les habitats :</b> Comparaison de l'état initial et de l'état final (via la comparaison cartographique des deux séries de données)	Périmètre défini en accord avec les institutions étatiques au moment de la signature du contrat.
<b>Pour les espèces :</b> Comparaison des deux populations de chaque espèce à pas de temps défini.	Bilan annuel (interventions et suivis)
Type de campagne menée (prospections, inventaires ...)	Bilan final du contrat
Nombre de taxon impacté	Factures d'interventions
Jours effectués	Emploi du temps du chargé de mission
Modification de la liste des espèces/habitat d'intérêt communautaire	

Echéancier	Priorité	Mesures	Temps de réalisation estimatif	Coût de réalisation estimatif	Action menée
Année 1	+	Mesure B323	Après chaque action	500€ / jour de prospection	Suivi systématique après chaque action définie dans la cadre d'un contrat
Année 2	+	Mesure B323			Suivi systématique après chaque action définie dans la cadre d'un contrat
Année 3	+	Mesure B323			Suivi systématique après chaque action définie dans la cadre d'un contrat
Année 4	+	Mesure B323			Suivi systématique après chaque action définie dans la cadre d'un contrat
Année 5	+	Mesure B323			Suivi systématique après chaque action définie dans la cadre d'un contrat
Année 6	++	Mesure B323			Suivi et réalisation de la cartographie des habitats naturel, réalisation d'un comparatif entre les deux cartographies

<b>SUIV 4</b>  <b>+++</b>	<b>Etablissement d'un diagnostic sur les landes à genêts, callunes et ajoncs nains pour fixer les priorités d'intervention et les modes de gestion</b>	A. Préserver les milieux ouverts, promouvoir une gestion raisonnée.  E. Concilier pratiques agricoles/sylvicoles et préservation des habitats sensibles  G. Améliorer la connaissance scientifique
---------------------------------	--	--

<p><b>Etat des connaissances :</b></p> <p>Les landes constituent des formes de transition entre les pelouses et prairies et les boisements. Elles résultent majoritairement de l'évolution naturelle suite à l'abandon de pratiques agricoles comme le pâturage, la fauche, la culture. En l'absence de perturbations naturelles (incendies) ou humaines (brûlage dirigé, broyage, pâturage...), la dynamique naturelle de la végétation fait évoluer les landes vers des stades pré-forestiers puis forestiers dans un laps de temps variable en fonction de la composition de la lande : lande à genêts purgatifs ou lande à callune. Les animaux qui pâturent sur cette lande effectuent un tri dans leur alimentation. Ainsi, la strate herbacée est consommée davantage que la strate arbustive. La ressource alimentaire détermine ainsi le mode de pâturage à adopter sur cette lande.</p>	<p><b>Habitat d'intérêt communautaire :</b> 4030 : Landes sèches européennes</p> <p><b>Espèces d'intérêt communautaire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- A080. Circaète Jean-le-blanc</li> <li>- A224. Engoulevent d'Europe</li> <li>- A246. Alouette lulu</li> <li>- A338. Pie-grièche écorcheur</li> </ul>
<p><b>Description de l'action :</b></p> <p>Le degré de fermeture des landes détermine leur richesse floristique et faunistique. Une lande 'ouverte' (présentant un recouvrement en ligneux bas de 30 à 60%) est intéressante pour l'Engoulevent d'Europe et le Circaète Jean-le-blanc alors que les landes 'fermées' (Un recouvrement en ligneux bas supérieur à 60%) sont préférées par la Fauvette pitchou, jadis observée sur le site des Gorges de la Loire. Bien que la gestion des landes reste très hétérogène, une mise en pâturage, quand elle est possible, ou par ouverture manuelle sera préférée à des actions d'ouverture mécanique.</p> <p>Au vue de la complexité de gestion des landes, un diagnostic préalable est nécessaire pour déterminer le mode de gestion le plus adapté pour chaque parcelle en lande. Cette fiche action a pour but d'établir un protocole de diagnostic.</p> <p><b>Objectif :</b> Etablir un diagnostic préalable à la mise en place des contrats Natura 2000 et de mesures MAEt sur toutes les surfaces en landes. Ce diagnostic portera sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le récapitulatif des modes de gestion passés.</li> <li>- Le rappel de l'état de conservation actuel de l'habitat et des espèces et son évolution.</li> <li>- Les modes de gestion recommandés.</li> <li>- L'identification des intervenants actuels et potentiels.</li> </ul> <p>Les opérations seront menées <i>via</i> les fiches actions suivantes <i>GEST 4 et 5</i>.</p>	<p><b>Espèces en Annexe IV de la DHFF :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Couleuvre verte et jaune</li> <li>- Lézard des souches</li> <li>- Lézard des murailles</li> </ul> <p><b>Surface du site :</b> 46.94 Ha</p>

<b>Maître d'ouvrage:</b> Structure animatrice, collectivités territoriales, associations, ...	<b>Partenaires financiers et techniques potentiels :</b> DDT 42, DREAL RA, CG42, Chambre d'agriculture, FDSEA, propriétaires et exploitants agricoles, associations ...
<b>Maître d'œuvre:</b> Structure animatrice, assistance à maîtrise d'œuvre selon besoin <i>via</i> expertise (association...), ...	

Cadre technique et financier de la mise en place de l'opération	Moyens financiers	Exemple d'engagements rémunérés
Animation Natura 2000	Ce diagnostic sera financé <i>via</i> l'animation du site Natura 2000, mesure A323.	
Autre dispositif	Cette action peut également être réalisée dans le cadre de la mise en place d'un projet agro-environnemental (MAEt).  Une opération identique sera mise en œuvre dans le cadre des « corridors écologiques » menés par Saint Etienne Métropole (entre Saint-Paul-en-Cornillon et Unieux), <i>via</i> une maîtrise d'ouvrage du CREN.	

Indicateur de suivi de la mise en place des actions :	Points de contrôle de la fiche action :
Surface diagnostiquée Type de lande définie Nombre d'heures travaillées Experts sollicités	Périmètre défini en accord avec les institutions étatiques au moment de la signature du contrat.
	Bilan annuel (interventions et suivis)
	Bilan final du contrat
	Factures d'interventions
	Emploi du temps du chargé de mission

Echéancier :	Priorité de mise en œuvre :	Mesures à engager :	Action menée :
Année 1 Année 2 Année 3 Année 4 Année 5 Année 6	+++	Mesures citées précédemment <i>Voir fiche action GEST 4 / 5</i>	Diagnostic écologique et pastoral sur l'ensemble des landes du site Natura 2000.

<b>SUIV 5</b>  <b>++</b>	<b>Etude destinée à favoriser la mise en place d'îlots de sénescence/vieillessement</b>	D. Promouvoir une gestion forestière favorisant la biodiversité  E. Concilier pratiques agricoles/sylvicoles et préservation des habitats sensibles
--------------------------------	---	---

<p><b>Etat des connaissances :</b></p> <p>Plus de 20% des espèces forestières dépendent du bois mort. L'absence des phases de sénescence et de déclin, riches en bois mort, est donc l'une des principales lacunes écologiques des forêts exploitées. Le bois mort offre de nombreux micro-habitats favorables aux insectes comme la Rosalie des Alpes, qui pond ses œufs dans les troncs mort de hêtre et qui est potentiellement présente sur ce site. Le lucane cerf-volant, quant à lui, niche dans les cavités de ces vieux troncs. Ces deux espèces sont d'intérêt communautaire.</p> <p>Les oiseaux dits cavernicoles sont souvent associés à la présence de bois mort. Les cavernicoles secondaires (chouette, mésanges, sitelle, chauve-souris...) utilisent soit les cavités naturelles qu'elles trouvent dans les branches ou troncs partiellement morts, soit les cavités creusées par les cavernicoles primaires (pics).</p>	<p><b>Habitat d'intérêt communautaire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 9120 : Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> (variante 9120 – 2)</li> <li>- 9130 : Hêtraies du <i>Asperulo-Fagetum</i> (variante 9130 – 4)</li> <li>- 9180* : Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i> (variante 9180 – 10)</li> </ul> <p><b>Espèces d'intérêt communautaire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- A080. Circaète Jean-le-blanc</li> <li>- A236 : Pic noir</li> <li>- 1083 : Lucane cerf-volant</li> <li>- 1308 : Barbastelle commune</li> <li>- 1321 : Murin à oreilles échanquées</li> <li>- 1323 : Murin de Bechstein</li> <li>- 1307/24 : Petit / grand murin</li> </ul> <p><b>Espèces en Annexe IV de la DHFF :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Murin de Daubenton</li> <li>- Noctule de Leisler</li> <li>- Noctule commune</li> <li>- Pipistrelle de Nathusius</li> <li>- Sérotine bicolore</li> <li>- Grenouille agile</li> </ul> <p><b>Surface du site :</b> 495.01 Ha</p>
<p><b>Description de l'action :</b></p> <p>L'action est articulée en 3 phases distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire l'inventaire, s'ils existent, des arbres morts (sur pieds, couchés, ...) ainsi que l'inventaire des espèces utilisant ces arbres morts (oiseaux, insectes, champignons et lichens...)</li> <li>- Estimer le travail à réaliser en fonction de la gestion forestière souhaitée, des moyens en place et des espèces à privilégier.</li> <li>- Procéder au maintien de ces bois morts (<i>Voir fiche action GEST 6 et 7</i>).</li> </ul> <p>Ces îlots devront être éloignés des pistes forestières et des chemins afin de favoriser la nidification des oiseaux et l'apparition des gîtes à chiroptères. La localisation des îlots devra être réfléchi de façon à former un réseau d'îlots de sénescences.</p>	

<b>Maître d'ouvrage:</b> Structure animatrice, collectivités territoriales, associations, ...	<b>Partenaires financiers et techniques potentiels :</b>  DDT 42, DREAL RA, Collectivité animatrice, ONF, ONCFS, CRPF, syndicats des propriétaires forestiers, propriétaires et exploitants sylvicoles, associations...
<b>Maître d'œuvre:</b> Structure animatrice, assistance à maîtrise d'œuvre selon besoin <i>via</i> expertise, ONF, CRPF...	

<b>Cadre technique et financier de la mise en place de l'opération</b>	<b>Moyens financiers</b>	<b>Exemple d'engagements rémunérés</b>
Contrat Natura 2000 ( <i>en complément d'autres actions</i> )	F22712 – Dispositif favorisant le développement de bois sénescents - Maintien sur pieds des arbres correspondant aux critères annoncés pendant 30 ans. <i>Conditions particulières à remplir</i>	
Autre	Plan d'action pour la constitution d'un réseau de forêts en évolution naturelle sur Rhône Alpes pour les forêts privées et publiques (pluri partenaires).	

<b>Indicateur de suivi de la mise en place des actions :</b>	<b>Points de contrôle de la fiche action :</b>
Surface impactée / contractualisée Nombre d'arbres tombés / laissés à l'abandon Nombre d'heures travaillées	Périmètre défini en accord avec les institutions étatiques au moment de la signature du contrat.
	Bilan annuel (interventions et suivis)
	Bilan final du contrat
	Factures d'interventions
	Emploi du temps du chargé de mission

<b>Echéancier :</b>	<b>Priorité de mise en œuvre :</b>	<b>Mesures à engager :</b>	<b>Action menée :</b>
Année 1	++	F22712	Réalisation d'un inventaire de terrain, repérage des placettes d'intérêt, plan de conservation sur des placettes d'intérêt, réalisation des travaux de coupe d'arbres, ...
Année 2		<i>Voir fiche action GEST 6 et 7</i>	Coupe d'arbres et maintien d'arbres sur pieds, sensibilisation des partenaires locaux au besoin, ....
Année 3			
Année 4			
Année 5			
Année 6			

SUIV 6  ++	<b>Etude de définition des actions à mener pour la gestion des milieux forestiers d'intérêt communautaire</b>	D. Promouvoir une gestion forestière favorisant la biodiversité  E. Concilier pratiques agricoles/sylvicoles et préservation des habitats sensibles
------------------	---	---

<p><b>Etat des connaissances :</b></p> <p>Les Gorges de la Loire sont un site Natura 2000 essentiellement forestier, avec près de 60% du territoire recouvert. Les forêts sont essentiellement caducifoliées avec également quelques forêts de pentes et alluviales peu représentées. Il existe également sur le site des plantations de résineux.</p> <p>Les forêts d'intérêt communautaire représentent 75% de l'ensemble des habitats d'intérêt communautaire du site. La plupart des grands rapaces présents sur le site, fréquentent ces grandes forêts, qui leur offrent gîte, couvert mais surtout un espace naturel très peu fréquenté, ainsi donc, une certaine tranquillité.</p> <p>La topographie particulière du territoire et la multitude de propriétaires terriens a toujours engendré de fait une faible exploitation de ces milieux.</p>	<p><b>Habitat d'intérêt communautaire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 9120 : Hêtraies acidiphiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> (variante 9120 – 2)</li> <li>- 9130 : Hêtraies de l'<i>Asperulo-Fagetum</i> (variante 9130 – 4)</li> <li>- 9180* : Forêts de pente, éboulis, ravins du <i>Tilio-Acerion</i> (variante 9180 – 10)</li> </ul> <p><b>Espèces d'intérêt communautaire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-1083 : Lucane cerf-volant</li> <li>-1193 : Sonneur à ventre jaune</li> <li>-1308 : Barbastelle commune</li> <li>-1323 : Murin de Bechstein</li> <li>-A072 : Bondrée apivore</li> <li>-A073 : Milan noir</li> <li>-A074 : Milan royal</li> <li>-A215 : Grand Duc d'Europe</li> <li>-A236 : Pic Noir</li> </ul> <p><b>Espèces en Annexe IV de la DHFF :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Murin de Daubenton</li> <li>- Noctule de Leisler</li> <li>- Noctule commune</li> <li>- Pipistrelle de Nathusius</li> <li>- Sérotine bicolore</li> <li>- Grenouille agile</li> </ul> <p><b>Surface du site :</b> 495.01Ha</p>
<p><b>Description de l'action :</b></p> <p>Afin de définir en concertation avec les acteurs forestiers du territoire, les meilleures actions à entreprendre pour un tel site, il est nécessaire de mener conjointement une étude. Cette étude, basée sur des cahiers d'habitats forestiers existants, préconisera les actions de gestion les plus adaptées à chaque type de milieux forestiers en fonction :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des espèces d'intérêt communautaire qu'il renferme,</li> <li>- du classement des habitats (intérêt communautaire, commun, plantation, ...)</li> <li>- de l'accessibilité des parcelles,</li> <li>- des propriétaires concernés,</li> <li>- de l'intérêt des individus d'arbre pour la biodiversité,</li> <li>- des évolutions des peuplements face aux évolutions climatiques,</li> <li>- ...</li> </ul> <p>Cette étude définira donc une série d'action à mener à une échelle locale mais aussi globale en présentant un échéancier de mise en œuvre. Ces actions pourront être conduites <i>via</i> les fiches action <i>GEST 6 et 7</i>. Un exemple d'actions pouvant être définies :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les zones les plus intéressantes à conserver (présence d'états à privilégier, mosaïques complexes, nidification de rapaces, îlots de sénescence....).</li> <li>- conserver la strate arbustive composée de feuillus secondaires comme le sorbier des oiseleurs, le bouleau verruqueux, l'érable sycomore, le merisier....</li> </ul>	

<b>Maître d'ouvrage:</b> Structure animatrice, collectivités territoriales, ...	<b>Partenaires financiers et techniques potentiels :</b> DDT 42, DREAL RA, CR RA via RNR, ONF, ONCFS, CRPF, propriétaires et exploitants sylvicoles, associations, ...
<b>Maître d'œuvre:</b> Structure animatrice, structures spécialisées via expertise (Office National de la Forêt, ...)	

<b>Cadre technique et financier de la mise en place de l'opération</b>	<b>Moyens financiers</b>	<b>Exemple d'engagements rémunérés</b>
Animation Natura 2000	– Mesure A323 : Des frais d'étude peuvent être demandés à la demande de subvention d'animation	

<b>Indicateur de suivi de la mise en place des actions :</b>	<b>Points de contrôle de la fiche action :</b>
Surface impactée / contractualisée Nombre d'heures travaillées Type d'essence / espèce favorisée	Périmètre défini en accord avec les institutions étatiques au moment de la signature du contrat.
	Bilan annuel (interventions et suivis)
	Bilan final du contrat
	Factures d'interventions
	Emploi du temps du chargé de mission

<b>Echéancier :</b>	<b>Priorité de mise en œuvre :</b>	<b>Mesures à engager :</b>	<b>Action menée :</b>
Année 1 Année 2 Année 3 Année 4 Année 5 Année 6	++	A323 <i>Voir fiches action GEST 6 et 7</i>	Concertation avec les acteurs forestiers et les propriétaires, réalisation de cette étude, ... Réalisation des travaux au besoin,

<b>SUIV 7</b>  <b>++</b>	<b>Etude de réhabilitation et d'entretien des milieux intermédiaires à haute valeur écologique (vergers, haies, bosquets, arbres isolés, mares prairiales et forestières)</b>	B. Maintenir et encourager la mise en place d'habitats ponctuels, en transition et développer les corridors écologiques.
--------------------------------	---	--

<p><b>Etat des connaissances :</b></p> <p>Nombreuses espèces d'intérêt communautaire utilisent les habitats dits 'ordinaires' pour leur déplacement, leur nidification, leur reproduction et leur alimentation. Les vergers, haies, bosquets, arbres isolés, mares prairiales et forestières servent ainsi de refuge à de nombreuses espèces, dont des espèces mentionnées dans les Directives Habitats Faune-Flore et Oiseaux.</p> <p>Le maintien de ces éléments paysagers est indispensable à la survie de ces espèces sur le site, notamment les chiroptères. Ceux-ci utilisent ces corridors boisés comme terrain de chasse et de déplacements. Pour le petit Rhinolophe, par exemple, la préservation des continuums de haies est déterminante pour le maintien de cette espèce, pour qui un vide de 10m semble être rédhibitoire.</p>	<p><b>Habitat d'intérêt communautaire :</b>  <i>Aucun habitat d'intérêt communautaire</i></p> <p><b>Espèces d'intérêt communautaire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1303. Petit Rhinolophe</li> <li>- 1321 : Murin à oreilles échancrées</li> <li>- 1307/1324 : Petit et grand Murin</li> <li>- A338. Pie-grièche écorcheur</li> <li>- A246 : Alouette lulu</li> <li>- A072 : Bondrée apivore</li> <li>-A073 : Milan noir</li> </ul>
<p><b>Description de l'action :</b></p> <p>En premier lieu, une étude sera menée afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Recenser</b> à partir des données de la PAC les vergers traditionnels, les vergers intensifs et les vergers en cours d'abandon. Le recensement des mares forestières et prairiales, des haies et des bosquets, se fera sur orthophotoplan et à partir des données recueillies par les autres outils de gestion en place sur le territoire (contrat de rivière, corridors écologiques, ...)</li> <li>- Réaliser <b>l'inventaire arboricole</b> de ces vergers à l'aide des associations comme les 'croqueurs de pommes'. Pour les autres éléments paysagers, un inventaire botanique pourra être mené.</li> <li>- Réaliser <b>l'inventaire faunistique</b> de ces éléments.</li> <li>- Rechercher les <b>exploitants intéressés</b> pour entretenir voire restaurer les vergers. La restauration de ce verger pourra se faire avec des espèces d'arbres traditionnelles et locales. Pour les haies, les bosquets et les mares prairiales, sensibiliser l'exploitant au maintien de ces éléments sur le site. Pour les mares forestières, il serait judicieux d'interdire la circulation motorisée à proximité de celles-ci.</li> <li>- Proposer une <b>mesure de gestion</b> via un contrat Natura 2000 ou une MAEt, éventuellement couplée avec d'autres habitats alentours.</li> </ul> <p>En second temps, cette étude définira au besoin, s'il convient de <b>créer des éléments paysagers</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Il faudra ainsi définir <b>l'utilité</b> de la création d'un de ces éléments, <b>l'emplacement</b>, de préférence en secteur</li> </ul>	<p><b>Espèces en Annexe IV de la DHFF :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Murin de Daubenton</li> <li>- Noctule commune</li> </ul> <p><b>Surface du site :</b> 30.47 Ha (de vignes, vergers et autre utilisation)</p>



<p>argileux, loin des eaux de ruissellement, des terrains en pente et des axes de circulation. Il faudra également faire attention à respecter les <b>procédures réglementaires</b> et les différentes demandes d'autorisations.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le détail des <b>caractéristiques</b> de cet élément : la taille, la forme, la pente, la profondeur, la longueur devront également être définis.</li> <li>- La <b>recherche de partenaires</b> pour la mise en œuvre de cette action est ensuite à effectuer.</li> </ul> <p><i>La mise en œuvre de cette mesure de gestion est exposée à la fiche action GEST 8, 9 et 10.</i></p>	
---	--

<p><b>Maître d'ouvrage:</b> Structure animatrice, collectivités territoriales, associations, ...</p>	<p><b>Partenaires financiers et techniques potentiels :</b> DDT 42, DREAL RA, CG42, Chambre d'agriculture, FDSEA, propriétaires et exploitants agricoles, Associations ...</p>
<p><b>Maître d'œuvre:</b> Structure animatrice, assistance à maîtrise d'œuvre selon besoin via expertise (Association des croqueurs de pomme), ...</p>	

Cadre technique et financier de la mise en place de l'opération	Moyens financiers	Exemple d'engagements rémunérés
Animation Natura 2000	L'étude visant à déterminer au plus juste les habitats intéressants et les mesures à engager pourra être financée <i>via</i> la subvention d'animation Natura 2000.	
Autres	Subventions potentielles <i>via</i> les corridors écologiques de Saint Etienne Métropole.	

Indicateur de suivi de la mise en place des actions :	Points de contrôle de la fiche action :
Surface gérée Nombre d'heures travaillées Nombre d'arbres entretenus Type d'intervention	Périmètre défini en accord avec les institutions étatiques au moment de la signature du contrat.
	Bilan annuel (interventions et suivis)
	Bilan final du contrat
	Factures d'interventions
	Emploi du temps du chargé de mission

Echéancier :	Priorité de mise en œuvre :	Mesures à engager :	Action menée :
Année 1 Année 2 Année 3 Année 4 Année 5 Année 6	++	Mesure A323 <i>Voir fiches action GEST 8, 9 et 10</i>	Réalisation de l'étude

<b>USAG 1</b>  <b>++</b>	<b>Réduction de l'impact écologique de la fréquentation des chemins.</b> <b>Lancement de la réflexion autour d'un plan de circulation</b>	F. Promouvoir un usage raisonné du territoire et gérer la fréquentation touristique  I. Informer, communiquer et sensibiliser le grand public et les acteurs locaux aux enjeux du site
--------------------------------	--	--

<p><b>Etat des connaissances :</b></p> <p>Le réseau des chemins sur le site des Gorges de la Loire est relativement dense. La multiplication des chemins et sentiers pour accéder à la forêt (randonnées pédestres, équestres, VTT, ...) ou au cours d'eau (activités de pêche, mise à l'eau,...) est préjudiciable pour la protection des milieux et des espèces d'intérêt communautaire.</p> <p>Le site Natura 2000 des Gorges de la Loire est situé à proximité de l'agglomération stéphanoise forte de près de 180 000 habitants. Ce site remarquable est ainsi très fréquenté par les usagers qui viennent y réaliser leurs activités sportives. On dénombre ainsi de nombreux promeneurs, cyclistes, randonneurs équestres, grimpeurs, kayakistes... mais surtout des usages parfois anarchiques de quad et de motos dans les milieux naturels.</p> <p>Dans le but de proposer des activités variées sur le site tout en préservant les habitats et les espèces, un plan de circulation doit être proposé.</p>	<p><b>Habitat d'intérêt communautaire :</b>  <i>Tous les habitats d'intérêt communautaire</i></p> <p><b>Espèces d'intérêt communautaire :</b>  <i>Toutes les espèces d'intérêt communautaire</i></p>
<p><b>Description de l'action :</b></p> <p>Cette action s'articule en deux volets distincts. Il s'agit de réduire l'impact écologique de la fréquentation des chemins <i>via</i> la mise en œuvre d'un plan de circulation adapté aux usages dans le site.</p> <p><b>1.</b> L'action consiste à canaliser les utilisateurs de sentiers sur des axes précis et éviter ainsi la divagation des individus sur le territoire. En effet, au fil des temps, un réseau de sentiers sauvages s'est créé sur l'ensemble du site et particulièrement sur le secteur de la RNR. Ces sentiers sauvages sont issus :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'une introduction des véhicules motorisés de loisirs dans le milieu, en dehors des chemins ouverts à la circulation. Ces véhicules de loisirs peuvent être des quads et motos concernant la pratique sportive, des 4x4 pour les activités de chasse, ...</li> <li>- d'un piétinement des randonneurs hors des sentiers battus pour rejoindre, par exemple, des points de vue du site.</li> </ul> <p>Pour éviter ces intrusions dans les milieux naturels et ainsi leur dégradation, divers dispositifs peuvent être mis en place :</p> <p><b>*Sensibilisation et information :</b></p> <p>Information des usagers motorisés des lois régissant le territoire concernant la circulation sur les chemins. Cette mission est déjà menée par l'ONF et devra être poursuivie et renforcée. Le recrutement d'un agent assermenté en lien avec la Réserve Naturelle Régionale des Gorges de la Loire (dont le périmètre est superposé à celui de Natura 2000) pourra être effectué.</p> <p>Des panneaux d'information pourront être positionnés aux aires de stationnement et à l'entrée de chaque chemin. Ils peuvent rappeler les gestes civiques à adopter dans les milieux naturels, tout en proposant des parcours défini sur le territoire, limitant ainsi la divagation. Des informations sur les milieux rencontrés et les espèces contactées pourront être</p>	<p><b>Espèces en Annexe IV de la DHFF :</b>  <i>Toutes les espèces mentionnées à l'annexe IV</i></p> <p><b>Surface du site :</b> <i>2505 Ha (superficie du site Natura 2000 des Gorges de la Loire)</i></p>

fournies.

**\*Gestion des sentiers :**

Le balisage de sentiers ouverts à la circulation est une des actions mise en œuvre au sein du SMAGL. L'entretien de ce balisage permet la canalisation de la fréquentation sur des chemins précis.

**\*Réglementation et répression :**

Bien que Natura 2000 ne soit pas une démarche répressive, la prise d'arrêtés municipaux d'interdiction de circulation sur certains chemins ruraux semble indispensable à la canalisation des usagers hors des milieux naturels.

La mission de surveillance de l'ONF, actuellement en cours sur le territoire, doit être poursuivie et renforcée par des mesures réglementaires adaptées. Il s'agit de pénaliser les usagers circulant hors des chemins ruraux et en dehors des autres routes ouvertes à la circulation motorisée.

**2. Le plan de circulation** devra ainsi définir, en concertation avec les usagers représentés par leurs fédérations sportives, les chemins autorisés à la pratique de leur sport :

\*Ce plan de circulation veillera à identifier clairement **l'impact de chaque usager** sur le milieu et ainsi, proposer des chemins adaptés afin de réduire ces impacts.

\*Pour des questions de sécurité, il sera nécessaire de **différencier les usagers** en fonction de leur mobilité et de leur encombrement. Ainsi, les cyclistes et les randonneurs, éventuellement les randonneurs équestres pourront partager les mêmes voies de circulation. Les engins motorisés seront quant à eux concentrés sur d'autres chemins. Ce plan comportera également des **accès suffisants et adaptés**, dans le respect des réglementations en vigueur, permettant l'accès au site pour la pratique d'activités.

\*Ce plan de circulation pourra être étendu au **plan d'eau de Grangent** afin de gérer les déplacements de certains bateaux.

\*Une **charte de bon usage** pourra également être rédigée en partenariat avec l'ensemble des fédérations sportives et signée par chacune d'elle. Ce plan rappellera les chemins ouverts à la circulation de chaque type d'utilisateur et les chemins fermés à la circulation. Pour ce faire, des travaux de fermeture de chemins seront engagés.

Pour mettre en application ce plan de circulation, un recensement de l'ensemble des sentiers, privés, publics ou sauvages, est nécessaire.

**NB :** *Ce plan de circulation n'a pas vocation à être un passe-droit. L'utilisateur civique s'engage à respecter le site, les espèces et les milieux qu'ils renferment.*

**Maître d'ouvrage:**

Structure animatrice, collectivités territoriales, associations, ...

**Maître d'œuvre:**

Structure animatrice, assistance à maîtrise d'œuvre via expertise (Associations, ONF), ...

**Partenaires financiers et techniques potentiels :**

DDT 42, DREAL RA, Collectivité animatrice, collectivités territoriales, Associations, ONF, ONCFS, ONEMA, ...

Cadre technique et financier de la mise en place de l'opération	Moyens financiers	Exemple d'engagements rémunérés
Animation / Contrat Natura 2000	<p>-Mesure A323 du PDRN – Ce travail s'inscrit dans la subvention d'animation du poste d'animateur Natura 2000.</p> <p>-Mesure B32324P / F22710 – Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès – Fourniture de poteaux, grillages et clôtures, création de fossés et de talus interdisant l'accès, entretien des équipements....</p> <p>-Mesure B32325P / F22709 – Prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact des routes, chemins, dessertes notamment forestières et autres infrastructures linéaires – Mise en place de passerelles et de passage à gué sur des petits cours d'eau, mise en place d'ouvrages temporaires....</p> <p>-Mesure B32326P / F22714 – Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact – Conception de panneaux, pose et dépose saisonnière, entretien des équipements...</p> <p>Une assistance à maitre d'ouvrage pour ce type de projet peut également être envisagée. Des frais d'experts pourraient ainsi s'ajouter en supplément.</p>	

Indicateur de suivi de la mise en place des actions :	Points de contrôle de la fiche action :
Linéaire de sentiers proposés à la circulation des usagers par type d'utilisateur	Bilan annuel (interventions et suivis)
Linéaire de sentiers sauvages recensés	
Nombre de fédérations engagées dans la charte	Bilan final du contrat
Nombre de panneaux installés	Factures d'interventions
Jours de pose de panneaux et de réfection de ceux-ci	Emploi du temps du chargé de mission
Nombre de PV dressés	
Nombre de tournées de surveillance ONF	
Linéaire de chemins ouverts à la circulation	

Echéancier :	Priorité de mise en œuvre :	Mesures à engager :	Action menée :
Année 1	++	L'ensemble des mesures précédemment cités	Définition des enjeux par secteurs, relevés de terrain des chemins (typologie et fréquentation), concertation avec les partenaires locaux, proposition et validation du plan de circulation, mise en œuvre des actions de défens et d'information
Année 2	++		Mise en œuvre des actions de défens, d'information et réfection des aménagements, redéfinition du plan au besoin, prise d'arrêtés municipaux,
Année 3	++		
Année 4	++		
Année 5	++		
Année 6	++		

<b>USAG 2</b>  +	<b>Gestion des activités de bivouac et de barbecue</b>	F. Promouvoir un usage raisonné du territoire et gérer la fréquentation touristique
------------------------	--	---

<p><b>Etat des connaissances :</b></p> <p>Le site des Gorges de la Loire héberge de nombreuses activités sportives et de loisirs, répertoriés dans le diagnostic de ce document. La voie bleue représentée par la Loire permet aux touristiques d'accoster sur les berges de ce site. De nombreux points de bivouacs et de barbecue y ont été repérés.</p> <p>La réglementation en site classé n'interdit pas la pratique du bivouac. En revanche, le code forestier interdit de faire du feu à moins de 200m d'une forêt ou de toutes autres plantations, sauf pour les propriétaires de droit réel et ceci, en certaines périodes de l'année.</p>	<p><b>Habitat d'intérêt communautaire :</b> <i>Tous les habitats d'intérêt communautaire</i></p> <p><b>Espèces d'intérêt communautaire :</b> <i>Toutes les espèces d'intérêt communautaire</i></p>
<p><b>Description de l'action :</b></p> <p><b>Etat des lieux :</b></p> <p>Un état des lieux de l'ensemble des lieux de bivouacs et de mise à feu pour le barbecue est à réaliser. Cette étude sera préférentiellement menée en période estivale pour des raisons de fréquentation accrue du site. Des aires dédiées à ces pratiques pourront, dans le respect de la réglementation, être installées à des points stratégiques du site.</p> <p><b>Information et sensibilisation :</b></p> <p>Un rappel de la réglementation est à transmettre aux usagers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Plaquettes et affiches de rappel peuvent être déposées au port de Saint Victor et dans chacune des mairies,</li> <li>- des panneaux peuvent être installés à chaque localisation de points bivouac/barbecue,</li> <li>- les relais d'information que sont les fédérations et associations invitant les usagers à utiliser les équipements prévus à cet effet.</li> </ul> <p><b>Gestion et répression :</b></p> <p>Si cela s'avère nécessaire, des secteurs régulièrement fréquentés et représentant un danger certain, pourront être fermés par mise en place de clôtures temporaires.</p> <p>La répression est le dernier recours. Cette solution devra être envisagée avec tous les services habilités à la police de l'environnement.</p> <p><b>NB :</b> <i>L'arrêté préfectoral annuel relatif à la pêche en eau douce dans le département de la Loire (n°DT-10-878 pour 2011) autorise la pêche de la carpe de nuit sur un linéaire continu au bord de la retenue de Grangent. Bien que cet arrêté autorise le bivouac n'importe où sur le site, le code forestier, lui, interdit les départs de feu à moins de 200m d'un boisement.</i></p>	<p><b>Espèces en Annexe IV de la DHFF :</b> <i>Toutes les espèces mentionnées à l'annexe IV</i></p> <p><b>Surface du site :</b> 2505 ha (l'ensemble du site)</p>

<b>Maître d'ouvrage:</b> Structure animatrice, collectivités territoriales, associations, ...	<b>Partenaires financiers et techniques potentiels :</b> DDT 42, DREAL RA, Collectivité animatrice, collectivités territoriales, Associations, ONF, ONCFS, ONEMA, ...
<b>Maître d'œuvre:</b> Structure animatrice, assistance à maîtrise d'œuvre <i>via</i> expertise (Associations, ONF), ...	

<b>Cadre technique et financier de la mise en place de l'opération</b>	<b>Moyens financiers</b>	<b>Exemple d'engagements rémunérés</b>
Contrat Natura 2000	Mesure B32326P / F22714 – Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact notamment en forêt - Conception, fabrication et pose de panneaux, entretien de ces équipements, ...  Mesure B32324P / F22710 - Travaux de mise en défens de types d'habitat d'intérêt communautaire et de fermeture ou d'aménagements des accès – Fourniture de poteaux, grillages et clôtures, pose et dépose saisonnière, création de fossés et de talus interdisant l'accès, ...	

<b>Indicateur de suivi de la mise en place des actions :</b>	<b>Points de contrôle de la fiche action :</b>
Nombre de placettes de départ de feu recensés	Bilan annuel (interventions et suivis)
Nombre de placettes de bivouacs recensés	
Journée de sensibilisation réalisée	Bilan final du contrat
Nombre de personnes sensibilisées	Factures d'interventions
Linéaire de mise en défens	Emploi du temps du chargé de mission
Nombre de panneaux posés	

<b>Echéancier :</b>	<b>Priorité de mise en œuvre :</b>	<b>Mesures à engager :</b>	<b>Action menée :</b>
Année 1	+	L'ensemble des mesures précédemment cités	Relevés de terrain, communication de ces informations aux mairies et aux agents de l'ONF, mise en œuvre des actions de défens et d'information, aménagement et de site dédiés, prise d'arrêtés municipaux, Relevés de terrain et réfection des aménagements, prise d'arrêtés municipaux complémentaires...
Année 2	+		
Année 3	+		
Année 4	+		
Année 5	+		
Année 6	+		

<b>USAG 3</b>  <b>++</b>	<b>Canalisation de l'escalade, sensibilisation des partenaires</b>	F. Promouvoir un usage raisonné du territoire et gérer la fréquentation touristique  I. Informer, communiquer et sensibiliser le grand public et les acteurs locaux aux enjeux du site
--------------------------------	--	--

<p><b>Etat des connaissances :</b></p> <p>Les secteurs de roches siliceuses sont principalement fréquentés pour l'escalade. 4 sites d'escalades sont répertoriés dans les Gorges de la Loire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Condamines : site intéressant dont la pratique est en général couplé avec de la voile pour pouvoir accéder au pied du rocher d'escalade.</li> <li>- La Noirie : ce site devrait être déséquipé prochainement car il ne présente aucun intérêt à être escalader.</li> <li>- Les Echandes : l'intérêt de ce site est local, couplé avec un hébergement possible à l'Auberge de Jeunesse des Echandes.</li> <li>- Les Révotes : à l'instar des Echandes, ce site est intéressant de par la présence de la base des Révotes des éclaireurs de France.</li> </ul> <p>Tous ces sites sont situés dans ou à proximité immédiate de la Réserve Naturelle Régionale des Gorges de la Loire. Ces sites d'escalades ne présentent pas d'intérêt particulier, excepté localement. Les trois premières localités mentionnées se situent sur des habitats d'intérêt communautaire 'Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique'.</p>	<p><b>Habitat d'intérêt communautaire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-8220 : Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique (Variante 8220 – 14)</li> <li>-8230 : Roches siliceuse avec végétation pionnière du <i>Sedo-Scleranthion</i> ou du <i>Sedo-Veronicion dillenii</i> (Variante 8230 – 2)</li> </ul> <p><b>Espèces d'intérêt communautaire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- A215 : Grand Duc d'Europe</li> <li>- A224 : Engoulevent d'Europe</li> </ul>
<p><b>Description de l'action :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un inventaire des sites d'escalades en coordination entre les associations de protection de la Nature, les gestionnaires du site protégé et la Fédération Française de Montagne et d'Escalade est à réaliser. Cet inventaire aura pour but de définir les mesures de gestion à adopter afin de permettre l'escalade en certains secteurs tout en préservant les espèces d'intérêt communautaire présentes.</li> </ul> <p><b>Gestion des sites :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour les sites concernés, les périodes d'escalades devront être établies afin que cette activité ne dérange pas la nidification et la reproduction des oiseaux comme le Grand Duc d'Europe.</li> </ul> <p><b>Sensibilisation des usagers et des professionnels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des journées de sensibilisation (1 journée par an minimum) auprès des professionnels de l'escalade sont à envisager.</li> <li>- Des panneaux à destination du public seront installés aux aires de stationnement et aux pieds des voies d'escalade afin de rappeler l'intérêt faunistique et floristique de ces milieux et les gestes civiques à avoir.</li> </ul>	<p><b>Espèces en Annexe IV de la DHFF :</b></p> <p><i>Toutes les espèces mentionnées à l'annexe IV</i></p> <p><b>Surface du site : 15.94 Ha</b></p>



<b>Maître d'ouvrage:</b> Structure animatrice, collectivités territoriales, associations, ...	<b>Partenaires financiers et techniques potentiels :</b> DDT 42, DREAL RA, Collectivité animatrice, collectivités territoriales, Associations, CDME...
<b>Maître d'œuvre:</b> Structure animatrice, assistance à maîtrise d'œuvre <i>via</i> expertise (Associations) ...	

Cadre technique et financier de la mise en place de l'opération	Moyens financiers	Exemple d'engagements rémunérés
Contrat Natura 2000 (en compléments d'autres mesures)	Mesure B32326P – Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact – Conception, fabrication et pose de panneaux, entretien de ces équipements, ...	
Autre	Des subventions <i>via</i> la Réserve Naturelle Régionale peuvent être accordées pour gérer ces sites d'escalades. Des subventions <i>via</i> le CG42 concernant la réhabilitation des sites et la mise en place d'une signalétique. Les communes peuvent participer financièrement à certains de ces projets à hauteur de 30 à 60 %.	

Indicateur de suivi de la mise en place des actions :	Points de contrôle de la fiche action :
Nombre de sites impactés Nombre de fédérations engagées Nombre de panneaux installés Jours de pose de panneaux et de réfection de ceux-ci	Bilan annuel (interventions et suivis)
	Bilan final du contrat
	Factures d'interventions
	Emploi du temps du chargé de mission

Echéancier :	Priorité de mise en œuvre :	Mesures à engager :	Action menée :
Année 1	++	L'ensemble des mesures précédemment cités	Repérage de terrain, définition des sites à réhabiliter, définition des périodes d'exercice, conception et pose de panneaux en concertation avec le CDME, réfection des panneaux au besoin, prise d'arrêtés interdisant l'escalade sauvage sur certains sites au besoin, ... Réfection des panneaux, visites de maintenance des sites, veille d'usage,...
Année 2	++		
Année 3	++		
Année 4	++		
Année 5	++		
Année	++		

<b>ANIM 1</b>  <b>+++</b>	<b>Veille à l'adéquation entre les objectifs du DocOb et les différentes démarches en cours sur le territoire</b>	I. Informer, communiquer et sensibiliser le grand public et les acteurs locaux aux enjeux du site  J. Mise en œuvre du DocOb et de ses outils (Charte, Contrat....)
---------------------------------	---	---

<b>Etat des connaissances :</b>  Le territoire des Gorges de la Loire est concerné par une multitude de périmètres présentés dans le diagnostic de ce DocOb :  - des périmètres administratifs : 7 communes et 2 intercommunalités avec la mise en place d'un SCoT et des différents PLU / POS / Carte communale. - des périmètres de protection : Site Classé, Inscrit, Espace Naturel Sensible et Réserve Naturelle Régionale. - des périmètres d'études, de projet : contrats de rivière, corridors écologiques, charte environnement, SAGE Loire en Rhône-Alpes, liste faunistique du département de la Loire...	<b>Habitat d'intérêt communautaire :</b> <i>Tous les habitats d'intérêts communautaires</i>  <b>Espèces d'intérêt communautaire :</b> <i>Toutes les espèces d'intérêts communautaires</i>  <b>Espèces en Annexe IV de la DHFF :</b> <i>Toutes les espèces mentionnées à l'annexe IV</i>
<b>Description de l'action :</b>  - Afin d'assurer la cohérence de ces multiples projets avec les objectifs de Développement Durable Natura 2000, il est nécessaire d' <b>identifier</b> sur le territoire chaque <b>porteur de projets</b> . - <b>Participer aux instances de pilotage</b> de ces projets ainsi qu'aux différentes commissions techniques afin d'apporter des éléments et de retirer des informations. - <b>Assurer une veille générale</b> sur le site afin de se tenir informé des projets et de leur évolution. Pour cela, des sorties et contacts réguliers avec les acteurs du site sont nécessaires : élus, techniciens de structures, représentants des fédérations et associations... - Rechercher une <b>meilleure cohérence</b> entre les différents périmètres.	<b>Surface du site :</b> 2505 Ha ( <i>l'ensemble du site des Gorges de la Loire</i> )

<b>Maître d'ouvrage:</b> Structure animatrice, ...	<b>Partenaires financiers et techniques potentiels :</b> DDT 42, DREAL RA, Collectivité animatrice, collectivités territoriales, Associations, ...
<b>Maître d'œuvre:</b> Structure animatrice, ...	

Cadre technique et financier de la mise en place de l'opération	Moyens financiers	Exemple d'engagements rémunérés
Animation Natura 2000	Mesure A323 du PDRN – Action réalisée dans le cadre de l'animation du site Natura 2000	

Indicateur de suivi de la mise en place des actions :	Points de contrôle de la fiche action :
Type / Nombre de réunions Contacts et échanges effectués	Bilan annuel (interventions et suivis)
	Bilan final du contrat
	Factures d'interventions
	Emploi du temps du chargé de mission

Echéancier :	Priorité de mise en œuvre :	Mesures à engager :	Action menée :
Année 1 Année 2 Année 3 Année 4 Année 5 Année 6	++ ++ ++ ++ ++ ++	Mesure A323	Assurer une veille générale, assister à différentes réunions, ...

<b>ANIM 2</b>  <b>++</b>	<b>Constitution d'un tableau de bord Natura 2000</b>	H. Assurer le suivi et la protection des habitats et des espèces d'intérêt communautaire  J. Mise en œuvre du DocOb et de ses outils (Charte, Contrat....)
--------------------------------	--	--

<b>Etat des connaissances :</b>  L'ensemble des actions se réalisant dans le cadre de la démarche Natura 2000 doivent être suivies. Ceci afin de se rendre compte des actions menées et de faciliter la mise en œuvre des bilans annuels et du bilan-évaluation. Ces suivis portent sur deux points de la mise en œuvre de Natura 2000 : - Le suivi administratif de la mise en œuvre du DocOb. - Le suivi des outils Natura <i>via</i> des indicateurs prédéfinis.	<b>Habitat d'intérêt communautaire :</b> <i>Tous les habitats d'intérêts communautaires</i>  <b>Espèces d'intérêt communautaire :</b> <i>Toutes les espèces d'intérêts communautaires</i>
<b>Description de l'action :</b>  L'outil SUDOCO a été créé par le GIP ATEN afin de répondre à ces problématiques de suivi. Cet outil permet un suivi administratif des contrats, chartes, demandes de financements.... Pour chacun de ces points, des indicateurs sont proposés. Par exemple, pour un contrat portant sur la réouverture de milieux, les indicateurs de contrôle pourront être : - La surface réouverte (en Ha), - Le nombre de gyrobroyage effectués, .... Le suivi de la mise en œuvre des outils Natura 2000 facilite la réalisation du bilan annuel et du bilan-évaluation à pas de temps défini. L'utilisation de cet outil nécessite une période de prise en main. L'ajout d'information se réalise au cas par cas et doit être systématique pour que l'outil SUDOCO remplisse complètement sa fonction. Des outils de suivis internes peuvent être mis en place par la structure afin de compléter l'outil SUDOCO.	<b>Espèces en Annexe IV de la DHFF :</b> <i>Toutes les espèces mentionnées à l'annexe IV</i>  <b>Surface du site :</b> 2505 Ha ( <i>l'ensemble du site des Gorges de la Loire</i> )

<b>Maître d'ouvrage:</b> Structure animatrice, ...	<b>Partenaires financiers et techniques potentiels :</b> DDT 42, DREAL RA, Collectivité animatrice, collectivités territoriales,, ATEN, ...
<b>Maître d'œuvre:</b> Structure animatrice, ...	

Cadre technique et financier de la mise en place de l'opération	Moyens financiers	Exemple d'engagements rémunérés
Animation Natura 2000	Mesure A323 du PDRN – Action réalisée dans le cadre de l'animation du site Natura 2000	

Indicateur de suivi de la mise en place des actions :	Points de contrôle de la fiche action :
Fréquence d'utilisation de l'outil (nombre de connections à pas de temps défini) Temps dévolu au renseignement de cette base de données Temps de formation nécessaire	Bilan-évaluation à pas de temps défini
	Bilan annuel (interventions et suivis)
	Rapport annuel de suivis des espèces et des milieux
	Factures d'interventions
	Emploi du temps du chargé de mission

Echéancier :	Priorité de mise en œuvre :	Mesures à engager :	Action menée :
Année 1 Année 2 Année 3 Année 4 Année 5 Année 6	++ + + + + +	Mesure A323	Participation à la formation pour l'utilisation du SUDOCO, renseignement régulier de la base de données SUDOCO, ....

<b>ANIM 3</b>  <b>+++</b>	<b>Rédiger et proposer l'outil charte Natura 2000</b>	E. Concilier pratiques agricoles/sylvicoles et préservation des habitats sensibles  J. Mise en œuvre du DocOb et de ses outils (Charte, Contrat....)
---------------------------------	---	--

<p><b>Etat des connaissances :</b></p> <p>La charte Natura 2000, comme le contrat Natura 2000, est un outil d'adhésion aux objectifs de conservation ou de réhabilitation des habitats naturels et des espèces poursuivis sur le site et définis dans le DocOb.</p> <p>La charte Natura 2000 d'un site contient des engagements de gestion courante et durable des terrains et renvoie à des pratiques sportives ou de loisirs respectueuses de l'environnement.</p> <p>Toute personne physique ou morale, publique ou privée, titulaire de droits réels ou personnels sur des terrains inclus dans le site peut adhérer à la charte Natura 2000 du site. L'adhérent s'engage pour une durée de 5 ou de 10 ans.</p> <p>L'adhésion à la charte Natura 2000 du site n'implique pas le versement d'une contrepartie financière. Cependant, elle ouvre droit au bénéfice de l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties et permet également d'accéder à certaines aides publiques.</p> <p>L'adhésion à la charte Natura 2000 du site n'empêche pas de signer un contrat Natura 2000 et inversement. De la même façon, un adhérent à la charte Natura 2000 du site n'est pas obligé de signer un contrat Natura 2000 et inversement.</p>	<p><b>Habitat d'intérêt communautaire :</b>  <i>Tous les habitats d'intérêts communautaires</i></p> <p><b>Espèces d'intérêt communautaire :</b>  <i>Toutes les espèces d'intérêts communautaires</i></p> <p><b>Espèces en Annexe IV de la DHFF :</b>  <i>Toutes les espèces mentionnées à l'annexe IV</i></p>
<p><b>Description de l'action :</b></p> <p><b>- Elaboration de la charte :</b></p> <p>Dans un premier temps, cela consiste en un recueil d'informations « juridique » concernant le contenu de cette charte. Au besoin, certains partenaires (DDT 42 et Trésor Public) seront contactés afin de cadrer au mieux la rédaction de cette charte. Des partenaires techniques seront également sollicités <i>via</i> des groupes de travail. Les engagements contenus dans la charte devront être réfléchis au mieux, proposés et validés en comité de pilotage.</p> <p><b>- Proposition de la charte :</b></p> <p>Cette charte, une fois rédigée, devra être intégrée au DocOb. Elle sera ensuite proposée aux différents usagers du site ainsi qu'aux partenaires techniques tels que les Fédérations de Pêche et de Chasse, les syndicats de propriétaires agricoles et forestiers, .....</p>	<p><b>Surface du site :</b> 2505 Ha (<i>l'ensemble du site des Gorges de la Loire</i>)</p>

<b>Maître d'ouvrage:</b> Structure animatrice, ...	<b>Partenaires financiers et techniques potentiels :</b> DDT 42, DREAL RA, Collectivité animatrice, collectivités territoriales, Associations, Fédérations, Offices Nationaux, ...
<b>Maître d'œuvre:</b> Structure animatrice, ...	

<b>Cadre technique et financier de la mise en place de l'opération</b>	<b>Moyens financiers</b>	<b>Exemple d'engagements rémunérés</b>
Animation Natura 2000	Mesure A323 du PDRN – La rédaction d'une charte Natura 2000 entre dans la subvention d'animation du poste d'animateur Natura 2000.	

<b>Indicateur de suivi de la mise en place des actions :</b>	<b>Points de contrôle de la fiche action :</b>
Nombre de personnes engagées Type de personnes engagées Jours de travaux nécessaires pour la rédaction de la charte Journées de sensibilisation réalisées	Bilan annuel (interventions et suivis)
	Emploi du temps du chargé de mission

<b>Echéancier :</b>	<b>Priorité de mise en œuvre :</b>	<b>Mesures à engager :</b>	<b>Action menée :</b>
Année 1	+++	Mesure A323	Elaboration de la Charte en collaboration avec les différents partenaires, présentation lors de réunions Mise en place de la charte et assistance Mise en place de la charte et assistance Mise en place de la charte et assistance Mise en place de la charte et assistance
Année 2	+++		
Année 3	+++		
Année 4	+++		
Année 5	+++		
Année 6	+++		

ANIM 4  +	<b>Construire un projet agro-environnemental</b>	E. Concilier pratiques agricoles/sylvicoles et préservation des habitats sensibles
-----------------	--	--

<p><b>Etat des connaissances :</b></p> <p>Les Mesures Agro-Environnementales territorialisées (MAEt) forment un dispositif qui a vocation à s'appliquer sur des territoires précis à enjeux ciblés (sites Natura 2000 ou Directive Cadre sur l'Eau). Ils sont la suite des dispositifs déjà présents sur le territoire : les CTE, CAD et PHAE.</p> <p>La mesure ou les mesures proposées sur chaque territoire devront répondre aux enjeux du territoire de manière appropriée par rapport aux pratiques agricoles habituelles sur le territoire. Elles devront permettre une dynamique de souscription suffisante pour atteindre l'objectif environnemental visé.</p> <p>Ces MAEt s'appliquent sur différents types de milieux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les haies, ripisylves et bosquets</li> <li>- Les mares et plan d'eau (dans le cadre des MAEt eau)</li> <li>- Les cultures et les prairies</li> </ul>	<p><b>Habitat d'intérêt communautaire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-6210 : Pelouses sèches naturelles semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire (Variantes 6210 – 3 et 6 et 6210 – ND)</li> <li>-6510 : Prairies maigres de fauche de basse altitude (variantes 6510 – 7 et 6510 – ND)</li> <li>-8230 : Roches siliceuses avec végétation pionnière du <i>Sedo-Scleranthion</i> ou du <i>Sedo albi-Veronicion dillenii</i> (variante 8230 – 2)</li> </ul> <p><b>Espèces d'intérêt communautaire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1303. Petit Rhinolophe</li> <li>- 1307/24. Petit et grand Murin</li> <li>- A074. Milan royal</li> <li>- A080. Circaète Jean-le-blanc</li> <li>- A224. Engoulevent d'Europe</li> <li>- A246. Alouette lulu</li> <li>- A338. Pie-grièche écorcheur</li> </ul>
<p><b>Description de l'action :</b></p> <p>Ce travail s'articule en 3 étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Mettre en place un partenariat avec les exploitants agricoles :</b></li> </ul> <p>Développer une mission de conseil et de recueil des pratiques agricoles réalisées sur le site. Cette mission pourra se faire en s'appuyant sur les compétences et les connaissances de la Chambre d'Agriculture, des syndicats agricoles et des exploitants...</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Construire le projet MAEt:</b></li> </ul> <p>Pour cela, il faut réaliser un diagnostic agricole succinct du site afin d'identifier les mesures déjà en place sur le territoire. Ce diagnostic s'accompagne d'une cartographie qui précise les zones éligibles aux MAEt. Une fois les éléments recueillis, l'information et la concertation est à mettre en œuvre sur le site auprès des exploitants agricoles intéressés. Le projet MAEt composé de différentes mesures peut être présenté en CRAE afin d'être validé par cette commission.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Assistance aux exploitants et suivi des mesures :</b></li> </ul> <p>Devant la complexité administrative d'un projet agro-environnemental, une assistance auprès des exploitants est plus que nécessaire, que ce soit dans la phase de réalisation des travaux que dans la phase de versement des subventions. Le suivi de l'impact de ces mesures sera également réalisé <i>via</i> la fiche action <i>SUIV3</i>.</p>	<p><b>Espèces en Annexe IV de la DHFF :</b></p> <p><i>Toutes les espèces mentionnées à l'annexe IV</i></p> <p><b>Surface du site :</b> 41.41 Ha de parcelles déclarées à la PAC</p>



<b>Maître d'ouvrage:</b> Structure animatrice, Structures spécialisée (Chambre d'Agriculture), ...	<b>Partenaires financiers et techniques potentiels :</b> DDT 42, DREAL RA, Collectivité animatrice, collectivités territoriales, Associations, Chambre d'Agriculture, FDSEA, exploitants agricoles, propriétaires agricoles, ...
<b>Maître d'œuvre:</b> Structure animatrice, Structures spécialisée (Chambre d'Agriculture), ...	

<b>Cadre technique et financier de la mise en place de l'opération</b>	<b>Moyens financiers</b>	<b>Exemple d'engagements rémunérés</b>
Contrat Natura 2000	Mesure A323 du PDRN – La constitution d'un projet agro-environnemental entre dans la subvention d'animation du poste d'animateur Natura 2000.	
Autre	Une assistance à maître d'ouvrage pour ce type de projet peut également être envisagée. Des frais d'études seront ainsi ajouter en supplément.	

<b>Indicateur de suivi de la mise en place des actions :</b>	<b>Points de contrôle de la fiche action :</b>
Nombre d'exploitants engagés Jours de travaux nécessaires pour la rédaction de ce projet Journées de sensibilisation réalisées Surface impactée par ce projet	Bilan annuel (interventions et suivis)
	Bilan final du contrat
	Factures d'interventions
	Emploi du temps du chargé de mission

<b>Echéancier :</b>	<b>Priorité :</b>	<b>Mesures à engager :</b>	<b>Action menée :</b>
Année 1	+++	Mesure A323	Elaboration du projet MAEt en collaboration avec les différents partenaires (notamment la chambre d'agriculture), présentation devant les différentes commissions, validation du projet et proposition aux agriculteurs
Année 2	+		Promotion du projet sur le territoire et montage des contrats
Année 3	+		Promotion du projet sur le territoire et montage des contrats
Année 4	+		Promotion du projet sur le territoire et montage des contrats
Année 5	+		Promotion du projet sur le territoire et montage des contrats
Année +	+		Promotion du projet sur le territoire et montage des contrats

<b>ANIM 5</b>  <b>++</b>	<b>Réflexion autour de l'extension du périmètre Natura 2000</b>	J. Mise en œuvre du DocOb et de ses outils (Charte, Contrat...)
--------------------------------	---	---

<p><b>Etat des connaissances :</b></p> <p>Le site des Gorges de la Loire s'étend actuellement sur 2505 Ha entre Saint-Maurice-en-Gourgois et Saint-Just-Saint-Rambert. Ce site est bordé en amont et en aval par deux autres sites Natura 2000. Le périmètre de ce site s'arrête aux plateaux le bordant d'Est en Ouest et évite ainsi les plaines agricoles.</p> <p>Les suivis des espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 des Gorges de la Loire ont montré que le Milan royal est nicheur en périphérie immédiate de la zone. Il en est de même pour certaines espèces de chauve-souris trouvant refuge dans des anciennes cavités à la croix de Marlet, entre Unieux et Roche-la-Molière.</p> <p>Pour plus de cohérence avec sa mission de préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, notamment concernant les rapaces qui parcourent de longues distances journalières, il serait intéressant d'engager une réflexion autour de l'extension possible de ce site sur les plateaux agricoles et à des points de nidification ou d'hibernation majeurs pour certaines espèces d'intérêt communautaire. Cette extension permettrait de proposer, à plus long terme, un projet agro-environnemental (ANIM 4) sur le site, englobant certaines parcelles d'intérêt des plateaux agricoles.</p>	<p><b>Habitat d'intérêt communautaire :</b>  <i>Tous les habitats d'intérêt communautaire</i></p> <p><b>Espèces d'intérêt communautaire :</b>  <i>Toutes les espèces d'intérêt communautaire</i></p> <p><b>Espèces en Annexe IV de la DHFF :</b>  <i>Toutes les espèces mentionnées à l'annexe IV</i></p> <p><b>Surface du site :</b> 2505 Ha (<i>superficie du site Natura 2000 des Gorges de la Loire</i>)</p>
<p><b>Description de l'action :</b></p> <p>Il s'agira dans un premier temps de définir en concertation avec les propriétaires, les exploitants agricoles, les représentants des communes alentours, les sociétés de chasse, les différentes Fédérations, Associations et Offices Nationaux, les motivations et les craintes de chacun sur un tel projet.</p> <p>La concertation, dans un second temps, mènera à un nouveau périmètre du site Natura 2000. Ce périmètre, qui devra recueillir une majorité d'accords, sera ensuite validé en comité de pilotage, dont les élus représentants de chaque commune seront présents. En parallèle, ce nouveau périmètre sera soumis au préfet et ses instances décisionnelles pour validation.</p>	

<b>Maître d'ouvrage:</b> Structure animatrice, ...	<b>Partenaires financiers et techniques potentiels :</b> DDT 42, DREAL RA, Collectivité animatrice, collectivités territoriales, Associations, Fédérations, Offices Nationaux...
<b>Maître d'œuvre:</b> Structure animatrice, DDT 42	

<b>Cadre technique et financier de la mise en place de l'opération</b>	<b>Moyens financiers</b>	<b>Exemple d'engagements rémunérés</b>
Animation Natura 2000	Mesure A323 du PDRN – Ce travail s'inscrit dans la subvention d'animation du poste d'animateur Natura 2000.	
Autre	Une assistance à maître d'ouvrage pour ce type de projet peut également être envisagée. Des frais d'experts pourraient ainsi s'ajouter en supplément.	

<b>Indicateur de suivi de la mise en place des actions :</b>	<b>Points de contrôle de la fiche action :</b>
Nombre de personnes concernées Type de personnes impactées Jours de travaux nécessaires pour la mise en place de ce projet Journées de sensibilisation réalisées Surface impactée par ce projet	Bilan annuel (interventions et suivis)
	Bilan final du contrat
	Factures d'interventions
	Emploi du temps du chargé de mission

<b>Echéancier :</b>	<b>Priorité de mise en œuvre :</b>	<b>Mesures à engager :</b>	<b>Action menée :</b>
Année 1	+	Mesure A323	Lancement de concertations et réunions, .....
Année 2	+		
Année 3	+		
Année 4	+		
Année 5	+		
Année 6	+		

<b>ANIM 6</b>	<b>Bilan et mise à jour du DocOb</b>	J. Mise en œuvre du DocOb et de ses outils (Charte, Contrat...)
++		

<p><b>Etat des connaissances :</b></p> <p>Le DocOb est un document qui est programmé pour s’inscrire dans le temps de façon pérenne. Cependant, une mise à jour régulière est nécessaire afin que ce plan soit toujours en cohérence avec le territoire dont il définit les modes de gestion ainsi que les objectifs à atteindre.</p>	<p><b>Habitat d'intérêt communautaire :</b> <i>Tous les habitats d'intérêt communautaire</i></p>
<p><b>Description de l'action :</b></p> <p>Le DocOb doit être révisé à un pas de temps défini par la Directive Habitat dans son article 17, repris dans le code de l’Environnement, article R414-10:</p> <p><b>- Bilan annuel :</b></p> <p>Un bilan annuel de ce DocOb est déjà en œuvre chaque année. Ce bilan devra, les années prochaines, être complété par une évaluation succincte. Cette évaluation aura pour but de modifier certains points de ce DocOb : ajout de fiches action, suppression de fiches action, modifications de fiches action..... La modification annuelle de ce document devra être validée en comité de pilotage.</p> <p><b>- Bilan à pas de temps défini :</b></p> <p>Le DocOb doit être évalué à pas de temps défini. Le dernier bilan-évaluation date de 2009 et fut réalisé en même temps que la cartographie des habitats naturels (CBNMC 2009). Un bilan-évaluation complet, s’appuyant sur celui qui fut réalisé précédemment pourrait ainsi être mise en œuvre en parallèle de la réalisation de la cartographie des habitats.</p>	<p><b>Espèces d'intérêt communautaire :</b> <i>Toutes les espèces d'intérêt communautaire</i></p> <p><b>Espèces en Annexe IV de la DHFF :</b> <i>Toutes les espèces mentionnées à l’annexe IV</i></p> <p><b>Surface du site :</b> <i>2505 Ha (superficie du site Natura 2000 des Gorges de la Loire)</i></p>

<p><b>Maître d'ouvrage:</b> Structure animatrice, ...</p>	<p><b>Partenaires financiers et techniques potentiels :</b> DDT 42, DREAL RA, Collectivité animatrice, collectivités territoriales, ...</p>
<p><b>Maître d'œuvre:</b> Structure animatrice, assistance à maîtrise d’œuvre selon besoin via expertise, ...</p>	

Cadre technique et financier de la mise en place de l'opération	Moyens financiers	Exemple d'engagements rémunérés
Animation Natura 2000	Mesure A323 du PDRN – Ce travail s'inscrit dans la subvention d'animation du poste d'animateur Natura 2000.	
Autre	Une assistance à maître d'ouvrage pour ce type de projet peut également être envisagée. Des frais d'experts pourraient ainsi s'ajouter en supplément.	

Indicateur de suivi de la mise en place des actions :	Points de contrôle de la fiche action :
Jours de travaux nécessaires pour la mise en place de ce chaque bilan Nombre de fiches action modifiées / année	Bilan annuel (interventions et suivis)
	Bilan final du contrat
	Factures d'interventions
	Emploi du temps du chargé de mission

Echéancier :	Priorité de mise en œuvre :	Mesures à engager :	Action menée :
Année 1	++	Mesure A323	Mise en œuvre du bilan annuel à l'aide du tableau de suivi Natura 2000
Année 2	++		Mise en œuvre du bilan annuel à l'aide du tableau de suivi Natura 2000
Année 3	++		Mise en œuvre du bilan annuel à l'aide du tableau de suivi Natura 2000
Année 4	++		Mise en œuvre du bilan annuel à l'aide du tableau de suivi Natura 2000
Année 5	++		Mise en œuvre du bilan annuel à l'aide du tableau de suivi Natura 2000
Année 6	+++		Réalisation d'un bilan-évaluation plus poussé, réalisation de la cartographie du site au besoin

<b>ANIM 7</b>  <b>+++</b>	<b>Emergence de contrats et chartes Natura 2000. Assistance à la maîtrise d'ouvrage</b>	I. Informer, communiquer et sensibiliser el grand public et les acteurs locaux aux enjeux du site.  J. Mise en œuvre du DocOb et de ses outils (Charte, Contrat....)
---------------------------------	---	--

<b>Etat des connaissances :</b>  L'animation de la démarche Natura 2000 sur le territoire est la mission principale de l'opérateur Natura 2000. cette animation s'exprime par la signature de contrats Natura 2000, de charte Natura 2000 ou l'adhésion aux MAEt. Ce travail nécessite un temps de concertation et d'animation important de la part du chargé de mission.	<b>Habitat d'intérêt communautaire :</b> <i>Tous les habitats d'intérêt communautaire</i>  <b>Espèces d'intérêt communautaire :</b> <i>Toutes les espèces d'intérêt communautaire</i>  <b>Espèces en Annexe IV de la DHFF :</b> <i>Toutes les espèces mentionnées à l'annexe IV</i>  <b>Surface du site :</b> 2505 Ha ( <i>superficie du site Natura 2000 des Gorges de la Loire</i> )
<b>Description de l'action :</b>  - <b>Mettre en place un partenariat avec les professionnels :</b> Il s'agit de développer une mission de conseil et de démarchage auprès des usagers du site et en partenariat avec les compétences et connaissances des partenaires gestionnaires tels l'ONF, ONCFS, les syndicats agricoles et forestiers, les associations....  - <b>Construire les outils et assister les bénéficiaires :</b> Lancer l'information et la concertation auprès des personnes potentiellement intéressées par ce type d'outil de gestion de la biodiversité. Recueillir les aides nécessaires à la réalisation de ce projet. Programmer le lancement de ces outils et assurer les suivis et inventaires nécessaires à leur bonne mise en œuvre. Assurer un suivi administratif et technique des travaux effectués.	

<b>Maître d'ouvrage:</b> Structure animatrice, ...	<b>Partenaires financiers et techniques potentiels :</b> DDT 42, DREAL RA, Collectivité animatrice, collectivités territoriales, Associations, ...
<b>Maître d'œuvre:</b> Structure animatrice, ...	

Cadre technique et financier de la mise en place de l'opération	Moyens financiers	Exemple d'engagements rémunérés
Animation Natura 2000	Mesure A323 du PDRN – Ce travail s'inscrit dans la subvention d'animation du poste d'animateur Natura 2000.	
Autre	Une assistance à maître d'ouvrage pour ce type de projet peut également être envisagée. Des frais d'experts pourraient ainsi s'ajouter en supplément.	

Indicateur de suivi de la mise en place des actions :	Points de contrôle de la fiche action :
Nombre d'outils signés Types d'outils signés Surfaces impactées	Bilan annuel (interventions et suivis)
	Bilan final du contrat
	Factures d'interventions
	Emploi du temps du chargé de mission

Echéancier :	Priorité de mise en œuvre :	Mesures à engager :	Action menée :
Année 1 Année 2 Année 3 Année 4 Année 5 Année 6	+++ +++ +++ +++ +++ +++	Mesure A323	Recherche de projet de contrats, réunions publiques de présentation de Natura 2000 en vue de la signature de contrats ou de chartes, concertations avec les agriculteurs, rédaction des contrats, mise en œuvre des contrats, suivi des contrats....

<b>ANIM 8</b>  <b>++</b>	<b>Maîtrise foncière et dispositifs de protection</b>	J. Mise en œuvre du DocOb et de ses outils (Charte, Contrat....)
--------------------------------	---	--

<p><b>Etat des connaissances :</b></p> <p>Le « Contrat Natura 2000 » et la « Charte Natura 2000 » sont des outils mis en place sur le site pour permettre la protection et la gestion raisonnée des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Cependant, d'autres outils existent pour mener à bien ces missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La mise en place d'un périmètre de protection proposant des moyens de protection différents et mieux adaptés.</li> <li>- La maîtrise du foncier par achat ou conventionnement.</li> </ul> <p>Le site des Gorges de la Loire présente déjà de nombreux périmètres réglementaires (RNR, Site Classé, Site Inscrit) qui limitent les actions sur le territoire et en assure donc une certaine protection.</p>	<p><b>Habitat d'intérêt communautaire :</b> <i>Tous les habitats d'intérêt communautaire</i></p> <p><b>Espèces d'intérêt communautaire :</b> <i>Toutes les espèces d'intérêt communautaire</i></p> <p><b>Espèces en Annexe IV de la DHFF :</b> <i>Toutes les espèces mentionnées</i></p> <p><b>Surface du site :</b> 2505 ha (l'ensemble du site)</p>
<p><b>Description de l'action :</b></p> <p>La mise en place de périmètres de protection complémentaire de ceux existants et la maîtrise foncière de parcelles sur le site permettent une gestion à plus long terme. Elles ne doivent pourtant pas être systématisées, Natura 2000 devant rester une politique contractuelle d'engagement des usagers du site et des touristes. Ainsi, la mise en place de périmètres de protection complémentaires de ceux existants pourra se faire sur des secteurs à enjeux spécifiques où différents usages divergeants s'appliquent.</p> <p>La maîtrise foncière devra concerner des objectifs de conservation qui ne peuvent être pris à court / moyen terme ou devant justifier d'un intérêt certain. Un exemple est donné pour l'achat de cavité hébergeant des chiroptères ou pour la réalisation d'îlots de sénescence.</p> <p>Dans les deux cas, la recherche et l'accord des propriétaires est nécessaire à la bonne exécution de la manœuvre.</p> <p>Cette action est possible par la mise en place d'une veille foncière en lien avec la SAFER <i>via</i> une convention annuelle. Une mise à jour des données cadastrales issues de la Direction Générale des Impôts et de l'Institut Géographique National est à réaliser à pas de temps régulier.</p>	

<p><b>Maître d'ouvrage:</b> Structure animatrice, collectivités territoriales, associations, ...</p>	<p><b>Partenaires financiers et techniques potentiels :</b> DDT 42, DREAL RA, Collectivité animatrice, collectivités territoriales, Office National des Forêts, Associations...</p>
<p><b>Maître d'œuvre:</b> Structure animatrice, assistance à maîtrise d'œuvre selon besoin via expertise, ...</p>	



Cadre technique et financier de la mise en place de l'opération	Moyens financiers	Exemple d'engagements rémunérés
Autre	Achat de parcelles d'intérêt via les politiques ENS du CG42.	

Indicateur de suivi de la mise en place des actions :	Points de contrôle de la fiche action :
Nombre et superficie des parcelles achetées	Périmètre défini en accord avec les institutions étatiques au moment de la signature du contrat.
Superficie des parcelles en habitats d'intérêt communautaire	Bilan annuel (interventions et suivis)
Nombre de conventions annuelles passées	Bilan final du contrat
Surfaces acquises	Factures d'interventions
Surfaces en protection complémentaires	Emploi du temps du chargé de mission

Echéancier :	Priorité de mise en œuvre :	Mesures à engager :	Action menée :
Année 1	++	L'ensemble des mesures mentionnées précédemment	Veille foncière auprès de la SAFER et des autres partenaires, proposition d'achat suivant l'intérêt de la parcelle, mise en place d'une nouvelle mesure de protection complémentaire de celle existante sur le site, ...
Année 2	++		
Année 3	++		
Année 4	++		
Année 5	++		
Année 6	++		

<b>ANIM 9</b>  <b>+++</b>	<b>Mise en place d'un plan de communication</b>	I. Informer, communiquer et sensibiliser le grand public et les acteurs locaux aux enjeux du site  J. Mise en œuvre du DocOb et de ses outils (Charte, Contrat...)
---------------------------------	---	--

<b>Etat des connaissances :</b>  L'animation de la démarche Natura 2000 sur le territoire nécessite d'informer l'ensemble des usagers de ce site (habitants, élus, gestionnaires, touristes....) par différents modes de communication (plaquette, site Internet ....). Cette information, souvent mise à part, est pourtant garante de la bonne mise en œuvre de l'adhésion de chacun à la démarche Natura 2000.	<b>Habitat d'intérêt communautaire :</b> <i>Tous les habitats d'intérêt communautaire</i>  <b>Espèces d'intérêt communautaire :</b> <i>Toutes les espèces d'intérêt communautaire</i>  <b>Espèces en Annexe IV de la DHFF :</b> <i>Toutes les espèces mentionnées à l'annexe IV</i>  <b>Surface du site :</b> 2505 Ha ( <i>superficie du site Natura 2000 des Gorges de la Loire</i> )
<b>Description de l'action :</b>  L'action consiste en la mise au point d'un plan de communication sur le site Natura 2000 des Gorges de la Loire. Ce plan s'attachera à : - définir l'ensemble des types de personnes concernées par le site Natura 2000. - définir l'ensemble des moyens de communication possible à mettre en place.  Une fois le diagnostic établi, ce plan définira avec précision les moyens de communication à mettre en œuvre pour chaque type d'utilisateur, ainsi que la période d'application.  Les moyens de communication envisagés sont les suivants : - Multimédia : Site internet, vidéo, ... - Papiers : Plaquettes, brochures, articles de presse, bulletin d'information SMAGL et communal,.... - Support spécifique sur le terrain : Panneaux de sensibilisation et d'information, - Rencontre : Réunions publiques avec les élus, sensibilisation des représentants de Fédérations, animations scolaires et grand public, ...	

<b>Maître d'ouvrage:</b> Structure animatrice, ...	<b>Partenaires financiers et techniques potentiels :</b> DDT 42, DREAL RA, Collectivité animatrice, Associations, Fédérations, Offices Nationaux, ...
<b>Maître d'œuvre:</b> Structure animatrice, Structure spécialisée via expert	

Cadre technique et financier de la mise en place de l'opération	Moyens financiers	Exemple d'engagements rémunérés
Animation / Contrat Natura 2000	Mesure A323 du PDRN – Ce travail s'inscrit dans la subvention d'animation du poste d'animateur Natura 2000. Mesure B32326P / F22714 – Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact – Conception de panneaux, pose et dépose saisonnière, entretien des équipements, ...	
Autre	Frais d'experts pour la conception et l'édition de certains supports spécifiques	

Indicateur de suivi de la mise en place des actions :	Points de contrôle de la fiche action :
Nombre et types d'outils utilisés Type et nombre de personnes potentiellement impactées	Bilan annuel (interventions et suivis)
	Bilan final du contrat
	Factures d'interventions
	Emploi du temps du chargé de mission

Echéancier :	Priorité de mise en œuvre :	Mesures à engager :	Action menée :
Année 1	+++	Mesure B323	Concertation avec les différents partenaires, proposition et adoption d'un plan de communication, mise en œuvre de ce plan, ...
Année 2	+		Mise en œuvre de ce plan,...
Année 3	+		Mise en œuvre de ce plan,...
Année 4	+		Mise en œuvre de ce plan,...
Année 5	+		Mise en œuvre de ce plan,...
Année 6	+		Mise en œuvre de ce plan,...

<b>ANIM 10</b>  <b>+++</b>	<b>Mise en place d'une identité graphique Natura 2000 / Gorges de la Loire</b>	I. Informer, communiquer et sensibiliser le grand public et les acteurs locaux aux enjeux du site  J. Mise en œuvre du DocOb et de ses outils (Charte, Contrat...)
----------------------------------	--	--

<b>Etat des connaissances :</b>  Une étude menée en 2009 a montré que 70% des touristes fréquentant les Gorges de la Loire ignorent que celles-ci sont concernées par un site Natura 2000. Cette méconnaissance est due à un manque de communication efficace sur le site (d'où la nécessité de mettre en œuvre la fiche action 'ANIM 9') et surtout à l'absence de signalétique adaptée.	<b>Habitat d'intérêt communautaire :</b> <i>Tous les habitats d'intérêt communautaire</i>  <b>Espèces d'intérêt communautaire :</b> <i>Toutes les espèces d'intérêt communautaire</i>  <b>Espèces en Annexe IV de la DHFF :</b> <i>Toutes les espèces mentionnées à l'annexe IV</i>  <b>Surface du site :</b> 2505 Ha ( <i>superficie du site Natura 2000 des Gorges de la Loire</i> )
<b>Description de l'action :</b>  Cette action est à mettre en œuvre en coordination avec la fiche action 'ANIM 9'. En effet, l'ensemble des éléments de communication produits (plaquettes, brochures, panneaux, site internet ...) porteront une signalétique caractéristique des sites Natura 2000 (logo) et du site des Gorges de la Loire.  Pour mettre en place cette signalétique, à la fois commune et personnalisable, il est possible de prendre exemple sur les chartes signalétiques mises en œuvre dans les Parcs Naturels Régionaux ou de s'appuyer sur les outils fournis par le ministère.  L'appel à un prestataire externe pour la réalisation de cette charte signalétique pourra être réalisé.  Un partenariat avec les offices de tourisme concernant l'utilisation de cette charte pour l'ensemble des documents concernant le site des Gorges de la Loire pourra être lancé.  Il est rappelé que le site des Gorges de la Loire bénéficie d'une charte graphique qui lui est propre. De même, une charte graphique de la Réserve Naturelle Régionale sera prochainement appliquée sur une partie du site. Ces problématiques de superposition de chartes seront à creuser lors de l'établissement d'une identité graphique propre à Natura 2000.	

<b>Maître d'ouvrage:</b> Structure animatrice, ...	<b>Partenaires financiers et techniques potentiels :</b> DDT 42, DREAL RA, Collectivité animatrice, collectivités territoriales, Associations, ...
<b>Maître d'œuvre:</b> Structure animatrice, Structure spécialisées via expertises, ....	

Cadre technique et financier de la mise en place de l'opération	Moyens financiers	Exemple d'engagements rémunérés
Animation Natura 2000	Mesure A323 du PDRN – Ce travail s'inscrit dans la subvention d'animation du poste d'animateur Natura 2000.	
Autre	Frais d'expert pour la conception de cette charte.	

Indicateur de suivi de la mise en place des actions :	Points de contrôle de la fiche action :
Temps de réalisation d'une charte graphique Diversité des supports d'utilisation de la charte	Bilan annuel (interventions et suivis)
	Bilan final du contrat
	Factures d'interventions
	Emploi du temps du chargé de mission

Echéancier :	Priorité de mise en œuvre :	Mesures à engager :	Action menée :
Année 1	+++	Mesure A323	Conception de la charte graphique et validation en comité et auprès des services de l'Etat Utilisation de cette charte pour l'ensemble des documents produits (documents de communication de type plaquettes et brochures, site internet, présentations publiques, panneaux...)
Année 2	+		
Année 3	+		
Année 4	+		
Année 5	+		
Année 6	+		

## **E. Modalités de suivi**

---

## E.1. Suivis des mesures

<b>Libellé de la fiche action</b>	<b>Objectifs</b>	<b>Surface / Linéaire</b>	<b>Indicateur de réalisation (SUDOCO)</b>	<b>Explications / commentaires</b>	<b>Perspectives d'amélioration de la mise en œuvre de l'action</b>
<b>GEST 1</b> : Protection et gestion des végétations pionnières sur roches siliceuses / sur terrains sableux	A	16,52 ha			
	F				
<b>GEST 2</b> : Restauration des pelouses sèches et des prairies naturelles en cours de fermeture ou en cours de restauration	A	104,14 ha			
	E				
<b>GEST 3</b> : Gestion extensive des prairies naturelles et des pelouses sèches d'intérêt communautaire par pâturage et fauche	A	104,14 ha			
	E				
<b>GEST 4</b> : Réouverture de landes fermées / boisées par bûcheronnage, broyage mécanique, débroussaillage manuel	A	46,94 ha			
	E				
	G				
<b>GEST 5</b> : Maintien des landes claires ou initialement fermées / boisées et réouvertes	A	46,64 ha			
	E				
	G				
<b>GEST 6</b> : Gestion des forêts d'intérêt communautaire	D	495,01 ha			
	E				
<b>GEST 7</b> : Gestion des forêts alluviales	E	3,01 ha			
	G				
<b>GEST 8</b> : Réhabilitation et entretien des habitats semi-naturels à haute valeur écologique	B	30,47 ha			
<b>GEST 9</b> : Préservation / restauration d'un réseau linéaire structurant sur le territoire (haies, bosquets, arbres isolés)	B				
<b>GEST 10</b> : Création et réhabilitation de mares prairiales et forestières	B	0,31 ha			
	C				
<b>GEST 11</b> : Repérer, protéger et aménager les gîtes à chiroptères	B				
	F				
	G				
<b>GEST 12</b> : Elimination ou limitation des espèces 'indésirables'	G				
<b>GEST 13</b> : Gestion conservatoire de mégaphorbiaies	C	0.28 Ha			
<b>GEST 14</b> : Mise en place de dispositifs limitant les collisions des oiseaux contre les fils électriques	H	6.38 km			

<b>Libellé de la fiche action</b>	<b>Objectifs</b>	<b>Surface / Linéaire</b>	<b>Indicateur de réalisation (SUDOCO)</b>	<b>Explications / commentaires</b>	<b>Perspectives d'amélioration de la mise en œuvre de l'action</b>
<b>SUIV 1</b> : Suivi des habitats et des espèces d'intérêt communautaire	G				
	H				
<b>SUIV 2</b> : Amélioration de la connaissance scientifique du site	G				
<b>SUIV 3</b> : Suivi et évaluation des impacts des actions sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire	G				
	H				
<b>SUIV 4</b> : Etablissement d'un diagnostic sur les landes à genêts, callunes et ajoncs nains pour fixer les priorités d'intervention et les modes de gestion	A	46,94 ha			
	E				
	G				
<b>SUIV 5</b> : Etude destinée à favoriser la mise en place d'îlots de sénescence / vieillissement	D	495,01 ha			
	E				
<b>SUIV 6</b> : Etude de définition des actions à mener pour la gestion des milieux forestiers d'intérêt communautaire	D	495,01 ha			
	E				
<b>SUIV 7</b> : Etude de réhabilitation et d'entretien des milieux à haute valeur écologique	B	30.47 Ha			
<b>USAG 1</b> : Réduction de l'impact écologique de la fréquentation des chemins. Lancement de la réflexion autour d'un plan de gestion	F				
	I				
<b>USAG 2</b> : Gestion des activités de bivouac et de barbecue	F				
<b>USAG 3</b> : Canalisation de l'escalade, sensibilisation des partenaires	F	15,94 ha			
	I				
<b>ANIM 1</b> : Veille à l'adéquation entre les objectifs du DocOb et les différentes démarches en cours sur le territoire	I				
	J				
<b>ANIM 2</b> : Constitution d'un tableau de bord Natura 2000	H				
	J				
<b>ANIM 3</b> : Rédiger et proposer l'outil charte Natura 2000	E				
	J				
<b>ANIM 4</b> : Construire un projet agri-environnemental	E	41.41 Ha			
<b>ANIM 5</b> : Réflexion autour de l'extension du périmètre Natura 2000	J				
<b>ANIM 6</b> : Bilan et mise à jour du DocOb	J				



<b>Libellé de la fiche action</b>	<b>Objectifs</b>	<b>Surface / Linéaire</b>	<b>Indicateur de réalisation (SUDOCO)</b>	<b>Explications / commentaires</b>	<b>Perspectives d'amélioration de la mise en œuvre de l'action</b>
<i>ANIM 7 : Emergence de contrats et charte Natura 2000. Assistance à la maîtrise d'ouvrage</i>	I				
	J				
<i>ANIM 8 : Maîtrise foncière et dispositifs de protection</i>	J				
<i>ANIM 9 : Mise en place d'un plan de communication</i>	I				
	J				
<i>ANIM 10 : Mise en place d'une identité graphique Natura 2000 / Gorges de la Loire</i>	I				
	J				

## E.2. Evaluation de l'état de conservation des Habitats

<i>Habitats naturels d'intérêt communautaire</i>	<i>Code Natura 2000</i>	<i>Surface couverte par l'habitat</i>	<i>Etat de conservation</i>	<i>Surface gérée (contrat, charte, MAEt...)</i>	<i>Evolution de l'état de conservation</i>	<i>Recommandations de gestion</i>
Pelouses ouvertes pionnières des dunes sableuses intérieures	2330 - 1	0.068 Ha + 0.51 Ha non dominant	Mauvais état de conservation			
Rivières à renoncules oligo-mésotrophes à méso-eutrophes, acides à neutres	3260 - 3	0.034 ha	Mauvais état de conservation			
Landes sèches européennes	4030 - ND	4.99 Ha + 41,92 Ha non dominant	Mauvais état de conservation			
Pelouses sèches semi-naturelle et faciès d'embuissonnement sur calcaires	6210 - ND	28.21 Ha + 29.09 Ha non dominant	Etat de conservation moyen			
Pelouses calcicoles subatlantiques xériques et acidiclinales sur basaltes et granites du Massif Central et du Sud-Est	6210 - 3 et 6	6.48 Ha + 12.83 Ha non dominant	Bon état général de Conservation			
Mégaphorbiaies eutrophe des eaux calmes	6430-4	0.28 Ha non dominant	Etat de conservation moyen			
Prairies maigres de fauche de basse altitude	6510 - ND	26.71 Ha	Etat de conservation moyen			
Prairies fauchées collinéennes à submontagnardes eutrophiques	6510 - 7	0.82 Ha	Mauvais état de conservation			
Falaises siliceuses des Cévennes	8220 - 14	0.047 Ha + 3,19 Ha non dominant	Bon état de conservation			
Pelouse pionnières montagnardes à subalpine des dalles siliceuses du Massif Central	8230 - 2	12.70 Ha non dominant	Bon état de conservation			
Hêtraies – Chênaies collinéennes à houx	9120 – 2	262.12 Ha + 27,89 Ha Non dominant	Bon état de conservation			
Hêtraies – Chênaies subatlantiques à Mélisque ou à chèvrefeuille	9130 – 4	178,25 Ha + 17,11 Ha Non dominant	Bon état de conservation			
Tillaies hygroscoaphiles, calcicoles à acidiclinales, du massif Central et des Pyrénées	9180 – 10 PR	6.40 Ha + 3.24 Ha Non dominant	Bon état de conservation			
Saulaies arborescentes à saule blanc	91 <sup>50</sup> – 1 PR	3,01 Ha Non dominant	Etat de conservation moyen			

### E.3. Evaluation de l'état de conservation des espèces

Nom latin des espèces d'intérêt communautaire	Nom vernaculaire	Code Natura 2000	Etat de conservation (2011)	Etat de conservation	Recommandations de gestion
<b>Annexe II de la DHFF</b>					
<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle commune	1308	Mauvais		
<i>Bombina variegata</i>	Sonneur à ventre jaune	1193	Moyen		
<i>Callimorpha quadripunctaria poda</i>	Ecaille chinée	1078	Indéterminé		
<i>Lucanus cervus</i>	Lucane cerf-volant	1083	Indéterminé		
<i>Myotis bechsteinii</i>	Vespertilion de Bechstein	1323	Moyen		
<i>Myotis emarginatus</i>	Vespertilion à oreilles échanquées	1321	Indéterminé		
<i>Myotis myotis / blythii</i>	Grand murin / Petit murin	1324 / 1307	Mauvais		
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit rhinolophe	1303	Moyen		
<i>Rhodeus amarus</i>	Bouvière	1134	Indéterminé		
<b>Annexe I de la DO</b>					
<i>Alcedo atthis</i>	Martin pêcheur d'Europe	A229	Indéterminé		
<i>Bubo bubo</i>	Grand-duc d'Europe	A215	Bon		
<i>Caprimulgus europaeus</i>	Engoulevent d'Europe	A224	Bon		
<i>Circaetus gallicus</i>	Circaète Jean-le-Blanc	A080	Moyen		
<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	A236	Indéterminé		
<i>Lanius collurio</i>	Pie Grièche écorcheur	A338	Moyen		
<i>Lullula arborea</i>	Alouette lulu	A246	Moyen		
<i>Milvus migrans</i>	Milan noir	A073	Bon		
<i>Milvus milvus</i>	Milan royal	A074	Mauvais		
<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore	A072	Moyen		

Nom latin des espèces d'intérêt communautaire	Nom vernaculaire	Code Natura 2000	Etat de conservation (2011)	Etat de conservation	Recommandations de gestion
<b>Annexe IV de la DHFF</b>					
<i>Alytes obstetricans</i>	Alyte accoucheur	Sans objet	Indéterminé		
<i>Bufo calamita</i>	Crapaud calamite	Sans objet	Indéterminé		
<i>Coronella austriaca</i>	Coronelle lisse	Sans objet	Indéterminé		
<i>Elaphe longissima</i>	Couleuvre d'Esculape	Sans objet	Indéterminé		
<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune	Sans objet	Indéterminé		
<i>Hierophis viridiflavus</i>	Couleuvre vert et jaune	Sans objet	Indéterminé		
<i>Lacerta agilis</i>	Lézard des souches	Sans objet	Indéterminé		
<i>Maculinea arion*</i>	L'azuré du Serpolet	Sans objet	Bon		
<i>Myotis daubentoni</i>	Murin de Daubenton	Sans objet	Indéterminé		
<i>Myotis mystacinus</i>	Murin à moustaches	Sans objet	Indéterminé		
<i>Natrix natrix</i>	Couleuvre à collier	Sans objet	Indéterminé		
<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler	Sans objet	Indéterminé		
<i>Nyctalus noctula</i>	Noctule commune	Sans objet	Indéterminé		
<i>Pipistrellus sp.</i>	Genre pipistrelle	Sans objet	Indéterminé		
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	Sans objet	Indéterminé		
<i>Rana dalmatina</i>	Grenouille agile	Sans objet	Indéterminé		
<i>Tadarida teniotis</i>	Molosse de Cestoni	Sans objet	Indéterminé		
<i>Vespertilio murinus</i>	Sérotine bicolore	Sans objet	Indéterminé		

## Conclusion

---

Le site des Gorges de la Loire marque la frontière entre les monts du Pilat et du Velay et la plaine du Forez. A cette originalité géographique, s'ajoute la topographie particulière de ces Gorges, baignées dans un plan d'eau lumineux. L'orientation Nord / Sud des falaises permet un changement brusque de milieu, passant de landes sèches exposées au soleil en versant Sud à des forêts climaciques humides en versant Nord. Cette alternance de milieux naturels et de microclimats locaux favorise la présence d'une faune d'intérêt, principalement sur le plan ornithologique et entomologique.

Le site des Gorges de la Loire est également localisé à proximité immédiate de l'agglomération Stéphanoise. La richesse de ce site permet l'expression d'une palette d'activités sportives : escalade, randonnée, VTT, course d'orientation, pêche, chasse, canoë-kayak, voile.... Des usages plus anarchiques sont également connus sur le site : moto-cross, quad, barbecue.... L'un des objectifs de la démarche Natura 2000 est de concilier la pratique de ces activités variées avec la préservation du patrimoine naturel remarquable du site.



A la vue de ses caractéristiques exceptionnelles, tant au niveau écologique, qu'au niveau patrimonial et culturel, le site des Gorges de la Loire bénéficie de divers périmètres de protection. Ces périmètres se superposent.

La préservation de ces milieux et espèces remarquables et l'amélioration de leur état de conservation nécessite la mise en œuvre d'actions spécifiques, qui sont l'objet même de ce Document d' Objectifs. Ainsi, les prochaines années seront déterminantes pour proposer la charte Natura 2000 à l'ensemble des titulaires et ayants droit des Gorges, pour construire des contrats Natura 2000 avec les propriétaires souhaitant s'engager concrètement dans la biodiversité. Les mesures de gestion à mettre en œuvre sur ce site porteront essentiellement sur la réouverture de milieux. Ce point est primordial pour la survie de nombreuses espèces aviaires comme le Milan royal, espèce phare du site des Gorges de la Loire. Des actions doivent également être engagées pour concilier fréquentation du site et préservation des espèces et des milieux. Enfin, la communication autour de ce site exceptionnel est essentielle pour une adhésion aux principes de Développement Durable de chacun.

*Photo 6 : Méandre des Gorges de la Loire en automne, J.B. BUTIN, SMAGL, 2010.*

## Bibliographie

---

### Ouvrages :

- ASSOCIATION DES AMIS DE L'ILE DE LA PLATIERE, Proposition de mise à jour du Document d'Objectifs : Moyenne vallée du Rhône et Basses vallées de la Drôme et du Roubion, rédigé par PISSAVIN Stéphane, Décembre 2004
- ATEN, Méthodologie de mise en œuvre du suivi – évaluation des sites Natura 2000 à l'échelon national : concepts et outils pour la prise en compte des conditions de maintien de l'état de conservation, février 2003
- ATEN, Outils du bilan-évaluation de la mise en œuvre du DocOob sur les sites Natura 2000, Décembre 2005
- ATEN, Guide méthodologique d'élaboration des documents d'objectifs Natura 2000 et Annexes, Février 2009
- ATEN, Guide pour une rédaction synthétique des DocObs, Rédigé par Luc TERRAZ, février 2008
- COMMUNAUTE DE COMMUNES FRASNE-DRUGEON, Bilan-évaluation de la mise en œuvre du document d'objectifs de la zone Nature 2000 « Bassin du Drugeon », rédigé par BERNARD Grégory stagiaire, Août 2005
- COMMUNAUTE DE COMUNES DU JURA ENTRE SERRE ET CHAUX, Document d'Objectifs du Site Natura 2000 FR4301318 « Massif de la Serre », rédigé par C. BERNARD pour le compte de la DIREN Franche-Comté, Décembre 2007.
- CONSEIL GENERAL DE HAUTE LOIRE, Document d'Objectifs, Directives Habitats et Oiseaux, du site des « Gorges de la Loire et affluents partie sud, rivières à écrevisses à pattes blanches », Avril 2004
- CONSEIL GENERAL DE LA LOIRE, Document d'Objectifs SIC FR8201765 « Milieux alluviaux et aquatiques de la Loire », Rédigé par Bureau d'Etudes CESAME, par Août 2009
- CREN Rhône-Alpes, Cahier technique « La lande, ressource pastorale», Mai 2010
- CREN Rhône-Alpes, Cahier technique « Bois et forêts ... à arbres vieux ou morts», Janvier 2010
- CREN Rhône-Alpes, Cahier technique « Les mares prairiales à tritons crêtés», Janvier 2010
- CREN Rhône-Alpes, Cahier technique « Les pelouses alluviales des milieux secs inondables», Janvier 2010
- CREN Rhône-Alpes, Cahier technique « Une démarche de concertation», Mai 2009
- CREN Rhône-Alpes, Cahier technique « Des troupeaux et des hommes en espaces naturels», Avril 2008
- CREN Rhône-Alpes, Cahier technique « Les ruisseaux, de la source à la rivière», Avril 2007
- CREN Rhône-Alpes, Cahier technique « Forêt alluviales des grands cours d'eau», Novembre 2007
- CREN Rhône-Alpes, Cahier technique « les gîtes cavernicoles à chauves-souris », Novembre 2007
- CREN Rhône-Alpes, Cahier technique « les prairies humides à gentiane des marais et Maculinea », Septembre 2005
- PARC NATUREL REGIONAL DES BALLONS DES VOSGES, Document d'objectifs du site Natura 2000 FR4301346 «Plateau des mille étangs », Rédigé par N. FERRER pour le compte de la DIREN Franche-Comté, Avril 2008
- SMAGL, Document d'objectifs, Directive Habitat-Faune-Flore du site FR 8201763 « Pelouses, landes et habitats rocheux des Gorges de la Loire », Rédigé par B. CHENAUD, Juin 2003

## Suivis / inventaires :

- BUREAU D ETUDE CESAME, « Etude faunistique et floristiques des Gorges de la Loire – Rapport final », Rédigé par G. MONDON, 1994 – 1995.
- BUREAU D ETUDE CESAME, « Suivi de milieux et études faunistiques et floristiques des Gorges de la Loire – phases 1, 2 et 3 », 1997 – 1998 - 1999.
- CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DU MASSIF CENTRAL, « Inventaire et cartographie d’habitats naturels et des habitats d’espèces du site Natura 2000 FR8201763 Pelouses, landes et habitats rocheux des Gorges de la Loire », Rédigé par P.M. Le HENAFF, décembre 2009.
- FEDERATION RHONE ALPES POUR LA PROTECTION DE LA NATURE, « Site Natura 2000 L 12 Gorges de la Loire – Prospections entomologiques et botaniques 2005 », Rédigé par D. CORBIN et A. ULMER, Janvier 2006.
- FEDERATION RHONE ALPES POUR LA PROTECTION DE LA NATURE, « Site Natura 2000 L 12 Gorges de la Loire – Prospections entomologiques et botaniques 2006 », Rédigé par D. CORBIN et A. ULMER, Janvier 2007.
- FEDERATION RHONE ALPES POUR LA PROTECTION DE LA NATURE, « Site Natura 2000 L 12 Gorges de la Loire – Prospections entomologiques et botaniques 2007 », Rédigé par D. CORBIN et A. ULMER, Décembre 2007.
- FEDERATION RHONE ALPES POUR LA PROTECTION DE LA NATURE, « Site Natura 2000 L 12 Gorges de la Loire – Prospections entomologiques et botaniques 2008 », Rédigé par D. CORBIN et A. ULMER, Février 2009.
- FEDERATION RHONE ALPES POUR LA PROTECTION DE LA NATURE, « Site Natura 2000 L 12 Gorges de la Loire – Compte-rendu des prospections entomologiques 2009 », Rédigé par A. ULMER et M. VILLEMAGNE, Novembre 2009.
- FEDERATION RHONE ALPES POUR LA PROTECTION DE LA NATURE, « Site Natura 2000 L 12 Gorges de la Loire – Compte-rendu des prospections entomologiques 2010 », Rédigé par A. ULMER et M. VILLEMAGNE, Novembre 2010.
- FEDERATION RHONE ALPES POUR LA PROTECTION DE LA NATURE, « Site Natura 2000 L 12 Gorges de la Loire – Compte-rendu des prospections botaniques 2010 enjeux de conservation, bio évaluation des habitats», Rédigé par G.MORITEL, Novembre 2010.
- LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX, « Inventaires ornithologiques du site Natura 2000 des Gorges de la Loire - Etat des lieux pour 4 espèces d’oiseaux inscrits à l’annexe I de la Directive Oiseaux », Janvier 2006.
- LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX, « Suivi de la population de Grand-duc d’Europe - ZPS des Gorges de la Loire - Partie ligérienne ». Décembre 2006.
- LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX, « Suivi de la reproduction du Milan royal dans la partie ligérienne de la ZPS des Gorges de la Loire », Décembre 2007.
- LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX, « Inventaire des rapaces diurnes nicheurs dans la Zone de Protection Spéciale des Gorges de la Loire », Juillet 2008.
- LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX, Inventaires ornithologiques du site Natura 2000 des Gorges de la Loire - Etat des lieux pour 4 espèces d’oiseaux inscrits à l’annexe I de la Directive Oiseaux », Décembre 2009.
- LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX, « Suivi de la population de Grand-duc d’Europe sur le site Natura 2000 des Gorges de la Loire», Décembre 2010.
- TERRE & NATURE 42 avec la participation du GROUPE CHIROPTERES RHONE ALPES et LPO, « Inventaire Chiroptère du site Natura 2000 des Gorges de la Loire FR8201763 », Rédigé par C. PRAT, décembre 2007.
- SMAGL, « Etude du Sonneur à ventre jaune dans les Gorges de la Loire, relation entre une espèce d’intérêt communautaire et les perturbations de son habitat », Rédigé par M. TROUILLET, Août 2010.

**Sites internet :**

Sites de référence sur la démarche Natura 2000 : [www.natura2000.fr](http://www.natura2000.fr) (cahiers des habitats et des espèces); [www.espaces-naturels.fr](http://www.espaces-naturels.fr)

Site de référence pour la législation française : [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr) ; <http://droitnature.free.fr>

Sites de référence de l'administration française :

Ministère de l'écologie : [www.ecologie.gouv.fr](http://www.ecologie.gouv.fr)

DREAL Rhône-Alpes: [www.rhone-alpes.ecologie.gouv.fr](http://www.rhone-alpes.ecologie.gouv.fr)

DDT Loire : [www.loire.equipement.gouv.fr](http://www.loire.equipement.gouv.fr)

Conseil Régional de Rhône-Alpes : [www.rhonealpes.fr](http://www.rhonealpes.fr)

Conseil Général de la Loire : [www.cg42.fr](http://www.cg42.fr)

Site du Syndicat Mixte D'Aménagement des Gorges de la Loire : [www.smagl.com](http://www.smagl.com)



## Lexique

---

### A.

**Avifaune** : Ensemble des espèces d'oiseaux d'une région donnée.

### B.

**Bilan** : Le bilan récapitule l'ensemble des actions mises en œuvre afin de mesurer le chemin parcouru. Il apprécie notamment l'impact des mesures et plus généralement du projet sur le site et doit faire ressortir des enseignements de la gestion de ce site

**Biocénose** : Groupements d'êtres (plantes, animaux) vivant dans des conditions de milieu déterminées et unis par des liens d'interdépendance.

**Bioclimat** : Ensemble des conditions climatiques qui exercent une influence sur le comportement des plantes et des organismes végétaux dans leur ensemble

**Biodiversité = diversité biologique** : La biodiversité représente la richesse biologique, la diversité des organismes vivants, ainsi que les relations que ces derniers entretiennent avec leur milieu. Elle est subdivisée généralement en trois niveaux : diversité génétique au sein d'une même espèce, diversité des espèces au sein du vivant et diversité des écosystèmes à l'échelle de la planète.

**Biomasse** : Masse totale de matière vivante, animale et végétale, présente dans un biotope délimité, à un moment donné.

**Biotope** : Ensemble des facteurs physico-chimiques caractérisant un écosystème ou une station.

### C.

**Charte Natura 2000** : Elle permet l'adhésion individuelle, non rémunérée, aux objectifs de gestion décrits dans le DocOb. Sur la base unique du volontariat, l'adhérent marque ainsi son engagement en faveur de Natura 2000. Elle permet de participer à la protection des milieux naturels et des espèces animales et végétales par des actions concrètes et le développement de bonnes pratiques.

**Climax** : Etat d'un écosystème ayant atteint un stade d'équilibre relativement stable (du moins à l'échelle humaine), conditionné par les seuls facteurs climatiques et édaphiques. Autrefois, le climax était considéré comme un aboutissement dans l'évolution d'un écosystème vers un état stable. Les milieux étant dorénavant considérés en évolution constante, la stabilité n'est plus envisagée que de façon relative et on parle plus volontiers de pseudo-climax.

**Comité de pilotage** : Organe de concertation et de débat, le Comité de Pilotage (CoPil) est mis en place par le préfet pour chaque site ou ensemble de sites Natura 2000. Il regroupe toutes les parties concernées par la vie du site : les représentants des collectivités territoriales intéressées et de leurs groupements, des représentants des propriétaires et exploitants de biens ruraux compris dans le site et peut être élargi aux autres gestionnaires et usagers du site (associatifs, socio-économiques ...). Il pilote la préparation et la mise en œuvre des Documents d'Objectifs (DocOb).

**Communauté** : Ensemble structuré et homogène d'organismes vivants évoluant dans un milieu (habitat) donné et à un moment donné.

**Contrats** : Contrats et Chartes sont des outils contractuels et volontaires qui permettent de participer à la protection des milieux naturels et des espèces animales et végétales par des actions et le développement de bonnes pratiques. Le contrat est une adhésion rémunérée individuelle aux objectifs du DocOb. Il permet l'application concrète des actions de gestion retenues dans ce document.

## D.

**Directive Habitats Faune Flore** : Appellation courante de la Directive 92/43/CEE du Conseil des Communautés Européennes du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Ce texte sert de fondation juridique au réseau Natura 2000. Il prévoit notamment la désignation des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) ainsi que la protection d'espèces sur l'ensemble du territoire métropolitain.

**Directive Oiseaux** : Directive Européenne 2009/147/CE du Conseil des Communautés Européennes du 2 avril 1979, renommée le 30 novembre 2009, concernant la conservation des oiseaux sauvages. Elle prévoit la désignation de Zones de Protection Spéciales (ZPS).

**Distribution** (Aire de) : Territoire actuel comprenant l'ensemble des localités où se rencontre une espèce.

**Dynamique de la végétation** : En un lieu et sur une surface donnée, modification dans le temps de la composition floristique et de la structure de la végétation. Selon que ces modifications rapprochent ou éloignent la végétation du climax, l'évolution est dite progressive ou régressive.

**Document d'Objectifs** : Le DocOb définit, pour chaque site Natura 2000, un état des lieux, des objectifs de gestion et les modalités de leur mise en œuvre. Il est établi par un opérateur en concertation avec les acteurs locaux réunis au sein d'un comité de pilotage (CoPil). Il est validé par le préfet.

## E.

**Espèce d'intérêt communautaire** : La définition juridique est « Espèce en danger ou vulnérable ou rare ou endémique, c'est-à-dire propre à un territoire bien délimité ou à un habitat spécifique ». Enumérée à l'annexe II de la Directive Habitat Faune Flore et pour lesquelles doivent être désignées des Zones Spéciales de Conservation ou énumérées aux annexes IV et V de cette Directive et pour lesquelles des mesures de protection doivent être mises en place sur l'ensemble du territoire.

**Espèce ou Habitat d'Intérêt Communautaire prioritaire** : Habitat ou espèce en danger de disparition sur le territoire européen des Etats membres. L'Union Européenne porte une responsabilité particulière à leur conservation, compte tenu de la part de leur aire de répartition comprise en Europe.

**Etat de conservation** : Maintenir ou restaurer un état de conservation favorable pour les espèces et les habitats d'intérêt communautaire est l'objectif de la Directive Habitat Faune Flore. L'état de conservation est défini en fonction de l'aire de répartition, de la surface occupée, des effectifs des espèces et du bon fonctionnement des habitats. L'état de conservation peut être bon, moyen ou mauvais. On dit d'une espèce ou d'un habitat qu'elle / il est dans un état de conservation favorable lorsqu'elle / il est prospère et a de bonnes chances de continuer à prospérer à l'avenir.

**Evaluation** : L'évaluation d'une politique publique a pour objet de rechercher si les moyens juridiques, administratifs ou financiers mis en œuvre permettent de produire les effets attendus de cette politique et d'atteindre les objectifs qui lui sont assignés.

## F.

**Faune** : Ensemble des espèces animales présentes en un lieu donné et à un moment donné.

**Fiche action** : Une fiche action est un objectif opérationnel à atteindre sur un territoire. Elle résume, entre autre, les actions à mener, les partenaires potentiels de cette action et le calendrier de réalisation de celle-ci dans le cadre de la durée du programme dans lequel elle s'inscrit.

**Flore** : Ensemble des espèces de plantes constituant une communauté végétale propre à un habitat ou à un écosystème donné.

**Formation végétale / Groupement végétal** : Végétation de physionomie relativement homogène, due à la dominance d'une ou plusieurs formes biologiques.

## H.

**Habitat d'espèce** : Un habitat d'espèce correspond au milieu de vie de l'espèce (zone de reproduction, zone d'alimentation, zone de chasse, ...). Il peut comprendre plusieurs habitats naturels.

**Habitat naturel d'intérêt communautaire** : Est un habitat naturel, terrestre ou aquatique, en danger ou ayant une aire de répartition réduite ou constituant un exemple remarquable de caractéristiques propres à une ou plusieurs des neuf régions biogéographies et pour lesquels doit être désignée une Zone Spéciale de Conservation (ZSC).

## I.

**Indicateur** : Un indicateur est une variable, une donnée dont certaines valeurs sont significatives par rapport à la problématique traitée. La notion d'indicateur renvoie immédiatement à deux aspects inséparables : celui du choix de l'indicateur et ensuite de son interprétation.

**Indicatrice (espèce)** : Qualifie une espèce dont la présence à l'état spontané renseigne qualitativement ou quantitativement sur certains caractères écologiques de l'environnement.

## O.

**Opérateur technique** : Ou opérateur local est la structure chargée de coordonner toute la procédure Natura 2000, pour laquelle elle met à disposition un chargé de mission. Cet opérateur est chargé d'organiser et coordonner la concertation, de réaliser ou de faire réaliser les inventaires biologiques et socio-économiques, de rédiger le DocOb à partir des réflexions et décisions des groupes de travail et du Comité de Pilotage et de mettre en œuvre les actions prévues dans le DocOb.

## P.

**Physionomie** : Aspect général d'une végétation.

**Phytosociologie** : Etude des tendances naturelles que manifestent des individus d'espèces différentes à cohabiter dans une communauté végétale ou au contraire à s'en exclure.

**Proposition de Sites d'Importance Communautaire (pSIC)** : Sites proposés par chaque Etat membre à la Commission Européenne pour intégrer le réseau Natura 2000 en application de la Directive Habitat Faune Flore.

## R.

**Répartition naturelle (aire de)** : Territoire comprenant l'ensemble des localités où se rencontre un taxon ou un groupement végétal. L'aire d'une espèce est dite disjointe lorsque les différentes zones qui la composent sont séparées par de grandes distances ; continue dans le cas contraire.

**Région biogéographique** : Est une région géographique et climatique qui peut s'étendre sur le territoire de plusieurs Etats membres et qui présente des conditions écologiques relativement homogènes avec des caractéristiques communes. La France est concernée par quatre de ces régions : Alpine, Atlantique, Continentale, Méditerranéenne.

**Réseau Natura 2000** : Réseau écologique européen de sites naturels. Son objectif principal est d'assurer le maintien des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable, voire leur rétablissement lorsqu'ils sont dégradés, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales, dans une logique de Développement Durable. Cet objectif peut requérir le maintien voire l'encouragement d'activités humaines adaptées. Il est composé des Zones de Protection Spéciale (ZPS) et des Zones Spéciales de Conservation (ZSC).

## S.

**Sites d'Importance Communautaire (SIC) :** Sites sélectionnées sur la base des propositions des Etats membres, par la Commission Européenne pour intégrer le réseau Natura 200 en application de la Directive Habitats Faune Flore. La liste nominative de ces sites est arrêtée par cette commission pour chaque région biogéographique. Ces sites sont ensuite désignés en ZSC par arrêtés ministériels.

## Z.

**Zones de Protection Spéciale (ZPS) :** Sites sélectionnés par la France au titre de la Directive Oiseaux dans un objectif de mettre en place des mesures de protection des oiseaux et de leurs habitats. La désignation des ZPS s'appuie généralement sur les Zones d'Importance pour la Conservation des Oiseaux (ZICO). La transcription dans le droit français des Zones de Protection Spéciale se fait par parution d'un arrêté de désignation au Journal Officiel, puis notification du site à la Commission Européenne.

**Zones Spéciales de Conservation (ZSC) :** Zones constitutives du réseau Natura 2000 désignées par arrêtés ministériels en application de la Directive Habitat Faune Flore.

**Zones d'Importance pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) :** Ces zones renvoient à un inventaire scientifique dressé en application d'un programme, Birdlife International, visant à recenser les zones les plus favorables pour la conservation des oiseaux sauvages.

**Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) :** Lancé en 1982, l'inventaire de ces ZNIEFF a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. Cet inventaire est devenu aujourd'hui un des éléments majeurs de la politique de protection de la nature. Il doit être consulté dans le cadre de projets d'aménagement du territoire (document d'urbanisme, création d'espaces protégés, élaboration de schémas départementaux de carrière....).

## Liste des sigles et acronymes

---

ACCA : Association Communale de Chasse Agréée  
APB : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope  
ATEN : Ateliers Techniques des Espaces Naturels  
BRGM : Bureau de Recherches Géologiques et Minières  
CA : Chambre d'Agriculture  
CAD : Contrat d'Agriculture Durable  
CBNMC : Conservatoire Botanique National du Massif Central  
CCAS : Centre Communal d'Action Sociale  
CHU : Centre Universitaire Hospitalier  
CNASEA : Centre National pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles  
CoPil : Comité de Pilotage  
CRAE : Commission Régionale Agro-Environnementale  
CREN : Conservatoire Régional des Espaces Naturels  
CRPF : Centre Régional de la Propriété Forestière  
CSRPN : Centre Scientifique Régional du Patrimoine Naturel  
DDCS : Direction Départementale de la Cohésion Sociale  
DDT : Direction Départementale des Territoires  
DGI : Direction Générale des Impôts  
DHFF : Directive Habitat-Faune-Flore  
DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement  
DO : Directive Oiseaux  
DocOb : Document d'Objectifs  
DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles  
ENS : Espaces Naturels Sensibles  
EPCI : Etablissement Public à Coopération Intercommunale  
FDC : Fédération Départementale des Chasseurs  
FEDER : Fond Européen de Développement Régional  
FNSEA : Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles  
FRAPNA : Fédération Rhône-Alpes pour la Protection de la Nature  
FSD : Formulaire Standard de Données

GIC : Groupement d'Intérêt Cynégétique  
IBGN : Indice Biologique Global Normalisé  
IGN : Institut Géographique National  
INPN : Inventaire National du Patrimoine Naturel  
LIFE : L'Instrument Financier pour l'Environnement  
LPO : Ligue pour la Protection des Oiseaux  
MAEt : Mesure Agri-Environnementale territorialisée  
MNHN : Muséum National d'Histoire Naturelle  
ONCFS : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage  
ONEMA : Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques  
ONF : Office National des Forêts  
PDIPR : Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées  
PHAE : Prime Herbagère Agri-Environnementale  
PLU : Plan Local d'Urbanisme  
PNR : Parc Naturel Régional  
POS : Plan d'Occupation des Sols  
pSIC : Proposition de Site d'Intérêt Communautaire  
RNR : Réserve Naturelle Régionale  
SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux  
SAU : Surface Agricole Utile  
SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale  
SIC : Site d'Importance Communautaire  
SIG : Système d'Information Géographique  
SMAGL : Syndicat Mixte d'Aménagement des Gorges de la Loire  
TSF : Taillis Sous Futaie  
UE : Union Européenne  
UICN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature  
ZICO : Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux  
ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique  
ZPS : Zone de Protection Spéciale  
ZCS : Zone Spéciale de Conservation